540 =

9548

TRISTAN

LE VOYAGEUR.

Cet ouvrage se trouve aussi :

Chez PONTHIEU, Libraire, au Palais-Royal.

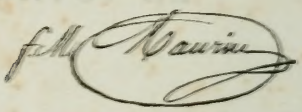

PARIS. — DE L'IMPRIMERIE DE RIGNOUX,
rue des Francs-Bourgeois S. Michel, n° 8.

TRISTAN

LE VOYAGEUR,

OU

La France au XIVe Siècle.

PAR M. DE MARCHANGY.

Seconde Édition.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,

CHEZ URBAIN CANEL, LIBRAIRE,
Rue S.-Germain-des-Prés, n° 9;
F. M. MAURICE, LIBRAIRE,
Rue de Sorbonne, n° 5.

M DCCC XXVI.

TRISTAN LE VOYAGEUR,

OU

LA FRANCE AU QUATORZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE LXXXIX.

Les chefs des routiers dirent qu'il y avait dans les compagnies de pauvres aventuriers, qui avaient mis du leur pour s'équiper, et qu'il était juste de les mener au combat. Ils donnèrent donc le signal du départ : soit par respect, soit par crainte, ils ne voulurent point séjourner dans la vallée *chevalereuse*. Nous rencontrâmes un troupeau de cochons gras à merveille, et les bandouliers voulurent en mettre quelques-uns au gros sel; mais un de nos guides devint pâle de terreur, et après avoir fait le signe de la croix il leur dit : « Qu'allez-vous faire? ne voyez-vous pas que ces pourceaux qui vont à la garde de Dieu ont une clochette au cou? c'est la marque de leur privilége. Ils appartiennent à l'abbaye de

2500048

Saint-Antoine de Viennois; en cette qualité ils peuvent paître où bon leur semble, et ont toute liberté d'entrer dans les maisons, où chacun leur donne volontiers à manger, en considération du grand Saint-Antoine [1]. Cela étant, répondirent les bandouliers, qu'ils aillent en paix; » et peu s'en fallut qu'ils ne leur ôtassent honnêtement leurs chapeaux.

Les routiers suivirent le cours de l'Isère jusqu'à son embouchure dans le Rhône, et pillèrent en passant, Saint-Quentin, Izeron et Saint-Paul. Les routiers, après avoir repoussé les troupes du damoiseau Guionnet Deloras [2], et évité celles du preux de Croy-Chanel, vinrent au-dessous de Valence mettre le siége devant le bourg de Soïon [3].

Après trois jours de siége, il vint au camp des routiers un astrologue enchanteur, Italien de naissance, qui demanda à parler aux chefs. Les chefs s'étant assemblés, il leur dit : « Si

[1] De là ce proverbe resté dans le Dauphiné : *Il fait comme le pourceau de saint Antoine, il se fourre partout.*

[2] Il tenait garnison à Romans. (*Voy.* Chorier, *Hist. gén. du Dauphiné*, l. XI, p. 368.)

[3] Chorier, *ibid.*, p. 368 et 369.

vous voulez m'en croire, je mettrai ce château et tous ceux qui sont dedans en votre *baillie* et obéissance. Comment pourrait-ce être, répondit Sevestre Bude? Monseigneur, reprit l'astrologue, je rendrai par enchantement l'air si épais, que les assiégés croiront voir dessus la rivière un grand pont pour dix hommes de front. Quand ils verront ce pont, ils seront grandement ébahis et se diront : « Certainement, il faut nous rendre, car ceux du dehors ont beau chemin pour venir céans [1] ».

On pria l'enchanteur de s'éloigner un moment, puis ayant délibéré, tous les chefs dirent qu'il fallait sans tarder y consentir, et que ce serait chose profitable. Alors on fit revenir cet homme subtil, et le bâtard de Mauléon lui dit : « Beau maître, vous nous assurez donc que sur ce pont nos gens pourront aller de plein pied aux créneaux pour assaillir l'ennemi? Oui, Monseigneur, je vous l'assure,

[1] Froissart raconte la même chose; mais il dit que l'enchanteur se présenta au duc d'Anjou, assiégeant le château de l'OEuf, en 1382. D'une manière ou d'une autre, le fait n'en est pas moins certain. (*Voy.* Froissart, l. II, ch. CXXXVII et CXXXVIII.)

mais je vous recommande qu'en passant le pont, aucun de vos gens ne fasse le signe de la croix, car autrement mon ouvrage s'en irait à néant, et ceux qui seraient dessus, trébucheraient dans la rivière. » A cette parole du sorcier, les chefs demandèrent de nouveau à délibérer hors sa présence. Il sortit donc, et cette fois chacun se récria sur la proposition de ce magicien, qui ne pouvait être qu'un suppôt du démon. « Il vaut mieux, dit Sevestre Bude, plus de péril en l'assaut, que de recourir à cette œuvre diabolique; car au moins nous ne perdrons pas nos âmes si nous perdons notre corps. Au trompeur vient tromperie, et d'ailleurs, il ne faut pas qu'il nous soit reproché au temps à venir, que de vaillans hommes ont agi par enchantement, plutôt que par leur courage. » Raymonnet de l'Épée et les bâtards de Campane, d'Espiote et de Breteuil, en approuvant ce discours, ajoutèrent que s'ils laissaient aller le nécroman, il pourrait bien s'introduire par sortilége dans les murs de Soïon, et tourner contre les compagnies les malefices de son art infernal; qu'il serait plus prudent de s'en défaire, attendu

qu'un pareil mécréant ne méritait aucune considération. Tous furent de cet avis : d'Espiote appela donc un de ses valets et lui dit : « Prenez avec vous un bourreau, et allez-vous-en tranquillement ensemble faire trancher la tête à l'astrologue qui se promène près d'ici. Ce qui fut promptement exécuté.

Deux jours après, les compagnies donnèrent l'assaut, et, malgré tous les efforts des assiégés, ils s'emparèrent l'épée à la main du bourg et du château qui furent livrés au pillage. Les *tuschins* ayant conquis cette place, faisaient des courses çà et là, et revenaient dans Soïon mettre à couvert leurs prisonniers et leurs trésors.

Ces routiers tinrent conseil à l'effet de savoir quel autre château ils devaient attaquer : on proposa de marcher sur celui de Donzère; mais Talebard-Talebardon dit qu'il ne le souffrirait point, parce que son grand-père avait reçu l'hospitalité en ce manoir, et qu'il le prenait sous sa protection, ce qui fut loué par tous, hormis les bâtards qui ne connaissaient ni pères, ni mères. On convint alors d'assiéger le château de la Suze, et la moitié

des compagnies partit pour cette expédition.

J'ai conté en son lieu que Girard de Briord avait été pris comme moi sous les murs de Sassenage, et je désirais faire plus ample connaissance avec ce chevalier, le plus beau et le plus aimable de tous les seigneurs du Dauphiné. Mais il était si triste que je n'avais pas encore osé le troubler en ses rêveries. Enfin, nous trouvant ensemble sur les derrières de l'armée, où nos maîtres nous avaient laissés parmi les bagages à la garde de quelques archers, je commençai par lui dire que les *tuschins* auraient beau temps pour leur attaque, et il répondit d'un air amer : « Point ne m'en soucie ; » puis il ajouta avec un soupir qu'il tira péniblement à trois reprises de son sein oppressé : « En ce bas monde, les mauvais jours ne sont que pour les bons; mais il y aura ailleurs compensation. » Sire chevalier, continuai-je, je vous prie de pardonner la hardiesse de votre compagnon d'infortune, s'il vous demande la cause de votre affliction. Est-ce, comme je le présume, la douce liberté que vous regrettez en ce moment? Patience, cher sire, les vôtres seraient bien pauvres

s'ils ne pouvaient faire entre eux tous votre rançon; ou, si la fortune craignant de ne pouvoir vous traiter aussi bien que l'a fait la nature, n'a pas voulu partager avec elle votre reconnaissance, sachez qu'on peut suppléer à ses faveurs. J'attends de l'argent; s'il en vient, comme je l'espère, de l'un et de l'autre côté, nous aurons de quoi payer nos deux rançons. »

A ces mots Girard me serra la main, et, souriant du fond de sa tristesse, il me dit : « Généreux chevalier, je vous estimerais assez pour recevoir votre don, mais ce n'est guere la crainte de rester captif qui cause le chagrin auquel vous voulez bien compatir. Il vient de plus loin et de plus haut. Libre ou dans les fers, mon deuil n'en doit pas moins être éternel. En m'élançant hors des murs de Sassenage et me jetant dans le plus épais de la mêlée, j'avais bon espoir d'y trouver la mort, je n'y ai trouvé que la captivité, qui ne la vaut pas. Mais l'une n'empêchera pas l'autre. — Miséricorde, m'écriai-je, il y a tout près de moi un être assez malheureux pour tenir un pareil langage, et mon cœur oisif ne porte pas encore la moitié du fardeau qui pèse sur

le sien! Croyez-moi, très-noble sire, je suis bon catholique et loyal chevalier, et il y a soulagement à gémir entre deux; je me recommande à vous pour être le second de votre douleur. Le bonheur peut garder le silence, car il ne serait pas aisément compris; mais l'affliction trouve toujours à qui parler, et tous les mortels l'accueillent dans leurs souvenirs ou leurs pressentimens.—Hélas! reprit le chevalier Girard, il faudra bien que je vous confie le secret de mes peines, ne fût-ce que pour vous expliquer le désespoir dont je ne pourrai peut-être cacher l'excès lors de l'épreuve qui m'attend ce soir même. Les compagnies doivent arriver à la nuit et faire halte aux lieux qui furent les témoins de ma félicité et de mes malheurs, aux lieux dont je n'eus pas encore le courage d'affronter la vue depuis que... Ici des sanglots lui coupèrent la voix, et nous ne dîmes plus un mot pendant trois bonnes heures.

Le pays que nous traversions était en rapport avec la disposition mélancolique de nos cœurs. Dans les rochers qui s'étendent le long du Rhône comme un rempart, sont des grottes

au fond desquelles le zéphyr, et les eaux qui filtrent goutte à goutte, forment des sons plaintifs. Aux environs de Clansaye, le sol couvert de débris et de sombres couleurs a été bouleversé tour à tour, et par les feux et par les eaux. La mer y fit irruption, et après un long séjour, y laissa tout pétrifié. La montagne, qui porte encore le souvenir de ses vagues profondes, sentit aussi des volcans fermenter dans ses entrailles, et renferme des lits de corps marins, entremêlés à des couches d'un sable ferrugineux [1].

Mais tout à coup un pays délicieux vient reposer la vue fatiguée : c'est là que murmurent les eaux et les feuillages de la forêt d'Aigue-Belle, dont le doux nom trahit les mystérieux attraits; mille ruisseaux entretiennent la fraîcheur de ses gazons et de ses ombrages. C'est là qu'est le village de Savasse et les ruines majestueuses de la ville de Mer-

[1] *Minéralogie du Dauphiné*, par Guettard, dans la *Description générale et particulière de la France*, t. I, 5e *Mém.*, p. 29. — Faujas de S. F., *Hist. naturelle de la province du Dauphiné.* — Delacroix, *Essai sur la Statistique du département de la Drôme*, ch. II, p. 315.

galant, que jadis détruisirent les Sarrasins; là est le hameau d'Hélène, et sa vieille tour à moitié perdue dans la feuillée des chênes qui s'élèvent avec elle sur un coteau, au pied duquel roulent des flots argentins [1]. Les longs cils de la lumière dardaient au loin leurs rayonnantes couleurs. C'était le dernier regard d'un beau jour, c'était l'adieu que le soleil faisait à la terre, en la cédant à l'empire des ombres, et cet astre semblait dire à la nuit qui allait régner à son tour : « J'éclaire les mortels et tu les rends heureux. »

Mon âme, qu'avaient attristée les demi-confidences de Girard de Briord, cédait à la douce influence de ces campagnes embaumées; je ne pus m'empêcher de dire à mon compagnon : « Ici tout semble convier à l'espérance,

[1] Le hameau d'Hélène est aujourd'hui appelé *Lène*, par corruption; mais la tour dont il s'agit subsiste encore, et la tradition qui la concerne s'est fidèlement perpétuée parmi les gens du pays. On appelle cette tour d'Hélène la tour de *la Lépreuse*, et l'on croit qu'une princesse de la maison de Poitiers, que l'on faisait passer pour lépreuse, fut renfermée dans ce donjon. (*Voy.* M. Delacroix, *Essai sur la Statistique du département de la Drôme*, ch. II, p. 329.)

et l'on y respire l'oubli des peines! — Oui, me dit-il, et les miennes y finiront. Il était devenu en un moment si pâle et si tremblant, que je le crus en effet à sa dernière heure. Le lieu que, dans mon ignorance, je lui vantais comme le paradis terrestre, était précisément celui dont l'aspect était capable de lui ôter la vie. « Voyez-vous, ajouta-t-il, voyez-vous entre ces grands arbres, cette tour ruinée à demi? C'est là qu'elle était, c'est là qu'elle est encore. Les rosiers sauvages, qui du haut de cette terrasse laissent pendre vers nous leurs ronces vagabondes, ont leur pied près d'un banc où je fus assis avec elle, alors que je cueillais pour ses cheveux une de ces roses qui ont duré plus long-temps que notre félicité. « Il disait, et des soupirs brisaient sa poitrine, et des larmes roulaient dans ses yeux avidement ouverts sur des objets qui lui prodiguaient les souvenirs dont il s'enivrait, comme pour en mourir tout d'un coup.

Cependant le cri de halte se fit entendre : le grand nuage de poussière qui se traînait à la suite des compagnies s'arrêta avec elles, et bientôt, ayant rejoint le gros de ces troupes,

nous nous trouvâmes dans une sorte de vapeur sablonneuse et brûlante, que semblaient enflammer les derniers feux du jour, et au milieu de laquelle s'agitaient comme de vrais démons, des milliers d'aventuriers farouches, dont les traits portaient l'empreinte des sept péchés capitaux. Ces hommes qui n'attendaient rien de la terre et du ciel, et qui, trop incertains du lendemain pour faire crédit à la vie, tiraient tout ce qu'ils pouvaient du moment présent, s'abandonnaient à la débauche, à l'impudicité, et chantaient des chansons grivoises d'une voix si rauque, que mieux eût valu entendre limer des éperons que de les ouïr chanter de cette façon. Assis par groupes sur les rivages, ils se gorgaient de salaisons et de vins dérobés aux celliers des monastères, et jouaient aux dés les femmes prostituées, qui, malgré leur bonne volonté, ne pouvaient répondre à tous. Plus loin, les huit chefs soupaient à l'écart. Entre les flacons et les tasses, ils jouaient à *la mourre.* Ce jeu consiste à montrer une certaine quantité de doigts présentés et cachés en un clin d'œil. Ce jeu de *la mourre* qui faisait les

délices de nos pères, est maintenant négligé; car il demande une bonne foi qu'on ne trouve pas toujours, puisqu'il faut s'en rapporter sur la vérité des nombres, à celui qui les fait : aussi dit-on d'un homme de bien : *Que l'on pourrait jouer à la mourre avec lui dans les ténèbres sans qu'il trichât*[1]. Les routiers, qui ne sont pas des gens de bien, ne se trompent cependant pas lorsqu'ils jouent entre eux; peut-être parce qu'étant tous voleurs et se connaissant pour tels, ils s'attrapent bien mieux lorsqu'ils sont honnêtes.

Tandis que les chefs s'amusaient ainsi, les gardes avancées leur firent dire qu'un chevalier désirait leur parler; bientôt celui-ci parut tout couvert d'armes brillantes, un panache rouge flottait sur son casque d'or, et une écharpe de même couleur suspendait à son côté une forte épée dont la poignée avait la

[1] M. de Paulmy, *Mélang. d'une grande biblioth.*, vol. c, p. 102. — C'était aussi un proverbe chez les Romains, qui, ainsi que les Grecs, aimaient beaucoup ce jeu. Cic., *De offic.*, liv. III. — Les statuts de l'ordre du cordon jaune, institué par le duc de Nevers, recommandent de jouer souvent à *la mourre*.

forme d'une croix. Girard de Briord reconnut d'abord son ami et s'écria : « Silence, écoutez le comte de la Suze, le chevalier sans peur et sans reproche ! — Ah ! ah ! le sire de la Suze, dit Talebard-Talebardon, qu'il soit le bien venu s'il nous apporte les clefs de son château. » Pour toute réponse, le sire de la Suze tira son épée, trancha un côté de la nappe qui couvrait la table, autour de laquelle siégeaient les huit chefs, et mit leur pain à rebours, ce qui est, comme on sait, le plus sanglant affront que puissent recevoir des créatures vivantes [1]. Soudain les huit chefs tirèrent leurs glaives, et se disputèrent à qui demanderait le premier raison à ce hardi chevalier. « Pensiez-vous donc, leur disait-il, félons et renégats, que j'attendrais lâchement vos offenses dans mes remparts, et que vous pourriez, fût-ce un seul jour, abattre l'orgueil de ma liberté !

[1] La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. chevalerie*, t. I, p. 381 et 384. — Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. III, p. 168. — M. de Paulmy, *Mélang. d'une grande bibl.*, vol. C, p. 112. — Alain Chartier pense que c'est Duguesclin qui introduisit l'usage de trancher la nappe, mais cet usage est bien antérieur à ce connétable.

Non, non, je vous défie et suis prêt à soutenir envers et contre tous, que vous avez forfait à l'honneur en prenant les armes autrement que pour la défense de la patrie et de la religion catholique. « A ces mots il jette son gant au milieu d'eux, et le petit Meschin, posant le pied dessus pour que d'autres ne le ramassent pas avant lui, tire sa flamberge, et attaque avec fureur le gentilhomme dauphinois, qui lui riposte par un coup mortel. d'Espiote, qui va le remplacer, prie poliment son adversaire d'attendre que son valet ait passé sur la meule le fer de son épée, l'invitant à en agir de même, et pendant cette trève, il fait apporter des flambeaux, car il faisait déjà nuit. Les flambeaux étant prêts, et les deux épées convenablement affilées, les champions engagent un combat à outrance; le choc et les étincelles de leurs armes avaient frappé au loin toutes les compagnies, et les bandouliers accouraient en foule pour être témoins de cette lutte, où le courage et l'adresse tenaient des deux côtés la victoire indécise. Un coup d'épée a brisé le casque du seigneur de la Suze dont la tête reste à découvert;

aussitôt d'Espiote a jeté le sien pour n'avoir aucun avantage sur son adversaire. Tous les deux blessés et inondés de sang et de sueur, supendent enfin leurs coups, et s'ajournent au lendemain près des fossés de *Saint-Paul-les-Trois-Châteaux*.

Le comte de la Suze, après avoir reçu les complimens des autres chefs, se disposait à partir, lorsque ceux de la compagnie du petit Meschin, se voyant sans capitaine, furent l'attendre au nombre de cinq cents, vers la rivière de la Corance, que ce seigneur devait passer en batelet, et là ils lui crièrent de ne pas aller plus avant, et que, puisqu'il avait occis leur chef, il fallait qu'il vînt avec eux pour être leur souverain meneur, qu'autrement, et s'il ne voulait pas les commander, il était un homme mort [1]. Le comte, se souciant peu de cet étrange honneur, leur dit qu'ils pouvaient fort bien s'entendre ensemble pour élire le plus vaillant d'entre eux. A ces mots ces soldats, plus sensés, tout grossiers qu'ils étaient, que les docteurs ès-universités,

[1] *Chron. de Froissart*, l. II, ch. CVIII.

et les disciples d'Aristote, se moquèrent de son propos, en disant que l'essai d'une telle élection serait pure folie, parce que chacun d'eux ne voudrait pas avouer qu'un autre fût plus brave que lui, et que dès lors il convient de mettre un fait positif à la place d'une opinion qui flotte toujours indécise dans le champ des disputes humaines. «Le pouvoir, ajoutaient-ils, ne se trouve pas entre des égaux; il en faut un tout fait, comme par la grâce de Dieu, pour qu'on puisse le reconnaître sans contestation, sans jalousie et sans faiblesse. Un pouvoir discuté n'est plus un pouvoir, et si on l'a vu naître hier, on le verra peut-être finir demain. Par ainsi, puisque vous êtes évidemment plus fort, plus noble, plus riche et plus instruit qu'aucun de nous, il nous faut prendre sous votre obéissance, et nous conduire où vous voudrez; car nous ne voulons pas avoir la charge de notre gouvernement, et la garde de nos âmes. Alors le seigneur de la Suze, réfléchissant qu'il pouvait mener ces gens-là à bien et en débarrasser son pays, leur donna sa parole que le lendemain il se rendrait au

milieu d'eux pour leur dire oui ou non. Les bandouliers étant satisfaits, crièrent par trois fois : *Vive le seigneur de la Suze!* et revinrent en toute hâte, pour assister, comme c'était leur devoir, aux funérailles du petit Meschin, leur capitaine.

CHAPITRE XC.

Presque tous les *tuschins* étaient plongés dans le sommeil; on n'entendait pour tout bruit que le pas lointain des sentinelles placées aux quatre points cardinaux, et que le funèbre murmure des prières qu'on récitait autour du lit de paille où gisait le corps du petit Meschin. Ce fut alors que me prenant par le bras, Girard de Briord m'emmena dans la campagne où la lune brillait en son plein. Nous étant assis près de la tour dont j'ai parlé, mon compagnon me dit : « Or, écoutez, vous que le ciel a doué d'un cœur tendre et compatissant :

« Il y a deux ans que, revenant des rives de la Baltique, où beaucoup de chevaliers français avaient prêté main forte à l'ordre teutonique, je fus invité à une cour plénière que tenait le sire de Montélimart. A la fin du banquet, on parla diversement d'une jeune captive retenue avec mystère dans la tour voisine: les uns disaient que c'était une lépreuse de

[1] Delacroix, *Essai sur la Statistique du dép. de la Drôme.*

haute naissance; les autres pensaient que la haine d'une marâtre l'avait jetée en charte privée; ceux-ci racontaient que sa vraie mère, honteuse d'être accouchée d'un monstre, l'avait cachée entre quatre murailles; ceux-là assuraient que c'était une magicienne d'une grande beauté, et qu'à la recommandation d'un cardinal, on lui avait fait grâce du bûcher, à la charge par elle de garder une prison perpétuelle. On parla ensuite d'autre chose, puis l'on chanta, puis l'on fit la partie d'aller à Pierrelatte voir la fête de l'*abbé de la Jeunesse*, où les filles dansent la farandole avec des flambeaux rouges, et les garçons en agitant des branches de romarin ornées des rubans de leurs belles [1].

« Pour moi, cédant à des penchans rêveurs, j'errai dans la campagne, et me perdis avec une joie mélancolique et ravissante sous les vastes ombrages des grands bois d'Étagnols. Tantôt laissant aller mes vagues pensées à la suite des nuages qui traversaient les cieux, tantôt les ramenant sur les fleurs dont la terre

[1] *Almanach général du Dauphiné*, pour l'année 1788, p. 328 et suiv. — Delacroix, *Essai sur la Statistique du département de la Drôme*, ch. II, p. 306 et 307.

était parsemée, j'appelais, dans le vide de mon cœur, l'image d'une beauté idéale, pour laquelle j'eusse voulu vivre et mourir. Je finis par ne plus regarder ni la terre ni les cieux, rêvant toujours sans savoir où j'étais et où j'allais. Un coup de vent qui fracassa des arbres autour de moi, me tira de ce songe ambulant. L'air était obscur, l'ouragan mugissait avec furie. Tandis que je cherchais un refuge contre la grêle meurtrière, j'aperçus un monastère délabré dont les ronces embarrassaient l'entrée. En face, trois meuniers de Taulignan aimaient mieux rester sous l'insuffisant abri d'un hêtre, exposés au mauvais temps, que de se mettre à couvert sous les voûtes désertes et sinistres, dont j'allais risquer la douteuse hospitalité. « Holà! sire chevalier, me dirent-ils, ignorez-vous donc que ce bâtiment, inhabité depuis le procès des Templiers, est devenu le repaire des lutins? »

« Sans m'arrêter à ce propos, je pénétrai sous les arcades du cloître. Le vent qui s'y engouffrait me força d'aller plus loin; je parvins à une salle dont les combles demi-ruinés laissaient filtrer les eaux du ciel; je m'avançai

en d'autres salles; mais les oiseaux de nuit y voltigeaient en si grand nombre, que je n'y pus demeurer davantage; je m'enfonçai plus avant encore, et j'y étais bien et dûment abrité, lorsque j'entendis près de moi des soupirs, et comme le râle de la mort. Un frisson me saisit, et je voulus sortir de ces lieux suspects; allant à tâtons dans les ténèbres, je me trompai de porte et me trouvai dans une pièce qu'éclairait faiblement une petite lampe qui jetait ses dernières clartés près du lit sur lequel expirait un vieillard. Il me regarda avec surprise, mais sans crainte; car il sentait bien qu'il allait mourir. Son corps débile et souffrant était à demi couvert d'un manteau blanc marqué d'une croix rouge. A cet illustre vêtement des Templiers, je vis que l'infortuné était une victime échappée à la destruction d'un ordre qui avait rempli l'Orient de sa gloire, et l'Occident de ses malheurs. Soudain la foudre tomba près de nous; alors le vieux Templier dit en joignant les mains : « Le ciel frappe à côté, mais les hommes ont des coups plus terribles et plus certains. »

« O mon père, lui dis-je, ne me confondez point avec les hommes d'une époque odieuse. Je n'étais pas encore né quand la France vit monter aux bûchers l'héroïque milice de la croix. Depuis, j'ai servi sous les drapeaux des chevaliers teutoniques, et cet ordre m'apprit par sa valeur guerrière et ses vertus religieuses à révérer le vôtre, qui était en quelque sorte son frère. » Le Templier me tendit la main et reprit. « Généreux chevalier, le ciel vous conduit vers moi pour qu'à mes derniers instans je vous confie un secret qu'il m'était pénible d'emporter dans la tombe. Ne parlons donc plus de l'injustice des mortels, aussi bien Dieu évoqua notre cause, et nous fit comparaître devant lui. Le plus jeune de tous, et à un âge où la vie a des illusions et des espérances jusque dans l'ombre des cachots, je parvins seul à soustraire ma tête à ceux qui l'avaient proscrite [1]. Des récits calomnieux représentaient nos maisons comme des récep-

[1] Les Templiers furent arrêtés par tout le royaume en 1312. — Dupuis, *Hist. des Templiers*, p. 9. — *Spicil.*, t. III, p. 60. — Ce Templier qui pouvait, lors de leur procès, avoir vingt-deux ans, était octogénaire en 1373.

tacles d'abomination et de pratiques infernales [1]. Les incrédules villageois s'en éloignaient avec effroi. On racontait que, dans celui-ci, les Templiers avaient enfoui une chèvre et un chevreau d'or, restes de l'idolâtrie qui leur était reprochée. Les comtes de la Suze ordonnèrent qu'on y fît des fouilles, et les ouvriers n'ayant rien trouvé, dirent que le démon avait enlevé ces simulacres [2]. Profitant de ces terreurs populaires, je revins dans les ruines de cet asile religieux : le jour j'y demeurais caché, et la nuit j'errais dans les campagnes [3].

« Dans une de ces courses nocturnes, je m'étais assis au pied d'une tour, dont le gardien me donnait quelquefois le pain de la charité; et, parce que son père avait servi dans l'opulente maison de mes ancêtres, en

[1] Bzovius, an 1308, p. 103. — Guil. Paradin, *Hist. de Savoie*, l. II, ch. CVI. — Ces. Nostradamus, *Hist. de Prov.*, p. 324 et 325. — *Spicil.*, t. III, p. 69. — Dupuy, *Hist. des Templiers*, p. 17 et suiv. — Villani, l. VIII, ch. XCII. — Walsingham, II, p. 73.

[2] Delacroix, *Essai sur la Statistique du département de la Drôme*, ch. II, p. 331.

[3] Delacroix, lieu cité, p. 331.

des temps de bonheur qui n'étaient plus, il se sentait de la pitié pour moi. Affligé de vieillir dans l'exil des hommes, réfléchissant aux peines que j'avais souffertes et que je devais souffrir encore, je regrettais que mon âme ne se fût point envolée avec celles de mes frères, à travers les flammes des bûchers de Philippe, lorsque j'entendis du haut de la tour les sons de la harpe, et la voix d'une femme, dont les paroles étaient tristes et mélodieuses. Le gardien m'ayant dit que c'était une lépreuse de noble lignage, je désirai connaître cet être ainsi que moi proscrit et malheureux, afin de nous consoler en mêlant nos infortunes. Il céda à ma prière. Hélène, c'est le nom de la douce captive, reçut comme un bienfait la présence du pauvre Templier. On l'obligeait à se couvrir le visage pendant le jour sous un voile épais, afin qu'on ne la reconnût point du haut des terrasses de ses jardins; mais elle, pour s'affranchir de ce voile importun, avait préféré veiller la nuit, et rester tout le jour dans un repos invisible. Cette nouvelle conformité avec ma triste vie, m'attacha de plus en plus à Hélène, et cette

jeune fille qui comptait à peine dix-huit printemps, eut pour société dans cette solitude ignorée, un vieillard octogénaire, dont les cheveux avaient blanchi sous une sentence de mort.

« Que de fois, durant ces nuits où la terre semblait évanouie pour nous, durant ces nuits où le ciel, nous préparant de magnifiques indemnités, prodiguait à nos extases les astres, le silence et la paix; oh! que de fois nous priâmes ensemble le Dieu qui frappe l'innocence, pour l'avertir qu'elle a droit à des biens plus durables que ceux d'ici-bas, dont il daigne la détacher, afin qu'elle jouisse par avance du bonheur de le contempler. D'autres fois, il est vrai, Hélène semblait regretter que la vie eût eu pour elle tant de fausses promesses : elle pleurait, en se souvenant des foyers domestiques et des plaisirs de son enfance. J'avais peint sur le mur intérieur de la tour une rose encore enveloppée dans sa verdure, avec ces mots *clausa quoque* (elle est captive aussi). « Elle ne le sera plus à l'aurore prochaine, me dit-elle en soupirant. Oui, ma fille, lui répondis-je, mais le

soir elle sera flétrie, le souffle qui l'aura contrainte à s'épanouir emportera ses parfums et ses couleurs. Ah! bénissez la bonté divine qui vous ramène tout droit au ciel, sans vous faire passer par les orages de ce monde. » Cependant ma fin approchait, et je m'affligeais de laisser dans l'abandon cette douce et aimable créature. La dernière fois que je la vis, elle me dit en me pressant les mains : « Elles sont brûlantes, mon père, seriez-vous souffrant? Non, lui répondis-je, à mon âge la mort même nous arrive sans douleur. A demain donc, ajouta-t-elle. « Je sentis alors une larme qui venait la dernière, après tant d'autres versées sur mes malheurs et ceux de mes frères. Étendu sur ce lit de mort, une idée pénible m'y tenait lieu d'agonie : je ne pouvais faire parvenir à Hélène la nouvelle de ma mort, et ce papier, où, d'après ce que je recueillis sur sa famille et le secret de sa position, je traçai des avis paternels, qui dirigeront à l'avenir sa conduite. Noble chevalier, dont le langage annonce un cœur loyal, chargez-vous de ce message, et recevez en récompense la bénédiction de celui qui va

mourir. » Je le lui promis, il sourit et mourut.

« Je veillai près de ce corps, reste misérable d'un ordre glorieux. N'ayant point de livre de prières pour me mettre en oraison, j'ouvris une vieille chronique de Jérusalem, où je lus ces mots à haute et intelligible voix [1] : « Gui de « Lusignan veut venger les chrétiens, dont « le sang fumait encore dans les défilés de « Tibériade. Il conduit son armée au siége de « Ptolemaïs, que vient défendre le superbe « Saladin, avec les intrépides guerriers du « croissant. Pour récompense de leurs exploits « prodigieux dans la dernière bataille, les « chevaliers du Temple obtiennent l'honneur « de combattre au premier rang. Après une « vaine résistance, les Sarrasins épouvantés « ont fui devant l'étendard de la croix. Ivres « de leurs succès, les chrétiens, se croyant « vainqueurs, se répandent en désordre sous

[1] On veut sans doute parler de l'Histoire de Jérusalem, *Historia Hierosolomytana*, qui raconte ce qui s'est passé à Jérusalem depuis 1177 jusqu'au siége de Ptolémaïs inclusivement, et par conséquent le règne de Baudouin et de Gui de Lusignan, pendant lequel les chevaliers du Temple firent des prodiges de valeur.

« les tentes des Musulmans, pour y piller « leurs trésors et enlever leurs odalisques. « Les Templiers seuls, à qui la gloire suffit, « demeurent sur le champ de bataille, où le « sultan ramène bientôt l'armée qui s'est « ralliée à sa voix. Cent mille Sarrasins atta- « quent les deux mille chevaliers du Temple. « Ceux-ci combattent trois heures contre ces « forces inégales : sans cesse éclaircie par le « cimeterre de l'infidèle, leur phalange hé- « roïque se resserre et forme un rempart aux « chrétiens, qui, placés entre le Bélus et la « mer, vont être engloutis dans les flots si « les Templiers reculent d'un pas. Ils ne re- « culent point, mais ils meurent; et les Sarra- « sins, étonnés de tant de courage, laissent à « ces martyrs de la gloire l'impérissable hon- « neur d'avoir sauvé l'armée des croisés... Re- « connaissance éternelle à ces généreux che- « valiers! qu'ils soient loués et bénis, qu'ils « prospèrent dans tous les siècles! [1]. »

[1] *Voy.* sur la bataille de Ptolémais et le dévoûment des Templiers, *Historia Hierosolomytana*. La *Chron. de Gervais*, ad ann. 1190. — Le P. Mainbourg, *Hist. des Croi-*

« Qu'ils prospèrent dans tous les siècles! A ces mots je m'arrêtai : des pleurs avaient obscurci ma vue, car voilà qu'il me fallait ensevelir le dernier de ces chevaliers, qui ne s'était dérobé au supplice que pour venir mourir entre des ruines, dans la misère et l'abandon. Je sortis afin de lui chercher quelque part un tombeau.

« Quel spectacle s'offrit à moi! le coup de tonnerre que nous avions entendu avait renversé le mur, dont une sentence de proscription fit clore l'entrée de l'église des Templiers, pour l'interdire aux chrétiens, comme un lieu maudit. Les flèches de la foudre avaient en même temps embrasé près de là un grand sapin, qui, tel qu'un flambeau gigantesque, brûlait en face de la nef. J'y pénétrai, et m'agenouillant devant l'autel, je priai avec ferveur pour les âmes des Templiers, que je crus voir descendre dans les vives clartés, dont les flammes faisaient resplendir les marbres du sanctuaire. Je visitai les caveaux funèbres :

sades, t. II, l. V, p. 297 et suiv. — M. Michaud, *Hist. des Croisades*, t. II, l. VIII, p. 357.

dans l'épaisseur de leurs murs, on avait pratiqué de petits sépulcres; chacun des chevaliers devait avoir le sien, mais la plupart en avaient été frustrés. J'y transportai le corps de celui dont je venais de recueillir le dernier soupir, je plaçai sur son cœur éteint la page où le récit d'une gloire immortelle avait fait couler mes larmes; puis je fermai avec de l'argile l'ouverture de ce tombeau.

« Il me fallait remplir le message qu'on m'avait confié. A la faveur de ce qui me restait de nuit, et sous le manteau du Templier, j'espérai pénétrer sans obstacle dans la tour. Je frappai : le gardien m'ouvrit en me disant: *Bonne nuit, père Anselme.* Puis il alla se remettre au lit, et je me trouvai dans un jardin, ne sachant de quel côté porter mes pas, car la nuit était assez noire. Du reste, le ciel était calme, la pluie de l'orage, bue tout entière par un sol qu'altéraient les grandes chaleurs de l'été, répandait une fraîcheur embaumée, et j'étais comme ivre de la forte odeur des iris et des roses, lorsque j'entendis les accords d'une harpe avec une voix si douce, qu'il me semblait, dans cette divine obscurité, être ef-

fleuré par l'aile des séraphins. Je tressaillais à chaque pas, et mon cœur battait à coups pressés. Hélène, qui depuis long-temps ne fréquentait plus la lumière du jour, était si familière avec les ténèbres, qu'elle s'y était créé pour ainsi dire une vue de lynx. Aussi m'aperçut-elle avant que je ne pusse la voir, et, abusée d'abord par la blancheur de mon manteau, elle s'écria : *Mon père, c'est donc vous!* mais reconnaissant sa méprise, elle garda le silence. Je lui dis alors que le Templier étant malade, et pouvant en mourir, m'avait remis pour elle des écritures importantes. Elle ne répondit mot, mais j'entendis qu'elle gémissait tous bas : échappant à ses mains tremblantes sa harpe tomba, une corde se rompit, et un son lugubre murmura sourdement à travers la feuillée obscure.

« J'essayai de la consoler, et lui dis que, si le bon Dieu rappelait à lui le pauvre Templier, je viendrais près d'elle à sa place; que c'était un avantage qu'il m'avait légué, et que'lle ne voudrait pas sans doute méconnaître les dernières volontés de celui qu'elle appelait son père. « Ce n'est pas la même chose, répondit-

elle... Pourquoi? repris-je : est-ce parce que je suis jeune, et craignez-vous?... Craindre! interrompit-elle : le Templier ne vous aurait-il donc pas dit que j'étais lépreuse, et que c'était aux autres à craindre en ma présence? Mais, quand je dis que ce n'est pas la même chose, c'est qu'il fallait pour se risquer en ma triste compagnie être bien malheureux, et, de ce côté, rien ne manquait au père Anselme. Je n'attendrais de toute autre personne qu'une pensée fugitive, et j'aurais peut-être beaucoup de chagrin à m'en voir ensuite délaissée; car, si l'on peut vivre sans être aimé, il est peut-être impossible de vivre quand on ne l'est plus. Pour peu que vous soyez heureux, il faut donc me le dire loyalement et vous éloigner aussitôt, je ne vous en saurai pas mauvais gré, et vous prierai seulement de m'avoir quelqu'être vivant, tel qu'une biche, un chien, deux tourterelles ou tel autre animal qu'on puisse apprivoiser; car il ne m'est guère permis d'être difficile en fait de compagnon, et celui qui voudra rester le plus long-temps avec moi me semblera préférable. »

« La voix d'Hélène avait un charme infini. Assis près d'elle sur le même banc, je respirais le souffle de ses paroles si pur et si doux, que je crus d'abord m'enivrer du parfum des fleurs. Son voile, rejeté en arrière et soulevé par le zéphyr, était, à cause de sa blancheur, la seule partie visible de cet être mystérieux. Elle m'interrogea sur ma vie et mes aventures : je lui contai mes voyages, mes combats, mes pressentimens et le besoin que j'avais d'aimer. Quand je m'arrêtais elle me disait : « Ah ! parlez encore, parlez ; depuis deux ans, nulle voix de votre âge n'était venue à mon oreille ». Je continuais, et elle semblait m'écouter dans une alternative de tristesse et de joie. Mes récits l'intéressaient si vivement, qu'elle laissa venir l'aube du matin sans se couvrir de son voile, et sans se retirer dans la tour. Les premières clartés de l'aurore venaient de poindre derrière elle. Elle était encore dans l'ombre, mais l'orient éclairait déjà une partie de sa belle chevelure, dont chaque boucle resplendissante semblait un prisme radieux. Les prémices du jour venaient amoureusement luire sur le contour de son visage, de son col

d'albâtre, de ses épaules dégagées; ainsi, le rayon du soleil brillant sur les neiges des Alpes, confond sa divine lumière avec leur virginale blancheur. Sa beauté se révélait à moi comme par enchantement, et lorsque, mieux servi par les bienfaits du jour, j'eus admiré dans tout son éclat cette beauté à qui nulle autre n'était comparable; lorsque j'eus vu ses grands yeux, dont les regards angéliques allaient frapper le cœur d'un souvenir ineffaçable; quand j'eus vu ce front pur, cette bouche vermeille où des perles brillaient à travers un tendre sourire; quand j'eus vu tous ses traits où la nature avait mis le sentiment et la grâce, je poussai un cri d'admiration, qui rappela Hélène à elle-même. Alors elle rougit et se couvrit de son voile.

« Tu me caches en vain tes traits, lui dis-je, Oh! femme incompréhensible, dont la magie dispose de mon cœur, tu me les caches en vain; car dussé-je vivre éternellement, jamais je n'oublierai ce que je viens de contempler: mon souvenir est frappé d'éternité. Le jour, la nuit, de près, de loin, je verrai sans cesse cette figure où triomphe la

beauté; mais ce chef-d'œuvre des cieux n'a-t-il brillé un moment que pour rester enseveli dans l'ombre de la captivité, loin de l'adoration des mortels et des hommages de l'univers! Ah! tout m'est révélé; c'est l'envie et la confusion d'un sexe que tes charmes éclipsaient, qui t'ont condamnée à languir ici; c'est une marâtre, qui tremblait que ses filles ne parussent à tes côtés; c'est un père, qui craignait que son fils ne mourût d'amour en te voyant, qui ont entrepris contre ta liberté. O France, ô pays des exploits généreux! qu'as-tu fait de ta chevalerie? Où sont les preux qui, avant de chausser l'éperon d'or, faisaient dans la veille d'armes l'inviolable serment de défendre les opprimés[1]? Où sont les champions de l'innocence, les *servans* de la beauté? Eh, quoi! Hélène est encore captive? cette tour est encore debout?... mais j'en rends grâce au ciel, qui me réservait à ta délivrance; oui, c'est à moi qu'il appartient de rompre tes fers; accepte-moi pour ton vengeur, et je vais rendre à la

[1] *Ord. de chev.*, fol. 6, v°. — Favyn, l. 1, p. 89.

liberté celle dont je serai pour toujours l'esclave.» Mes transports intimidèrent Hélène, et celle qui, un moment auparavant était avec moi si naïve, si simple, si affectueuse; celle qui implorait la pitié comme une bonne œuvre, avait pris tout à coup une réserve dont je fus interdit. Elle paraissait plus embarrassée de ses attraits, qu'elle l'avait été de sa laideur présumée; et comme si la conscience de sa beauté l'eût rappelée, par une sorte d'instinct, aux pudiques alarmes de son sexe, elle rougit en baissant les yeux, et se retira à l'extrémité du banc où nous étions assis. « Ah! pourquoi, lui dis-je, avez-vous tant de beauté? Je vous eusse aimée à bien moins, et vous pouvez en croire celui qui, vous réputant lépreuse, sentait néanmoins pour vous une si bonne amitié. Vos charmes m'intimident, et j'en suis peut-être à regretter l'infirmité qui vous fixait à cette terre, et qui eût été l'anneau par lequel vous auriez tenu à celui qui vous aurait aimée sans crainte. Parce que vous vous trouvez tout à coup la plus belle personne qu'on puisse voir, vous ne voulez donc plus de mon cœur? Qui

vous a dit cela? me répondit-elle avec plus de douceur. Ah! si l'infortuné avait seul le privilége d'aimer, je regretterais de ne pas être aussi malheureuse que je le pensais, et je maudirais ce peu de beauté dont vous me voyez surprise; car on m'avait tant dit, en me conduisant dans cette tour, que j'étais lépreuse et laide à faire peur, qu'il fallait bien le croire. Mais cet écrit du père Anselme pourra nous expliquer tout ce mystère... »

CHAPITRE XCI.

Girard de Briord en était en cet endroit de son récit, lorsque les bandouliers sonnèrent du cor pour faire rentrer les prisonniers sous la tente de leurs maîtres. Ce fut donc à regret qu'il me fallut ajourner la suite de cette merveilleuse histoire.

Le lendemain, le comte de la Suze se rendit comme il l'avait promis au quartier des compagnies, et ceux de la compagnie de feu le petit Meschin avaient préparé un portail de feuillage pour le recevoir noblement. Il les fit assembler autour de lui, et leur apprit que Bertrand de Baux, seigneur d'Urgon, et autres lieux, avait ramassé dans le royaume de Naples une armée de bandits, qui était pour le moment en Provence, où ces enfans de Bélial [1], pillaient et saccageaient tout; que le pape les avait excommuniés, et que, de son côté, la reine Jeanne tenant son lit de justice,

[1] C'est ainsi que les appelle le continuateur de Nangis. *Filii Belial, guerratores de variis nationibus non habentes titulum.*

avait prononcé contre eux la peine de mort et la confiscation de leurs biens [1]. Il ajouta que les États de Provence, pour mettre à exécution la sentence de leur souveraine, levaient de bonnes troupes, et paieraient largement les compagnes qui entreraient à leur service; que de plus, lesdites compagnies auraient les dépouilles et les trésors de ces boutefeux appelés *Tondeurs* et *Gascons* [2]; que si les routiers voulaient prêter les mains à cette louable entreprise, il les commanderait volontiers, sinon, non.

Les routiers de feu le petit Meschin lui répondirent, qu'ils ne l'avaient pas élu leur chef pour délibérer avec lui, mais pour lui obéir dans ses volontés brèves et absolues, parce qu'ils étaient assurés qu'il se conduirait loyalement avec eux; et qu'ainsi il pouvait bien garder ses discours pour essayer de persuader les autres capitaines. Ceux-ci étant venus par curiosité, s'informèrent de quoi il s'agissait? Quand le sire de la Suze les eut de son mieux

[1] César Nostradamus, *Hist. de Provence*, p. 433 et 434.

[2] *Chron. de Prov.*, fol. 410, 480.

sermonnés, ils demandèrent un quart d'heure de réflexion, et sur ces entrefaites, le gouverneur du Dauphiné leur envoya Guy Aleman, seigneur d'Uriage, et de Croy-Chanel, seigneur d'Allevard, pour leur proposer, moyennant six mille florins, de rendre Soïon, et de vider sous quatre jours le Dauphiné, ce à quoi ils consentirent [1].

Quand le seigneur de Croy-Chanel eut connu la proposition du comte de la Suze qu'agréaient les autres chefs des routiers, il promit de les rejoindre à Avignon, et de les y faire aboucher avec le pape lui-même, ou pour le moins avec un cardinal, attendu que la cour pontificale ne regarderait pas au prix, s'il lui venait de bons soudoyers de louage [2], qui pussent l'aider à recouvrer les états de l'Église, et détruire la ligue des républiques italiennes, qui lui faisaient une rude guerre [3].

[1] Columbi, *De reb. gestis Valentinens. episcop.*, l. III. — Chorier, *Hist. du Dauphiné*, l. XI, sect. XIV, p. 368.

[2] Les historiens méridionaux les appellent, en effet, *Soudadiers Logaditz.*

[3] Sozomeni Pistoriensis Histor., p. 1096. — Marchione de Stefani, l. IX, R. 759, p. 151. — *Annales ecclesiastici*

Chacun fut très-satisfait. Les bons larrons pour terminer dignement les choses, voulaient tous se confesser, afin, disaient-ils, de commencer une nouvelle vie, et d'entrer sains de corps et d'esprit sur le territoire béni du comté Venaissin. Mais le moine noir qui faisait office d'aumônier leur fit observer que de telles confessions excédaient les forces d'un prêtre, et qu'il en mourrait à la peine : « Eh bien, dirent quelques-uns de ces étranges chrétiens, nous nous passerons de messieurs de l'église pour aujourd'hui : et Dieu en voyant revenir à lui des enfans qu'il croyait perdus, ne prendra peut-être pas garde à la forme. » Ils ajoutèrent qu'ils allaient se confesser les uns les autres ; ce à quoi le moine noir répondit : « A la vérité le concile d'Iroc, la glose du chapitre *fures* et le sentiment de Saint-Thomas, permettent aux laïques de se confesser entre eux, mais seulement dans le cas de nécessité, *in necessitate etiam laico* [1]. C'est

Raynald., 1376, § 7, p. 544 — Andr. Gataro Storia padovana, p. 220.

[1] Etienne, ev. d'Autun, l. *De Sacram. altaris*, cap. VII.

ainsi que le bon sénéchal de Champagne se confessa à Guy d'Ebelin, connétable de Chypre, et lui donna à son tour l'absolution, parce que tous deux s'attendaient à être décollés par les Sarrasins [1]. C'est ainsi que les pirates dont parle Saint-Bernard, se confessèrent mutuellement, et se donnèrent valablement de belles et bonnes pénitences, parce que leur navire battu de la tempête allait être englouti, et que d'ailleurs plusieurs d'entre eux étaient blessés et mourans [2]. Mais, vous autres qui êtes flamboyans de santé, et qui faites trembler les autres plus que vous ne tremblez pour vous-mêmes, où est la nécessité qui vous dispense des formes sacramentales? » Où est la nécessité! s'écrièrent les bandouliers : elle est dans la crainte de voir des pêcheurs déterminés

— S. Thom. *in suppl. quæst.* 8, art. 2. — Gerson. *in compend. theol. tit. de Sacram. pœnit.*

[1] *Encouste-moi se agenouilla messire Guy d'Ebelin, connestable de Chypre, et se confessa a moi : et je lui donnai telle absolution comme Dieu m'en donneit le pouvoir. Mais la chose qu'il m'eut dite quand je fus leve, onques ne m'en recordai de mot.* Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 150, de l'éd. de Mesnard.

[2] *Vita S. Bernard., abb. Tiron*, cap. XVI.

oublier leurs bonnes résolutions pour retomber dans de damnables habitudes. Ils se mirent donc deux à deux à l'écart, se confessant à leur aise, et quand ils eurent fini, ils se donnèrent force horions en guise de pénitence, et s'imposèrent des jeûnes et des mortifications.

Les capitaines vinrent trouver le comte de la Suze et lui dirent, qu'ayant fait le partage des gains du mois dernier, ils lui apportaient douze mille florins qui lui revenaient comme chef d'une compagnie.

Le sire de la Suze ne voulut pas toucher un denier de cette somme; cependant il ne fit rien paraître de son dégoût, et tout au contraire, il leur dit, *merci;* mais sur le soir il adressa ces paroles au bâtard de Mauléon : « Vous avez parmi vos prisonniers le chevalier Girard de Briord; je vous baillerai volontiers 8,000 francs pour sa rançon, car il est mon ami. — Prenez-le, répondit l'écuyer gascon ; et de ce moment Girard de Briord fut libre, sans être plus joyeux, comme on le verra bientôt. Du surplus de sa quote part dans le butin des larrons, le comte de la Suze fonda à l'endroit

où lesdits larrons étaient quasiment revenus au bien, une petite chapelle et un ermitage, afin que ce monument expiatoire perpetuât le souvenir de cette manière de conversion.

Girard de Briord ayant appris cette fondation, pria son ami le sire de la Suze de lui laisser le choix de l'ermite, attendu qu'il connaissait un homme que le siècle avait affligé, et qui voulait entrer en religion. Le comte lui répondit qu'il pouvait disposer de ce petit bénéfice champêtre selon son bon plaisir, et qu'il le lui abandonnait sans réserve.

« Voilà qui est bien, me dit Girard, et puisque je suis redevenu libre de mes actions, je n'irai certainement pas vivre et mourir ailleurs qu'ici. Mais comme nous devons nous séparer demain pour toujours, je dois reprendre le fil de mon récit, afin que vous emportiez un souvenir durable de celui qui fut votre compagnon de captivité.

« Les écritures du père Anselme apprenaient suffisamment qu'Hélène était fille d'un grand seigneur de Provence, lequel s'était remarié à une méchante femme. Cette marâtre détestait, à cause de ses propres enfans, celle

qui était sortie du premier lit avec plus d'avantages de nature et de fortune, que ces derniers n'en pouvaient avoir tous ensemble. Profitant de l'absence de son mari qui était en Palestine, elle fit croire qu'Hélène était lépreuse; et personne pour le moment ne s'étant trouvé assez hardi pour venir regarder au visage cette jeune demoiselle, et pour soutenir qu'il n'y avait là, ni lèpre, ni autre laideur, on mit l'orpheline en charte privée. Cependant son père avait écrit de Rhodes, qu'il serait de retour avant un an. Le Templier en concluait qu'il fallait patienter jusqu'à son arrivée, laquelle mettrait fin à tout acte déloyal et arbitraire. Ces renseignemens nous causèrent grande joie: Hélène pleurait et riait à la fois; mais soudain le rire passa et les pleurs demeurèrent, car la recluse eut le pressentiment que ce bonheur venait trop vite pour être durable, et qu'elle était certaine qu'il lui arriverait quelque méchef; d'autant plus, (ajouta-t-elle, avec un regard si tendre et si doux, qu'on n'en voit pas deux semblables dans la vie,) d'autant plus qu'à présent le malheur a contre moi double chance; car, si

ne trouvant plus de place dans ma destinée, tant elle est criblée de ses coups, il allait me frapper en votre personne, ce serait bien pis vraiment. »

« Cependant la marâtre, alarmée du retour du père d'Hélène, venait d'envoyer un messager au gardien de la tour, qu'on appelait le *clavaire*, parce qu'il portait les clefs à sa ceinture [1], pour lui enjoindre de veiller plus rigoureusement que jamais sur la captive. Et le *clavaire*, quoique bon homme et compatissant, nous cria assez durement qu'il fallait nous séparer, sans plus tarder et pour toujours; puis, sentant bien qu'il n'y avait nulle humanité à proférer un mot si dur, il se reprit, en nous assurant que si son devoir le forçait à me refuser désormais l'entrée de la tour, il irait me donner des nouvelles d'Hélène, et lui

[1] Ce nom était moins usité en Dauphiné qu'en Provence, où l'on appelait le geôlier le *clavaire*. (Voy. *Registrum Sclaponi*, fol. 4. — Pitton, *Hist. d'Aix*, l. VI, ch. II. En quelques autres provinces, le *clavaire* était un officier subalterne rangé parmi les collecteurs, fermiers du domaine, etc.; *voy.* aussi l'Ordonnance de Charles VII, de 1445, art. IV; et de Louis XII, de 1508, art. 4. — *Indice de Ragueau*, v° *Clavaire*.)

en rapporterait des miennes, et ce jusqu'à parfaite délivrance.

« En sortant de la tour, j'errai dans la campagne sans savoir où j'allais, et quand mes gens me revirent, ils me dirent qu'ils étaient fort en peine, parce que j'étais resté trois jours éloigné; je ne voulus pas les croire, car j'avais beau me souvenir, je ne trouvais qu'un jour et une nuit d'absence : ils disaient pourtant la vérité.

« Il me fallait donc attendre une année, et m'arranger pour en compter tous les instans. Mes amis venaient chaque jour me proposer des plaisirs; tantôt c'était une partie de chasse ou la vesprée d'un tournoi, tantôt c'était la foire de Beaucaire ou le pèlerinage de *Notre-Dame de Bonne-Rencontre* [1]. Plus n'avais souci d'autre plaisir que de me délecter, en rêvant des journées entières à Hélène, dans les forêts de Mirabel et de Sainte-Jalle. Un soir, je vis une grande croix dans ces forêts où je n'en avais jamais vu, et au pied de cette croix était assis le *cla-*

[1] La chapelle de Notre-Dame de Bonne-Rencontre était entre Montrigaud et Saint-Marcellin, sur la route de Saint-Vallier, à Valence.

vaire de la tour d'Hélène qui me dit, je vous attendais, et il me remit une lettre de la recluse; mais quand je lui demandai comment elle allait, il baissa les yeux et garda le silence. C'eût été pour moi un funeste présage, si je n'avais pas eu dans les mains de quoi dissiper mes alarmes. En effet, Hélène me mandait qu'elle ne souffrait plus et qu'elle avait trouvé la fin de ses peines. Elle me parlait ensuite de notre amour, mais en termes si couverts et si tristes, qu'elle semblait vouloir plutôt détruire ce sentiment que l'enraciner dans mon cœur; et cependant ce n'était point par indifférence, car parfois il lui échappait des expressions d'une tendresse infinie, et comme si ce n'était pas assez d'un si doux langage pour redoubler mes transports, il fallait encore que les pages enchantées m'offrissent la trace de ses larmes!

« A deux mois de là, je me promenais à la nuit tombante sur les bords de la Jabrone; l'air était encore brûlé par les grandes chaleurs de la journée. Une partie de la rivière était toute sombre à cause des mélèzes du rivage, et l'autre réfléchissait un ciel clair et serein. La

lune traçait au milieu des eaux un long sillon de lumière, qui allait se perdre au loin dans un horizon vaporeux. Le charme de ses ondes solitaires m'ayant attiré, j'y cherchais les délices du bain, et je trouvais une douce volupté à me laisser aller au courant dans la voie lumineuse et frémissante que prolongeait le reflet de l'astre des nuits. Il me semblait que le sentier merveilleux qui tombait du ciel dans les flots s'offrait à me conduire en quelque région de mystères et d'amour. Déjà les objets de la terre embellie perdaient leur apparence vulgaire, les arbres voisins abandonnaient aux brises caressantes leurs cimes, ou blanchissaient des clartés fantastiques, les fleurs envoyaient sans se montrer de délicieux parfums, et dans le lointain on entendait, quand le vent s'y prêtait, quelque chose des concerts que les amans donnaient à leurs belles au pied des tours de Montélimart.

« Tout à coup un léger bruit me fit regarder au rivage, où je vis comme un ombre se mouvoir et se pencher sur mes vêtemens. Je sortis des flots de la Jabrone, mais l'ombre avait

disparu; je me vêtis, et j'aperçus une lettre dans les plis de mon manteau ; elle était d'Hélène, et je me doutai bien que le *clavaire* l'avait apportée là. Je voulus la lire, mais la pâle clarté de la lune était insuffisante ; je m'approchai de plusieurs pêcheurs qui pêchaient aux flambeaux, et j'allumai une branche de sapin dont la flamme résineuse me livra la mélancolique et douce lecture. Cette lettre était plus étrange encore que la première. On eût dit qu'Hélène, ne voulant pas être à moi, me ménageait par pitié des consolations, tant elle traitait légèrement la vie et les biens qu'elle enserre. Puis, venaient ces lignes amoureuses qui éloignaient toute idée d'indifférence ou d'infidélité.

« Le seul bien que je possède au monde c'est le rosier, qui veut bien fleurir dans ma prison. J'ai cueilli ce matin une de ses fleurs que je portai tout le jour à mon sein, et maintenant ses feuilles flétries tombent sur ces pages, d'où je ne veux pas les ôter. Quand vous en aurez suffisamment respiré les parfums mêlés à mes soupirs, laissez-les aller à vos pieds, car je voudrais en semer tous les chemins de votre vie. »

« En ouvrant la lettre les feuilles de rose s'étaient envolées, je revins sur mes pas pour les chercher, et ne pus rejoindre un bien aussi fugitif; mais en baisant la lettre d'Hélène, je respirai l'odeur de la rose. Le lendemain, cette odeur s'était elle-même évanouie, et je la cherchais encore. Oh! qu'il était fidèle et pur l'amour qui mettait ainsi son bonheur dans le rêve du parfum de la fleur que toucha l'amie absente !

« Cependant six mois s'écoulèrent sans que je reçus une lettre nouvelle, et je ne doutais plus qu'en effet Hélène n'eût connu avec la fortune et la liberté, une fierté dont les premiers dédains m'étaient réservés. Confus et humilié, je maudissais l'aurore où m'était apparue son image ineffaçable, et je me demandais s'il fallait voir ainsi mon printemps se consumer sans bonheur. Ah! s'il se fût présenté à mes lèvres altérées une de ces fontaines, où dit-on les martyrs d'une passion rebutée buvaient à longs traits l'oubli de leurs peines, comme j'aurais avidement desséché sa source bienfaisante, car il eût fallu la tarir pour changer mon délire en un sentiment tolérable. Quant

à l'indifférence, il n'y fallait pas penser, quels philtres glacés eussent pu opérer un tel changement, et peut-être même ne l'eussé-je pas voulu, tant l'ingrate m'était chère, et tant j'avais d'égards pour les tourmens dont elle était la cause !

« Et à ces paisibles heures du soir où l'ombre, se confondant avec la lumière, s'épanche en un demi-jour sur les ondes tremblantes, et les gazons d'un vert plus foncé; je vis dans cette solitude embaumée, qu'on appelle *le désert de Saint-Nazaire*, et sous les arbres où la rivière de la Corance cache sa source heureuse; je vis, dis-je, cinq damoiselles ou plutôt cinq fées, tant leur beauté me sembla parfaite! Trois d'entre elles s'ébattaient sur l'herbe fleurie, les deux autres chantaient des romances pour apprendre quand il y a nécessité d'aimer : quiconque les eût entendues se fût écrié tout d'abord : Il y a nécessité lorsqu'on vous voit et lorsqu'on vous entend; mais l'amour qu'elles réveillaient en moi ne leur valut de rien, car il alla droit au souvenir d'Hélène; je la voyais partout, et son absence même effaçait la présence des plus belles. Tandis que

je m'éloignais, je vis le *clavaire*, qui me remit enfin la troisième et dernière lettre. Il était vêtu de deuil, je lui demandai avec effroi : Depuis quand portez-vous cette couleur ? — depuis près d'un an. Alors je fus rassuré, et comme je voulais le retenir par sa robe pour l'interroger encore, il m'échappa, laissant tomber son trousseau de clefs. Je m'en saisis avec transport. O talisman d'amour et de liberté ! m'écriai-je, livre à mon audace l'enceinte où languit ma maîtresse, que par ta grâce j'expire de joie cette nuit à ses pieds, si elle m'est fidèle, et de douleur si elle ne l'est plus ! Alors, car le temps pressait, sans voir autre chose de sa lettre que la date qui était toute récente, je pris des chemins détournés, espérant gagner de vitesse le *clavaire*, dont les pas étaient d'ailleurs appesantis par les années. J'arrivai bientôt à la tour, où mon sort allait être décidé. Je pénétrai dans l'enceinte : cette fois les sentiers m'étaient connus ; mais les chemins hérissés d'orties et de ronces étaient impraticables ; nulle voix, nulle lumière, rien qui annonçât la demeure d'un être vivant. J'osai appeler

Hélène, et le silence qui suivit ce nom me fit frémir d'horreur. Mon effroi redoubla en voyant une croix plantée sur une tombe. Quoiqu'il fît nuit, je pus distinguer sur cette croix la date de l'année, c'était 1372... C'en fut assez pour calmer mes esprits, car les trois lettres d'Hélène étaient de 1373, et la dernière portait même la date de l'avant-veille. Or, la tombe était déjà couverte de ces grandes herbes de l'oubli qui mettent si vite l'éternité entre les vivans et les morts. Restait à connaître le secret de cette tombe! Hélène habitait seule en cet enclos : Qui donc avait osé venir mourir près d'elle? Mais peut-être vivait-elle en d'autres lieux, peut-être un infortuné fut-il renfermé à son tour dans cette prison, où il obtint la fin de ses peines? Qui que tu sois, m'écriai-je, qui que tu sois, être ignoré qui gît sous cette terre que la nature seule, et non la main d'un ami, émailla de ces fleurs champêtres, tu as droit aux prières d'un chrétien, d'un frère! Repose en paix, toi qui connus peut-être l'injustice des hommes et les retours de la fortune; repose en paix, toi que paya peut-être d'inconstance et d'in-

gratitude, un objet trop tendrement chéri. Tiens, voilà des larmes qui coulent pour nous deux, car moi aussi j'aimai qui m'a trahi, et j'ai à déplorer mes propres chagrins. Agenouillé près de cette tombe, j'y vis reparaître le soleil qui dans ces lieux mêmes avait si merveilleusement renouvelé pour moi le prodige de la création. Cependant le *clavaire* arriva, et ne parut point fâché de mon stratagème. — Vous vous êtes bien pressé pour arriver, me dit-il, cependant vous deviez voir trop tôt ce que vous avez vu. — Eh! qu'ai-je donc vu, répondis-je, qui doive tant m'alarmer! — Vous n'avez donc pas lu la lettre? reprit-il : eh bien, asseyez-vous là pour la lire tout à votre aise, pendant que je vais blutter cette farine qu'attend le four bannal. Et tout en agitant le tamis, ce vieux serviteur répétait sans cesse : c'était un ange, oui un ange mis à l'épreuve sur cette terre, et ayant gagné dès le matin, le paradis où tant d'autres ne peuvent arriver que le soir. Cher ange, j'ai vu ta résignation, ta douceur, tu souriais encore en mourant; mais qu'avais-tu à espérer ici-bas? » Et moi j'interrompis

les doléances du *clavaire* par un cri terrible, car j'avais lu la lettre que voici.

A ces mots Girard de Briord me tendit cette lettre, elle était ainsi conçue :

« Tu ne m'apparus qu'un moment, et ce « fut là toute ma vie; à peine m'avais-tu dé- « laissée, que j'appris que mon père avait fait « naufrage en revenant de la Palestine. L'idée « d'une captivité éternelle venant sitôt après « l'espérance d'être un jour à toi, alluma dans « mon sein une fièvre mortelle, de cet instant « je me sentis dépérir. Mon plus grand cha- « grin après celui de te perdre pour tou- « jours, était de penser, combien ma fin « t'affligerait dans les premiers temps d'a- « mour, où les joies et les douleurs ont de « si pénétrantes influences. Encore me disais- « je, si Girard avait devant lui un an pour « s'accoutumer à mon absence, la nouvelle « de ma mort lui serait moins poignante, et il « n'aurait de tristesse que pour honorer un « souvenir! C'est alors que j'imaginai de te « faire croire à ma vie, au delà même de « mon trépas. De ma main défaillante je traçai « deux lettres, qui devaient après moi t'être

« remises à de longs intervalles. Je dus t'y
« paraître bizarre, inconstante, et cet artifice
« me coûta bien des pleurs, car je souffrais
« de te paraître moins tendre qu'autrefois;
« mais il le fallait pour te faire dire que
« l'amour était mauvais, et que ses rares
« plaisirs ne valant pas de beaucoup toutes
« les peines qu'il cause, il était plus profi-
« table d'en modérer l'excès, si la chose était
« possible. Je comptais bien aussi que les
« distractions pendant une année d'absence
« auraient avancé ta guérison, et quand cette
« idée m'affligeait par trop, je me disais pour
« me consoler : il faudra bien finalement
« qu'il repense encore à moi, quand il ap-
« prendra le secret de tout ceci. Mais en
« attendant, méchant ami, tu auras peut-être
« maudit les caprices et la légèreté de celle
« qui, tandis que tu l'accusais, était depuis
« long-temps oubliée sous la froide pierre du
« tombeau. Peut-être même ennuyé d'aimer
« une pauvre recluse, auras-tu baillé ton
« cœur et ta main à quelque beauté, que
« tu pouvais du moins admirer en plein
« soleil, et suivre dans la liberté des champs

« et des bois. S'il en est ainsi, je t'absous « moyennant quelques prières et quelques « souvenirs; car en vérité il y aurait cons- « cience à ne rien faire en mon intention. Je « demande de plus, que si par mariage tu « as un fils on l'appelle Girard, et si c'est « une fille, on l'appelle Hélène, et puisse- « t-elle être plus heureuse que celle qui lui « donne aujourd'hui ce nom, que je trouvais « si beau lorsque tu me disais : *Mon Hélène*!... »

CHAPITRE XCII.

Les routiers se mirent donc en marche pour Avignon. Forcé de les suivre, je regrettai de ne pouvoir visiter à mon aise le beau pays que nous laissions derrière nous à notre gauche, tels que Die, Gap, Briançon, Embrun, Forcalquier, Castellane, et tant d'autres lieux célèbres, soit par les merveilles de la nature, soit par l'illustration des nobles familles, ou par les chansons des troubadours. Nous traversâmes le village de la Suze, sur la porte des maisons on lit ces mots anciens : *Sortez en joie* [1]. Après la Suze on entre dans le grand bois de chênes verts de Rochegude, qui sépare le Dauphiné du Comtat-Venaissin. Nous fîmes halte près d'Orange au pied d'un arc de triomphe, chargé de trophées et de figures. Il y a dans ce monument un air de grandeur qui nous tint dans le respect; car tout ce qui est majestueux

[1] Delacroix, *Essai sur la Statistique du département de la Drôme*, ch. II, p. 329.

réveille d'abord l'idée de Dieu, qui, après avoir richement doté des myriades de créatures, eut encore de quoi garder par devers lui, comme son lot privilégié, l'éternité et l'infini.

Un religieux de Saint-Ruf d'Avignon nous dit que Letbert, abbé de son couvent, avait prouvé dans *la Fleur des psaumes*, que cet arc avait été élevé à César, vainqueur des Marseillais [1]; mais l'aumônier des routiers lui soutint qu'il voyait sur cet arc le nom de Marius, et que c'était au vainqueur des Teutons que le monument était érigé [2]. Oh! gloire décevante et périssable! A peine cet édifice fut-il achevé, qu'on y vit passer, comme si de rien n'était, de nouvelles troupes de barbares; car si les Romains avaient de leur côté les arts, leurs adversaires avaient du

[1] L'abbé Lebeuf, *Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. xxv, p. 150.

[2] Diverses opinions ont été émises sur cet arc de triomphe. (*Voy.* notamment : Pontanus, *Itinerar. Galliæ Narbon.*, p. 5 et 45. — Spon, *Voyage d'Italie, etc.*, t. 1, p. 9. — Le P. Bonaventure, *Hist. de la ville d'Aix*, p. 141. — Papon, t. 1, p. 618.)

leur la force, la liberté, et une mission du ciel pour anéantir les peuples corrompus.

Le diadème de la principauté d'Orange, ceignait pour lors les cheveux blancs du vieux Raimond V, dernier prince d'Orange, de cette tant célèbre maison de Baux, qui eut plus de couronnes qu'elle n'en put porter. A notre approche, il fit édifier à la hâte *bastions et fausses brayes*[1]. Les *Tuschins* poursuivaient paisiblement leur chemin, lorsque le cardinal Gui de Boulogne vint, de la part de notre saint père, nous dire qu'il n'était pas nécessaire que nous entrassions tous dans Avignon, et qu'il suffirait des chefs pour traiter si faire se pouvait. Désirant ne lui donner aucun ombrage, les routiers répondirent, *à la bonne heure*, quoiqu'ils eussent bonne envie de se plaindre et maugréer. Les chefs partirent donc seuls et moi avec eux, pour les aider à lire leurs dépêches et autres

[1] *En* 1734, dit Joseph de la Pise dans son *Tableau de l'Hist. des princes et principautés d'Orange*, p. 86, *les compagnies bretonnes couroyent le comté d'Avignon, la ville d'Orange, fit édifier des bastions ou fausses brayes tout autour des murailles, en la forme qu'on les voit.*

actes qui pouvaient être produits dans leurs conférences.

Rien au dehors ne me parut plus beau qu'Avignon, assise sur le Rhône, et près de l'embouchure de la Sorgue et de la Durance. Cette ville se recommande au loin par ses nombreux clochers et les tours élégantes des remparts, dont les pierres sont toutes de même forme et de même grosseur. Les routiers se rengorgèrent, en apprenant que c'était pour protéger la ville contre les compagnies de leurs devanciers, qu'on avait fait construire en 1358, ces belles tours carrées et ces mâchicoulis superbes [1].

Les murs et les édifices d'Avignon, frappés du soleil méridional, semblent imprégnés de sa vive lumière, et conservent une couleur éclatante. Nul pèlerin n'aborde cette ville, sans faire deux fois le signe de la croix, une fois, parce qu'elle est le siége apostolique, et l'autre, parce qu'elle ressemble beaucoup à Jérusalem. Mais elle n'a que de belles apparences, et quand nous eûmes pénétré dans

[1] Bouche, *Hist. de Prov.*, t. 1, p. 377.

son enceinte, quand nous eûmes connu ses mœurs, ses usages et le train ordinaire de ses plaisirs, nous nous regardâmes avec surprise, ne pouvant croire que ce fût là le siége d'une cour, qui devait l'exemple des vertus.

Avignon est plus sale et plus encombré que Paris : ses rues étroites, couvertes de longues toiles pour amortir la chaleur du jour, suffisent à peine à la circulation d'une foule empressée. Car, outre ses habitans dont le nombre est de soixante-dix à quatre vingt mille, elle a une population éventuelle et mobile, composée d'étrangers venus de tous les pays, et dont les idiomes et les costumes divers, sont un perpétuel sujet d'étonnement. On y voit des Grecs qui viennent consulter sur la lumière du Thabor, et les opinions de Grégoire Palamas [1], des Turlupins moitié nus et moitié fous, qui sont conduits devant les tribunaux de l'inquisition, où ils espèrent échapper au bûcher, en démontrant que leurs

[1] Niceph. Greg., lib. XVIII, cap. III. — Cantacuz. IV, ch. XXIII.

pratiques tiennent moins du schisme que de la nature, et que rien de ce qui est naturel n'est honteux [1], des pénitens gris, noirs, bruns, rouges, des moines de toutes couleurs, des troupes d'écoliers arrivés d'Allemagne pour suivre les écoles d'Avignon, des ordres mendians venant plaider contre ceux qui demandaient leur suppression en disant, qu'ils n'apparaissait pas que l'Église eût appelé ces derniers [2]; des docteurs en théologie mandés pour s'expliquer sur des propositions malsonnantes, d'innombrables pèlerins, chantant par les rues des noëls ou des prières conformément à leur vœu. On y voit des supplians, qui, par procuration ou par amitié pour autrui, viennent humblement requérir la levée d'un interdit, l'absolution d'un gros péché, ou l'expédition de certaines dispenses. On y voit les députés des ordres religieux, venant conférer sur les règles et statuts de leurs monastères. Là sont des missionnaires, qui, montés sur desmules,

[1] Rain., 1373, nos 19, 20. — Pluquet, *Dict. des hérésies*, vo *Turlupins*. — *Gloss.* de Du Cange, vo *Turlupins*.

[2] *Cout. Nang.*, p. 815.

partent pour ramener au giron de l'Église les hérétiques de Bosnie [1]. Ici sont des ecclésiastiques allemands arrivant en équipages chevaleresques et mondains, pour s'opposer, s'il se peut, à la réforme que le pape voudrait introduire dans le clergé de l'empire [2]. Plus loin, les frères mineurs s'en vont à pied poursuivre le succès de leurs conversions dans la Bulgarie [3]. Des inquisiteurs dominicains se rendent sur les frontières de la Hongrie, pour y procéder contre des renégats qui s'étaient faits musulmans [4]. Ailleurs, des ambassades d'Orient accourent réclamer l'appui d'une nouvelle croisade, et des troupes de seigneurs, le faucon sur le poing et l'écu pendu au col, viennent protester contre les empiétemens des juridictions de l'official [5].

Mais c'était surtout l'espoir de faire fortune, soit en obtenant des bénéfices et des dignités ecclésiastiques, soit en se livrant à des spé-

[1] Rain., an. 1372, n° 32.
[2] Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XCVI.
[3] Vading., 1366, n° 15.
[4] Rain., n° 34.—Fleury, lieu cité, l. LVII.
[5] Fleury, *Hist. ecclés.*, 7e *Disc.*

culations de tout genre dans un pays où affluait l'or de la chrétienté, qui attirait la foule des étrangers à Avignon. Parmi ces étrangers, on comptait plus de cent mille clercs qui aspiraient à quelques grâces [1].

La cour du pape et les palais des cardinaux qui avaient eux-mêmes des cours célèbres par le faste, la prodigalité et l'amour des arts, entretenaient dans la mollesse et l'oisiveté la noblesse d'Italie, qui, regrettant son ciel et ses rivages, voulait du moins qu'on la dédommageât par des fêtes et des plaisirs. Ce concours immense d'individus sans patrie et sans famille faisait fermenter tous les vices que le luxe et le désœuvrement du cœur peuvent engendrer. Ce qui était pur se corrompait bientôt à Avignon, et ce qui était déjà corrompu y venait par instinct, des diverses parties de l'Europe. Des milliers de femmes prostituées remplissaient onze maisons de débauche [2]. Mais ces courtisanes ne

[1] L'abbé de Sade, *Mém. pour la vie de Pétrarque*, t. II, l. III, p. 45.

[2] Fleury, *Hist. eccles.*, t. XIX, p. 303.—Petrarc., édit.

suffisaient pas au libertinage d'une ville où le désir flétri par les excès, ne pouvait s'aviver encore que sous les pleurs de l'innocence [1]. Le rapt et la séduction étaient à la recherche des filles crédules, pour les livrer à d'impudiques vieillards qui payaient à raison des dégoûts qu'ils inspiraient [2]. Des ramas de jongleurs, d'astrologues, de sorciers trafiquant des craintes ou des espérances d'une génération abrutie par des voluptés sensuelles, lui arrangeaient à prix d'argent un avenir ou elle pût échapper aux ennuis du présent. Des italiens vagabonds offraient à bon marché le poison ou le poignard aux vengeances particulières [3]. On parlait ouvertement de sortiléges, d'évocations diaboliques et de meurtres de commande ; on s'imaginait faire

Bas., fol. 1184. — Ambrogio Levati, *Viaggi di Francesco Petrarca*, vol. I, l. II, ch. II, p. 188 et suiv.

[1] *Nicol. Clem. de corr. eccles. statu.* — Mézerai, *Abrég. de l'Hist. Gallic.*, t. XIII. — *Arcs triomphaux de la ville d'Aix*, 3e arc, p. 26.

[2] Ambrogio Levati, Luogo Cit., p. 188 et 189.

[3] Petrarq. Espist. sine titulo, lib. *Babylon. Gallic.*, *Describ.* — Velly, *Hist. de France*, t. VIII, p. 34.

tourner son ennemi en langueur à l'aide de simulacres de cire; on croyait, en proférant dans un cercle quelques paroles infernales, acquérir à son service des démons avec lesquels on consommait des œuvres abominables [1].

Les Lombards et les Juifs, qui, persécutés dans tout le reste de la Provence, trouvaient depuis le pontificat de Clément VII, un lieu de refuge et de protection à Avignon [2], abondaient en cette ville, où ils prêtaient sur gages et à usure. Une jeunesse dissolue dont les mains dévorantes avaient fondu le patrimoine des ancêtres, obtenait de ces usuriers, des secours plus funestes que l'indigence, puisqu'ils ne produisaient que la ruine, la honte et les remords.

Les Provençaux et les Italiens, qui forment la plus grande partie des habitans d'Avignon, se querellent sans cesse, et bannissent de toutes les réunions cette courtoisie qui fait

[1] Alv. Pelag., *De planctu eccles.*, l. II, ch. XLV. — Reg. Joan. 22. — L'abbé de Sade, *Mém. pour la vie de Petrarque*, t. I, p. 71. — Ambrog. Levati, luog. det., p. 190.

[2] Baluz., *Vita papar. Aven.*, t. I, p. 254.

le charme de notre bonne France. Les Italiens gesticulant avec feu, et lançant à chaque parole leurs dix doigts aux yeux des assistans, reprochaient aux Provençaux de leur avoir volé leur pape au préjudice de Rome; d'avoir asservi la tiare à la couronne de France; d'avoir enfin causé par ce changement de résidence, l'exil de l'Église et le scandale de l'univers; ils ajoutaient, que le saint-père en persévérant à demeurer au-delà des Alpes dans un pays barbare et grossier, causait aux arts et aux sciences un dommage dont les Français répondraient à la postérité [1]. De leur côté, les Provençaux reprochaient aux Ultramontains d'être venus mélanger leurs coutumes et altérer la simplicité de leurs mœurs : avant eux ils n'avaient, disaient-ils, jamais entendu parler de simonie, de mensonge, d'empoisonnement et d'assassinats [2];

[1] Petr. fam., l. XXIV, epit. 12. — L'abbé de Sade, *Mém. pour la Vie de Pétrarque*, t. I et II. — Sismonde de Sismondi, *Hist. des républ. ital.*, t. VII, ch. XLVIII.

[2] Nicol. Clemengis, *De Corr. eccl. statu.* — Mézerai, *Abrég. de l'Hist. de Fr., hist. de l'Église gallic.*, t. XIII. — L'abbé de Sade, *Mém. pour la Vie de Petr.*, t. I, p. 24.

si les papes ont préféré Avignon à Rome, c'est que la France est la fille aînée de l'Église, toujours prête à s'armer pour la foi et à donner asile aux pontifes malheureux, tandis que l'Italie était mobile, capricieuse et turbulente.

L'aliénation d'Avignon était surtout pour les Provençaux un sujet de plaintes amères; ils accusaient hautement le pape Clément IV d'avoir distrait cette ville des domaines des comtes de Provence par un contrat frauduleux; ils soutenaient que c'était une vente maudite, contre laquelle tout bon Provençal ne cesserait de protester, afin d'empêcher la prescription [1].

Pour dire vrai, tout ce que les chefs des routiers avaient vu et entendu dans Avignon semblait refroidir leurs bonnes dispositions, et ils songeaient déjà à reprendre leur vie in-

[1] Édit du 21 décembre 1334. — Oldradus, *Concil.* 95, n° 13. — Molin. in consuet. Paris, t. *des Fiefs*, n° 59. — Grotius, *Droit de la guerre et de la paix*, l. III, cap. III, § 12, n° 21. — Covarruvias *in c. quamvis de pactis*, in-8°, p. 2, § 2, n° 6. — Puffendorff, l. VIII, ch. V. — *Mémoire pour le procureur général au parlement de Provence, servant à établir la souveraineté du roi sur la ville d'Avignon*, t. II, ch. III, § 2.

dépendante et aventureuse, lorsque le cardinal Robert de Genève leur fit dire qu'il leur donnerait audience le lendemain.

Nous nous rendîmes de bonne heure à sa semonce. Le cardinal était à demi couché sur un lit de repos, et, tandis qu'il jouait avec un singe retenu par une chaîne d'or au balcon du palais, deux jeunes pages vêtus de soie nacarat et couronnés de plumes vertes et blanches, faisaient descendre sur son front radieux la fraîcheur d'un doux zéphyr en agitant l'éventail et des branches d'oranger fleuri. La chaleur du climat, et le besoin de calmer un moment, par des distractions mondaines, l'esprit actif et ambitieux qui le consumait, faisaient seuls condescendre aux usages qui amollissaient alors la noblesse d'Avignon, ce prince de l'Église, qui depuis devint si fameux dans le grand schisme d'Occident, où il fut élu pape, quoique le siége de saint Pierre fût alors occupé par Urbain VI[1]. Il nous dit en peu de mots, que le saint-père avait un ennemi irréconciliable

[1] Theodoricus a Niem. de Schismast., l. I, ch. IX et X. — Thomas de Acerno, p. 728 et suiv.

dans Bernabas Visconti, qui, sous peine de mort, avait forcé les légats du pape à manger les lettres d'excommunication qu'ils lui apportaient, ne leur faisant pas même grâce de liens de soie et des sceaux de plomb qui pendaient au parchemin [1]; que par ses intrigues, il avait soulevé Florence contre l'Église, et que Florence avait à son tour soulevé Bologne; qu'il s'agissait de reconquérir les États ecclésiastiques, et de faire rentrer les mutins dans le devoir. Il ajouta, que le pape comptait à cet effet sur les compagnies des Bretons, et qu'il les donnait à lui cardinal Robert de Genève, pour les commander et les conduire en Italie [2]; que ses succès n'étaient pas douteux, et que si les révoltés ne lui rendaient pas les armes, il jurait de se laver les pieds et les mains dans leur sang [3]. Raymonnet de l'Épée, auquel

[1] Andrea Gataro, *Istoria padovana*, t. XVII, p. 162.

[2] Sozomeni Pistoriensis histor., p. 1096. — Marchione de Stefani, l. IX, n° 759, p. 151.

[3] Chron. Estense, p. 500. — Poggio Bracciolini, l. II, p. 235. — Cronica Senese di Neri di Donato, p. 252. — M. Sismonde de Sismondi, *Hist. des rép. italienn.*, t. VII, ch. XLIX.

ses compagnons firent signe de répondre, dit assez froidement au cardinal, qu'il y avait grâce à Dieu assez de braves gens parmi eux, et qu'ils n'en étaient pas encore réduits à se laisser commander par un prêtre, fût-il archevêque ou cardinal, que d'ailleurs la proposition du pape demandait réflexion, et qu'ils feraient à leur aise connaître leur détermination à cet égard.

CHAPITRE XCIII.

Nous revînmes le lendemain à notre camp des faubourgs d'Orange. Les *tuschins* s'étaient établis sans façon sur la montagne dans le *Grand Cire* [1], bâti par les Romains, qui, dit-on, donnaient des jeux sanglans aux peuples en échange de leur liberté. Quelques-uns des chefs, les mains croisées derrière le dos, allèrent causer avec les ouvriers qui élevaient à la hâte de nouveaux murs à l'encontre des compagnies, et leur proposèrent en riant de les faire aider par leurs gens, ce qui faisait dire aux bourgeois: « Si ces *gars* ne se moquent pas de nous, ils sont au fond d'assez bons diables, et à ce compte, les pauvres hommes ne seront pas mangés des mangeurs. »

On annonça aux chefs Guillaume de Chanac, cardinal de Saint-Vital. Les *tuschins* dirent qu'il était inutile d'entendre cet envoyé du

[1] *Le grand Cirque;* par corruption, on l'appelait *le grand Cire.* C'était un théâtre romain. (*Voy.* Maffei, *Dissertat. sur les Théâtres de France, Antiquit. Gall.,* p. 153. — La Pise, *Hist. d'Orange.*

pape, puisqu'ils avaient résolu de ne pas servir la cour de Rome, et qu'ils voulaient au contraire rançonner sans plus tarder le comtat Venaissin. Mais le sire de la Suze, revenu de la veille au camp, leur conseilla de le recevoir ; ce qu'ils firent en répétant qu'il n'en serait ni plus ni moins. A un signe que firent les chefs, tous les routiers furent se placer tranquillement sur des gradins de pierre établis en demi cercle, et que les Romains avaient mis là pour d'autres que pour nous. Les brigands étaient bien au nombre de trois mille ; mais eussent-ils été plus nombreux du double, qu'ils auraient aisément trouvé place, tant le *Grand Cire* est un ample édifice quoique ruiné en plusieurs de ses parties [1]. Les chefs allèrent ensuite recevoir le cardinal, qui, en pénétrant dans ce majestueux bâtiment, parut fort étonné

[1] Depuis le XIVe siècle les gradins disparurent. Le mur qui coupait le demi-cercle et formait le fond de la scène est resté debout. On y a adossé de misérables constructions pour en faire une prison. L'intérieur du théâtre n'existe plus. (Voyez-en la figure dans La Pise, *Hist. d'Orange*.)

de voir les trois mille aventuriers rangés, sans comparaison, comme des chanoines dans leurs stalles. A la vue du prêtre ils se levèrent, puis se rassirent tous ensemble, et dans un si bel ordre, que toutes leurs armures ne jetèrent qu'un son, mais gros comme le bruit du tonnerre. Ceux qui se trouvaient à la portée du cardinal, assurèrent que pour lors il dit en nous voyant entre ces ruines : *Sic transit gloria mundi.* Les chefs le firent asseoir au milieu de l'enceinte sur une grande pierre carrée, la plus belle qu'il y eût parmi celles qui couvraient ce lieu de désolation; et quant à eux, ils s'étendirent sur la terre couverte d'une litière de thym et de lavande.

Guillaume de Chanac était Français et parlait sagement. Ayant vu sur le visage des chefs la défiance et la mauvaise volonté, il commença par leur dire qu'on ne venait pas à eux, parce qu'on appréhendait leurs entreprises sur les domaines du pape, ou parce qu'on désirait les envoyer combattre les révoltés d'Italie ; qu'il était notoire que le duc d'Anjou, le comte de Foix, le dauphin d'Auvergne, le vicomte de Narbonne et beaucoup

d'autres seigneurs assemblaient en ce moment une grande armée, avec laquelle le connétable se proposait de chasser les compagnies des champs de la Provence [1]; que d'un autre côté, si le pape avait besoin de renforts pour mettre à la raison les Florentins, il n'avait qu'un mot à dire au brave Hawkvood qui ne demandait pas mieux que d'entrer à son service avec ses quatre mille aventuriers [2]; que l'Église désirait acquérir non pas les bras, mais les âmes des routiers, lesquels vivaient en pécheurs sans nul souci de leur salut, et attirant sur leurs troupes vagabondes les foudres de l'excommunication; que si tel était leur amour de la guerre qu'ils ne pussent durer en paix, il fallait du moins que cette guerre fût de bon aloi, et telle que la fait un légitime suzerain pour conserver son héritage. « Vous l'avez dit, interrompit brusquement le bâtard de Mauléon, mais

[1] D. Vaissette, *Hist. gén. du Languedoc*, t. VI, l. XXXII, p. 354.

[2] Il entra, en effet, plus tard, au service du pape. (Voy. *Chronica di Pisa*, p. 1072. — Scipione Crumirato, l. XIII, p. 705. — Poggio Bracciolini, *Hist. fiorent.*, l. I.

cette guerre honorable que nous cherchons, telle que nos devanciers la trouvèrent naguère sous les drapeaux de Duguesclin, l'Église ne peut nous l'offrir, elle qui se souillerait à répandre le sang humain, et qui satisfaite d'avoir le ciel en son lot, ne doit jamais guerroyer pour des intérêts temporels. Au surplus, nous préférons nous battre pour notre compte, et nous n'imiterons pas l'âne des montagnes, qui porte le vin et boit l'eau. »

Le cardinal de Saint-Vital répliqua : « L'Église gallicane est une fille légère, dont l'Église romaine souffre avec indulgence les paroles indiscrètes. Vous répétez ici tout ce que Pierre Flotte, borgne de corps et aveugle d'esprit, débita en son temps au parlement de Paris, pour égarer le jugement de M. Philippe-le-Bel [1] : à vous entendre, l'Église ne doit rien posséder ici bas; mais ignorez-vous que ses aumônes sont une partie de sa persuasive éloquence, et qu'il faut d'abord qu'elle attache par ses bienfaits, qu'elle console par ses bonnes œuvres avant

[1] *Diff.*, p. 65. — Hocsem, *ep.* 29.

d'essayer l'exhortation et la réprimande? Quel ascendant aurait sur des fidèles un clergé affamé, dont l'entremise importune et mercenaire serait taxée comme la journée du manœuvre? La prière, dites-vous, n'a pas besoin du sol. Arrachez le lis à la glèbe qui substante sa racine, et son parfum s'évanouira bientôt. Lorsque tous les cœurs étaient simples et fidèles, il suffisait au pasteur d'une crosse de bois pour conduire son docile troupeau; mais cette autorité toute spirituelle ne fut plus assez forte quand les hommes se furent endurcis au milieu de leurs nouveaux besoins et de leurs passions turbulentes.

« Si la terre jalouse disait un jour au ciel : Pourquoi m'enlèves-tu une partie de l'onde qui m'est donnée en partage, et qui sert à étancher ma soif? Qu'as-tu besoin, toi royaume de flammes, toi resplendissant voisinage de l'éternité, qu'as-tu besoin de ces vapeurs grossières que tu dérobes à mon préjudice, et qui dans tes hautes régions deviennent des nuages et des tempêtes? Le ciel lui répondrait : J'attire une onde superflue pour la rendre à chaque aurore en

profitables rosées, je te la garde pour les temps de sécheresse, afin qu'elle ranime par des pluies salutaires tes champs stériles et desséchés. L'humidité, qui dans ton sein fût devenue la contagion et la mort, ramenée un moment vers moi, en redescend avec la santé et la vie.

« C'est à leurs sillons, c'est à la culture assidue de leurs domaines, que les premiers cénobites doivent leur piété et leurs vertus. Le dur travail de leurs mains, fatiguant une chair rebelle, livrait les sens aux austérités de la pénitence, et garantissait leur esprit des piéges de l'oisiveté ou des vains exercices d'une imagination curieuse [1]. Étiez-vous là pour disputer à ces infatigables enfans du cloître, des champs creés par eux, lorsqu'ils desséchaient le marécage, amollissaient les rochers et labouraient les forêts? Leur avez-vous arraché le soc miraculeux quand ils cultivaient le désert, dont leur présence dissipait l'inculte et ténebreuse horreur? Les

[1] Aussi le travail manuel est-il la base de toutes les premières règles monastiques. (Voy. ce qu'en disent les Bollandistes, le P. Héliot et Fleury.)

avez-vous remplacés à l'heure du midi, quand sous les feux de la canicule ils entr'ouvraient les flancs d'une terre couverte de ronces? Leur avez-vous dit, laissez-nous faire, lorsqu'ils creusaient un lit aux torrens, et qu'ils répandaient sur les sables et les bruyères l'or des épis, la pourpre des raisins, et l'émail des fleurs? C'est peu d'avoir défriché et planté, ils savent encore conserver leurs biens, qui, dans un patrimoine privé, se fussent dissipés, et qui, dans leurs mains, sont les ressources de l'avenir, et l'éternel appui des siècles.

« Mais s'il faut à l'abbaye ses solitudes indépendantes et productives, s'il faut au presbytère sa moisson aumônière et son jardin secourable, il faut aussi, qu'élevé au sommet de la hierarchie sacerdotale, le souverain pontife ait une propriété qui le mette au niveau des grands et des rois. Souverain comme eux, il marche leur égal, et dès lors, ce qu'il doit leur dire ne sera point affaibli par la crainte de déplaire à un être supérieur, ou par l'espoir d'acquérir des dignités et des richesses.

« Sans couronne il n'eût été que le chapelain de la chrétienté, que le salarié des fidèles. Eh quoi, celui qui doit dans l'intérêt de tous communiquer sans cesse avec le ciel, serait-il moins élevé que les autres? Est-ce trop d'un trône pour le père commun, qui doit être vu de tout l'univers? Les pères de l'Église, les confesseurs de la foi, les docteurs et les sages n'ont-ils pas dit que le pape était le prince des prêtres, l'héritier des apôtres [1], le lien de l'unité, le porte-clefs de la maison de Dieu, la fontaine apostolique [2]? Il n'y a point d'Église sans unité de foi [3]. Il n'y a point d'unité de foi sans un chef suprême: il n'y a point de chef suprême si ses décisions ne sont point réputées infaillibles: et il n'y a

[1] Tert. oper., lib. VII, *Contra Parmenianum*, n° 3. —Epist. Anast. ad Joh. Hieron, *apud* Const. epist. decret. in-fol., p. 739. — Oper. S. Cyprian, p. 216. — S. Leon. P. epist. 62. — Innoc. ad pp. Concil. Milevit. Concil. de Calched., sess. 3, et in præf. — Ambros. in psalm. 40. — *Épîtres de saint François de Sales*, l. VII, ep. XLIX.

[2] Saint Cyprien, epist. 55, ad Cornel. epist. 3, 2, et epist. 4, 2. — Saint Ignace, epist. ad Rom. in subscript. — Saint Bernard, lib., *De consider.*

[3] Saint Thomas, *adversus gentes*, l. IV, ch. LXXVI.

point d'infaillibilité là où il n'est pas de puissance souveraine, car la puissance souveraine est celle qui juge et qui n'est pas jugée. C'est par là qu'une décision sans appel est assimilée à la vérité même, et ferme le champ de la dispute, où, sans cette vérité conventionnelle, on combattrait éternellement [1]. Si le maintien de l'ordre exige que les puissances purement humaines aient ou soient censées avoir, ce qui revient au même, un crédit d'infaillibilité, l'Église, qui est d'institution divine, pourrait-elle manquer de le posséder?

« Le pouvoir pontifical, fraternisant avec le pouvoir des rois, lui donne quelque chose de vénérable et de sacré. C'est le premier anneau dans la chaîne des royautés; brisez cet anneau suspendu à la voûte du ciel, et tous les autres vont ramper sur la terre.

« Les papes ont donc et doivent avoir, outre leur puissance spirituelle, une puissance

[1] *Res judicata pro veritate habetur.* Ce principe, sur lequel repose la société, est une sorte d'infaillibilité, apanage de toute puissance souveraine. (*Voy.*, en ce qui touche le pape et l'Église, M. de Maistre, du Pape, l. 1, ch. 1.) Au surplus, le cardinal parle en ultramontain.

temporelle. Or, tout propriétaire a le droit qui découle de sa propriété. Si le pape ne pouvait pas faire la guerre comme tout autre prince, sa souveraineté serait une chimère, puisque le premier venu l'usurperait sans coup férir. »

Ici le cardinal s'arrêta, et les routiers qui n'étaient pas de forts théologiens, baissaient la tête, ne sachant comment répondre à cet orateur de l'Église. Ils se poussaient du coude pour stimuler la riposte, car ils ne semblaient pas encore convaincus. Enfin, Raymonnet de l'Épée cherchant quelque argument au fond d'une *botrine* de vin de Roussillon, en remplit une large coupe, qu'il vida, levant les sourcils et fermant les yeux avec recueillement et dévotion, tel qu'il convient de boire devant un prince de l'église romaine, puis s'essuyant la moustache du revers de la main, il parla ainsi :

« Seigneur cardinal, vous avez suffisamment expliqué comme quoi le pape était souverain, et comme quoi tout souverain avait le droit de faire la guerre. Maintenant, dites-nous, s'il vous plaît, si le saint-père à qui

l'apôtre a remis les clefs du royaume des cieux, et qui est institué juge de tout péché, ne détruit pas sa puissance spirituelle et temporelle, lorsqu'il pratique lui-même les erreurs et les vices qu'il est chargé de combattre ? Quelle inconséquence ! Les prêtres défendent la rapine et la commettent volontiers [1], ils séduisent les uns avec Dieu, et les autres avec le diable. Nous avons vu ici des Jacobins qui n'ont d'autre souci que de discuter quel vin est le meilleur, et qui ont établi une cour pour prononcer sur la préférence [2]. Nous arrivions à la cour pontificale en vrais et sincères pénitens; mais bientôt nous nous trouvâmes de petits saints en comparaison de ceux qui fréquentent cette cour dissolue, vrai scandale de l'Église dont elle devrait être l'édification; on y lance l'anathème et l'interdit comme si de rien n'était; on y est intolérant comme si on avait la conscience nette; on y vend les indulgences et les pardons comme si c'était à l'enfer à

[1] Pons de La Garde, dans M. Raynouard, *Des Troubadours et des Cours d'Amours*, p. 61.

[2] Pierre Cardinal, lieu cité, p. 63.

traiter du paradis, et quand tous les excès qu'on punit ailleurs prospèrent ici à l'abri de la pourpre romaine, on nous traite comme des Vaudois et des Begards, on nous menace du feu éternel, on vient prêcher les rigueurs de la pénitence à de pauvres catholiques dont l'épée est tout l'héritage, on nous reproche le pain que nous gagnons en risquant notre vie, on nous damne ni plus ni moins que si nous avions été heureux et opulens, ou plutôt, il suffit d'être opulens et heureux pour être absous de toute vilenie; car ici l'Église, aveugle et partiale comme la fortune, ne veut la vertu qu'à défaut d'autre chose. »

Ces blasphèmes ne purent être entendus sans inquiétude de la plupart des routiers, qui croyaient les conjurer en faisant des signes de croix, et quelques-uns pensaient même n'être en sûreté qu'en tenant la robe rouge du cardinal; mais ce prêtre ne parut point ému d'un tel discours, et répondit avec calme :

« Vous avez rencontré les vices du siècle à la cour pontificale, et vous avez dit :

L'Église est vicieuse. Mais la cour du pape n'est pas plus la religion et l'Église, que la cour de Charles V, votre sire, n'est la monarchie et la France. Partout où il y a des honneurs et des dignités à répandre il y a des intrigues, des bassesses, et des congrégations d'hypocrites, se servant de Dieu plus qu'ils ne servent Dieu. Partout où l'on voit le luxe et le faste d'un grand concours, on voit aussi tous les abus qui en sont inséparables; partout où se rassemble au hasard une foule d'êtres disparates venus non par piété, mais par intérêt, de mille et mille points divers, et qui détournés de leurs habitudes, de leurs mœurs et de leurs sentimens, n'ont plus de lien commun et d'occupations sédentaires, il y a nécessairement oisiveté, intempérance, libertinage et folie. L'onde, tant qu'elle coule dans les ruisseaux, et parmi les prés émaillés de fleurs, féconde en paix son rivage heureux; mais quand elle est tombée dans le gouffre des mers, elle n'est plus qu'amertume, que trouble et que tempête. C'est ce qui s'est vu et se verra toujours, même à la cour des sou-

verains les plus vertueux et les plus sages. Comment donc la cour du pape, qui est aussi la cour d'un souverain temporel, serait-elle exempte de ces infirmités humaines lorsqu'elle est cent fois plus fréquentée que les autres, puisqu'elle est seule pour toute la chrétienté? Nulle autre puissance n'aurait pu résister à ce débordement de tant d'élémens incompatibles, et dont le flot ne mugit ici avec fracas que parce qu'il vient heurter contre la digue éternelle que l'Église oppose aux égaremens du siècle. Que n'ont pas fait, pour détruire les abus que vous leur reprochez, ces souverains pontifes, dont la civilisation est le magnifique ouvrage? Quels autres législateurs auraient pu éclairer les nations en penchant sur elles le flambeau des sciences et des arts, sans risquer de laisser tomber dans leur sein les rapides étincelles de l'incendie? Quels autres sages auraient pu enseigner à la fois les connaissances et les vertus, la gloire et la piété? Quels philosophes auraient pu, ainsi qu'ils le font depuis quatorze siècles, extirper les superstitions et ne pas toucher aux croyances; blâmer les

rois et ne rien diminuer du respect que leur doivent les peuples; surveiller toutes les opinions, et, calmes au milieu de l'agitation des esprits, ne se laisser séduire par aucune hérésie, ne se laisser entraîner par aucune erreur? Forcés par leur double souveraineté de vivre au milieu du siècle, faut-il s'étonner que les vices du siècle paraissent autour d'eux? Au surplus, la cour pontificale qui vous offre ces désordres n'est qu'un point de la chrétienté; mais les bienfaits de l'Église vont du centre aux extrémités de la terre. Ce n'est pas dans les salles du palais d'Avignon qu'il faut contempler les effets miraculeux et sublimes de la religion de Jésus-Christ; c'est dans les cloîtres où la prière et la solitude remettent l'âme égarée sur la voie de la divine patrie ; c'est dans les foyers du père de famille où cette religion attendrissante mêle un charme secret à la tâche des labeurs; c'est dans les hôpitaux où elle apprend à supporter l'adversité; c'est dans les riches manoirs où elle apprend, ce qui est plus difficile encore, à jouir des biens de la fortune : aux uns elle ne présente la

coupe du malheur qu'après en avoir bu la moitié ; aux autres, elle ne montre le terme des prospérités humaines, que là où commence le règne de la béatitude éternelle. La religion chrétienne si mélancolique au désert, si terrible dans ses austérités, vient sourire à des fêtes qu'elle ne partage pas, vient bénir des jouissances qu'elle s'est interdites, elle sanctifie l'union des époux et se plaît à causer avec les petits enfans.

« Le soleil qui doit éclairer et réchauffer les hommes, n'est cependant qu'un astre inhabitable et brûlant. La cour d'Avignon peut consumer de près, et cependant répandre au loin la chaleur et la lumière. Si les merveilles du christianisme apparaissent mieux ailleurs que parmi nous, le pape n'en est pas moins le chef de l'Église, qui sans lui tomberait dans la confusion des sectes. Il a le dépôt des semences évangéliques ; et parce que ces semences n'ont pas encore développé tous leurs trésors au moment où il les répand, il serait aussi injuste de nier leur utilité, que de contester celle du laboureur, parce que le gain n'est encore dans ses

mains qu'une invisible espérance. Guerriers chrétiens, vous avez vu ici le laboureur, vous verrez par toute l'Europe la richesse de ses sillons; et pour que dès à présent vous ayez part à la moisson des fidèles, celui que vous avez menacé de vos armes et outragé de vos paroles, m'envoie pour vous absoudre et vous bénir en son nom... »

A ces mots tous les aventuriers se mirent à genoux et, se frappant la poitrine, ils répandirent des ruisseaux de pleurs en criant miséricorde. En peu d'heures les vents s'étaient retournés. Jamais rien de plus touchant ne s'était vu depuis les siècles, où dans de pareils édifices les premiers chrétiens méritaient en proclamant le nom de Jésus-Christ d'aller cueillir les palmes du martyre. Lorsque les bons routiers eurent reçu la bénédiction du prince de l'Église, ils voulurent eux-mêmes porter sa litière jusqu'aux portes d'Avignon, ce qu'ils firent préalablement, après avoir coupé en manière de reliques un grand pan de son manteau, assurant qu'il n'y paraîtrait guère. Arrivé aux fossés de la ville pontificale, Guillaume de Chanac invita les chefs à

dîner pour le lendemain, et ceux-ci acceptèrent en protestant que le saint-père pouvait désormais compter sur leurs cœurs et leurs épées.

CHAPITRE XCIV.

Le lendemain, les chefs revêtus de leurs plus beaux habits, et moi avec eux, nous nous rendîmes au palais du cardinal de Saint-Vital. Chemin faisant, nous passâmes près d'un pont de pierre qui unit la Provence au Languedoc, et touche d'un bout au mur d'Avignon, et de l'autre, à ceux de Villeneuve. Nous admirâmes sa beauté, et chacun de nous se demandait quel ouvrier avait pu entreprendre de jeter à travers les ondes rapides du Rhône, les dix-neuf arches de ce pont magnifique; lorsque notre guide nous apprit que c'était un jeune pasteur de brebis, appelé Benezet, lequel gardant son troupeau sur ce rivage, eut une révélation qui le rendit tout autre qu'il n'était. Si bien qu'il dit avec assurance à l'évêque et au peuple, que Dieu lui ordonnait de bâtir un pont à l'endroit qu'il désignait, ce qu'au surplus, il prouva aux incrédules par de si grands prodiges, que le doute ne fut plus possible. Benezet construisit donc le pont que voilà,

et ce berger fut mis au nombre des saints [1].

A côté du pont est un hôpital; les religieux qui l'habitent sont tenus non-seulement de recevoir les pèlerins, mais encore de veiller à l'entretien du pont; et aussi les appelle-t-on *Frères pontifes* [1]. Ces frères, pour mieux s'acquitter de leur devoir, étudièrent les règles des belles maçonneries, et plusieurs d'entre eux devinrent de très-habiles architectes, qui construisirent de très-beaux ponts avec l'inspiration du Saint-Esprit [2].

Nous parcourûmes le quartier de la *Juiverie*, clos par des portes qu'on ferme le soir; il n'est habité que par les juifs : leurs filles sont d'une extrême beauté, elles sont coiffées de jolis chapeaux ornés de rubans, dont la couleur change à l'avénement de chaque pape. Les chrétiennes envient leurs appas, et ne conçoivent rien à ce privilége

[1] Bolland., 14 apr. — Le P. Héliot, *Ordres religieux*, t. II, ch. XLII. — *Hist. de saint Benezet*, par Magne Agricol, Aix, in-12. — Bouche, *Hist. de Provence*, t. II, p. 163.

[2] D. Vaissette, *Hist. génér. du Languedoc*, t. III, l. XIX, p. 46.

de nature. Les chrétiens disent, *Quel dommage!* et n'osent en approcher; d'autres disent, *c'est égal*, et ils voudraient en approcher au risque de l'enfer. Mais les vierges d'Israël sont sages, la crainte d'inspirer à la fin des mépris les empêche de fréquenter le monde; elles vivent entre elles, et trouvent dans l'ombre de leur asile le lis de leur teint et la paix de leurs cœurs; et quand on demande aux cardinaux si elles seront damnées, ils répondent: La miséricorde de Dieu est infinie; il faudra voir.

Plus loin notre guide nous dit tout bas: « Regardez attentivement celui que je vais saluer ». Nous vîmes un homme de quarante ans ou environ, sans chapel et sans chaussure, et que suivait une troupe d'enfans. Je crus d'abord que c'était un insensé, mais rien dans son humble contenance ne décelait la folie; je crus ensuite que c'était un mendiant, mais ses vêtemens annoncaient un état d'aisance. Il nous rendit notre salut sans lever les yeux, et lorsqu'il fut passé le guide ajouta: « Il y a un an que cet homme scandalisait Avignon par ses excès et son impiété. Un jour

qu'il avait perdu un tonneau d'argent au jeu, il sortit en fureur, et voyant près de là l'image de la Vierge placée à l'angle d'une maison que je vous montrerai bientôt derrière l'église Notre-Dame, il saisit une pierre et la lança contre cette adorable image qui parut couverte de sang. Aussitôt et par un second prodige, la tête du criminel tourna, de manière que son visage demeura du côté de ses épaules. Son crime étant avéré, il fut condamné à être pendu, et préalablement à faire amende honorable devant l'image qu'il avait outragée. Dès qu'il s'y fut prosterné, il sentit le repentir, et versa tant de larmes que la Vierge en eut pitié. La tête du condamné revint à sa place naturelle, et le peuple cria miracle et grâce. Depuis ce moment, cet homme vit dans la pénitence et la pratique de la vertu ».

En garantie de son étrange discours, notre conducteur nous montra l'image miraculeuse. Devant elle pend une chaîne de fer, au bout de laquelle la pierre sacrilége est renfermée dans plusieurs cercles d'or. Une foule de pèlerins étaient agenouillés en ce lieu sacré,

où tous les jours les personnes dévotes viennent distribuer des aumônes [1].

Le cardinal de Saint-Vital reçut avec bonté les chefs des routiers, et les présenta aux plus notables des convives, entre lesquels étaient le cardinal Gui de Boulogne, Pierre, évêque de Maguelone, trésorier du pape, les cardinaux de Saint-Nerée et de Saint-Marcel, tous deux Limousins et cousins du pape, qui lui-même était de Limoges; Jacques Cève, maréchal de l'église romaine, le troubadour Lascaris, et enfin Pierre de Boniface, grand chimiste et poëte.

Après le dîner, nous vîmes arriver des cardinaux, des évêques, des prieurs, des abbés, des docteurs en théologie, des jurisconsultes, des poëtes et beaucoup de grands seigneurs italiens qui étaient venus se fixer à Avignon [2]. Robert de Genève y vint aussi. Ce cardinal, qui d'abord n'avait pas fait beaucoup

[1] Theoph. Rainald., in lib. S. Joan. Bened. pastor et Pontifex. — Fantoni Castrucci, *Istoria d'Avign.*, t. II, l. II, p. 244 et 245.

[2] On distinguait entre eux les *Brancas*, les *Pagani*, les *Garlagni*, les *Crillon*, *etc.*

de frais avec les chefs des aventuriers, dont il croyait apparemment l'intelligence un peu grossière, montra dans sa conversation beaucoup d'esprit et de connaissances. Tout ce que nous entendions était nouveau pour nous. Il nous semblait sortir d'un pays de ténèbres et pénétrer dans l'empire de la lumière. L'amour des sciences et des arts, dégagé des langes scolastiques, y développait une sagacité, une aisance et des grâces que je n'avais pas encore vues briller avec tant d'avantages [1]. La cour pontificale qui marche à la tête de la civilisation pour la diriger dans la droite voie, met son orgueil et sa gloire à protéger les savans, les poëtes, les peintres et les sculpteurs. Les estimant trop pour croire les payer seulement avec l'or, elle leur décerne la noblesse et les dignités, elle fait en leur honneur refleurir sur la roche du capitole ce

[1] La passion pour les lettres était si forte alors dans la Provence, que l'on vit plus d'une fois ceux qui les cultivaient vendre leurs métairies pour acheter un seul livre. Quelques-uns retenus au lit par de grandes maladies, se guérirent de la crise morale qu'ils éprouvèrent à la lecture d'un ouvrage nouveau. (*Voy.* la *Vie du Poggio ;* l'abbé Meri, *Génie d'Alphonse V, roi d'Arragon.*)

vieux laurier, qui jadis ceignait le front des conquérans, et qui dans les mains du christianisme pacificateur est devenu l'innocent diadème des talens. Des hommes pauvres, mais dont les abeilles prophétiques ont entouré le berceau; des hommes obscurs, mais qui, dans la solitude ont senti à je ne sais quelle tristesse rêveuse, le mal du génie, viennent à travers la nuit qui les inspire et se trouvent au lever de l'aurore à la porte des palais, où les princes de l'Église les accueillent avec joie et les comblent de bienfaits. Quelle leçon pour les chefs des aventuriers, qui se disaient sans cesse dans leur liberté sauvage et leur fierté barbare : *Nous n'avons que notre épée, mais c'est assez.* Quelle leçon pour eux d'apprendre qu'il y avait des hommes qui, même sans armes, voyaient venir les trésors à leurs pieds, et les palmes sur leurs fronts ! Cette puissance mystérieuse et sublime qui ne coûte ni sang, ni larmes, et dont ils n'avaient aucune idée, les frappe d'étonnement, les couvre de confusion; timides comme des esclaves, et n'osant pas troubler par leurs accens rauques et dis-

cordans ces concerts de pures intelligences, ils souffraient et jouissaient dans ce palais où les rayons des beaux arts frappaient pour la première fois leurs paupières tremblantes. Serrés les uns contre les autres, on eût dit un troupeau rassemblé sous la houlette pastorale devant les flammes du buisson ardent.

Cependant un gentilhomme de Padoue entra dans la salle et dit quelques mots au cardinal de Saint-Vital, qui poussa un grand cri, et donna les signes de la plus vive affliction. Ce cardinal parla à ses voisins, qui à leur tour se lamentèrent en levant les mains au ciel; la nouvelle fut bientôt connue de tous, excepté de nous, qui, ne comprenant rien à cette désolation générale, pensions qu'il s'agissait pour le moins du sac de Rome, ou d'un nouveau schisme dans la chétienté. Mais nous avions beau demander le sujet de tant de regrets, on daignait à peine nous répondre, comme si nous n'étions pas dignes de sentir cette douleur prévilégiée, et trop délicate pour aller à des cœurs bardés de fer et d'acier. Sur ces entrefaites arriva Mathieu-

le-Long, archidiacre de Liége, auquel le cardinal de Saint-Vital prit les mains en disant : « Le célèbre compagnon de vos études, l'ami dont vous possédiez le cœur, et dont l'Europe entière admirait le génie, le divin Pétrarque n'est plus ! Non, répondit Mathieu-le-Long, il n'est pas possible que la mort ait tranché sitôt le fil de cette précieuse vie. Hélas! reprit le gentilhomme de Padoue, j'ai moi-même assisté aux funérailles dont l'Italie honora la dépouille mortelle d'un immortel génie. Il est trépassé dans sa maison d'Arqua, le 18 juillet dernier [1]. Il n'est donc plus, s'écria l'archidiacre de Liége, en se laissant aller sur son siége; il n'est plus, celui qui illustra les rives d'Avignon en y laissant tomber un rayon de son génie, celui dont la lyre émeut encore les rochers et les om-

[1] *Paul Verger*, *Zenon* de *Pistoie* et *Sicco Polenton*, disent qu'il mourut le 19 juillet 1374, d'une attaque d'apoplexie. Mais il résulte des observations d'*André Gattaro*, de *Léonard Aretin*, de *Beccatelli*, de *Tomasini* et de *Louis Bandini*, qu'il mourut le 18 d'une attaque d'épilepsie. Il tomba le 18, et ne fut trouvé mort que le lendemain 19, ce qui explique la légère différence dans la date que les auteurs cités assignent à son décès.

brages de Vaucluse ; il n'est plus le favori des muses d'Ausonie, qui, sans maître et sans modèle, restaura les lettres et créa la poésie italienne, où il fit entrer le sentiment et la grâce ! »

Le gentilhomme de Padoue distribua alors plusieurs pièces de vers, que les poëtes italiens avaient composées sur la mort de Pétrarque, et notamment une *canzone* de François Sacchetti, qui représente le ciel en fête, la terre en deuil, le purgatoire en larmes, et l'enfer poussant des hurlemens[1].

Cependant presque tous les convives du cardinal de Saint-Vital, plus ou moins consternés de la perte d'un poëte, qui, regretté de toute l'Europe sensible, devait l'être surtout dans les murs d'Avignon où il demeura long-temps, se retirèrent chez eux de bonne heure, et il ne resta guère que nous et les cardinaux Robert de Genève et Gui de Boulogne. Le premier avait dans le caractère quelque chose de sombre et de grand, qui s'accommodait mieux des conceptions poli-

[1] L'abbé de Sade, *Mém. sur Pétrarque*, t. III, l. VI, p. 803.

tiques et guerrières, que des amoureuses poésies du chantre de Laure [1]. Quant au second, il était fâché avec Pétrarque dont il avait été l'ami, et lui reprochait avec amertume ses satires contre la cour de Rome [2]. « Dans son humeur caustique, Pétrarque, disait ce cardinal, s'est emparé de quelques faits isolés pour en faire l'histoire de toute l'Église. Il dénigrait la cour des papes et briguait leurs faveurs; il attaquait le clergé, et mourut en possession de trois canonicats à Parme, à Lombez et à Padoue; il voulait des mœurs, et soupira presque toute sa vie pour la femme d'un autre. »

« Oh! dit en riant le belliqueux cardinal Robert, il ne faut pas trop reprocher à ce pauvre amant morfondu, un amour mystique et rêveur, qui n'eut rien de criminel. Laure ne lui adressa peut-être pas douze paroles en

[1] Voyez ce que disent du caractère de ce cardinal, Nicol. Clemang., *De corrupto eccles. statu*, ch. XXVI. — Theod. Niem., l. II, ch. IV. — Pietr. di Luna, t. II, *De schism.*, p. 20. — Fantoni Castrucci, *Ist. della cita d'Avign.*, t. I, l. II, ch. VII.

[2] Petr. sen., l. XIII, ep. 12. — L'abbe de Sade, lieu cité, t. III, l. VI, p. 779 et la note.

douze années [1]. Ils s'aimaient comme on aime, dit-on, dans les cours d'amour de ce pays, c'est-à-dire en espoir et contemplation, ou plutôt Pétrarque aimait celle qui lui inspirait de beaux vers, et Laure souffrait par vanité les hommages d'un poëte qui la chantait si bien [2].

« Les sens n'eurent jamais rien à comprendre dans ce commerce tout spirituel que défrayait l'imagination, et dans lequel il entrait plus d'affectation que de sentiment. Je n'en veux pas d'autre preuve que le sonnet où l'amant de Laure, sachant que cette belle était dangereusement malade, eut assez de présence d'esprit pour dire :

« Si cette âme parfaite qui nous quitte « avant le temps est reçue dans le ciel comme « elle le mérite, elle en occupera la plus « digne partie. Si elle établit sa demeure entre « Vénus et Mars, le soleil sera obscurci, parce « que les âmes qui habitent cet astre s'as- « sembleront autour d'elle pour la contem-

[1] C'est ce qui résulte de toutes les poesies que Petrarque a composées sur Laure.

[2] L'abbé de Sade, t. I, II et III.

« pler; si elle se place sous le soleil, elle éclip-
« sera les trois planètes inférieures [1]. »

« Cela est fort beau assurément, mais ce n'est après tout qu'un passeport délivré pour l'autre monde, et l'on voit que déjà le poëte a consolé l'amant, et que faisant des vers sur la mort comme il en faisait sur la vie, il trouve également son compte dans l'un et dans l'autre cas. Ce n'est pas ainsi, continua Robert de Genève en tournant les yeux vers nous, non, ce n'est pas ainsi que vous savez aimer, braves aventuriers, dont le cœur est toujours là pour répondre de vos paroles simples et vraies. Moins de discours et plus d'actions, voilà ce qu'il faut aux vaillans disciples de cette chevalerie, dont les courtes devises font l'éloquence ingénue. Quelques mots proférés en allant de la vallée aux bois, quelques soupirs échangés entre deux victoires, voilà vos sonnets et vos tensons; du reste, vous donnez de votre sang tant qu'on en veut, vous faites en silence des prodiges que d'autres racontent, et si vos dames meu-

[1] Petr., sonnet 23.

rent avant vous, le désir de les rejoindre vous rend tout à coup les chrétiens les plus fervens. Vous priez les mains jointes, et c'est la dernière science de l'amour, vous priez en versant des larmes, car la piété est encore la tendresse. »

Ceux qui trouveraient ce langage un peu profane pour un cardinal, sauront que si Robert de Genève s'exprimait ainsi, c'est que devant conduire les *tuschins* aux guerres d'Italie, il désirait gagner leur confiance par des propos assortis à leur goût et à leurs allures [1]. Étranger aux faiblesses du cœur, et au fond, n'ayant guère plus envie de blâmer Pétrarque que de louer les chevaliers, il se proposait seulement de prévenir la secrète répugnance qu'eussent éprouvée ces fiers guerriers, à se voir mener par un prêtre dont ils auraient supposé les habitudes contraires aux leurs.

Filets finement tendus, le gibier est au chasseur : c'est ce que prouva Robert de Ge-

[1] Andr. Gataro Storia Padovanna, p. 220. — Poggio Bracciolini, l. II, p. 235. — Sozomen. Pistor., *Hist.*, p. 1096.

nève. Le cardinal de Saint-Vital qui devina son intention, le seconda en ces mots :

« Je ne repoche point à Pétrarque un amour qui ne fut qu'une manière de dévotion où le péché n'est point entré. Je ne veux pas non plus censurer les images qui semblent emphatiques à mon noble ami, car elles rachètent ce qu'elles ont d'exagéré par les poétiques beautés de leur cadence et de leurs expressions ; mais ce qui me fâche contre Pétrarque, c'est qu'il a publié dans ses épîtres, que la France était une contrée grossière et barbare [1]. L'ingrat ! n'est-ce donc pas dans ce pays de chevalerie courtoise et de loyal amour, qu'il sentit tomber dans son cœur la divine étincelle de la poésie, et qu'il composa ses plus beaux ouvrages ainsi qu'il en convient lui-même [2] ? N'est-ce point sous le ciel français qu'il

[1] Petr. fam., l. XXIV, ep. 12.

[2] Fam., l. 1, epist. 13 et epist. ad post. — Salvini, disc. 22. Ce fut là qu'il composa son livre *De l'une et de l'autre fortune*, les *Fastes de Rome*, le *Poëme sur Scipion*, l'*Éloge de la vie solitaire*, son *Traité de la vie monastique*, et ses plus beaux sonnets et canzones. — Petr. epist. 3, 1.

connut la beauté sans laquelle son génie eût été un hôte inconnu, dont il n'eût pas deviné la présence? C'est pour Laure, c'est pour cette fille des Gaules, qu'il planta sur les bords du ruisseau où souvent elle égarait ses pas, le laurier qui, croissant dans la terre des lis, devint chaste et pudique [1]. Il dut au voile dont se couvrait celle qu'il aimait, l'innocence des soupirs, qui perpétuait l'âge d'or et les illusions d'un romanesque sentiment [2]. Il dut sa fidélité respectueuse et contemplative aux cours d'amour où présidait la tante de Laure [3], et où plusieurs de nos cardinaux la virent elle-même à la séance de ces galans parlemens, où ils accompagnaient le pape et les comtes de Vintimille et de Tende [4]. Partout ailleurs que dans les écoles d'une galanterie épu-

[1] Petr. sonn. 26.

[2] *Ibid.*, 2.

[3] La tante de Laure était la célèbre dame de Gantelme. (*Voy.* les arcs triomphaux d'Aix; et Bouche, *Essai sur l'Hist. de Provence*, t. II, p. 287.)

[4] Baluz. in vit. Pap. Aven. — Nostradamus, *Vies des poëtes Provençaux.* — Bouche, *Essai sur l'Hist. de Provence*, t. I, p. 361.

rée, l'ignoble victoire des sens aurait abruti cet amour délicat, aurait immolé à de matérielles jouissances les étreintes intellectuelles, où l'amour est à la fois et le désir sans fin et l'immortel génie! Et lorsque Pétrarque, mûri pour la gloire dans nos heureux climats, fut appelé par l'Italie pour être couronné au Capitole, quel est le noble prince qui fit réfléchir sur cette fête des arts, la pourpre de la royauté et l'éclat des grandeurs? C'est un prince de France, c'est Robert, qui, généreux héritier des comtes de Provence, faisait fleurir sur le trône de Naples et de Sicile le goût des vers, que ses ancêtres prirent au milieu des enfans du gai savoir [1]. Amant et poëte par la grâce de la France, Pétrarque a traité de barbare cette terre d'honneur et de vaillance! Ah! s'il ne veut voir la civilisation que dans la poésie, montrez-lui donc la harpe de vos troubadours et de vos trouvères; s'il la cherche dans les vertus chrétiennes, rappelez-lui donc que la France est la fille aînée de

[1] Petr. fam. — M. de Sade, t. II et III.

l'Église; s'il la veut voir dans les institutions, menez-le à la barre de vos parlemens, aux parloirs de vos communes; montrez-lui vos coutumes, vos chartes, vos libertés, vos franchises, vos grandes familles, vos loyales corporations; s'il croit qu'elle doit être dans les sciences, ouvrez-lui cette université de Paris, qui eut son berceau près du trône de Charlemagne, cette école de Montpellier, aussi fameuse que celle de Palerme [1], et ces doctes abbayes, où les enfans de Benoît et de Bruno enlacent à la charrue les palmes du savoir. »

Les routiers se sentaient infiniment flattés d'entendre les deux adroits cardinaux vanter ainsi leur pays. Si d'abord ils avaient été gênés au milieu des beaux esprits d'Avignon et de Rome, ils reprenaient avec la haute opinion qu'on leur donnait d'eux-mêmes, une sorte d'aisance qui relevait leur bonne mine et mettait au grand jour leurs avantages personnels. Ces aventuriers se faisaient une fête

[1] A Strobelberger, *Hist. de Montp.* — D'Aigrefeuille, *Hist. eccles. de Montp.*, p. 339 à 408. — Astruc., *Mém. pour servir à l'Hist. de la Faculté de méd. de Montpellier.*

d'être commandés par l'habile Robert de Genève, et disaient que ce cardinal leur rendrait les beaux jours de l'archi-prêtre Arnaud de Cevolles. Mais ce qui mit le comble à leur satisfaction, ce fut d'apprendre que le Saint-Père daignerait les recevoir prochainement.

CHAPITRE XCV.

Nous fûmes rendre nos devoirs à tous les cardinaux français. Ils tiennent si grand état, qu'on use du mot *livrée* pour désigner leur demeure. Ainsi, par exemple, on dit : La livrée du cardinal Saint-Martial est dans la paroisse Saint-Symphorien, près l'hôtel Cabassole; la livrée du cardinal de Florence est paroisse Saint-Pierre, devant l'église de Saint-Jean-le-Vieux [1].

Nous trouvâmes des solliciteurs et cliens à foison chez les cardinaux de Poitiers et d'Aigrefeuille, que les historiens jaloux appelaient par dérision, les chefs du parti limousin. Ce parti qui ralliait à sa haute fortune la majorité des cardinaux, jouissait d'un grand crédit, et disposait en faveur des Français de presque tous les bénéfices et de toutes les dignités ecclésiastiques [2].

Cependant la nouvelle de la mort de Pétrarque s'étant répandue dans Avignon, ceux

[1] Fantoni, *Istoria d'Avign.*, t. I, l. II, p. 290.

[2] Nicol. Clem., *De corrupto eccles. statu.*, ch. XXVI. — M. Sismonde de Sismondi, *Républ. ital.*, XIVe siècle.

qui avaient connu personnellement ce poëte ou qui admiraient ses œuvres, allèrent en pèlerinage aux lieux qu'il avait consacrés par ses vers et ses amours. Les uns se rendaient à Vaucluse où il habita une petite maison solitaire, et là ils allaient boire de l'eau de la belle fontaine, qui s'échappe d'un antre profond dont l'onde inspiratrice accueillit souvent l'amant de Laure [1]. Les autres allaient plus près encore d'Avignon, revoir le ruisseau au bord duquel Pétrarque trembla de tous ses membres par les grandes chaleurs de la canicule, en voyant une lavandière laver dans le cours de l'onde un voile de Laure [2]. Le bâtard de Mauléon, d'Espiote et moi, fûmes avec le plus grand nombre visiter dans Avignon même, l'église des religieuses de sainte Claire, où pendant la semaine sainte, Pétrarque vit pour la première fois, *la belle dame à la robe verte parsemée de violettes* [3],

[1] Petr., edit. Bas., fol. 287. — L'abbé de Sade, *Mém., pour servir à l'Hist. de Pétrarque,* l. II, p. 351.

[2] Petr., madrig. I. — L'abbé de Sade, lieu cité, t. I, p. 305.

[3] Petr., canz. 15 et sonn. 10.

à la démarche d'une déesse, aux yeux tendres et brillans, aux sourcils noirs et aux cheveux couleur d'or [1]. De là, le chapelain que le cardinal Saint-Martial avait chargé de nous promener par la ville, nous conduisit à l'église des Cordeliers, et après avoir fait deux ou trois tours dans cette église sans trouver ce qu'il cherchait, il s'arrêta devant la chapelle de la croix, et nous montrant une pierre dénuée d'inscription, il nous dit : « *La voilà.* — Qui? demanda le bâtard de Mauléon. — Laure de Sade, répondit notre guide à voix basse en aspergeant la tombe d'eau bénite [2]. Quoi! me dis-je, elle est là cette beauté dont la vue fit éclore un des plus grands génies du monde! Elle est sous cette froide poussière et poussière elle-même, celle dont les attraits avaient tant d'éclat, que Pétrarque, ne trouvant sur la terre aucun objet digne de leur être comparé, allait jusque dans les cieux pour y trouver quelque ombre d'elle-même!... »

Le chapelain qui pour la dernière nous ré-

[1] Petr., sonn. 1, 3, 166, 177; canz. 4, 9; sonn. 145, 165, 175.

[2] L'abbé de Sade, t. 1, aux notes; note IV, p. 13.

servait la plus forte des émotions, nous mena d'abord au faubourg des Cordeliers devant une petite maison bâtie en pierres jaunes : c'était celle où naquit Laure [1]. Puis, devant une maison plus grande dans laquelle elle était décédée, et, tandis que nous considérions cette demeure comme si chaque pierre avait quelque chose à nous dire, la porte s'ouvrit, et nous en vîmes sortir Hugues, mari de Laure. Il est permis de croire qu'il ne la regretta pas grandement, puisque sans attendre le bout de l'an et au septième mois de son veuvage, il convola en secondes noces, (comme disent les tabellions) avec Verdaine, fille de Hugues de Trentelivres [2]. — Quoi! s'écria d'Espiote, cette petite femme ronde qu'on prendrait pour la poupée du carnaval, à remplacé l'incomparable Laure! — Oui, maître, répondit le chapelain avec autant d'indifférence, que s'il eût dit à celui qui éternue, *Dieu vous bénisse*. Alors d'Espiote ajouta : « Avez-vous donc juré de ne nous laisser emporter de ces

[1] L'abbé de Sade, t. 1, aux notes, p. 37.

[2] *Ibid.*, lieu cité.

lieux aucune illusion? Je vous ai pardonné de nous avoir montré le sépulcre de Laure; car, après tout, la mort donne peut-être plus qu'elle n'ôte, et il y a là du moins de la grandeur et du mystère; mais aviez-vous besoin de nous faire voir ce long et sec personnage, qu'on appelle Hugues de Sade et sa compagne rebondie, qui ont l'air de se convenir comme la boule et les quilles? Par le jour de mon baptême! les ciseaux qui vous ont tonsuré, ont fleuré de bien près votre cervelle : Qu'en dites-vous, sire Tristan? — Par ma foi, répondis-je, le souvenir de ce couple ridicule se pend à toutes mes idées, et les fait venir si près de terre, que les sonnets de Pétrarque ne pourraient plus me remettre en verve pour cette pauvre Laure, qu'a fait si vilainement oublier la demoiselle Verdaine de Trentelivres. — Mes beaux seigneurs, dit en souriant le malin chapelain, je vois bien que vous venez de ces terres légères de France, où chaque paladin est tenu de rêver les perfections imaginaires de quelque dame invisible. Mais un mari qui se heurte à chaque pas contre la réalité, trébuche promptement

de ces régions subtiles où s'égarait l'amant. On a beau dire que sa femme est un astre brillant, lui qui voit tous les jours cet astre se lever et se coucher, humainement parlant, sait au juste ce qui en est, et dort en témoignage des vérités matrimoniales? Qu'est-ce à dire? reprit d'Espiote : est-ce donc grand dommage de donner en dot au mariage l'esprit, la grâce et la beauté? Plus ne m'étonne, si vos pareils ont voulu le célibat des prêtres au concile de Trente. Au surplus, ajouta-t-il en prenant un ton plus sérieux, je pense comme vous, que le mariage n'est pas le règne des extases, et qu'une bonne et simple ménagère, y fait pour le moins autant de profit qu'une nymphe aux yeux rêveurs et à la chevelure fantastique. Mais si on refuse à cette beauté idéale le grossier bonheur de tous les jours, quel sera donc son lot ici bas? Hélas! répondis-je, il en est de la beauté comme du génie : l'un et l'autre sont un luxe de la création dont on pourrait se passer dans le monde, et le monde n'en irait peut-être que mieux; mais si ces deux hôtes fugitifs nous apparaissent quelquefois, c'est

moins dans l'intérêt des choses humaines, que pour rappeler l'esprit et le cœur vers un ordre de choses plus merveilleux, de même que certains airs agrestes rendent aux montagnards perdus dans l'obscurité de nos vallées, la douce souvenance des escarpemens solitaires, où leur berceau est suspendu comme le nid des aiglons. Si le génie passe aussi vite qu'un orage, si la beauté ne dure guère plus qu'une fleur, c'est pour que notre pensée se détache aussi, par force d'émulation ou de regrets, d'une terre où rien de ce qui est sublime et beau ne peut durer long-temps; de là cette tristesse pieuse et ces sentimens rêveurs, qui nous mettent en quête d'un monde meilleur. »

Cependant le jour où nous devions être présentés au pape arriva. Accompagnés de deux officiers du Saint-Père, nous montâmes après la messe au palais apostolique. Ce palais qu'on prendrait de loin pour une forteresse, bien qu'il n'en ait que l'apparence, est d'une structure imposante par son étendue, mais bizarre et peu estimée des gens à ce connaissant.

Benoît XII jeta les fondemens de ce palais au grand déplaisir des Italiens, qui voyaient avec peine la cour du pape s'établir loin des bords du Tibre [1]. Les successeurs de Benoît l'achevèrent et l'embellirent. Le pape Urbain, auquel a succédé le pape actuel Grégoire XI, fit tailler dans le roc, où le palais est assis, un grande cour et un puits. Il ajouta le bel appartement, qui, du côté oriental, s'étend depuis la salle des légats jusqu'à la chapelle [2].

Un concours immense couvre les avenues de la résidence apostolique : les uns demandent le *consistoire*; les autres la *daterie*, les chambres des *annates*, des *réservations*, des *provisions*, des *exemptions*, des *expectatives*, des *indulgences*.

Dans l'angle d'une vaste cour est un escalier par où nous montâmes; on nous fit traverser une première pièce où étaient les portraits des papes avignonais. Nous admirâmes dans une seconde pièce l'histoire des martyrs peinte par Simon de Sienne, élève

[1] Epist. Petr., edit. Bas., fol. 227 et 268.

[2] Fantoni, t. I, l. II, p. 238.

du Giotto [1]. On nous fit attendre dans une troisième salle, ornée d'un nombre infini de peintures à l'encaustique et à l'eau d'œuf, de mosaïques inscrustées, et de sculptures où brillaient des émaux de couleurs variées [2].

Nous vîmes passer Arnaud IV de Villeneuve, sire des Arcs et de Trans, conseiller et chambellan de la reine Jeanne, général de ses armées, et que les intérêts de cette princesse appelaient à Avignon, dont il avait été gouverneur et podestat. Il s'approcha des routiers pour les engager à se conduire honnêtement, si la chose était possible, et à mériter la confiance du pape, *qui faisait du loup le pâtre.* J'aurai bientôt occasion de parler de ce noble seigneur que les Provençaux avaient surnommé *le Grand.*

On nous introduisit enfin, et nous nous prosternâmes devant le Père des fidèles qui était sur son trône entouré de cardinaux,

[1] Ciaconius in vita Bened. XII et Vasari.

[2] On en fit beaucoup à Limoges depuis le Xe jusqu'au XVIIe siècle. Le pape Grégoire XI en tirait beaucoup de ce pays, qu'il affectionnait, et dont il encourageait les fabriques.

d'évêques, d'auditeurs de la chambre apostolique, des grands officiers de sa cour et des capitaines de ses estafiers. Nous ayant fait signe de nous relever, il dit aux chefs des compagnies : « Bretons, vous sentez-vous le courage d'entrer à Florence. » Ce à quoi le bâtard Jean de Malestroit répondit : « Si le soleil y pénètre, nous y pénétrerons aussi [1]. » Ce propos fit légèrement sourire le saint Père qui ajouta : « Notre camerlingue pourvoira à vos équipages : dès ce moment vous êtes à notre service, et pour vous donner une preuve de notre confiance, nous vous autorisons à demeurer jusqu'à votre départ parmi les officiers de notre maison. « Il interrogea ensuite chacun des chefs sur son pays et sa famille. Quand il vint à moi, je lui dis comment je me trouvais en la compagnie de ces aventuriers. Alors il prit un rosaire qui pendait au bras de son fauteuil, et me le remit en disant : « Que le Seigneur vous console en votre captivité, et que ses grâces descendent

[1] Sozomeni Pistoriensis, *Hist.*, p. 1096. — Marchione de Steffani, l. IX, r. 759, p. 151.

sur vous dans cette bénédiction paternelle. » A ces mots il me bénit, et moi je pleurais, car j'étais ému de respect et de reconnaissance à la vue de ce pontife vénérable, qui avait sous la tiare du royaume universel, la candeur des enfans et la chasteté des vierges.

Après cette réception, nous nous rangeâmes derrière le trône du saint Père, et restâmes confondus avec ceux de sa brillante cour, de telle façon, que nous pûmes entendre et voir ce qui se passait à l'audience.

On introduisit le moine Ladislas Leblanc, lequel présenta requête au pape afin d'être roi. Ce Ladislas Leblanc exposa au saint Père, qu'à la mort de Casimir III, roi de Pologne, plusieurs seigneurs de ce pays vinrent le trouver dans son monastère de Saint-Benigne pour lui dire, qu'étant le plus proche des parens de Casimir décédé sans postérité, il ne tenait qu'à lui de réclamer la couronne, pourvu qu'au préalable il obtînt la permission de quitter le froc. C'était cette permission qu'il venait demander à Grégoire XI, et que ce pape lui refusa [1].

[1] Duglos., lib. IX, p. 1162; et l. X, p. 12 et 20.

Le moine parut très-fâché, et quoiqu'à genoux devant le saint Père, il osa lui reprocher qu'il lui faisait tort d'un trône, et qu'une pareille occasion ne se trouvait pas tous les jours. Alors le pape dit à haute et intelligible voix : « Siècles évangéliques, êtes-vous pour toujours évanouis? Tant que votre pure lumière éclaira les âmes chrétiennes, et vit des princes dégoûtés des grandeurs venir respirer au désert, des hermitages furent bâtis par des mains royales, et de grandes reines se sauvaient de peur du trône en de pieuses solitudes, où des anges venaient à leur rencontre. Aujourd'hui, au contraire, on quitte l'autel pour des biens stériles, pour de courtes illusions et de longs regrets! Mon fils, relevez-vous et retournez hâtivement en votre cloître, afin que par vos prières, vous puissiez y mériter le ciel, préférable à tous les épineux diadèmes de ce monde. Si Dieu voulait vous punir de paraître vouloir l'abandonner, il n'aurait qu'à vous laisser aller au but où vole votre imprudent désir: bientôt vos longs soupirs accuseraient l'amertume de ces vains honneurs, auxquels vous auriez sacrifié la béati-

tude éternelle. Ceux-là même, qui maintenant vous appellent du fond du cloître, vers une royauté dont vous n'avez point appris à connaître dans l'ombre de votre monastère les droits et les devoirs, espèrent leur fortune de votre inexpérience et de votre faiblesse. Empressés à vous servir aujourd'hui, pour faire tourner demain à leur profit votre nouvelle puissance, ils ne tarderont pas à vous mépriser si vous ne remplissez pas leur attente, et à vous trahir, si vous voulez échapper à leur tutelle ambitieuse. Oh ! combien alors ne regretterez-vous pas cette fertile paix des extases, où le fidèle a déjà franchi les frontières d'un monde périssable, et vit bien plus avec les anges qu'avec les humains. »

Le moine Ladislas Leblanc, assis sur ses talons, ne paraissait pas fort touché de ces réflexions paternelles. Sa poitrine gonflée de passions orageuses que le respect enchaînait à peine, se soulevait avec violence, comme pour repousser le cilice et le froc du pieux servage qu'il voulait abjurer. « Saint Père, dit-il, votre prédécesseur le vertueux Urbain, sollicité par la reine Jeanne, a permis au

poëte Loys Lascaris de rester vingt-cinq ans hors de son couvent, bien qu'il n'eût rien autre chose à faire dans le monde où il rentrait, que de courtiser la sœur du sire Isnard de Glandève, pour laquelle il compose des chansons et rompt des lances dans les tournois [1]. Quant à moi, c'est bien différent, je ne souhaite quitter l'abbaye de Saint-Benigne, que pour régner; la chose en vaut la peine ».

Et le souverain pontife, sans se fâcher de la hardiesse de ce moine, reprit avec dignité : « C'est précisément cette différence qui rendrait plus offensant encore pour la majesté de l'autel l'oubli de vos saints engagemens; car ce serait reconnaître qu'une couronne peut valoir un parjure. Ah! plutôt que de ravaler par un tarif abject les vœux du cénobite, mieux vaudrait laisser sortir du cloître les êtres les plus obscurs, ceux qui n'attendent pas du monde la fortune et les grandeurs; car alors on n'accuserait pas l'Église d'avoir

[1] Jean de Nostradamus, *Vies des Poëtes provençaux*, ch. LXXI. — Du Verdier, t. II, p. 49. — De Beauchamps, p. 64. — Papon, *Hist. de Prov.*

eu égard à de pareils biens, et d'avoir mis en comparaison le trône et l'autel, le ciel et la terre, l'exil et la patrie, le règne d'un jour et le règne de l'éternité. Si Lascaris est autorisé à vivre hors du cloître, l'Église ne vous doit pas compte de ses motifs. Mais fût-il vrai que ce chevalier troubadour n'eût redemandé sa liberté que pour en faire le sacrifice à une femme, l'amour, tout profane que soit ce sentiment, était en quelque sorte un gage que Lascaris donnait de son retour à la solitude, à la piété. Dès qu'une aussi fugitive illusion s'est dissipée, l'âme ne veut plus se prendre à nul autre bien de la terre, et revient naturellement se réfugier aux pieds de l'autel consolateur, seul monument inébranlable; et souvent même elle y revient avec une autre âme, qui, tendre comme elle, a comme elle besoin du port contre les naufrages du bonheur! Lascaris rentra dans le monde sans y être véritablement, ou plutôt il n'y rentra que pour en mieux sentir le néant, puisque ses derniers chants sont consacrés à en raconter les misères [1]. Mais celui

[1] Du Verdier, t. II, p. 49. — De Beauchamp, p. 64.

qui ne sort du cloître que pour monter sur un trône, ne donne pas autant de garanties. L'ambition, la soif des conquêtes, la fausse gloire, le luxe, l'intempérance, la haine, les ressentimens, toutes les passions humaines peuvent l'égarer tour à tour, et jouir de son cœur avant de le rendre à la religion, épuisé et sanglant. Ce n'est qu'à travers des précipices qu'il peut enfin rapporter à Dieu une pensée débile et mourante. Nous disons ces choses pour que vous preniez garde à vous; car si avant de vous être remis avec le seigneur, vous êtes saisi par l'éternité au milieu de votre impénitence pour être jeté devant le tribunal où se jugent les rois, vous vous rappellerez, mais trop tard, ces terribles paroles de l'apôtre : *Horrendum est incidere in manus Dei viventis*[1]. »

Cette fois Ladislas parut plus rêveur et sortit en soupirant. J'appris depuis qu'il était mort à Saint-Benigne après avoir fait pénitence[2].

[1] Saint Paul, Heb. 10, 31.

[2] Fleury, *Hist. eccles.*, l. xcvii.

Après l'audience du pape, plusieurs routiers et moi visitâmes les prisons d'Avignon. Il y avait des turlupins et des illuminés qu'on ne nous laissa pas voir parce qu'ils devaient être brûlés le lendemain; mais nous pûmes causer avec Jean de Roquetaillade, qui était renfermé depuis dix ans. Il se disait prophète, et se mêlait de prédire l'avenir; on le traitait du reste assez doucement, et plutôt comme un insensé que comme un coupable [1]. Le bâtard de Mauléon lui demanda en riant si la France serait long-temps en paix; il répondit: « Ce que vous me demandez est un blasphème, car à Dieu seul appartient de connaître l'avenir; je ne suis qu'un pauvre pécheur. » Puis tout à coup revenant à sa folie il ajouta: « Quant à la France, ses guerres croîtront jusqu'au ciel, et bientôt la guerre civile mettra tout le royaume en feu [2].

Lorsque je rentrai à notre logis d'Avignon, une servante me dit qu'un chevalier m'attendait: Je montai incontinent, et me trouvai

[1] Froissart, t. I, ch. 211.—Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XCVI, § 33.

[2] *Ibid.*

dans les bras de mon loyal ami, le chevalier vert. Mais pour lors plus n'était le chevalier vert, car il avait délaissé cette couleur d'un riant espoir, pour revêtir des armes si noires que c'était pitié! *Maujour!* m'écriai-je; que vous est-il donc arrivé à mon insu, et comment n'avez-vous pas mis vos peines à la moitié de ma douleur? Parlons d'abord de vos propres peines, dit-il, c'est le plus urgent, car les miennes peuvent attendre puisqu'elles ne doivent jamais finir; puis il ajouta en me montrant du doigt des sacs jetés dans le coin de la chambre, voilà votre rançon, moitié or, moitié argent. — Je vous coûte bien cher, lui dis-je, et j'ai souci de savoir comment un cadet de famille a pu amasser tant de deniers sans grever son revenu. — Ne vous mettez pas en peine, répondit-il, en grande nécessité voit-on les grands amis et selon le proverbe, *besoin fait trotter la vieille.*

Lorsque nous eûmes fini sur ce point, je m'enquis avec nouvelles instances du chagrin qu'avait mon frère d'armes, et c'est alors qu'il me raconta non sans de profonds soupirs, qu'ayant fait demander la main de Valentine

par un de ses cousins; puissant seigneur au duché de Bourgogne, et celui-ci s'étant à cette fin rendu de bonne amitié à Lille, apprit en confidence que Valentine avait été vouée avant sa naissance par sa dévote mère à la sainte vierge Marie, et qu'ainsi il ne fallait pas songer à l'engager par mariage, mais bien au contraire à la conduire avant un an dans quelque monastère. Mon cousin m'assura, poursuivit le chevalier vert, que les parens de Valentine en étaient bien fâchés, que la pucelle n'en était guère plus contente, et que de part et d'autre on eût volontiers sans cet empêchement agréé l'alliance proposée.

Et après que mon frère d'armes m'eut ainsi parlé, je prétextai qu'il avait grand besoin de repos, et l'engageai à se coucher un peu. Je courus ensuite chez le cardinal de Saint-Vital, lequel était pour lors au palais apostolique, et l'ayant fait demander, je lui exposai le cas où se trouvait Valentine, et lui demandai s'il y avait moyen de relever la damoiselle d'un vœu formé sans sa participation, avant même qu'elle fût au monde, et que pourtant on lui opposait comme s'il était l'œuvre de sa vo-

lonté. — Ce cas est favorable, me dit le cardinal, et je vais sans tarder en parler à sa sainteté. Je l'attendis une heure dans une grande anxiété : lorsqu'il revint il me dit: Valentine est relevée de ses vœux; « venez avec moi nous allons vous faire expédier l'acte; » et quand l'acte fut dûment expédié et muni de ses sceaux, je revins hâtivement au logis. Frappant doucement à la porte de la chambre de mon frère d'armes je demandai : « Dormez-vous ? » Il me répondit d'une voix dolente « plus ne dors la nuit, encore moins quand il fait grand jour. » Là-dessus j'entrai et lui dis en manière d'énigme. — Vous m'avez apporté la liberté, et moi je vous apporte l'esclavage. Quoi, répliqua-t-il, est-ce que vos *tuschins* exigent encore qu'outre cette somme d'argent on leur baille un otage en retour, certes je me mettrai volontiers en leurs mains à votre place, car plus ne m'est rien loin d'elle. — Tel servage ne vous fera pas peur, lui dis-je, lisez seulement : et je lui baillai l'acte de dispense ; mais après l'avoir regardé il me le remit sans l'avoir lu parce qu'il était en latin. Alors je lui racontai ce que j'avais obtenu, et nous nous

plongeâmes dans les bras l'un de l'autre pleurant en abondance tant notre joie était grande; car les larmes nous ont été données à deux fins.

Le chevalier vert, pour le coup qui pouvait à bon escient reprendre ce nom printanier, me quitta dès le lendemain pour aller épouser sa mie. Quant à moi, je fis mander en ma chambrette le bâtard de Mauléon, et en voyant l'argent que j'avais étendu sur la table, et que je faisais bruire sous mes mains il s'écria : « Voilà donc votre rançon, je l'aurais deviné à votre hardiesse de me mander près de vous; car ce n'est pas l'usage que le prisonnier fasse aller ainsi son maître; mais enfin, puisque vous voilà libre, cet orgueil ne vous messied pas. » Tandis que je mettais l'argent en piles pour qu'il le comptât, le bâtard se promenait au tour de la table, un peu confus de toucher une si forte somme gagnée aux dépens de son âme, et contre les commandemens de Dieu. Pour dissimuler son embarras et faire bonne contenance, il sifflait l'air des chasseurs. Bref quand il eut bouté l'argent au sac, je lui dis : Je vous pardonne de m'avoir

retenu ainsi que vous l'avez fait contre toute justice et raison; car c'est à présent que je puis dire : Celui qui rit après les autres, rit le mieux et le plus long-temps. Quant à vous, puissiez-vous profiter en la bonne école où vous êtes ici, et persister dans les belles polices d'une meilleure vie. Ce discours rendit au bâtard de Mauléon toute sa fierté : « Sire Tristan, dit-il, en fronçant le sourcil, je prise comme je le dois les exemples et les maximes de notre sainte Église; mais si vous entendez par école et belles polices, les lumières du savoir dont vous avez paru tout ébahi en ce pays, sachez que je n'en ai cure, et que si elles nous ont un moment ravalé à nos propres yeux par une brillante imposture et des fictions si nouvelles pour nous, c'est un grief de plus que nous leur reprochons; car en revenant de cette première surprise, il nous est facile de voir qu'il ne leur appartient pas de faire rougir des hommes restés forts et vaillans loin de leur éclat trompeur. Voyez cette Italie, fière de ses frivoles avantages, elle est incapable de tenir l'épée depuis qu'elle porte le flambeau des arts et des sciences. Déjà

faible et corrompue, c'est à nous qu'elle va recourir pour se sauver d'elle-même, et sortir du désordre où son ardente imagination la précipite. C'est nous qui allons avec ce fer qui brûle dans nos mains, cicatriser ses plaies, et tarir le long cours de ses dissensions; c'est nous que le souverain pontife implore contre des sujets rebelles, afin que renouvelant au milieu des Italiens le miracle que nos pères ont opéré au milieu des Grecs et des Romains, nous fassions dire une seconde fois, que la barbarie l'emporte sur les subtilités de l'erreur. Et vous, sire Tristan, quels que soient les lieux où vous porterez désormais vos pas, il vous arrivera peut-être de penser avec quelque intérêt, à cette vie de force et de liberté que vous nous avez vu mener par les campagnes de France. Toute défectueuse qu'elle soit en plusieurs points, elle vous fera plus d'une fois regretter ses mâles aventures, ses diligentes aurores, ses âpres jouissances; et en vous souvenant d'avoir vu les enfans de l'épée, ne reconnaître pour maître que Dieu, et pour chef que celui de leurs compagnons que son courage élève au-dessus d'eux, vous vous

direz qu'ainsi naissent les sociétés humaines, plus respectables mille fois avec leurs grâces sauvages et le germe vigoureux de l'énergie et des vertus, qu'elles ne le sont à leur déclin, fatiguées de leur propre mouvement, couvertes de leur propre poussière, dissoutes dans les clartés de leur couchant que va suivre une nuit sombre et glacée. Adieu, Tristan, va dans les écoles et dans les cours, moi je retourne au camp de nos braves aventuriers, et pour dernière preuve de notre supériorité, j'emporte l'or de ta rançon. »

J'admirais quel orgueil donnaient la force et l'indépendance, puisque des brigands sans pudeur et sans loi, avaient l'audace de se croire préférables à ceux qui, par leur sagesse et leur entendement, sont les bienfaiteurs des peuples dont ils disciplinent les mœurs et polissent la rudesse. Au reste, je remarquai plus d'une fois, que l'homme est plus fier de ses avantages corporels, que de ses avantages purement intellectuels, parce que les premiers viennent de la nature et donnent la liberté, tandis que les autres viennent de la

civilisation, et ne mènent souvent qu'à une brillante servitude [1].

[1] Ceux qui accusent Tristan de préconiser la barbarie au XIVe siècle ignorent que la plupart de nos auteurs contemporains tiennent le même langage. Un éloquent écrivain, dont les ouvrages sont pleins d'observations exactes et d'idées positives, M. Ramond, s'exprime à ce sujet comme pourraient le faire les coryphées du romantique. « Qu'est-ce que la civilisation, dit-il (dans « son *Voyage au Mont-Perdu,* 1re partie, p. 79), si elle « laisse en nos cœurs l'impérissable regret de notre première « indépendance? Qu'est-ce que la société, si l'homme « qu'elle a façonné à son gré, qu'elle s'est attaché par tous « les liens de l'habitude et du besoin, ne peut échapper « un instant à la foule qui le comprime sans donner une « larme à la nécessité qui l'y replonge. »

CHAPITRE XCVI.

D'Avignon je descendis à Tarascon, ville située sur le Rhône, vis-à-vis Beaucaire dont je parlerai bientôt. Tarascon, ainsi que toutes les villes de Provence, semble animée par la poésie, l'amour et les plaisirs. C'est, dit-on, le soleil qui le veut ainsi. Les habitans de cette belle contrée parlent avec volubilité et accompagnement de gestes, car leur imagination surabondante demande à s'échapper en mille façons diverses. Un ciel pur, un pays enchanteur donne du dehors à leur vie sensuelle et voluptueuse : aussi leurs pensées, communiquant sans cesse avec les choses extérieures, deviennent mobiles comme elles, et n'ont pas cette profondeur et cette gravité mystérieuses qu'elles gagnent volontiers, quand fermentant dans une âme sédentaire, elles se confondent à ses divins secrets et à ses merveilleux besoins. Voilà pourquoi on trouve tant de gaieté dans les poëtes du midi, et tant de mélancolie dans ceux du nord; voilà pourquoi les habitans de la Provence, du Lan-

guedoc et lieux voisins, n'ayant pu se faire une législation composée de coutumes assidues et d'usages héréditaires, ont emprunté aux Romains leur droit écrit, tandis que les pays de l'autre bout du royaume jouissent de cette jurisprudence coutumière, qui est le saint et perpétuel dialogue du présent et du passé. Quiconque, après avoir visité la pieuse Bretagne, la sage Normandie, l'innocente Champagne et Bourgogne la féodale, arriverait tout d'un trait dans les villes de la Provence, croirait que les simples jours ouvrables sont des jours de fêtes.

A Tarascon ainsi qu'à Romanil, à Signes, à Die et à Pierrefeu, il y a une Cour d'amour composée des dames les plus avenantes de la ville et des campagnes voisines. C'est là qu'abondent ces noms charmans qui tant de fois ont fait battre le cœur, les noms d'*Urzine*, de *Stéphanette*, de *Clara*, de *Florie*, d'*Ermeline*, d'*Adélazie*, de *Déliane*, de *Clémentine*, d'*Huguette*, de *Duceline* et de *Blanchefleur*. Avant de connaître par moi-même les Cours d'amour, je croyais que ces galantes juridictions étaient de frivoles amusemens de l'esprit

et les passe-temps d'une oisive félicité. Il n'en est pas ainsi, et les Cours d'amour sont sous beaucoup de rapports des institutions recommandables; si elles commencent à dégénérer, si un jour elles n'offrent plus que les jeux futiles où s'exerceront les prétentions et le bel esprit, elles n'en auront pas moins eu pour objet, en leur bon temps, d'élever les sentimens et de policer les mœurs [1]. Quelques vieillards m'ont même assuré avoir ouï dire à leurs pères, que ces tribunaux jugaient sérieusement et en dernier ressort certains procès [2], tels que les délits de séduction et

[1] Papon, *Hist. de Provence*, t. II, l. III, p. 216 et 219. — *Origine des jeux floraux*, par Caseneuve, p. 34. — Chorier, *Hist. du Dauphiné*, t. I, l. I, § 24. — Le président Roland, *Recherches sur les prérogatives des dames chez les Gaulois, et sur les Cours d'amour.* — M. Ginguené, *Hist. littér. d'Italie*, t. I. — Sismonde de Sismondi, *De la littérature des peuples du Midi*, t. I, p. 124 et 222. — M. Raynouard, *Des Troubadours et des Cours d'amour;* Paris, 1817, p. 87 et suiv.

[2] Il paraîtrait, en effet, d'après un vieux manuscrit conservé dans les archives de Signes, qu'on s'occupait quelquefois d'objets sérieux dans les Cours d'amour, et que ces Cours avaient des attributions reconnues, ou du moins tolérées, notamment celles de juger les délits dont

de rapt. Une dame d'Avignon, convaincue d'avoir vendu ses faveurs, fut chassée de la ville par un arrêt de la Cour d'amour. Cette Cour fit fustiger le troubadour Fabre d'Uzès, comme coupable de s'être attribué les poésies d'un autre [1]. Les délinquans se tenaient pour bien condamnés, et n'auraient point osé décliner la compétence de cette juridiction féminine, car ils étaient retenus par la crainte d'encourir le blâme général, et de tomber dans la disgrâce d'un sexe qui peut bien prononcer parmi nous des arrêts, comme il rendait autrefois des oracles dans les forêts de nos ancêtres. Les Cours d'amour présidées par les dames les plus gracieuses et les plus spirituelles, sont des écoles de courtoisie, de délicatesse où l'on puise le désir de plaire, et une émulation qui inspira de belles actions et de grandes vertus; de même que les hommes ont des corporations et confréries pour s'exciter au bien, et se faire ainsi les mainteneurs

il s'agit. *Voy.* aussi le livre d'André-le-Chapelain, sur l'*Art d'aimer et la réprobation de l'amour.*

[1] *Statist. du département des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 297.

des belles et bonnes pratiques, de même aussi il fut trouvé juste et raisonnable que les femmes eussent des assemblées pour garder dans leur pureté, modestie et ferveur les règles du *tiers amour*; on appelle ainsi les trois choses qu'on doit le plus aimer. C'est à savoir, *Dieu, l'honneur et les dames* [1].

La Cour d'amour et l'ascendant que nos usages ont laissé prendre aux femmes, viennent de cette idée immémoriale en France, que le moyen le plus efficace de perfectionner l'homme, c'est d'ennoblir et d'exalter la femme [2]. Raimond de Miravals n'a-t-il pas dit : « Les chevaliers ne parviennent à un « certain mérite qu'autant qu'une digne amie « les a façonnés à l'art de plaire, et lorsqu'on « voit quelqu'un faillir, tous disent : On voit « bien qu'il n'a pas été à l'école des dames. »

L'espoir d'être bien venu des dames fait donc que chacun s'applique à devenir meilleur [3].

[1] Les poëtes provençaux parlent souvent de ce *tiers-amour*. Le troubadour Giraud de Calençon veut cependant bien ne placer les dames qu'au troisième rang : C'est, dit-il, le moindre *tiers amour*.

[2] M. le comte de Maistre, *Du Pape*, t. II, l. III, ch. II.

[3] Chorier, *Hist. du Dauphiné*, t. I, l. I, § 24, p. 76.

Leurs bonnes grâces sont, s'il est permis de le dire, un petit paradis provisoire qu'on veut mériter pour attendre l'autre plus patiemment; à qui aurait-on pu confier à meilleur escient le dépôt de l'honneur, des vertus publiques et de la courtoisie, qu'au sexe dont l'esprit et la raison ne sont jamais distraits de la nature par des intérêts contraires? Combien les erreurs de l'école, ou les projets de l'ambition, ou les fureurs des partis n'ont-ils pas faussé le jugement des hommes? Combien ces enfans de l'orgueil n'ont-ils pas enseigné d'hérésies et de sottises? Combien de fois n'ont-ils pas retracté leurs doctrines pour les remplacer par d'autres qu'ils désavouaient plus tard? Mais pour ce qui est des femmes, rien ne s'interposant entre le ciel et leur cœur, on voit aller de l'un à l'autre des vertus surnaturelles et des vérités indélébiles. Ajoutons d'ailleurs que les femmes sont toujours prêtes quelque soit leur condition à devenir les institutrices des hommes, comme elles ont été leurs nourrices, en telle sorte, qu'après les avoir allaités, elles adoucissent leur esprit; et l'on peut dire que chaque pays leur doit le printemps de

sa civilisation. L'intelligence des femmes est merveilleuse à ce point, qu'elle s'épanouit sans culture. Un rayon d'en haut et quelques larmes d'ici bas ont souvent suffi pour faire éclore en elles une imagination tendre et gracieuse; et si vous cherchez la cause d'un tel prodige, je vous dirai de vous en enquérir près de celui qui donna aux oiseaux de nos bocages un charme mélodieux, et qui à l'insu des jardiniers, fit naître d'incultes fleurs sur les pelouses des profondes solitudes. Les femmes coûtent peu à la terre, et les hommes qui y sont nourris et élevés à grands frais, ne les valent pas à beaucoup près. Car elles ont des sentimens quand nous avons des systèmes, elles ont des inspirations quand nous avons des opinions de rencontre, voilà pourquoi elles agissent quand nous délibérons, pourquoi elles meurent quand nous transigeons, et pourquoi elles seront encore dans la droiture de l'instinct, quand depuis longtemps nous serons dans le mensonge et l'erreur.

Il est à craindre que le voisinage d'Avignon, et que l'affectation italienne qui place dans la recherche des mots et des pratiques minu-

tieuses, cette dévotion d'amour que nous autres Français gardons tout bonnement au fond de notre cœur, n'aient déjà altéré la naïve simplicité et la loyauté chevaleresque qui distinguaient nos Cours d'amour. Les prud'hommes appréhendent qu'à force de recherches subtiles et de froides momeries, elles ne soient bientôt au sentiment, ce que la controverse scolastique est au bon sens et à la raison. On voit déjà, dans les cours d'amour de la Provence, ces nuances étrangères se mêler à la simplesse des anciens usages, et former une déplaisante bigarrure. Ainsi la Cour d'Amour de Tarascon, singeant les tribunaux véritables, a ses officiers de première et de seconde classe; elle a un conservateur de hauts priviléges d'amour, des prevôts de l'Aubépine, un sénéchal des Églantiers, des juges de deuil et des baillis de joie [1].

[1] *Voy.* sur toutes ces parodies, Martial d'Auvergne, *Aresta amorum.* — Villaret. *Hist. de France*, ann. 1392. — L'*Édit d'amour*, par Regnier Desmarais, t. 1, de ses *OEuvres*, p. 121. — Le *Congrès de Cythère*, par le comte Algarotti, dans la *Biblioth. des romans*, août 1786, p. 107, 136. — Scipion Maffei, dans ses *Thèses* et ses

On y assigne à comparoir à la chambre d'engagement devant les conseillers du royaume d'Amour : tel amant élit son domicile à l'enseigne de la Belle-Passion, rue du Sacrifice, paroisse de la Sincérité; tel autre demeure sur la place de la Persévérance, hôtel de l'Assiduité. Il règne, entre les justiciables volontaires de ces Cours d'amour, une mysticité puérile, des conventions et des pénitences secrètes qu'on doit religieusement observer : ainsi, par exemple, ils s'obligent chaque matin à faire un vœu. Tantôt l'amant attache son couvre-chef par de forts nœuds, et le soir en les dénouant il s'entretient par la pensée avec sa belle, qui de son côté doit dire le matin en s'habillant, *Dieu donne très bonjour à mon très doux ami.* Tantôt ils font vœu de porter fourrure en été et simple toile en hiver [1]. Tantôt les galans vont par le froid et la pluie soupirer à la porte de leurs maîtresses, et y demeurent tant qu'ils ne les ont point aperçues,

Conclusions d'amour. — *Mém. de l'acad. des inscriptions*, t. VII.

[1] D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 184 et suiv.

et parfois en cette attente, ils sont tellement transis, qu'on entend claquer leurs dents comme les becs des cigognes. Ils épient le son de la voix ou le bruit des pas de leurs dames par amour, et pour indiquer leur attention scrupuleuse, on dit vulgairement en Provence qu'ils *écoutent lever les avoines.*

Ces amans heureux d'un regard lancé de loin, ou d'un demi-sourire, vivent des années entières d'illusions et d'espérances. Ils parlent rarement à leurs belles, car ce serait trop de félicité tout d'un coup; mais quand ils sont aimés, ils obtiennent la faveur de les voir à la *basse vesprée*, c'est-à-dire aux approches de la nuit, encore ne les voient-ils que du haut de leurs croisées, derrière les pots de violettes et de marjolaines, qu'elles arrosent lentement, doux prétexte qu'imagine leur pudeur pour écarter la médisance de leurs nocturnes entrevues, que dans le mystérieux langage des amours on appelle le *réveil des marjolaines.* Souvent l'amant ne peut pas, même à cause de l'obscurité, distinguer les traits de sa mie, mais il la sait là et il est heureux. Si parfois elle veut bien ajouter, *Dieu vous garde*, au bienfait de

sa présence, cet amant rentre en son logis presque fou, de joie; alors, comme le disent les dévots des Cours d'amour, il fait *un somme doré, baise son oreiller avec transport, et rit aux anges à part soi* [1]. Les fleurs et les couleurs et mille autres symboles sont un idiome idéal que l'amour emploie en ces lieux pour épargner l'embarras d'une demande, et l'embarras encore plus grand d'une réponse. Platon qui est le philosophe de nos Cours d'amour, comme Aristote est celui de nos universités, inspire aux adeptes d'une respectueuse galanterie l'art de ces interprétations silencieuses, qui sauvent à la délicatesse d'un cœur loyal la crudité des sons vulgaires que de moins chastes amours ont tant de fois profanés. Souvent encore, pour ajouter aux voluptés d'un tendre amour le charme piquant du mystère, les amans discrets donnent à leurs belles des noms supposés : Pierre Rogiers appelait la sienne *tort n'avez*, Bernard de Vantadour célébrait la vicomtesse Agnès de

[1] Martial, *Aresta amorum*, et les *Commentaires* de Benoît de Court. — M. le vicomte F. de Villeneuve-Bargemont, *Hist. de René d'Anjou*, t. III, p. 248 et suiv.

Montluçon sous le nom de *Belvezer;* Pons de La Garde chantait Adelaïde de Toulouse, sous le nom de *tout m'y plaît* [1]. Les amans veulent-ils déclarer leur amour? Ils offrent un bouquet de thym : la violette indique le soupçon, le romarin la plainte, et l'ortie la rupture [2]. Tel est le respect du galant pour sa dame, qu'à l'église il n'ose point baiser la patène avant ou après elle, ni laisser choir le couvercle du banc à ses côtés, ni lever sur elle les yeux en son entier, ni lui parler sans sa permission. Quand il la rencontre dans la salle de compagnie, il doit s'asseoir au-dessous d'elle à l'intervalle de deux siéges [3]. A-t-elle à se plaindre de lui, elle ne le fait guère par parole, mais elle laisse les marjolaines dans le veuvage de l'arrosoir se flétrir sur la fenêtre impitoyable, ou bien, si elle voit son chevalier à table, elle

[1] M. Raynouard, *Des Troubadours et des Cours d'amour,* p. 47 et la note.

[2] *Statistique du département des Bouches-du-Rhône,* t. III, p. 258.

[3] MSS. d'Urfé, pièce 980, fol. 141, r° col. 2.—L'abbé Millot, *Hist. littér. des Troubadours,* t. III, p. 214.

met son pain à l'envers; mais si l'honnêteté et les bienséances imposent aux femmes tant de réserve et une froideur apparente, elles sont au fond du cœur amies tendres et dévouées, et ne regardent pas à la perte de leur fortune ou de leur vie, pour prouver quand le moment en est venu qu'elles savent aimer comme il faut : les plus légères y songent à deux fois avant de se jouer d'un amour fidèle. Pour les ramener à des sentimens plus charitables, il suffit de leur rappeler la belle Alix de Die, qui mourut à Tarascon, où je vis sa tombe dans le monastère de Saint-Honorat.

Cette comtesse tant célèbre dans les amoureuses chroniques de Provence, était aimée de Guilhem d'Adhémar, fils de Girard Adhémar, seigneur de Montélimar et de Grignan. Ainsi du côté de la naissance, il n'y avait rien à redire, et quant à la bravoure et à l'esprit de Guilhem, sa réputation était si bien établie, qu'il passait pour le plus aimable troubadour et le plus vaillant paladin de son temps. Jeune, bien fait, et d'une beauté accomplie, que lui manquait-il donc pour plaire? Rien sans doute; et cependant depuis deux ans il

avait mis sa lance et sa harpe au service d'Alix, sans en avoir obtenu aucun signe d'espérance. Il ne se plaignit pourtant pas, car enfin il la voyait, et sans la mettre en courroux, il la célébrait dans ses vers, et sans être désavoué, il portait ses couleurs dans les tournois.

Un bruit funeste et mal fondé courait dans la province : on disait que les parens d'Alix voulaient la marier au sire d'Embrun. A cette nouvelle Guilhem ne se plaignit pas davantage; car où mènent les plaintes et les paroles, sinon qu'à prouver qu'on peut guérir du mal dont on se plaint? Hélas! l'infortuné troubadour de Montélimar n'est pas si faiblement frappé qu'on puisse dire: Il guérira. Déjà couché sur son lit de mort au printemps de ses jours, il appelle au profit de celle qu'il adore les plus douces faveurs du ciel. Cependant les dames de la Cour d'amour se sont assemblées, et font entendre à la comtesse de Die, qu'il y a pitié de laisser mourir ainsi un tel chevalier; que peut-être, s'il pouvait la voir un seul instant, la douleur qui le tue fuirait devant un bonheur inespéré ; elles ajoutent que dans l'état où se trouvait Adhémar, une telle

démarche ne pourrait alarmer la pudeur la plus farouche, qu'enfin la vérité voulait qu'on le dissuadât de l'erreur où il était sur l'union d'Alix et du sire d'Embrun. Ayant reçu de sa mère la permission d'aller visiter le troubadour expirant, la comtesse de Die se rendit chez lui couverte de son voile. A cette vue chérie, Guillhem rassemble ses forces, et d'une voix éteinte, où chaque mot semblait poussé par le dernier soupir, il lui dit : « Ah! madame, que la mort me paraît douce, puisque je lui dois la pitié qui vous conduit céans. Sans elle aurais-je osé vous dire jamais combien je vous adore? sans elle aurais-je reçu la grâce dont vous m'honorez aujourd'hui? elle fait plus pour moi que n'a fait la vie, et l'une et l'autre sont un double hommage que vous offre mon amour! » A ces mots il expire. Alix, qui partageait l'amour d'Adhémar sans en avoir rien fait paraître, peut enfin, maintenant que son amant n'est plus, proclamer une tendresse que le trépas a rendue solennelle et sacrée. Après avoir chargé ses parens d'élever à Guillhem un tombeau convenable à tel personnage, elle vint à Tarascon s'ensevelir dans

l'ombre d'un cloître, et n'y survécut que peu de mois à son cher Adhémar [1].

L'empire que les femmes exercent en Provence y fait régner un sentiment de bienveillance et une politesse exquise. L'envie de plaire est l'unique ambition qu'on ressente dans ce beau pays, où le plaisir est mieux prisé que la fortune et la gloire. C'est pour plaire que les dames cultivent leur esprit, et avisent chaque jour à devenir meilleures, tant en bonté qu'en sagesse et en gracieuseté; c'est pour plaire que les hommes se montrent généreux, bienfaisans, modestes, sincères. Le désir d'être loué mutuellement fait ainsi foisonner les vertus et les bonnes qualités entre deux sexes qui s'estiment trop pour croire attirer leur attention par l'unique soin de la parure et la gentillesse des manières. Ils s'honorent par de plus dignes hommages, et sans dédaigner le prestige de la toilette, ils songent avant

[1] Nostradamus, *Vie des Poëtes provençaux*, p. 45 et 49. — Chorier, *Hist. générale du Dauphiné*, l. II, sect. 24, p. 76 et 77. — Papon, *Hist. de Provence*, t. II, p. 384. — Van Privas, fol. 614. — M. Raynouard, *Choix des poëtes originaux*, t. III, p. 22.

tout à s'orner de belles actions et de mœurs irréprochables. Dans cette galante étude plusieurs ont atteint une sorte de perfection, et on les nomme comme des modèles que les troubadours et les seigneurs citent sans cesse dans leurs instructions d'amour aux damoiseaux et aux étrangers. Telles sont parmi les dames, Rogesta, Marguerite de Gordon, Huguette, et Garsande de Sabran, Mabile de Villeneuve, Constance de Foix, Mascarola d'Astaruch, et les comtesses de Rhodez et d'Armagnac[1]; tels sont parmi les hommes, Arnaud de Marsans, Amanieu des Escas, les sires d'Astarat, de Capdueil, et de Blacas.

Les engagemens de l'amour semblent, en Provence, aussi respectables que ceux de la chevalerie et que les vœux religieux. Aussi les amans qui, par hasard, croient avoir de justes motifs de rompre, s'adressent-ils à un prêtre pour se faire délier de leurs sermens[2]. Quel-

[1] Millot, lieu cité, t. III, p. 210 et 211. On peut y joindre Laure de Saint-Julien, Mabile et Blanchefleur de Pontèves, Estephanette de Gantelme.

[2] L'abbé Millot, *Hist. littér. des Troubadours*, t. II, p. 320, et les *Poésies* du troubadour Pierre de Barjeac.

ques-uns abordent leurs maîtresses en faisant le signe de la croix[1]; d'autres font dire des messes et brûler des cierges pour en obtenir merci[2]. Enfin c'est un point reconnu qu'en amour, celui des deux amans qui survit à l'autre est tenu de garder viduité pendant deux ans[3].

On doit sans doute admirer la prévoyance de nos pères, qui surent encourager et ennoblir ces rapports de galanterie, dans un pays où la vie intérieure et domestique étant moins fervente qu'ailleurs, il fallait remplacer les avantages des foyers par une sorte d'émulation sociale. Sous le ciel voluptueux qui pouvait donner aux sens une expansion immodérée, c'était prudence de soumettre par un culte amoureux les désirs et les passions à une discipline que les femmes étaient seules capables de faire observer; c'était sagesse de

[1] Millot, t. III, p. 29.

[2] *Voy.* les *Poésies* des troubadours Arnaud-Daniel, Bernard de Ventadour, Guillaume de Cabestaing, Pons de Capdueil, du vicomte de Saint-Antonin.

[3] C'est un des trente et un articles que renferme le livre d'André-le-Chapelain, sur l'*Art d'aimer*.

rendre l'amour chose si sainte, que l'on pût s'estimer heureux de ses moindres faveurs, et mettre la constance au rang des premières vertus[1]. « O aimable! ô bonne dame! disait Cabestaing à sa maîtresse, permettez que je touche de mes lèvres ces gants qui couvrent vos belles mains : je suis si timide que je n'ose pas demander une plus grande faveur. » Et comme si cet amant craignait d'avoir trop osé, il ajouta : « Oh! pourvu que je jouisse du bonheur de vous contempler, je n'aspire pas à autre chose, et je crois posséder Dieu lui-même[2]. » De cette façon, le soleil tentateur de la Provence a beau faire tomber dans les cœurs ses traits de flammes; les parfums des jasmins et des orangers ont beau enivrer l'âme de leurs suaves odeurs; les ondes de la Durance et du Rhône ont beau murmurer sur leurs rivages fleuris des sons caressans; les amans savent vaincre l'amour à force d'amour;

[1] Hugues Brunet, mss. du Roi, n° 7326, fol. 256. — Eustache Deschamps, poés. mss., fol. 256. — *Hist. du maréchal de Boucicaut.*

[2] M. Raynouard, *Des Troubadours et des Cours d'amour*, p. 35 et 38.

l'*espérance bretonne* est encore pour eux l'espérance[1]. Quoique consumés dans cette brûlante atmosphère de volupté, ils savent attendre patiemment l'heure du berger, qui, hélas! ne sonne quelquefois pour eux qu'après mille épreuves, mille sacrifices, et quelquefois même cette heure du berger ne tinte qu'à leur lit de mort, et la cloche funèbre se charge à la fois d'annoncer leur union et leur trépas[2].

On peut donc assurer que le caractère national de la Provence est un sentiment d'amour exclusif. Mais quelquefois ce sentiment dégénère en fanatisme. J'en rapporterai plusieurs exemples. Deux sorcières ayant conçu certaines inimitiés contre deux jeunes mariés,

[1] On a vu précédemment, qu'on appelait *espérance bretonne* une espérance toujours déçue et jamais rebutée. Elle fait allusion à l'attente où étaient les Bretons, de voir renaître leur prince Artus. Cependant le troubadour Bernard de Ventadour, dans un excès de dépit et d'impatience, médit de cette espérance bretonne, il veut quitter sa maîtresse; car, dit-il, l'espérance bretonne dégrade un seigneur, et le fait dégénérer en écuyer. (*Voy.* Millot, *Hist. litt. des Troubadours*, t. I, p. 34.)

[2] Nostradamus, *Vie des Poëtes provençaux.* — Millot, *Hist. des Troubadours*, t. I, p. 85, 103; t. II, p. 147, 266, 323.

les ensorcelèrent si bien au moyen d'une bourse de peau de chat, qu'on ouvrait et fermait avec de secrètes paroles, qu'elles changeaient la tendresse de ces époux en haine violente. Ce crime parut plus vilain aux habitans de Tarascon, que le meurtre ou l'hérésie. Toute la population se souleva contre celles qui pouvaient apprendre à haïr. On découvrit ces sorcières, mais nul officier de justice n'osa toucher la bourse magique pour en faire la description, tant chacun craignait de perdre en la touchant les bonnes facultés d'amour; on fut obligé de mander un vieux rabbin à qui sa loi défendait de croire aux sortiléges et aux fascinations; quant aux deux fées, elles avouèrent leur crime et furent brûlées vives[1].

Le second exemple est moins sérieux : il y avait, dans une ville du midi, une femme appelée la Belle-Paule, à cause de sa prodigieuse beauté. La foule ébahie la suivait à la messe, à vêpres, au carrousel et en tout lieu; si bien que pour se délivrer de cet empressement importun, la Belle-Paule résolut à re-

[1] *Chroniques de Provence*, fol. 597.

gret, car elle était d'humeur joviale et agréable, de ne plus se montrer en public et de rester tout le jour en son logis. Mais il arriva que ceux qui l'avaient vue tant seulement une fois, ne pouvant plus se passer de la voir encore, commencèrent à maigrir et à devenir aussi piteux que s'ils se fussent frotté les yeux avec de l'eau de souci, et le visage avec du cumin. Les choses ne pouvaient durer ainsi, et l'on allait même jusqu'à affirmer sur l'honneur que plusieurs, ayant vainement attendu des jours entiers sous les fenêtres de la Belle-Paule dans l'espérance de l'apercevoir, ne fût-ce qu'une seconde, avaient trépassé dans les angoisses de leurs regrets. Pour obvier à un si grand désastre, les magistrats instruits de tous ces faits ordonnèrent que la Belle-Paule se montrerait sur son balcon une fois par semaine, et ce n'était pas trop [1].

Bien que la Provence soit un des grands

[1] Quelques-uns disent que cet inconcevable arrêt fut rendu en Provence; M. Bodin prétend que c'est à Toulouse. (*Voy.* ses *Recherches sur Angers et le Bas-Anjou*, t. II, ch. XVII, p. 164 et 165.)

fiefs du sire Amour, et que ce maître suzerain ait là beaucoup de droits et de priviléges, on n'y tolère pas les mésalliances : une femme est déshonorée sans pitié, et devient l'objet des risées publiques quand elle choisit un amant d'une condition de beaucoup inférieure ou supérieure à la sienne; car dans le premier cas, elle est mue par un vil désir, et dans le second, elle cède à l'intérêt. Combien la belle Loba ne fut-elle pas blâmée d'avoir laissée paraître sa tendresse pour le comte de Foix! combien Azalaïs de Porcairagues n'eut-elle pas à déplorer ses sentimens pour le prince d'Orange[1]! D'un autre côté ne sait-on pas que la comtesse de Mercœur se repentit d'avoir accepté les vœux de l'obscur Peyrols? et que Marguerite d'Aubusson eut à rougir toute sa vie d'avoir permis à Gaucelm, fils d'un simple bourgeois, de lui donner un baiser sur le cou pardessus sa guimpe? cette belle vicomtesse crut ne pouvoir faire oublier

[1] *On tenoit pour perdue*, dit Nostradamus, *toute femme qui faisait son amant d'un haut baron.* — *Voy.* aussi le *Biographe*, de Raimond de Miravals. — Millot, *Hist. littér. des Troubad.*, t. 1, p. 111 et 112; et t. 11, p. 399.

cette faute, qu'en choisissant pour amant le comte de la Marche, et en s'abandonnant à lui sans réserve [1].

Les monastères, les ermitages et les tombeaux sont remplis d'êtres infortunés qui s'ensevelirent dans leur désespoir, et abandonnèrent le monde et la vie, parce qu'ils aimaient qui n'osait les aimer, à cause de l'inégalité des rangs, et d'un préjugé respecté de ceux-là même qui en mouraient les victimes. Ce fut le sort de presque tous les pauvres troubadours, de pages et écuyers en quantité.

Deux traditions fameuses asservissent la crédulité des habitans de Tarascon; l'une est celle du Drac, l'autre est celle de la Tarasque.

Le Drac est un monstre amphibie qui a la tête et les épaules d'un beau jeune homme, le reste de son corps se déroule en serpent. On s'obstine à croire qu'il habite un palais de cristal au fond du Rhône, et qu'il en sort la nuit pour enlever dans les rues de la ville les personnes qu'il y rencontre. Cette supers-

[1] Millot, lieu cité, t. 1, p. 365.

tition, semblable à tant d'autres, est accréditée, comme je l'ai dit ailleurs, pour empêcher de divaguer à une heure indue[1].

La Tarasque était un dragon épouvantable qui ravageait les bords du Rhône. D'un coup de sa queue il faisait chavirer les bateaux et dévorait les passagers. Sainte Marthe, sœur du Lazare, étant venue pêcher en ces lieux, enchaîna cette horrible bête avec son écharpe, et en délivra la ville qui s'appelait alors *Nerluc*[2], mais qui depuis, pour éterniser le souvenir de sa miraculeuse délivrance, prit le nom de Tarascon, et mit dans ses armes une Tarasque de sinople aux écailles d'argent, et avalant un homme[3].

Voilà comment sainte Marthe devint la patronne de Tarascon, où son tombeau, visité par Clovis, opère des guérisons prodigieuses. Chaque année la ville célèbre la vic-

[1] *Voyage littér. de Provence*, p. 148.—Bouche, t. 1, fol. 326.

[2] *Niger locus.*

[3] De Haitze, *Dissertat. sur sainte Marthe.*—Bouche, t. 1, fol. 326.—Millers, *Dict. géogr. de Provence*, t. II, p. 148.

toire de cette sainte sur la Tarasque. Les jeux, les divertissemens et les processions qui marquent cet anniversaire attirent plus de trois cent mille personnes des lieux voisins. Quelques jours avant la fête, les notables choisissent les jeunes gens de la ville, dont la conduite a été la plus régulière, pour faire aux étrangers les honneurs de cette fête, et distribuer des rubans et des fleurs. L'un d'eux est élu *abbé de la jeunesse*, et doit présider les jeux. Un mannequin figurant la Tarasque est conduit par la fille la plus sage, qui la tient enchaînée par son écharpe, en mémoire du miracle de sainte Marthe. Les magistrats, les corporations, et les religieux, suivent la procession qui s'arrête tour à tour devant l'abbaye des bénédictins et l'église de Sainte-Marthe. Plusieurs jeux ou représentations de miracles animent cette marche, à la fois religieuse et mondaine. On voit d'abord un saint Christophe, tenant sur ses épaules un enfant, et à sa suite les porte-faix dont il est le robuste patron, faisant rouler des tonneaux vides pour écarter les curieux, et frayer une plus large voie à la procession. Puis vient le

jeu du cordeau, par lequel des paysans représentent la plantation de la vigne; puis le jeu des pâtres, où figurent des filles vêtues avec élégance, et que lutinent des bergers espiègles; puis le jeu des jardiniers répandant des fleurs sur la multitude; puis le jeu des meuniers, imitant le bruit du moulin, et frappant sur des sacs de farine; puis la corporation des arbalétriers faisant voler des flèches sans pointes; puis les chevaliers de la Tarasque jouant avec leurs lances pavoisées; puis les laboureurs montés sur leurs plus belles mules, précédés des timbales et des trompettes, par honneur pour la charrue : ils distribuaient le pain bénit, et en prenait qui en voulait. Venait ensuite le jeu de l'esturgeon, où l'on voyait un bateau sur un char traîné par six chevaux, et le bateau était rempli d'eau, que des marins lançaient avec adresse jusqu'au faîte des maisons, d'où elle retombait en pluie étincelante sur la foule réjouie[1]. Chaque confrérie porte un pain bénit au bout

[1] Papon, *Hist. littér. de la Provence*, t. II. — M. de Villeneuve Bargemont, *Hist. de René d'Anjou*.

d'un bâton. La marche est fermée par la confrérie de saint Sébastien, composée des bourgeois de la ville. Le reste du jour se passe en banquets et en farandoles.

CHAPITRE XCVII.

La ville de Beaucaire n'est séparée de Tarascon que par le Rhône, qu'on passe sur un pont, lequel réunit sur ce point les deux belles contrées de la Provence et du Languedoc.

Je logeai à Beaucaire chez maître Luquin de Clavaro, notaire expert à dresser les actes de sa compétence, et très-habile à lire et expliquer les lettres patentes et les *vidimus*. Je fus frappé du silence et de la tristesse de Beaucaire, où les troupeaux paissent dans les rues verdoyantes : le mouvement et la vie y semblent suspendus, et l'on croirait que cette ville expire sous quelque fléau du ciel, ou sous la sentence d'un interdit, si d'ailleurs les habitans n'avaient pas un air de contentement et de santé qui rassure le voyageur. J'en demandai la cause à mon hôte; qui me dit : « Chaque ville a son genre d'industrie et de prospérité : la nôtre, célèbre par sa foire, gagne en six jours de quoi vivre sans souci le reste de l'année. Toutes ces maisons, qui

sont aujourd'hui désertes, regorgent alors de marchands et de curieux, qui paient largement les moindres abris et les plus légers services. Ayant de cette façon leur existence assurée, les bourgeois et les artisans de Beaucaire achètent ce qui leur est nécessaire à la foire, et y font leurs provisions, de façon à n'avoir besoin de rien jusqu'à la foire de l'année suivante. Alors, s'enfermant dans leur solitude oisive, ils y vivent doucement, ne s'occupant qu'à faire l'amour, ou à prendre dans leurs filets des poissons et des oiseaux[1]. Notre ville offre tour à tour l'image d'un repos profond et d'une agitation extrême; dans quelques jours vous ne la reconnaîtrez pas. »

En effet, le 22 juillet approchait; c'est l'époque où se tient cette fameuse foire. Bientôt la ville fut insuffisante pour loger une population étrangère qui, à chaque instant, poussait des flots nouveaux sur ses bords, devenus tout à coup si industrieux et si vivans. On construisit, dans le pré de la Made-

[1] Il en est encore à peu près de même aujourd'hui. (*Voy.* le *Voyage dans les départemens du midi de la France*, t. III, ch. XCI, p. 433.)

laine, des faubourgs de bois de ramée, des villes supplémentaires, des camps pacifiques, où les enseignes d'un négoce opulent remplaçaient les blasons orgueilleux et les bannières sanglantes. Le Rhône blanchissait sous des milliers de barques, dont les mâts et les cordages étaient parés de guirlandes de fleurs; et tandis que leurs passagers abordaient en poussant des cris de joie, on voyait d'un autre côté arriver la longue file des mules richement caparaçonnées, qui, agitant leurs têtes empanachées, et au bruit de leurs sonnettes et de leurs grelots, apportaient les parfums de Grasse et de Montpellier, les épiceries et les savons de Marseille, les soieries d'Italie, en un mot tout ce qui se fabrique ou se recueille naturellement à cent lieues à la ronde. C'est alors que les correspondans se retrouvent, que les hôtes rajeunissent leur vieille amitié, que les jeunes gens attendent, du tumulte d'un si grand concours, l'occasion d'un plaisir furtif, et d'une rencontre dont plus d'un mari paie les frais[1]. Ce ne sont

[1] Jean Michel de Nismes, *Embarras de la foire de Beaucaire*, p. 38.

que reconnaissances, qu'accolades, que festins et divertissemens. Les rues sont encombrées, et c'est avec peine qu'on y marche, à force d'agitation. Ne pouvant pénétrer dans les tavernes, on se fait servir à la porte et on y laisse son argent, où il ne manque rien au compte de l'hôtelier.

La veille de la fête de sainte Madelaine, le sénéchal, à la lueur des torches, et accompagné des notables et des officiers de la ville, annonce que les marchands peuvent jouir des droits et franchises. Le lendemain, jour de la foire, on célèbre une grand'messe suivie d'une procession, où marchent dévotement tous les corps et métiers, avec leurs costumes de cérémonie et les images de leurs patrons : là, on prie Dieu que, durant les six jours de la foire, il ne se passe rien d'attentatoire à la loyauté et bonne foi du commerce français.

Cependant ce commerce a développé toutes ses richesses. Le seuil des maisons, les perrons des hôtels, les degrés des églises, les rebords des fenêtres, sont couverts de marchandises, que les boutiques n'ont pu loger; on en suspend en forme de festons aux cordes

tendues à travers les rues de la ville, on en jonche les prés et les jardins voisins. Dans l'espace qui s'étend entre les portes Roquebrune et Beauregard, sont les blés d'Allemagne, les fers d'Angleterre, les troupeaux de la Suisse, les légumes et les fruits secs de la Provence. Pour jouir tour à tour des meilleures places, les marchands se succèdent alternativement d'une année à l'autre; ainsi, les marchands de laine logeaient cette année dans la Grand'Rue, et l'an prochain on y verra les drapiers; les marchands de cuirs se partagent la partie de la rue des Cordeliers, la plus favorable au commerce [1].

La foire de Beaucaire est, pendant six jours, le rendez-vous de l'Europe. Le coup d'œil en est unique, et il ne faut pas s'étonner si pour en jouir, les nobles et les châtelaines quittent leurs manoirs, suivis de leurs veneurs et fauconniers; les troubadours et les chevaliers y sont, comme on le dit, aussi nombreux que des lapins en garenne; et les ménestrels, les jongleurs, les danseurs de

[1] M. Millin, lieu cité, t. III, ch. XCL, p. 417.

corde y viennent également en foule. On y voit aussi des médecins et apothicaires pour les accidens imprévus, des tabellions pour rédiger les marchés et contrats. L'ordre des *belles femmes*, institué à Marseille, dans l'espoir de soumettre à des règles et à une sorte de discipline les filles du péché, envoie une partie des prostituées qui le composent à cette foire, où des bulles leur permettent de paraître, pourvu qu'elles soient couvertes d'un voile plus long que celui des autres femmes[1].

Tandis que je parcourais tout ébahi les merveilles de Beaucaire, et que je respirais l'odeur des objets de parfumerie, que les princes seuls osent acheter pour se faire entre eux des présens, la foule s'attroupa autour d'un homme qui, sans être malade, s'était avisé de boire une cuillerée d'eau-de-vie; et l'on disait qu'il en mourrait, parce que l'art de distiller cette liqueur, dont on ne se sert qu'en médecine, venait d'être inventé par Arnaud de Villeneuve, chassé de

[1] Du Cange, *Gloss.*, vol. II, p. 406, art. *Focaria.* — Pitton, *Hist. d'Aix*, l. II, ch. VIII, p. 132. — Bayle, *Dict.*, vol. II, art. *Fontevraud*, p. 1189.

Montpellier comme hérétique et magicien[1].

Chacune des six journées de la foire est terminée par des danses sur le pré de la Madelaine, divisé en un grand nombre d'emplacemens qu'on appelle les danses d'Aix, les danses de Catalogne, les danses d'Avignon, et ainsi des autres, de façon que chaque province y retrouve ses plaisirs familiers. Là, les filles de Montpellier, au sourire tendre, au parler plein d'amour, dansent les *treilles* et *lou-chivalet*, dont les mouvemens joyeux agitent les boucles de leur noire chevelure ; là, les Marseillais dansent la *farandoulo;* là, les habitans du Gapençois dansent le *bacchu-ber,* où l'on fait douze sortes de figures, en répétant des refrains antiques[2].

On choisit volontiers l'époque de cette foire pour tenir des confréries ou pour célé-

[1] Cet art est plus ancien qu'Arnaud de Villeneuve; mais ce savant l'accrédita. (*Voy.* Astruc, *Hist. de l'École de Montpellier*, 162. — Fischer Reise nach den Sudlichen provinzen von Frankreich, 118. — Gmelin.)

[2] Cette danse singulière s'est conservée à Pont de Servière. (*Voy.* M. Millin, lieu cité, t. IV, 1re part., p. 197.)

brer, par des fêtes et des solennités, certains événemens mémorables, tels que des mariages de princes et des traités de paix[1]. Le luxe qu'on étale dans ces circonstances est incroyable, et les seigneurs y tiennent école de profusions et de largesses. Le comte d'Agoult ayant reçu cent mille sous d'or du comte de Toulouse, les donna à dix mille chevaliers qui joutaient vaillamment dans la *prairie des tournois*[2]; le sire de Simiane[3] fit labourer avec douze paires de taureaux blancs la lice

[1] C'est ainsi, qu'en 1174, Beaucaire fut choisi comme le théâtre le plus digne du tournoi que fit publier le roi d'Angleterre, qui voulut sceller la réconciliation du comte de Toulouse avec le roi d'Arragon : ces souverains ne s'y trouvèrent pas, mais Raymond, comte de Toulouse, y tint une cour plénière. — D. Vaissette, *Hist. génér. du Languedoc*, t. III, l. XIX, p. 37. — Plus tard, le roi de Castille et le pape Grégoire X eurent une entrevue à Beaucaire, pour y conférer sur les affaires de l'Empire. — D. Vaisette, *ib.*, l. XXVII, p. 21. — (*Voy.* Labbe, *Bibl.* mss., t. II, p. 322. — Mss. d'Aubays, n° 77. *Rech. histor. et chronol. sur Beaucaire*, Avignon, 1718. — Jean Michel, de Nismes, dans l'*Embarras de la foire de Beaucaire.*)

[2] Gaufrid, p. 321 et suiv. — D. Vaissette, *Hist. génér. du Languedoc*, t. III, l. XIX, p. 37.

[3] D'autres disent Bertrand Raiembaus ou Raibaux.

du pas d'armes, et y fit semer trente mille pièces d'or [1]. Ne sachant comment expliquer cette prodigalité, les uns disaient que c'était pour ennoblir le sol qu'allaient fouler les fils des preux; d'autres contaient que c'était par mépris des richesses, et pour faire rentrer le damnable métal dans les entrailles d'où il n'aurait jamais dû sortir; ceux-ci pensaient que de telles manières avaient pour objet d'indemniser amplement les paysans dont on gâtait le champ et la récolte; ceux-là assuraient que c'était à cette fin que les gens de labour apprissent en cherchant ces trésors enfouis, à remuer la terre qui donne les véritables biens. Mais il n'y avait pas moyen d'expliquer raisonnablement la prodigalité insensée de Guillaume de Martello, qui, étant venu à la foire de Beaucaire accompagné de quatre cents chevaliers, voulut que tous les mets qu'on servit à sa table, pour une si nombreuse compagnie, fussent cuits au feu odorant de bougies épurées; quel fut son chagrin de se voir surpasser en extravagance par

[1] Prodigalité mémorable, à qui nous devons l'expression *semer l'argent*

Raymond de Venous, dont l'ostentation cruelle fit brûler trente chevaux superbes, pour donner à la foule un spectacle auquel elle ne s'attendait guère [1].

Après la foire, Luquin de Clavaro me conduisit au château de Beaucaire. Ce fier château, qui s'élève sur un rocher, a vu pâlir à ses pieds ses ennemis les plus intrépides. J'admirai ses vieilles tours rouges à six pans de mur, et taillées à pointes de diamant. Ce fut dans sa grand'salle que les dames de Beaucaire apportèrent tous leurs joyaux et parures d'or pour aider à la rançon du roi Jean. Des plateformes de ce château, on voit les belles campagnes du Languedoc et de la Provence, le Rhône et ses îles bocagères, les rives du Gardon et de la Durance couvertes d'arzeroliers, de mûriers sauvages et de grenadiers en fleurs, le pont du Gard et le triple étage de ses arches superbes, les tours et les clochers d'Avignon,

[1] *Voy.* sur tous ces faits, le récit de Geofroy, moine du Vigeois. — *Voy.* aussi Gaufridi, p. 321. — La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. chevalerie*, t. II, part. 5, p. 77 et 78, et le joli roman de Lyonnel, t. III, p. 170 et 171.

de Nismes, d'Arles et de Tarascon; les lacs, de Valcares et de Berre; les montagnes du Dauphiné; mille et mille autres lieux qu'illustrèrent la poésie, la gloire et l'amour. Dans le fond de ces magnifiques paysages, la mer unit la terre aux cieux par des lointains lumineux et de bleuâtres horizons. Mon guide me montrait d'un côté l'arc de triomphe et le mausolée romain qui ornent les dehors de la petite ville de Saint-Remi, où le troubadour Pierre devint fou, parce que ses parens et ceux d'Antoinette de la Suze ne voulaient point les unir [1]. Plus loin, le bois où un autre troubadour, Pierre de Châteauneuf, ayant été dépouillé par des larrons qui s'apprêtaient à le faire périr, s'avisa de leur chanter des vers qu'il avait soupirés pour la belle Sanche de Porcelets, et les larrons en furent tellement émus, qu'ils lui laissèrent la vie et lui rendirent argent, cheval et accoutrement [2]. Près

[1] *Voy.* sur Pierre de saint Remi, Nostradamus, *Vie des poëtes provençaux*, p. 117. — *Chron. de Provence*, fol. 192.

[2] Nostradamus, *Vie des Poëtes provençaux*, p. 143. — *Arcs triomphaux d'Aix*, p. 33. — *Chron. de Provence*, fol. 255, 259.

de là, le château de Romanil, où se tiennent, en la saison des roses, les plus célèbres Cours d'amour de toute la Provence. Les manoirs d'Orgon, de Roquemartine, de Vernègues, et vingt autres qu'immortalise la lyre amoureuse des enfans du gai savoir, montrent çà et là leurs créneaux découpés et les beffrois, d'où le cor sonna tant de fois les réunions des preux et des belles.

Mais pourquoi mes regards poursuivent-ils au loin la sénéchaussée de Beaucaire et de son château? c'est que les tendres souvenirs viennent se presser aux doux noms d'Aucassin et de Nicolette, dont toutes les pastourelles chantent encore les aventures et les fidèles amours?

Aucassin était fils unique de Garins, comte de Beaucaire; celui-ci, vieux et cassé, ne pouvait plus défendre sa seigneurie, et s'en consolait, en voyant son héritier si fort et si beau que c'était merveille. Mais Aucassin négligeait les armes, et n'avait de souci de prouesses et de conquêtes, parce qu'il languissait d'amour pour Nicolette.

On raconte qu'elle avait des cheveux noirs et des yeux bleus, un regard triste et une

bouche riante, des dents de perles et des épaules blanches comme la fleur du jasmin. Sa beauté était si parfaite qu'il n'y fallait rien de plus et rien de moins. Dès son enfance, elle avait été enlevée par des Sarrasins, et vendue à un seigneur dont le fief relevait du comte de Beaucaire. Quand le vieux Garins eut reconnu que son fils aimait Nicolette, il fut grandement irrité, et ordonna à son vassal d'envoyer la pucelle si loin, si loin, qu'on ne pût jamais en entendre parler. A cet ordre le vassal fut affligé, car il servait de père à l'orpheline, et ne pouvait se résoudre de l'exiler après l'avoir rachetée de l'esclavage et l'avoir vu grandir en sa maison. Mais pour ne pas entièrement désobéir à son seigneur, il enferma la pucelle au fond d'une tour qui donnait sur un verger planté d'orangers et de myrtes fleuris, si bien que, sans être entendue d'aucun être vivant, elle pouvait, le jour ou la nuit, chanter à sa guise, et de fait elle répétait à chaque instant : « *Aucassin, doux ami, ils ont beau me tourmenter, mon cœur ne changera pas, et je vous aimerai toujours.* »

De son côté, Aucassin ne pensait qu'à Nicolette; si bien que lorsqu'il était en oraison à la table de son père, il ne pouvait dire *Pater noster*, qu'avant d'ajouter *qui es in cœlis*, son esprit et son cœur ne s'adressassent à elle[1].

Mais voici que Bongars, comte de Valence, et qui depuis dix ans faisait la guerre au sire de Beaucaire, se dit que c'était là une riche seigneurie dont il pourrait aisément s'emparer, puisque Garins était décrépit à ce point qu'il ne pouvait plus brandir une lance, si légère fût-elle, et que pour son fils, il n'en fallait pas parler, puisqu'en peine de sa mie, il ne songeait qu'à s'enquérir de l'endroit où on l'avait cachée. Il rassembla donc son *ost*. Le comte de Beaucaire ne sut comment resister, car ses vassaux étaient découragés de n'avoir à leur tête aucun preux capable de les commander. Ce fut alors que Garins porta son épée à son fils, en lui disant : « Mes pères et moi nous en servîmes vaillamment en notre temps, il faut la prendre à ton tour et prou-

[1] Hugues de La Bachélerie, dans M. Raynouard, lieu cité, p. 38.

ver que tu n'as pas forligné. » Aucassin répond en secouant la tête : « Que m'importent la victoire et le plus riche patrimoine sans Nicolette? mais à cette fin que personne n'ait la hardiesse de dire qu'en ce jour j'ai refusé de combattre par couardise, je vous promets de pourchasser tantôt vos ennemis, si vous voulez me bailler la permission de dire à ma mie deux paroles et de lui donner un baiser. » Garins le lui promit, et il le fallait bien, car déjà l'on entendait hennir les grands chevaux de bataille du terrible Bongars, et les pâtres faisaient entrer à la hâte leurs troupeaux dans les premières cours du castel, où il y avait confusion et désordre.

Mais Aucassin se met à la tête de ses gens; il fond sur ceux de Valence qu'il met en déroute, puis il revient à son père, amenant le comte de Bongars prisonnier. Garins l'embrassa par trois fois et lui dit : « C'est à cette heure qu'il convient de nous réjouir, et passer tous ces jours en fête et cour plénière. » Aucassin lui répond qu'il lui faut d'abord les deux paroles et le baiser pour lesquels il a vaincu; mais Garins, fier d'un tel héritier, es-

pérait le marier à quelque fille de prince, et il refusa de lui laisser voir Nicolette, de peur qu'il ne l'aimât encore davantage à la suite des deux paroles et du baiser.

Cependant Nicolette échappant à la surveillance d'une vieille gardienne s'était sauvée de la tour en attachant ses draps au pilier de sa fenêtre. Foulant de ses pieds délicats les fleurs mouillées de rosée, elle se sauve de nuit à travers les prairies et les bois. Quand il fut grand jour, elle s'arrêta au bord d'une fontaine, et voyant là des bergers, elle leur dit : « Beaux enfans, allez dire à Aucassin qu'il y a ici une biche blanche pour laquelle il donnerait tout l'or du monde, et qu'il ait à la venir voir sans nul retard, parce qu'elle a certainement la vertu de guérir ses maux. »

Les bergers s'étant rendus au château, n'y trouvèrent pas Aucassin ; car les larmes dans les yeux, il avait quitté les fêtes qui célébraient ses hauts-faits, et allait à l'aventure dans la campagne, pour y songer librement à sa mie. Les deux amans se rencontrèrent dans la forêt, ils avaient tant de choses à se dire qu'ils ne purent d'abord se parler ; après avoir

passé quelques heures en tête à tête, ils délibérèrent de la sorte : Qui de nous pourra dire à l'autre, il faut nous quitter ? Si nous n'en avons pas la force, il y a donc nécessité de demeurer ensemble à cette heure et toujours. Et la nécessité ainsi dument constatée, ils prirent la résolution de s'enfuir tous deux, et traversèrent bien des villes et bien des bourgs, puis arrivèrent en un port, où ils s'embarquèrent sans qu'on leur demandât *où allez-vous ?* et ils ne le savaient guère, car leur patrie était en eux, et partout ils étaient bien ensemble. Ils furent pris par des pirates dont une tempête divisa les vaisseaux ; celui que montait Aucassin fut rejeté sur les côtes de Provence, où il apprit que son vieux père venait d'expirer. Tandis que ceux de Beaucaire lui faisaient serment d'obéissance, et qu'il rendait la justice à ses peuples, siégeant sur la marche la plus haute du clocher de la chapelle, ayant au-dessous de lui ses officiers assis sur les degrés inférieurs, il arriva que Nicolette avait été menée en un pays dont le roi la reconnut pour sa fille à certains signes de naissance. Mais que lui faisait un trône

sans son ami? Du prix de ses perles et de ses diamans elle frète une nef; et, le teint noirci, elle part déguisée en fille moresque. Une guitare est dans ses mains, et le nom d'Aucassin est sur ses lèvres. Un bon vent la pousse du côté d'Aigues-Mortes, et bientôt elle est aux portes du château de Beaucaire. Alors son amant, assis sur le perron, causait tristement avec ses barons et ses écuyers; il parlait, puis se taisait en essuyant des larmes; puis reprenait son lamentable récit; et la compagnie écoutait sans mot dire, mais non sans soupirer. Nicolette prélude sur sa guitare et dit : « Vous plairait-il, beaux seigneurs, d'entendre les aventures du gentil Aucassin et de Nicolette, sa mie? » Et ces seigneurs ayant répondu *oui, sans nul doute* : elle raconta si bien lesdites aventures que chacun en était attendri, et n'osait regarder Aucassin au visage, de peur de rencontrer l'image d'une trop grande douleur. Alors Nicolette voyant que tout allait bien pour elle, s'interrompit soudain, et la compagnie l'ayant regardée pour savoir d'où provenait ce brusque silence, elle se mit à sourire si tendrement que d'une seule voix on

s'écria : *c'est elle!* Aucassin devint son époux, et ils vécurent long-temps, avec autant de bonheur qu'il est possible à la terre d'en donner [1].

[1] Barbazan, t. I, p. 380, 419. — La Curne de Sainte-Palaye, *Amours du bon vieux temps*, p. 5 et suiv. — Le Grand d'Aussy, *Fabliaux*, t. II, p. 180, in-4°. — M. de Roquefort, *État de la poésie française*, aux XII et XIIIe siècles, part. 3, ch. V, p. 259.

CHAPITRE XCVIII.

Je fus offrir mes civilités à Pierre Statisse, châtelain et viguier de Beaucaire, puis au sénéchal Jean de Bueil. Je rejoignis ensuite le notaire Luquin de Clavaro, qui, en m'attendant, expliquait aux dames de Montalbon, de Villeneuve, et de Rocquefeuille, les mystères qui sont représentés en relief sur le frontispice de l'église Notre-Dame-des-Pommiers. Lesdites dames étant entrées dans cette église pour y faire leurs dévotions, le notaire vint à moi et me dit : « Vous qui cherchez en chaque ville ce qu'il y a de plus remarquable, vous ne pouvez rien voir qui mérite davantage l'attention que le recueil des priviléges et archives dont jouit, grâce à Dieu et à ses seigneurs, la fidèle sénéchaussée de Beaucaire. Cette ville est réunie au domaine royal, tant par les conquêtes de Louis VIII, que par les traités passés entre les rois de France et les comtes de Toulouse[1]. Elle eût donc couru

[1] Ces traités sont la cession d'Amaury, comte de Mont-

gros risque de perdre avec le gouvernement paternel de ses anciens maîtres, cet amour du pays, qui lui inspira tant de fois de beaux actes de dévouement, si la perte des avantages de ce gouvernement local n'eût pas été récompensé par l'octroi des priviléges et franchises, dont le plus précieux résultat est d'attacher les bourgeois au sol qu'enrichissent ces pures demeures de liberté. Les hommes, étant nés pour l'état social, ont besoin de faire acte de société, c'est-à-dire d'excercer des droits d'une part, et de remplir des devoirs de l'autre. Il faut donc bien que, tandis qu'ils obéissent à leurs supérieurs légitimes, ils puissent goûter la jouissance de quelques immunités qui soient comme un témoignage éternel de leur capacité civile et de leur participation aux avantages de la cité, en même temps qu'il perpétue la récompense de leurs vertus et de leur fidélité; car la plupart de ces mêmes priviléges ont été donnés par nos rois, à la suite des événemens célèbres, ou des belles actions qui ont illustré nos pères.

fort, en 1226; et le traité passé avec le comte Raymond, en 1228.

« Il y a dans cette jouissance un juste orgueil, et comme une idée de supériorité qui nous élève à nos propres yeux, et nous fait préférer le pays où nous recueillons certaines prérogatives, à tous les autres pays où ces prérogatives nous seraient interdites. Nous restons donc dans nos foyers, non-seulement comme hommes, par l'attrait des affections domestiques, mais encore comme membres de la cité, par la magique puissance des priviléges qui, du reste, ne font tort à personne puisque chaque province a les siens. Cette influence étant toute morale, il importe peu que lesdits priviléges assurent de grands ou de petits avantages, car c'est un droit qu'on recherche plus qu'un fait matériel. Nos bourgeois sont aussi flattés de la simple faculté de faire paître leurs brebis sur les bords du Rhône, ou de pêcher la lamproie dans les états voisins, qu'ils le seraient du droit d'exploiter à leur profit des mines d'or et d'argent.

« Le parti que le génie politique de nos pères a su tirer, sans faire semblant de rien, de la concession des priviléges communaux vous explique suffisamment quelle importance

les bourgeois attachent à la maintenue de leurs franchises. Tout ce qu'ils ont fait en protestations, réserves, requêtes, remontrances et combats pour soutenir leurs droits envers et contre tous, les leur rend encore plus chers, puisqu'ils sont ennoblis à leurs yeux par le sentiment de leur persévérance, de leur force, de leur éloquence et de leur magnanimité. »

« Mais, interrompis-je, si vous vous croyez en droit de défendre à main armée vos priviléges, ne craignez-vous pas qu'ils ne deviennent un prétexte pour pousser en rébellion et désobéissance?... — Que dites vous là, sire chevalier? reprit le notaire Luquin de Clavaro; il ne peut y avoir révolte que là où il n'y a pas de droits constatés par titres authentiques ou par constans usages. Celui qui, jouissant d'une prérogative, s'écrie : *Gare à qui la touche!* n'est sans doute pas un rebelle; mais là où il n'y a pas de droits, il peut y avoir désordre et anarchie; car les mutins n'ayant rien de juste à réclamer, et ne sachant ce qu'ils veulent, ne savent pas non plus où s'arrêter. Aussi vont-ils jusqu'au trône et à

l'autel, qu'ils renversent dans leur course désordonnée. Quand un sénéchal demande à des bourgeois émus par l'injustice, que voulez-vous? et que ceux-ci répondent : Nous réclamons tel droit qui nous a été octroyé par tel souverain, ainsi qu'il appert de tel acte, droit dont nos pères ont joui paisiblement dans la simplicité de leur cœur, et sous les bénédictions du ciel, le sénéchal répond : Reprenez-le, car on ne peut nier que vous ou vos prédécesseurs ne l'aient possédé en tout bien, tout honneur. Et aussitôt l'ordre est rétabli par la justice, qui est la constante et perpétuelle volonté de rendre à chacun ce qui lui appartient, *justitia est constans et perpetua voluntas jussuum cuique tribuendi.* Cependant, lorsqu'un peuple, tellement dénué d'institutions, qu'il n'a pas la garde du moindre privilége, se soulève par je ne sais quelle méchante instigation, et que le sénéchal lui demande : *Que voulez-vous donc?* il répondra au hasard et sans savoir ce qu'il dit : *La liberté!* Mais comment veut-il la liberté, et où est le moyen de le contenter à cet égard? C'est ce qu'aucun ne saurait dire; en telle sorte que, si le sénéchal, par peur ou

autrement, fait aux brouillons la concession de quelque droit, ce droit, chose nouvelle pour eux, n'ayant pas encore reçu le sacrement de l'accoutumance et de l'hérédité; n'ayant pas encore été rendu vénérable par les saintes onctions du passé, et indestructible par le sédiment des souvenirs, ne contentera guère ces furieux, qui ne l'accepteront que pour demander davantage. Il faut donc qu'un peuple ait des droits et des institutions, parce que c'est le lit profond où roulent ses pensées et ses intérêts; si le lit leur manque, le torrent se débordera au loin, et finira par tout inonder. »

En devisant ainsi, le notaire Luquin de Clavaro me conduisit à la porte d'une salle de l'hôtel-de-ville de Beaucaire, et, comme il était l'ami du gardien des chartes, il fit ouvrir un coffret proprement recouvert d'un velours cramoisi, et il me dit : « Les voici, ces priviléges que nos rois confirment à leur avénement, et que les pères viennent faire lire à leurs enfans, pour leur apprendre à aimer et défendre cette cité. »

Arles est à quatre lieues de Beaucaire;

Luquin de Clavaro m'invita à visiter cette ville fameuse. Je lui demandai à qui elle appartenait pour le présent : « On n'en sait rien, répondit-il ; tous mes confrères et tous les légistes français, allemands et italiens écrivent et parlent depuis deux siècles environ sur la question de savoir au juste si le royaume d'Arles existe encore, et, dans le cas où il existerait, quel en est le véritable propriétaire. Les uns pensent que ce royaume, composé de provinces usurpées par leurs gouverneurs sur les enfans de Charlemagne, fut cédé par l'un d'eux à Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne transjurane. Selon eux, les rois bourguignons possédèrent ce royaume jusqu'à Rodolphe III, qui, n'ayant pas de postérité, adopta pour héritier Conrad, époux de sa nièce, la belle Gisele de Souabe. Conrad, étant parvenu à l'empire, laissa le royaume d'Arles à Henri-le-Noir, son fils. Ce prince et ses descendans, étant également montés sur le trône d'Allemagne, il arriva que le royaume d'Arles, quoique patrimonial dans leur famille, fut considéré par l'usurpateur Lothaire comme une annexe de l'empire, et depuis ce

moment, tous les empereurs prétendirent être rois d'Arles et de Provence. Aujourd'hui même encore, l'empereur Charles IV peut se qualifier ainsi [1]. D'autres publicistes et jurisconsultes pensent que ce royaume est une grande ombre qui par degré s'est évanouïe dans l'obscurité, et dont il ne reste plus rien qu'un vague souvenir. Que dans cette incertitude chacun peut se dire roi d'Arles, et que personne n'ose faire acte de souveraineté dans cette mystérieuse monarchie, dont les vicissitudes intimident les princes les plus téméraires, en telle sorte que son trône de nuage n'est occupé que par des fantômes de rois. Qu'on interroge les chartes, qu'on cherche les anciennes monnaies d'Arles, on y verra à peine les vestiges d'une souveraineté qu'on croirait imaginaire, si on ne retrouvait pas les noms de quelques rois d'Arles inscrits

[1] Mabillon, *Annal. Benedict.*, t. IV, l. LVII, n° 12. — Cor., lib. I, *De finib. imp.*, ch. XII, n° 3, p. 110. — Frodoardi, *Chron.*, ann. 931, ap. Chesn., t. II, p. 599. — Saxi, Pontif. Arelat., p. 205 et 222. — Perard, *Rec. de pièces sur l'Hist. de Bourg*, p. 183, 190. — Chazeau, *Généal. hist.*, t. IV, l. III, ch. III.

sur des tombeaux, en telle sorte que le titre de ces rois est moins dans leur vie que dans leur mort. Du sein de la nuit qui environne ces muettes et nébuleuses dynasties, on voit jaillir quelques rayons éclatans sur les règnes de Conrad-le-Salique, de Henri-le-Noir, de Frédéric II, qui parurent un moment venger le royaume d'Arles de la dérision du sort; mais, du reste, les empereurs sentaient assez le vide et le néant d'un trône fantastique sur lequel ils n'osaient point monter, parce qu'il s'enfonçait sous leurs pas; ils le cèdent, le reprennent, l'abandonnent encore, avec une facilité dédaigneuse. Les princes de la maison de Hapsbourg n'y songent plus que pour en trafiquer dans l'occasion, et le jeter par-dessus le marché dans la balance, comme poids de faveur. On voit un Frédéric II céder ses droits sur Arles à Guillaume *au court nez*, prince d'Orange; un Albert d'Autriche traiter de nouveau avec Philippe-le-Bel pour une cession déjà faite à d'autres. On voit Henri IV se faisant scrupule des tourmens qu'il causa à Richard Cœur-de-Lion, retenu dans une longue et cruelle captivité, offrir à ce prince, pour

se raccommoder avec lui, le royaume d'Arles, que celui-ci refusa : plus tard, Louis de Bavière proposa ce royaume au dauphin Humbert, et Charles IV, empereur aujourd'hui régnant, en fit don au duc d'Anjou pour le remercier de l'avoir régalé dans un grand festin[1].

« Au fait, continua le docte Luquin de Clavaro, on peut dire que les droits des empereurs sur le royaume d'Arles auraient pris fin par ce singulier abandon, si déjà ils n'eussent pas été annéantis par l'extinction de la postérité de Frédéric dont le dernier descendant, l'infortuné Conradin, fut décollé à Naples; et si auparavant ces mêmes droits n'eussent pas

[1] Roger de Hoveden, *Assertor. Gallicus*, p. 229. — David Hume; *Hist. des Plantagenets*, t. 1, p. 485 et 489. — Viguier, *Biblioth. hist. sur l'an* 1299. — Brover, *Annal. Trevir.*, 1299, p. 176. — Théod. de Niem., lib. 1, *De Schismate*, ch. xxv. — Gaufridy, *Hist. de Provence*, t. 1, l. vi, p. 225 et 226. — Cor., *De finib. imp.*, l. ii, ch. xxiv, p. 370, n° 16. — D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. 1, p. 463, 470. — *Royale couronne des rois d'Arles*, par Bovis; Avignon, 1648, in-8°. — *Pontificat de l'église d'Arles*, par le chanoine Saxi, Aix, 1629, in-4°.

cessé d'exister par l'usurpation de Lothaire [1].

« Vous concevez que tous ces faits, pour peu que les glossateurs de la cour de Rome veuillent bien y mettre de leur finesse, et que les docteurs allemands consentent à y joindre le poids de leur savoir, fourniront un aliment raisonnable aux clercs présens et futurs, et que chacun d'eux, selon ses intérêts, pourrait adjuger à qui bon lui semblerait le royaume d'Arles, dont il ferait ainsi métier et marchandise. Aussi ne manque-t-il point de prétendant; la maison de Barcelonne disputa ce royaume à la maison de Baux, et en définitive, on s'accorde à penser qu'il appartient réellement par divers traités au duc d'Anjou, comte de Provence [2]. »

« — Bizarre monarchie, dis-je à mon tour, qu'une monarchie qu'on ne peut définir et

[1] Saxi, p. 223 et 224. — Otto Frising., *De reb. gestis fider.*, l. II, ch. XXIX. — Duchesne, *Hist. des rois de Bourgogne*, l. IV, ch. V, p. 491. — Dunod, *Hist. du comté de Bourgogne*, t. II, p. 168. — Bouche, t. I, p. 822.

[2] Cor., lib. II, *De finib. imper.*, ch. IV, n° 9, p. 358. — *Mém. pour le procureur général au parlement de Provence*, lieu cité.

attribuer à personne : comment donc a-t-elle été gouvernée au milieu de tant de confusion et d'obscurité ?» Luquin de Clavaro me fit cette réponse pleine de sens. « Un pays qui n'aurait pas été fort de ses usages, de ses traditions, de ses magistratures domestiques, eût mille fois péri dans un pareil état de choses; mais grâce à l'esprit de vie dont la sagesse de nos pères anima toutes nos provinces, il y a dans chacune d'elles un pouvoir local qui la met à couvert des entreprises de l'anarchie. Tandis que la fortune allait essayer la couronne d'Arles sur le front de cent princes; tandis qu'elle la passait des héritiers du duc Boson aux rois de la Bourgogne transjurane; tandis qu'elle la balançait aux branches vacillantes des maisons de Franconie et de Souabe; tandis qu'elle la faisait briller et disparaître un moment aux regards fascinés des Berengers et des Raymond de Baux; tandis qu'enfin, lasse de ces jeux, elle la laissait tomber et rebondir des domaines du roi de France dans les fiefs des comtes de Toulouse et de Provence[1], la ville d'Arles vivait tran-

[1] Arles se soumit à Louis VIII, roi de France; elle se

quille au branle de ses vieilles coutumes, et sous l'autorité paternelle de ses évêques et de ses municipes. Elle a en elle ses forces vitales et ne les attend pas du dehors : aussi, ne fut-elle troublée que par un seul moment d'orgueil et d'ivresse. Fière des richesses qu'elle avait amassées au sein de la paix, et séduite par l'exemple de Marseille, son émule et sa rivale, elle eut la mauvaise pensée de s'ériger en république[1]. Le duc d'Anjou la remit sous son autorité et lui laissa ses priviléges et ses franchises, avec lesquels elle vit heureuse. »

Cet entretien piqua ma curiosité, et je ne

soustrait à l'autorité de l'empereur Frédéric II, qui la mit au ban de l'empire, et la donna en fief à Raymond VII, comte de Toulouse. Ce comte l'assiégea ; elle s'érigea en république, et se révolta contre Charles d'Anjou, comte de Provence ; elle se soumit, se révolta de nouveau, fut assiégée par Louis, duc d'Anjou, et rentra enfin sous l'obéissance des comtes de Provence. (*Voy.* Papon, *Hist. de Provence.* — D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. III, p. 357, 389, 406, 419, 469; et t. IV, p. 336 et suiv.)

[1] D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. III, l. XXVII, p. 469 et 470. — M. de Ruffi, *Hist. de Marseille*, t. I. l. IV, p. 101.

tardai point à visiter cette ville célèbre. Son aspect grave et mélancolique annonce en effet la ville sacrée des souvenirs et du passé. On dirait que le ciel l'a choisie pour y faire comprendre, en tant que besoin, l'inconstance de la fortune et le mensonge des grandeurs.

Il y a là des ruines plus qu'en aucun lieu de France, il y a des tombeaux en quantité, il y a dans ses archives des chartes dont personne ne connaît plus les signataires[1]. Il y a dans ses gardes-meubles des manteaux de pourpre et des mains de justice qui furent portés par des rois dont on ne sait pas le nom. Il y a dans ses murs des palais et des châteaux dont les habitans mystérieux ont depuis long-temps disparu; il y a dans ses églises des statues et des images qui ont des traits singuliers et un air d'étrangeté qu'on ne peut définir. Arles fut, en premier lieu, la

[1] Saxi, pontif. Arel., p. 321.—Pérard et D. Mabillon, n'ont pu trouver que quelques chartes de Rodolphe, de Conrad et de son fils Henri-le-Noir; tous les autres rois bourguignons sont à peu près inconnus dans les archives de Provence. Mabill., *Annal. Bened.*, t. IV, l. LVII. —Pérard, *Rec. de pièces sur l'Hist. de Bourg.*, p. 183.

capitale de la Gaule romaine : elle attirait alors le commerce d'Occident et d'Orient qui faisait de cet opulent rivage l'entrepôt de ses parfums et de ses riches tissus. Sa prospérité la perdit en attirant des nuées de barbares qui la plongèrent dans la tristesse et l'obscurité. Elle en sortit sous Charlemagne, y rentra sous les débiles successeurs de ce prince, et en sortit de nouveau avec cette fameuse couronne dont Luquin de Clavaro venait de signaler la mobilité et l'éclat pâlissant. Ainsi la ville d'Arles fut tour à tour une des plus florissantes métropoles des Césars, puis une province de France, puis la capitale du royaume qui porta son nom, puis un grand fief de l'empire germanique, puis une république éphémère, puis la seconde ville du comté de Provence; et toujours immobile au milieu de ces changemens divers, elle dut à ses coutumes et à son gouvernement inné l'ordre qui régna dans la gestion de ses intérêts journaliers. Tandis qu'on disputait aux diètes de l'Empire et dans les chapitres d'Avignon pour savoir si Arles était ou royaume ou république, ou fief d'un comté, elle était

à coup sûr une communauté régie par ses élus et ses institutions patrimoniales.

Je fus frappé de voir dans son enceinte s'élever de grands palais, des monumens superbes que les Romains jetèrent en passant sur ces bords. Là, est le palais où naquit Constantin; ici sont des obélisques, des portiques, des restes de temples; plus loin des arènes où combattirent autrefois les gladiateurs, et où, maintenant, les taureaux sauvages arrachés à l'île de la Camargue, poussent d'affreux mugissemens en attendant l'heure de mourir pour l'amusement d'une population oisive. Cette population décroît tous les jours : sous les Romains elle était de 100,000 âmes; au septième siècle, elle en comptait 85,000; au huitième, 70,000; au douzième, 65,000, et maintenant 60,000 [1].

Arles voit, des provinces les plus éloignées, accourir une foule de pèlerins empressés de visiter son cimetière *Eliscamps*, où l'on croit que Roland et vingt mille preux morts à

[1] Tristan calculait ainsi au XIVe siècle; aujourd'hui la population d'Arles est de 21,000.

Roncevaux sont ensevelis. On regarde comme une faveur d'y être inhumé, et, dans l'espoir de l'obtenir, on s'arrange pour venir trépasser dans les murs d'Arles[1]. Jusqu'au douzième siècle les habitans des deux rives du Rhône mettaient leurs morts dans un tonneau enduit de poix, avec une boîte scellée où était l'argent destiné aux funérailles. Le tonneau abandonné au courant était arrêté sur le rivage d'Arles par des commissaires qui, moyennant la somme servant de passeport, faisaient ensevelir les cadavres dans les *Eliscamps*[2]. Ainsi, cette ville est le fief privilégié de la mort, et le reliquaire du passé. Comme si l'air qu'on y respire était funeste aux grandeurs, tout ce qui prospère y dure peu et décline rapidement. La maison de Barcelone, pour avoir

[1] La Lauzière, *Hist. d'Arles*, t. I, p. 306, 316; et t. II, p. 210. — *Chronol. de Turpin*, fol. 42, 45, v°. — *Chron. de Provence*, fol. 251.

[2] Ces droits de sépulture procuraient un revenu si considérable, que le chapitre de Saint-Trophime et l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, qui possédaient l'église de Saint-Honorat, située dans les *Eliscamps*, se le disputèrent vivement. (*Voy.* Gervas. Tilbur. Otia imper. decis. III, cap. XC. — Saxi pontif. Arelat., p. 248.)

ceint la magique et invisible couronne du royaume d'Arles, a été bientôt consumée; la maison de Baux qui la porta à son tour, sera sous peu, si l'on en croit les astrologues, frappée de stérilité, et l'on ne trouvera plus son nom que sur les pierres des sépulcres[1]. La maison des Porcelets, toute-puissante dans la ville d'Arles, et dont l'illustration répandit tellement d'éclat que les sultans, traitant avec les chrétiens, exigeaient des otages ou bien la parole d'un Porcelet, et que le seul chevalier qu'on voulût épargner dans le massacre des Vêpres Siciliennes fut un membre de cette famille[2]; cette maison, dis-je, touche elle-même au moment de voir exécuter contre elle l'arrêt perpétuel qui gronde sur la funèbre cité. L'extinction d'une si noble race lui a même, dit-on, été prédite d'une façon toute merveilleuse : on raconte qu'une fée, déguisée sous

[1] Saxi, pontif. Arelat., p. 229 et suiv. — Bouche, *Hist. de Provence*, t. II, p. 134 et suiv.

[2] Louvel, *Hist. héroïque*, t. II, p. 239. — Ruffi, *Hist. des comtes de Provence* et *Hist. de Marseille*, t. II, p. 170-379. — Papon, t. II, p. 395. — *Chron. de Provence*, fol. 127. — Romieu, *Hist. d'Arles*. — *Hist. généal. des Porcelets*. — Magnier, p. 218. — Phasel, *Hist. de Sicile*.

des haillons, se présenta il y a bien des siècles avec deux jumeaux à la porte d'une châtelaine pour éprouver sa pitié. La dame, non-seulement ne la secourut pas, mais encore lui dit que puisqu'elle avait eu deux enfans à la fois, il fallait bien croire qu'elle avait manqué à la fidélité conjugale. La fée voyant près de là une truie qui allaitait ses neuf marcassins, souhaita que la châtelaine accouchât au bout de neuf mois d'autant de fils que cette laie avait de nourrissons, afin qu'elle pût savoir par elle-même que des couches plantureuses n'étaient pas une preuve d'infidélité. Les neuf mois étant échus, la châtelaine mit au monde neuf garçons qu'on appela les *Porcelets*[1]; mais, comme ils étaient innocens de la faute de leur mère, les Porcelets grandirent en vertu, courage et beauté. Voilà quelle fut

[1] Cette tradition est rapportée dans toutes les généalogies; le fait qu'elle perpétuait était même représenté sur la façade de l'ancienne maison des Porcelets, située à Arles, dans le bourg vieux des Porcelets. De plus, cette famille avait une truie dans ses armes. (*Voy.* Romieu, *Hist. d'Arles*, *Hist. généal. des Porcelets.* — Le noble de Lauzières, *Abrég. de l'Hist. d'Arles*, p. 299. — Lyonnel, t. 1, p. 270 et 271.)

l'origine de la plus illustre famille d'Arles ; et l'on assure aujourd'hui que la même fée est revenue dire aux aînés de cette famille qu'ils eussent à jeter promptement tout leur éclat, parce qu'ils n'auraient plus de progéniture, et que le nom de Porcelets disparaîtrait bientôt pour toujours [1]. En attendant, leur maison jouit des plus beaux priviléges; comme les princes, elle a le droit de sceller ses actes en plomb, ou cire blanche; comme les souverains, elle a droit de faire grâce, et, lorsque les malfaiteurs condamnés au fouet peuvent saisir une grille de fer attachée au mur de leur hôtel, le prevôt ne peut les arracher de cet asile inviolable. Les pêcheurs de la ville doivent leur porter, au son du hautbois et des flûtes, le premier esturgeon qu'ils prennent chaque année dans les eaux du Rhône.

Il y a beaucoup de juifs à Arles ; ils se plaisent, au milieu de cette grandeur déchue, et semblent fixer sur tant de ruines quelque

[1] En effet, cette famille que quelques historiens font descendre de Diego Porcello, fils du comte Roderic de Castille, bisaïeul du Cid et du grand Gonzales, est éteinte depuis long-temps.

chose de leur impérissable décadence. Dans leur affection sympatique pour la ville d'Arles, ils disent que cette ville existait du temps d'Esther, et que leurs pères y célébraient dès lors la fête solennelle du *Phurim*[1].

Au dehors de la ville d'Arles sont des témoignages non moins frappans des vicissitudes de sa fortune. Les grandes fosses que, dit-on, le Romain Marius fit creuser pour frayer l'accès des vaisseaux, sont maintenant comblées de sables; et la mer, cette image de l'infini et de l'éternité, s'éloigne elle-même des murs d'Arles; imitant son inconstance envers la cité délaissée, la Durance, qui traversait la campagne voisine, a changé son lit, et n'a laissé à sa place que la stérile plaine de la Crau, couverte de cailloux et de mares sablonneuses[2].

[1] Bouche, *Essai sur l'Hist. de Prov.*, t. II, p. 463 et 464.

[2] Le canal de Craponne, creusé dans le territoire de la Crau, y ramène la fertilité. Ses lisières surtout produisent des récoltes excellentes. Le centre est encombré de cailloux et de pierres visiblement roulés par les flots dont elle porte l'empreinte. M. de Peyresc, et avant lui

Cette plaine immense est battue par le Mistral qui, sifflant entre les galets, pousse des gémissemens bizarres, et tantôt embrasée par le soleil, dont la clarté, qui réfléchit sur les pierres lisses et brillantes, figure un lac lumineux : le voyageur attéré accourt sur ce rivage imposteur, mais de près il voit sur ce vaste amas de cailloux voltiger des flammes légères, comme sur des trépieds allumés [1]. Là, sont de grands marais pleins de sangsues, et qui se rougissent fréquemment du sang des troupeaux quand le pâtre imprudent les mène boire à ces eaux mortelles. Ici est un champ couvert des tombes antiques, où rampe le lézard de Mauritaine, et des urnes de verre dont la poussière est depuis long-temps le jouet des vents, monumens de la mort presqu'aussi fragiles que ceux de la vie [2].

Lorsque non-seulement les grandeurs hu-

Strabon, avaient attribué ce phénomène au séjour de la mer.

[1] *Journal des Bouches-du-Rhône*, ann. 1806, nos 47 et 48. — *Mém. de l'acad. de Marseille, Mém. sur la Crau.* — Darluc, *Hist. nat. de Prov.*, t. 1, p. 289.

[2] M. Rebattu, *Antiq. d'Arles.*

maines, mais encore la nature, abandonnent ainsi la ville d'Arles, un des plus précieux avantages dont le ciel la doua dès les premiers jours, lui est cependant resté sans altération, c'est la beauté de ses filles; les Romains, frappés de tant d'attraits, élevèrent sur les rives d'Arles un autel à Vénus [1]. On prendrait encore les Arlésiennes pour les prêtresses de cette déesse, sans la croix d'or de Saint-Jean de Jérusalem, surmontée d'un papillon, qu'elles portent sur leur poitrine. Elles ont un voile qui entoure la tête, en passant sous le menton, et forme un nœud sur l'oreille gauche. Leur robe serre le corps sans aucun pli : elle s'élargit aux hanches, et descend tout droit sans se draper, jusqu'à mi-jambe, laissant voir les souliers d'étoffe, qui emboîtent le pied jusqu'à la cheville. Le corsage de la jolie robe, coupé carrément à la naissance de la gorge, n'a point de manches; mais par dessus cette robe est une espèce de pelisse appelée *Drolet*, bordée d'une bande

[1] La statue de cette déesse était un chef-d'œuvre. En creusant un puits au XVIIe siècle, on retrouva cette statue, dont la ville d'Arles fit présent à Louis XIV.

d'étoffe pourpre l'été, et de fourrure l'hiver. Une ceinture en nœuds de rubans, et des bracelets de forme gauloise, complétent la parure de ces femmes charmantes, qui inspirèrent les aubades amoureuses de Bertrand d'Allamanon [1].

Leur idiome est plein de douceur, et sans le comprendre je me plaisais à l'écouter; elles parlent avec vitesse, puis laissent tomber avec une langueur charmante les derniers mots de leurs propos doux et fondans. L'abaissement de leur voix terminant ainsi des sons vifs et précipités, fait de leur langage une délectable harmonie. Leur visage offre le même contraste, car, si leurs traits ont une grande mobilité, leurs yeux ont en quelque sorte une tendresse habituelle et sédentaire. Cette double expression, qui est à la fois l'attaque et la défense, la demande et la réponse, le commencement et la fin, a je ne sais quel charme piquant et séducteur. Et n'est-il pas trop heureux, que, dans un pays bouleversé

[1] Ce troubadour était d'Arles. (*Voy.* Nostrad., p. 169, — M. Raynouard, t. v, p. 74.

tant de fois par l'inconstance du sort, et où gisent les débris de tant de défuntes prospérités, la beauté soit exceptée de cette loi de déchéance, et demeure au moins la même pour consoler du reste. Ainsi la graine des fleurs, soit qu'elle trempe dans les eaux de l'orage, soit qu'elle roule dans les tourbillons de poussière qui furent jadis des générations et des cités, est toujours la graine qui donne au printemps tout ce qu'il en attendait.

Je pris le chemin d'Arles à Aix, traversant vingt manoirs, où je fus arrêté par les plus étranges péages. On y paie rarement le *droit d'acquit* en argent, et presque toujours en nature : la naïveté de ces usages atteste leur origine antique et féodale. Les seigneurs, moins soucieux d'argent que de récréations amusantes, venaient quelquefois après dîner s'asseoir à l'ombre, sur le bord de la route, et prenaient plaisir à voir le péager demander son droit aux passans. Je lus une des pancartes qui pendaient à la *billette* et aux *brancheries* du péage [1]. Elle portait :

Histrions, *baladins*, *mimes* et *ménestrels*

[1] *Indice de Ragueau*, p. 4. — Anjou, art. 43, 49, 55,

feront jeux, exercices et galantises, la dame du château présente.

Une charrette conduisant larrons au prevôt paiera une corde valant six deniers;

Un pèlerin dira sa romance sur un air nouveau, et couchera sur la paille fraîche s'il veut passer la nuit au manoir;

Fourgonniers, lippeurs, et gens faisant bonne chère, laisseront une pièce cuite pour le régal du seigneur, et une pièce crue pour le fermier;

Un homme à pied, chaussé ou non, mendiant ou aventurier, sera logé, quitte de tout droit, s'il fait quatre soubresauts;

Un Maure jettera en l'air son turban, et comptera cinq sous trébuchant à la porte du château;

Un juif mettra ses chausses sur sa tête, et dira bon gré, mal gré, un *pater*, dans le jargon du pays;

Un homme à cheval fera une demi-veille d'armes pour le service du seigneur;

56, 57, 58, 59. — **Maine**, art. 50, 57, 58, 64, 67, 68. — Ponthieu, art. 85 et 86. — *Géog. de Provence.*

Un *mareyeur* doit poisson à mettre en sauce verte, l'espèce au choix du seigneur;

Meneurs de chevaux doivent un sou par chaque pied, si mieux ils n'aiment porter le seigneur jusqu'au château;

Fille folle de son corps est à la disposition du page des chiens courans;

Conducteur d'animaux en foire doit faire gambader les singes, et danser l'ours au son du flageolet [1].

Là, comme dans le reste de la France, les plus âpres péagers ne font point déballer les marchandises; ils se contentent de faire *alleyer* le marchand, c'est-à-dire de lui faire déclarer, par serment, la quotité et valeur desdites marchandises; tel est, même parmi les petites gens et porte-balles, le respect qu'on a pour sa parole, qu'il n'arrive jamais de mentir en *alleyant* [2].

On me dit en passant à Saint-Chamas, que la peste était dans les villages qui bordent

[1] *Voy.* beaucoup d'autres péages semblables dans *César Nostradamus*, et dans la *Géogr. de Provence.*

[2] *Coutume de Saint-Sever*, tit. x, 1, 11 111. — Acs, tit. xii, art. 1, 2, 3. — *Indice de Ragueau*, v° *Alleyer.*

l'étang de Berre. Bientôt je vis ceux de ce dernier endroit réunis en procession avec les habitans de Marignane. Les hommes étaient couverts d'un sac de pénitens, les femmes portaient sur la tête une croix d'étoffe rouge, et elles menaient avec elles à chaque sixième rang de la procession deux petits enfans, pour que Dieu eût égard à leur innocence et qu'elle fût profitable aux autres. Tous chantaient des cantiques latins, et entre les couplets de ces cantiques, ils se prosternaient le front dans la poussière, criant par trois fois *miséricorde* et *paix*[1] !

Celui-là, qui était en souffrance de cette peste maudite, avait une forte fièvre deux ou trois fois le jour, et les choses qu'il mangeait lui semblaient très-mauvaises; ce qui pis était, il perdait tout pouvoir de son corps, et à force de tousser il était tout rompu; et quand ce venait à guérison, il jetait beaucoup de sang par le nez et par la bouche.

Je m'assurai en cet endroit que si la haine des chrétiens pour les juifs s'assoupit par intervalle, elle se réveille avec une fureur nou-

[1] Papon, t. III, p. 433.

velle lors des calamités générales, telles que la famine et les épidémies : le peuple attribue ces fléaux à la présence des bourreaux de Jésus-Christ. Aussi le vis-je se répandre contre eux en injures, les accuser de dérober les enfans et de les saigner comme des pauvres brebis ; à l'entendre, ce sont les juifs qui, en empoisonnant l'air, causent les maladies contagieuses. On les fouille à la porte des villes, et, si on leur trouve des poudres, des onguens, des électuaires ou autres remèdes, on les oblige à les avaler [1], malgré les observations des docteurs, qui assuraient qu'on devait attribuer la peste à la conjonction de *Saturne*, de *Jupiter* et de *Mars*, au quatorzième degré du *Verseau* [2]. Les gens dévots disaient que les juifs et ladite conjonction pouvaient bien y être pour quelque chose ; mais ils soutenaient que la maladie était une punition divine sur tous ceux qui avaient

[1] Ozanam, *Hist. médicales des maladies épidémiques*, t. III, p. 340 et 341.

[2] C'est l'opinion de Guy de Chauliac, qui, tout instruit qu'il était lui-même pour le XIVe siècle, accueillait les rêveries astrologiques. (*Voy.* Ozanam, lieu cité, p. 342.)

chanté certaine chanson fort licencieuse qui courait alors, et ils en avaient tellement persuadé le peuple, que ceux qui étaient guéris demandaient en plaisantant aux autres : *Oh! par ma foi, tu as chanté la chanson*[1].

Les débiteurs des juifs ne sont pas les derniers à crier anathème, et s'empressent de profiter de la circonstance pour obtenir contre eux des lettres de répit, moyennant lesquelles ils peuvent ajourner le paiement de leurs dettes. Toutes les ordonnances de tolérance que l'intérêt du commerce ou des sentimens d'humanité inspirèrent aux suzerains, se taisent devant les excès d'une foule dont le malheur aveugle la piété. Au lieu de ces sages ordonnances, momentanément suspendues, on applique au hasard les anciens usages : là on renouvelle à leur préjudice les sentences d'exil, puis aussitôt on les admet à stipuler une prolongation de séjour dont le prix est fixé pour un juif et sa femme à quatorze florins, et pour un enfant ou domestique à un florin deux gros tournois ; mais ce qui me

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.*

surprit davantage, c'est qu'il se présentait ordinairement des juifs pour prendre à ferme cet impôt levé si durement sur leurs frères. Un de ces malheureux proscrits n'ayant que la somme qu'il lui fallait pour racheter sa femme de l'exil, demandait qu'on lui laissât sa petite-fille par dessus le marché. Le juif qui percevait l'impôt s'y refusa tout net, et ce furent des chrétiens qui se cotisèrent pour payer le droit de séjour [1].

Je vis sur la route d'Arles à Aix, un bailli qui, siégeant sous des arbres, rendait la justice au frais; ses décisions me parurent pleines d'équité; mais tout à coup il fronça le sourcil, en voyant un juif qui se présentait pour témoigner contre un chrétien; alors le juge prit d'un air sévère la formule du serment exigé en pareil cas, et il s'engagea entre lui et le réprouvé le dialogue suivant [2] :

Le Bailli. — Jures-tu par Dieu le père, Adonaï ?

Le Juif. — Je jure.

[1] *Ordonn.*, t. III, p. 467 et 473.—Basnage, *Hist. des Juifs.*

[2] Gassendus, *Notitia ecclesiæ diniensis*, p. 152. — M. Arthur Beugnot, des *Juifs d'Occident*, p. 112.

Le Bailli. — Jures-tu par Dieu puissant, Sabbaoth ?

Le Juif. — Je jure.

Le Bailli. — Jures-tu par le Dieu éternel, Éloï ?

Le Juif. — je Jure.

Le Bailli. — Jures-tu par les dix noms de Dieu, qui voulut bien parler à Moïse dans le buisson ardent ?

Le Juif. — Je jure.

Le Bailli. — Cela étant, s'il t'arrive de fausser ton serment, que Dieu te livre à la fièvre quotidienne, et qu'il répande sur tes yeux les ténèbres de ton âme.

Le Juif. — Ainsi-soit-il.

Le Bailli. — Que personne ne t'accompagne dans ta fuite, et que sur ton chemin désert mugissent les bêtes féroces.

Le Juif. — Ainsi soit-il.

Le Bailli. — Que tu trembles au léger bruit de la feuille ; que le murmure des flots imite à ton oreille effrayée la voix lointaine des troupes ennemies, et que le bruissement du serpent sur l'herbe glace ton cœur d'un secret effroi.

Le Juif. — Ainsi soit-il.

Le Bailli. — Que la terre, lasse de porter un parjure, s'entr'ouvre pour t'engloutir, comme elle s'est entr'ouverte autrefois pour engloutir Dathan et d'Abiron.

Le Juif. — Ainsi soit-il.

Le serment ainsi prêté le bailli jugea la cause; et, à mon grand étonnement, car sa prévention me paraissait extrême contre le juif, il donna gain de cause à ce dernier, et le chrétien, quel que fût son dépit, ne proféra pas une plainte, tant la justice est respectée de ceux qui la distribuent et de ceux qui la reçoivent.

Je ne fus point faiblement étonné de voir l'étang de Berre traversé dans sa partie méridionale par un chemin d'une lieue environ, qu'on appelle le *Caï :* et, tandis que je demandais quel démon ou quel sorcier avait pu jeter si hardiment cette route sur l'abîme des flots, un clerc me répondit que c'était *Caïus Marius*, et que ce qui devait m'étonner davantage, c'est qu'il la fit faire par ses soldats, en une seule nuit et en présence des Ambrons et des Teutons qu'il allait combattre et vaincre[1].

[1] Telle est la tradition populaire : quoi qu'il en soit, on

A certaines époques de l'année on vient en foule se baigner dans l'étang de Berre pour se préserver des fièvres et imiter, par certaines ablutions, le baptême du Jourdain [1].

Plusieurs parties de cet étang sont entourées de claies : c'est là que les pêcheurs apportent les anguilles qu'ils pêchent durant plusieurs mois, afin de les engraisser pour les *calenos*. Ces *calenos* sont des présens de fruits et de poissons que se font les Provençaux aux fêtes de Noël, et qu'on sert sur une table couverte de trois nappes, par honneur pour la Trinité, avec les gâteaux au sucre et à l'huile, qu'on appelle *poumpos taillados*.

L'aspect de la Provence, malgré son beau ciel et les cris de joie de ses habitans, est généralement triste. Comme dans toutes les provinces de France on y voit des châteaux forts au milieu des Landes, sur le bord des marais et sur la cime des monts escarpés, où s'élèvent aussi moitié roc et moitié maçonnerie

s'accorde à attribuer cet ouvrage aux Romains. (*Voy.* Bouche, *Essai sur l'Hist. de la Provence*, t. II, p. 462.)

[1] *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 224 et suiv.

des remparts et des tours. Au pied de ces fières demeures, et entassées par étages sur le penchant des collines, sont des maisons de pierres brutes, séparées par des ruelles couvertes de sombres voûtes, et sur lesquelles sont d'autres maisons. Tels sont les bourgs et villages clos eux-mêmes de remparts, et dans lesquels, au son du beffroi, rentre le soir la population villageoise avec ses troupeaux. Elle reste renfermée, jusqu'au lendemain, dans cette enceinte de vie rustique et de vie guerrière. Presque tout le sol est en jachères et en forêts; on ne cultive guère que les flancs de montagnes qui sont dominés et protégés par le manoir. Des murs en terrasses y soutiennent les terres où l'on cultive le blé et l'olivier; des sentiers étroits, avec leurs mille et mille degrés, pavés de cailloux, sont les chemins rapides qui servent de communication entre ces diverses cultures.

Il n'est pas de jour qu'on ne célèbre dans les campagnes des *trains* ou *roumevages*, fêtes patronales que président les *abbats*, et qu'on célèbre par la *targo* ou joûte sur mer; par la lutte, le saut, la barre, le disque, le ballon,

la paume et les danses : ces fêtes sont annoncées au loin par les aubades des tambourins, qui font le *réveil du saint*, et les distributions des *torques*, gâteaux dont le nom et la forme rappellent les colliers gaulois.

Le lieu du rendez-vous est marqué par des *joies;* ce sont de hautes perches couronnées d'un cerceau, où pendent les prix des vainqueurs, et où l'on attache un coq vivant[1].

[1] *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 224 et suiv.

CHAPITRE XCIX.

Je rencontrai, assis à l'ombre de trois grands chênes, le vénérable Arnaud IV de Villeneuve, sire des Arcs et de Trans, qui se reposait des fatigues du voyage; ses valets gardaient ses chevaux, ses faucons et ses chiens, à quelque distance de lui; tandis que debout, près de cet illustre seigneur, se tenaient son écuyer et ses deux pages, qui lui racontaient les aventures de la dernière foire de Beaucaire, en lui versant dans une coupe d'or la clairette de Die, et lui présentant des figues de Malouësso sur un plat émaillé de ses armoiries. Arnaud IV est un de ces pères de la féodalité, un de ces modèles de la noblesse patriarcale, protectrice, pieuse et fidèle, dont les races pures et loyales vont en s'éteignant, à mesure que la grande couronne envahit les domaines et les prérogatives des suzerains.

La noblesse des Villeneuve est une propriété de la Provence : elle lui appartient comme le thym aux collines, la violette à l'ombre des bois, et les lis aux vallées. Le

fameux Romée de Villeneuve, qui, pour moins exciter l'envie, parut à la cour de Raimond de Bérenger sous les habits d'un pèlerin, et qui devenu son ministre, maria les quatre filles de ce comte de Provence aux quatre plus grands rois de la chrétienté, fut le chef de cette famille où la sagesse germe avec la valeur. Roseline de Villeneuve, qui ne sut jamais qu'elle était belle, quoique la plus belle des femmes, et dont les vertus plus qu'humaines ont doté son tombeau du don des miracles, est encore une des tiges mystiques de cette même famille [1]. Arnaud IV avait ajouté à l'éclat du nom des Villeneuve. Las des honneurs et des cours, il avait échangé avec la reine Jeanne sa souveraine, la principauté de Saint-Georges, en Calabre, que lui bailla le roi Robert en récompense de ses faits d'armes; et, ne voulant plus rien qui le rappelât hors des foyers de ses aïeux, il achevait sa vie magnifique et champêtre dans son beau château de Trans, situé entre les villes d'Aix et de Nice. C'est là qu'aux quatre bonnes fêtes

[1] *Dictionn. des Hommes illustres de Provence*, fol. 323.

de l'année, il fait asseoir à sa table les soixante et dix baillis de ses terres; c'est là qu'il donne l'hospitalité aux pèlerins allant à l'ermitage de Sainte-Roseline de Villeneuve. Trop riche et trop heureux qu'il est pour n'avoir point à redouter parfois les coups de l'adversité, il eut à pleurer la mort de son fils Raimond; mais il le voit revivre pour la consolation de ses cheveux blancs, dans son petit-fils Helion, qui vient d'être élu maréchal de l'*ost* des Provençaux.

Tel était cet Arnaud IV, que je vis alors qu'il reposait au frais; et, passant près de lui à demi-portée du trait, je le saluai comme l'ayant vu dans le palais apostolique d'Avignon. M'ayant reconnu, il me demanda si je n'étais pas un des Bretons qu'il avait vus chez le pape; alors je lui racontai brièvement mon histoire, et il m'engagea à continuer ma route en sa compagnie.

Arrivés hors du comté Venaissin il ôta son chapeau en disant : « Nous voici sur les terres de ma bien-aimée souveraine. » — Il paraît, dis-je à part moi, qu'il en est en Provence pour la reine Jeanne, comme il en est à Évreux

et dans la Navarre pour Charles-le-Mauvais; leurs crimes n'ont rien ôté de l'amour que leur portent de fidèles vassaux. Arnaud ajouta : « Votre voyage en notre pays eût été plus profitable, si le trône de Naples et de Sicile ne nous privait point en ce moment de notre très-chère comtesse, et si vous aviez pû entendre et voir cette femme si belle et si bonne, que les Provençaux n'aiment rien autant qu'elle, fors la sainte Trinité, et que de grand cœur ils lui feraient le sacrifice de leur fortune et de leur vie. »

Arnaud IV ayant entendu derrière nous le pas d'une mule, vit un des plus notables bourgeois d'Aix, François Gaufridy, qui revenait de la foire de Beaucaire, et que ce seigneur de Villeneuve fit approcher pour savoir les nouvelles. Le bourgeois, ayant dit ce qui était à sa connaissance, demanda à son tour à Arnaud s'il savait que la reine Jeanne fût en bonne santé ? et ayant été satisfait en ce point, il s'écria : « Que Dieu la conserve long-temps pour notre bonheur ! Et ajoutez, dit le sire Arnaud, qu'il lui donne la force de résister à ses adversaires. — Hélas ! oui,

reprit Gaufridy, et comme je le disais à mon compère Guillaume Neble, jamais princesse ne mérita plus d'amis, et n'eut plus d'ennemis. Après avoir eu tant à faire avec Louis de Hongrie, elle a maintenant sur les bras Charles de Duras, son cousin, encore plus acharné contre elle que l'étranger; que du moins le sincère et constant amour de ses fidèles Provençaux la console en ses soucis. — Elle connaît ce loyal amour, dit Arnaud IV, et maintes fois elle m'a dit que si la fortune lui était un jour contraire, elle viendrait bien vite en sa bonne Provence pour y vivre et pour y mourir. — — Ah! qu'elle nous vienne, reprit le bourgeois Gaufridy, en essuyant une larme; qu'elle nous vienne, heureuse ou malheureuse; elle nous sera plus chère encore, s'il se peut, simple comtesse de Provence, que reine de Naples, de Sicile et de Jérusalem; nous sommes dans les transes et les alarmes, de la savoir loin de nous, au milieu des Italiens, qui aiment avec leur esprit plus qu'avec leur cœur, et qui, pour se venger de ce que les Avignonais se plaignent de ne plus être sous le sceptre pastoral des suzerains de la Provence, calom-

nient notre princesse, et osent dire qu'elle... M'ayant aperçu il s'arrêta, craignant de répéter de vilaines choses devant un étranger qui pouvait les répandre ailleurs. Alors je lui dis : ne vous gênez pas à cause de moi; je respecte votre dévouement pour une princesse dont je voudrais pouvoir défendre la mémoire ailleurs, dans le cas où on l'attaquerait; car si je ne suis pas né son vassal, je suis chevalier, et dois comme tel, venger l'honneur des dames. — Cela étant, continua François Gaufridy en soulevant son chapeau, je dis donc qu'un Italien a osé me soutenir qu'elle avait fait périr son premier mari. — Et que lui avez-vous répondu? demanda le seigneur de Villeneuve.—Je lui ai répondu que Dieu seul jugeait les rois, et que d'ailleurs le pape Clément VI, qui avait cru pouvoir la juger, avait reconnu publiquement son innocence. — Après? dit Arnaud IV. — J'ai ajouté, continua le bourgeois d'Aix, que Jeanne fut mariée à l'âge de neuf ans avec André de Hongrie, et que tandis que cette princesse grandissait en esprit, talens et beauté, son époux croissait en laideur et sottise ; que Jeanne, livrée sans expé-

rience aux intrigues de la Catanoise et de quelques vils courtisans, ne pût, en mettant la chose au pis, être reprochable du meurtre que ces misérables auraient pû commettre à son insu, soit pour satisfaire leurs vengeances personnelles, soit dans la criminelle pensée de rompre un lien qu'ils supposaient odieux à une princesse dont ils cherchaient à deviner les secrets désirs. — Après? dit encore le sire Arnaud. — J'ajoutai, poursuivit le notable, que toute la conduite de Jeanne la défend contre l'imputation d'un tel forfait; que cette princesse est confiante, généreuse, aumônière; qu'elle protégea nos libertés par de belles et bonnes ordonnances [1], et qu'elle veilla à ce que prompte justice soit rendue; que s'étant défait d'Avignon et de quelques autres fiefs, dans un de ces momens de libéralité où cette très-chère et très-aimée princesse donnerait tout son patrimoine, les syndics et les notables de notre ville la grondèrent de bonne amitié, de ce qu'elle laissait aller son héritage contre toute raison, et lui

[1] Bouche, t. 1, p. 384 et 385.

dirent qu'elle leur ferait grand plaisir de jurer qu'elle ne consentirait plus à de telles donations ; ce à quoi elle leur répondit : « Ne vous fâchez plus, car nous resterons toujours ensemble, et je vais faire le serment que vous désirez » ; qu'alors elle jura sur un évangile, apporté à cet effet, qu'elle n'aliénerait jamais la ville d'Aix et ses dépendances, et que si elle manquait à ses sermens, elle autorisait cette ville à prendre les armes contre elle [1]. — Après ? s'écria derechef le sire Arnaud. — J'ai dit, poursuivit le bourgeois, que l'éclat de ses beaux yeux et de son doux sourire a fait éclore en Provence ces fleurs de poésie dont la saison semblait évanouie au grand regret des gais Provençaux ; qu'elle a ranimé le goût des fêtes, et les habitudes de la galanterie ; que nul ne fut sous son règne foulé par la taxe et le subside, et qu'on ne pût jamais lui reprocher un acte arbitraire ; qu'enfin, le Pape lui décerna une rose d'or comme au souverain le plus juste et le plus glorieux. — Voilà qui est

[1] Angel. Coust., *Hist. Neap.*, l. VI. — *Reg. rouge de la Maison-de-Ville* (Aix), p. 29.

bien, s'écria le seigneur de Villeneuve, et Dieu n'a point abandonné la Provence, puisqu'il nourrit une si noble fidélité dans le cœur de ses enfans [1].

Le seigneur de Villeneuve ne s'arrêta point à Aix, car il abhorrait le séjour des villes. Quant à moi je fus loger *rue des trois Ormeaux*, au faubourg Saint-Sauveur, dont la porte peinte est appelée *la Porte des Flagellés*, parce que ceux qui sont condamnés au fouet doivent y passer [2]. Mais à peine étais-je descendu dans l'hôtellerie, que le notable Gaufridy vint me chercher, disant que ce serait lui faire affront que de loger ailleurs que chez lui, et qu'il me réputait bon Provençal, puisque j'avais dit du bien de la comtesse de Provence. Cet honnête homme ne m'avait quitté un moment que

[1] L'histoire a parlé de la reine Jeanne, comme en parlent Arnaud de Villeneuve, et le bourgeois d'Aix; si quelques auteurs italiens, et notamment *Collenucio*, ont critiqué cette princesse, elle fut louée magnifiquement par les deux Balde, par J.-Philippe de Foresta et tous les historiens provençaux.

[2] Pitton, *Hist. de la ville d'Aix*, ch. v, p. 108.

pour aller changer de vêtement et me faire son invitation avec plus de politesse et de cérémonie. Je le suivis donc, et chemin faisant il me proposa de saluer les syndics de la ville d'Aix, qui pour lors étaient le damoiseau Fouque Isnard, Isnard de Segreriis et Pierre Benedicti [1]; mais nous ne les trouvâmes point en leurs logis, ces syndics étaient alors à une procession que faisaient le clergé et le peuple d'Aix pour obtenir de la pluie; car, depuis deux mois, la campagne et les biens de la terre étaient en péril, à cause de la grande sécheresse. C'est un vieil usage, lorsqu'il y a ainsi nécessité de pluie, de se rendre en procession à la fontaine de Lignana; là on fait entrer dans cette bonne fontaine une fille nubile, la plus belle et la plus sage qui se puisse trouver dans la ville et la banlieue, au dire des anciens. Bientôt l'eau s'élève en vapeur autour de la pucelle, qui chante des cantiques pendant que ses compagnes jettent sur elle les fleurs de la

[1] Ils étaient, en effet, syndics en 1374 et 1375. François Gaufridy fut lui-même syndic les années suivantes.

saison; la source se dessèche, et son onde montée au ciel pour y former des nuages, en retombe le soir même en pluie bienfaisante [1]. Alors la jeune sœur du miracle sort à pied sec, et à peine quelques gouttes d'eau brillent-elles, en guise de rosée, sur les fleurs dont le sable de la fontaine est couvert.

La procession étant finie, je vis passer sous les croisées de mon hôte quelques-uns des corps et des ordres qui la composaient; notamment les nones du monastère de Nazareth, qui toutes étaient de noble race et gentilles femmes. Gaufridy me nomma en passant, la pieuse Béatrix de Andréa, et les sœurs Laure de Saint-Julien, Catherine d'Alzone, Doulce de Digne, Alazie de Venasque, Constance et Florette de Baux, Ferrière d'Allamanon, et Clarette de La Fare [2], humbles sous des noms illustres, timides sous des traits angéliques, ces vierges, qui venaient d'implorer l'Éternel, s'en retournaient pleines de

[1] Pitton, *Hist. de la ville d'Aix*, l. 1, ch. 11, p. 29. — Chorier rapporte la même chose de la fontaine de l'Épine dans le Gapençois.

[1] César de Nostradamus, *Hist. de la Provence*, p. 409.

confiance en lui, comme si le miracle devait venir après elles; et de fait, quelque chose semblait déjà l'annoncer à leur vue. Les jeunes gens se plaignaient de ce que tant de beautés fussent ravies à la galante Provence; mais parce que des roses parfument l'autel, le printemps n'est-il plus sous les berceaux du bocage? Je vis rentrer chez mon hôte sa femme et ses deux filles, Viernette et Guilhelmine, qui s'étaient aussi dévotement rendues à cette fontaine merveilleuse; ces dames étaient de si bonne foi, et croyaient si fermement aux vertus de la fontaine de Lignane, qu'elles nous quittèrent pour changer leurs robes blanches en vêtemens moins légers, certaines qu'en peu d'heures l'eau du ciel allait refroidir la température. Au reste, soit hasard ou soit miracle, il est de fait qu'il plut en abondance le reste du jour et la nuit suivante.

L'honnête Gaufridy voulut me promener dans Aix; car, en sa qualité de bon bourgeois, il était fier des choses curieuses que renferme cette grande cité, remarquable par la vivacité et la politesse de ses habitans; par l'instinct

du plaisir et un penchant naturel à la joie et aux fêtes; par je ne sais quel jargon honnête et plaisant; par un luxe que la courtoisie assouplit et façonne pour en faire une des grâces sociales; des manières avenantes, un sourire qui devance les propos les plus débonnaires ou les plus affectueux; un empressement obligeant, un accueil où la vertu de l'hospitalité devenait un sentiment, et qui, dans l'étranger, semblait embrasser un ami de retour; en un mot, tout semblait annoncer dans la capitale de la Provence, que cette contrée pleine de parfums, de doux rayons et de poésie, fleurissait et chantait sous le sceptre léger d'une femme célèbre aussi par son esprit et ses attraits; oui, tout rappelait à l'imagination séduite le règne admirable des Alphonse, des Raimond Bérenger, des Robert, de tous ces aimables souverains qui exemptaient leurs peuples de subsides, à condition qu'ils entretiendraient au milieu d'eux un troubadour; de tous ces comtes, si chers aux rives de la Durance et du Rhône, où leurs épouses venaient cueillir l'amaranthe et les lauriers, pour couronner elles-mêmes dans

leurs cours brillantes les nourrissons des muses romanes.

Aix est une triple cité, car elle est divisée en trois enceintes par de fortes murailles [1]; la première est la *ville des Tours,* où réside l'archevêque; la seconde est la *cité des Comtes;* c'est la ville, proprement dite. Les Romains, dit-on, en jetèrent les fondemens [2], et ils ont là encore bien des ruines; la troisième est le bourg de Saint-Sauveur, où se réfugièrent les premiers chrétiens.

Les générations énervées et moribondes des Romains venaient chercher la santé aux sources fumantes qui jaillissent en ces lieux; et ce pâle concours donna naissance à la ville des chants et des fêtes. Comme si depuis que des peuples robustes succédèrent en ces lieux à des maîtres impuissans, il n'était plus besoin des fontaines réparatrices, leurs eaux sont

[1] Depuis, la ville d'Aix ne forme plus qu'une seule enceinte partagée en cinq quartiers. (Voy. *Archives Saint-Sauveur,* num. 16, lettre S, n° 19.)

[2] Sextius fut, comme on sait, le fondateur d'Aix. (Voy. *Tite-Live,* l. LXI. — Solin, ch. VIII.—Florus, l. III, ch. III. — Velleius Paterculus, l. I. — Strabo, l. IV.)

négligées, et on ne voit guère que quelques malades abandonnés de Dieu et des hommes, venir boire de ces eaux le dernier jour de la lune, après avoir fait infuser *du bois de Nephitie au poids d'un franc d'or*[1]. Mais si un jour les vices et les excès qui perdirent les Romains, rappellent les maladies et les infirmités sur une population dégénérée, on verra de nouveau les ondes sulfureuses invoquées des divers points de la France.

Comme toutes les provinces, qui pour leur bonheur ne sont pas réunies à la couronne, Aix conserve un gouvernement simple et paternel. Elle se régit elle-même, ne laissant faire à ses suzerains que ce qu'elle ne pourrait faire d'elle-même; elle est administrée par des syndics librement élus parmi ses citoyens. Unis au sénéchal, qui est le chef de la robe et de l'épée, ils règlent les intérêts de la commune, et ont le droit de réprimer les attein-

[1] Pitton, *Hist. de la ville d'Aix*, l. I, ch. II, p. 25. Les eaux d'Aix, presque ignorées sous le règne des comtes de Provence, ne furent remises en vogue qu'au XVIe siècle. (*Voy.* Centuriæ Magdeb. sæculo III. — La Croix, dans sa *Bibl.*, p. 142.)

tes portées aux bonnes mœurs et aux coutumes des ancêtres [1]. Sous le sénéchal qui préside la justice, sont les juges des premières et des secondes appellations, et le viguier, dont la juridiction absorbe les affaires urgentes et de peu d'importance [2].

Mon hôte, François Gaufridy, avait invité pour me faire honneur, plusieurs notables et gentilshommes d'Aix.

Après dîner nous vîmes arriver un astrologue, avec le célèbre avocat Siméonis et le troubadour Arnaud de Cotignac [3]. Un moment après, le syndic Fouque Isnard vint nous rendre sa visite; il était accompagné du compère de Gaufridy, Jean de Gantès, sur-

[1] Pitton, lieu cité, l. II, ch. VIII, p. 132.

[2] Le juge supérieur s'appelait *le juge Mage*. Il y avait aussi des *juges rationaux*, aux appointemens de 486 fr. — Regist. Sclaponi, fol. 4; Pargemenor., fol. 6, gril.

[3] Crescimbeni pense que c'est Arnaud de *Cotignac* qui concourut avec Guigne-Flotte à apaiser les rebelles du Col de Tende, service dont ils furent récompensés par la reine Jeanne, qui leur donna le fief de *Cotignac* dans le diocèse de Fréjus. (*Voy.* ce qu'en disent aussi Nostrad., *Vie des Poëtes provençaux*, et Millot, *Hist. des Troubad.*, t. III, p. 375.)

nommé *le Brave*, et qui, dévoué à sa souveraine, qu'il servait de son épée et de son éloquence, arrivait tout récemment de Naples, où il avait apaisé une sédition.

Les convives de Gaufridy lui demandèrent quelles nouvelles il apportait. — J'en apporte une, répondit-il, qui mettra en branle toute la jeunesse provençale, et qui fera vider plus d'un baril de vin aux bourgeois des bonnes villes d'Aix et de Marseille. Notre comtesse va se remarier avec le noble, vaillant et beau prince Othon, duc de Brunswick [1]. — Que Dieu soit loué! s'écrièrent les assistans, et tandis que les jeunes poussaient de joyeuses clameurs, les vieux pleuraient d'attendrissement; car ils espéraient qu'à la fin ils auraient des enfans de leur dame, qui n'en avait pas de ses trois premiers maris. On trouvait donc tout naturel qu'elle en prît un quatrième, et cette raison d'état m'expliqua pourquoi les secondes noces, honnies chez les particuliers comme des œuvres d'intempé-

[1] Ce mariage eut lieu en effet en 1375. (*Voy.* Bouche, t. 1, p. 375.)

rance, sont regardées chez les souverains comme des devoirs et des bienfaits[1]. Mais tandis que ces fidèles Provençaux s'embrassaient en se félicitant de la grâce que Dieu, disaient-ils, daignait faire à leur pays, l'astrologue montant sur une escabelle, et commandant le silence, dit d'une voix emphatique : « C'est à cette heure qu'il faut s'incliner devant les infaillibles oracles de l'astrologie, et que mon nom va croître en renommée. Chacun sait qu'ayant été consulté par les syndics de cette ville avant le premier mariage de la très-gracieuse et très-puissante reine Jeanne, pour savoir qui elle épouserait, je répondis avec assurance qu'elle épouserait *Alio ;* et le vulgaire ignorant, pour qui les signes des astres sont lettres closes, se moqua de ma prophétie, disant qu'il n'y comprenait rien, et qu'aucun roi ou prince ne s'appelait pour le moment *Alio ;* voilà pourtant que cette prophétie sort du nuage, plus brillante que l'étoile du matin; car, en rapprochant la

[1] Dans le même siècle, Péronnelle, comtesse de Bigorre, épousa cinq maris.

première lettre du nom de chacun des quatre maris de Jeanne, c'est à savoir *André* de Hongrie, *Louis* de Tarente, *Jacques* de Maiorque, et enfin *Othon* de Brunswick, vous aurez cet *Alio*, époux collectif et mystérieux, que ma baguette divinatoire conduisait au lit de Jeanne [1]. »

Chacun demeura tout ébahi, et rendit hommage au savoir de l'astrologue, dont ce fait accrédita pour long-temps la science.

[1] Tous les historiens parlent de cette singulière prédiction. (*Voy.* notamment Gaufridy, *Hist. de Provence*, t. I. — César Nostradamus, *Hist. de Provence*, p. 433. — Pitton, *Hist. de la ville d'Aix*, l. III, ch. IV, p. 180. — Bouche, *Essai sur l'Hist. de Provence*, t. I, p. 383.)

CHAPITRE C.

Le fondement du gouvernement de la Provence c'est la puissance paternelle, plus forte et plus entière en cette contrée, que dans toutes les autres parties de la France. Le chef de famille y exerce une véritable charge publique; il gouverne en maître absolu, non-seulement ses enfans, mais encore toute la parenté. Les membres de la famille n'entreprennent rien sans le consulter. Il les rassemble à certaines époques, et préside leurs conseils, où l'on délibère sur les affaires domestiques les plus importantes. Ces affaires, telles qu'alliances, procès, transactions, actes de partage, généalogies, et en général toutes les choses qui concernent la famille, sont consignées dans un registre précieux, qu'on appelle le *Livre de Raison*, et qui est renfermé dans le plus beau meuble du logis. Souvent, durant les soirées d'hiver, la lecture de ce code de famille partage avec la Bible la respectueuse attention de l'assemblée, pressée autour du foyer, où l'aïeul a son trône héréditaire.

Tous les chefs de famille sont de droit appelés dans les affaires publiques, et figurent soit aux états provinciaux, soit aux *vigueries*, soit dans les charges municipales et dans les administrations des œuvres charitables, soit comme chefs de métiers et dignitaires des confréries [1].

Parmi les plaisantes pratiques de la ville d'Aix, j'eus à noter celles des *Mamons* et celles des *Valentins*.

Les *Mamons* sont des poëtes nommés tous les ans par les syndics; leur office, payé sur les deniers de la ville, consiste à débiter des vers en certaines circonstances solennelles, et principalement à divulguer dans leurs sirventes les vices et les ridicules des habitans [2]; ils ne font grâce à aucune sottise; si le fils quitte la profession de son père; si une fille abandonne pour une mode nouvelle les habits de sa condition; si un Provençal accepte une charge publique hors du lieu natal, ou

[1] *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, p. 274 et suiv.

[2] *Hist. de René d'Anjou*, par M. le comte François de Villeneuve, t. II, p. 364.

s'il brigue les libres suffrages d'une élection ; si quelqu'un médit de son voisin ou parle mal des dames et des absens; s'il va trop assidûment faire visite au sénéchal, au juge *mage* et aux juges *rationaux ;* s'il est rampant avec ses supérieurs, et orgueilleux avec ses égaux ; s'il traite ceux d'un moindre état avec insolence; les *Mamons* font pleuvoir sur lui les quolibets, sans qu'il puisse se plaindre de leur licence. Ils frappent sans relâche sur les mésalliances, les intrigues, les infidélités, les parjures ; ils n'épargnent pas davantage les hypocrites, les faux dévots, et critiquent même les magistrats qui manquent à leur propre dignité, ou qui négligent les intérêts publics. Ils ont le droit d'entrer, sans qu'on ose s'y opposer, chez celui auquel ils jugent à propos d'infliger leur censure. Le chef des *Mamons,* suivi de ses quatre poëtes apprentis, entre vêtu de jaune et de rouge, ainsi que ses acolytes. Ceux-ci jonchent des fleurs du genêt le parquet de la salle où se trouvent le patient et sa compagnie ; et quand tout est prêt, le premier *Mamon* fait un signe aux autres, qui chantent les vers accusateurs;

puis ils se retirent en faisant une révérence. Outre la pension que leur fait la ville d'Aix, les magistrats leur baillent au premier jour de l'an plusieurs aunes de drap rouge et jaune, pour cinq habits et cinq bonnets; de plus, cinq aunes de ruban de couleur pareille.

Je vis chez un des syndics la nomenclature de ces burlesques censeurs; tous, depuis l'origine, furent choisis parmi les artisans et les plus obscurs citoyens. J'en demandai la raison, m'étonnant qu'un tel office ne fût pas de préférence confié à des troubadours ingénieux et à des clercs subtils. — Nous nous en garderons bien, répondit-on, car nos ancêtres se sont proposé, en observant cet usage, d'avertir et non d'humilier leurs semblables. Si le blâme était administré par des gens d'esprit, leurs traits acérés feraient des blessures incurables, et l'amour-propre aigri se révoltant contre une censure pénétrante, empêcherait l'amendement et la repentance. D'ailleurs, qui nous dirait que ces gens d'esprit, trop souvent hypocondres et atrabilaires, ne mettraient pas dans leurs satires plus

d'humeur et de malice que de vérité; plus de jalousie que de bonne foi? le désir de briller aux dépens d'autrui, les rendrait peut-être injustes et méchans [1]. Mais de pauvres artisans, sains de corps et d'esprit, n'ont point à faire expier à qui n'en peut mais une digestion pénible ou les vertiges de leur cerveau; ils ne maigrissent pas de l'embonpoint d'autrui; n'étant pas les rivaux ou les concurrens de ceux qu'ils censurent, ils s'acquittent de leur charge en conscience et sans aigreur. Ils sont les simples échos de la notoriété publique, et leurs plaisanteries naturelles, mais plus naïves que fines et mordantes, excitent le rire de ceux même qui en sont l'objet, et

[1] Cette institution des *Mamons*, qui dura fort longtemps, finit précisément parce qu'un homme d'esprit donna une satire de sa façon au *Mamon*, qui, en la débitant, offensa tant d'amours-propres, que pour prévenir les plaintes et les divisions qui en eussent été la suite, on défendit de pareils exercices. (*Voy.* ce qu'en dit M. Millin dans son *Voyage dans les départemens du midi de la France*, t. IV, *sur la ville d'Aix.*) — Un Provençal impartial dit : « Que depuis qu'il n'y a plus de *Mamons* à Aix, il y a plus de sottises qu'auparavant. » *Hist. de René d'Anjou*, t. II, p. 364.

qui cependant, se tenant pour avertis, veillent à l'avenir sur les défauts qu'on a signalés en eux.

Le chef des *Mamons* en exercice pendant mon séjour à Aix, était le fils d'un maçon. Ne sachant pas lire, il retenait ses vers au moyen de petits cailloux de formes diverses, et dont chacun avait la valeur d'un mot.

L'autre pratique dont j'ai parlé a pour but d'entretenir les égards, la politesse et la galanterie, que le sexe fort doit garder envers le sexe faible. A l'époque du carnaval et le jour de la Saint-Valentin, patron d'une confrérie où, sous le nom de *Valentins*, figurent des chevaliers et des troubadours de tout âge, on apporte en grande cérémonie, dans une salle richement décorée, une boîte où sont les noms des confrères, que les dames de la ville d'Aix viennent tirer au sort, de manière que chacune ait son serviteur, lequel, durant toute une année, doit se soumettre aux volontés et aux caprices de sa *Valentine*. Quand vient le printemps, il est tenu de la fournir des plus belles fleurs, et d'orner sa maison de verdure une fois la semaine au moins. Il

l'accompagne dans ses promenades et pèlerinages, aux tournois, aux processions et aux veillées, composant pour elle des chansons, s'il est poëte, ou rompant des lances en son honneur, s'il est expert en faits d'armes : en un mot, le servant est obligé sur sa foi et loyauté de rendre à sa dame tous les services qu'elle exige, et de la suivre partout où elle a fantaisie de porter ses pas. S'il manquait en la moindre chose à cette soumission aveugle, il est réputé félon et discourtois; les garçons vont en signe de blâme allumer des feux de paille à sa porte, comme pour signifier, par cette flamme de courte durée, que sa ferveur est passagère. Du reste, pas ne faut croire que tel commerce de galanterie tourne au profit des habitudes amoureuses; une assiduité respectueuse, une obéissance attentive, distinguent l'hommage annuel que les *Valentins* rendent à leurs *Valentines*, qui, en retour, donnent à leurs servants de bons conseils, et les reprennent sur leurs fautes et leurs mauvaises façons, en telle sorte qu'ils ne peuvent manquer de devenir meilleurs à cette école de grâces et de bienveillance. Si un

Valentin profitait de l'accès qu'une telle coutume lui ménage près de sa *Valentine*, pour lui parler sérieusement d'amour, il serait vitupéré, comme coupable d'abus de confiance; d'ailleurs, les choses sont établies de manière à rendre peu facile un oubli si mal séant, car ici le hasard seul assortit les couples, et mêle souvent dans ses jeux bizarres les âges, les caractères, les goûts les plus opposés. Un jouvenceau peut écheoir à une douairière; un troubadour sans naissance et sans avoir peut tomber dans le lot d'une châtelaine orgueilleuse de ses fiefs et de ses aïeux; un chevalier qui a fait vœu de n'aimer qu'une blonde, est octroyé à une brune dont le cœur est également occupé autre part. Bref, ce serait un cas bien rare, que de voir le pur hasard joindre deux êtres qui se convinssent de point en point. Mais si les disparates qui résultent de ces rapprochemens fortuits ne peuvent produire la convenance et l'inclination, ils ont du moins l'effet merveilleux d'accoutumer aux caprices de la fortune, de préparer aux chances du mariage, d'apprendre à vaincre, ou du moins à dissimuler de se-

crètes répugnances ; à substituer à la dérision et aux antipathies, des procédés affables et des soins respectueux. La vieillesse, les infirmités, la laideur, reçoivent elles-mêmes une espèce de culte de cette institution, sans laquelle la beauté seule aurait eu droit dans une galanterie partiale et fugitive. Ainsi le lien social, plaisamment filé au rouet d'un si gentil usage, devient si souple et si étendu, qu'il peut facilement embrasser des générations entières, et le plus disgracié n'est pas même exclu de ses nœuds fraternels [1]. Dès-

[1] Rien n'était plus commun dans le moyen âge que ces confréries de *Valentins* et de *Valentines*. Elles eurent lieu non-seulement en Provence, mais encore en Lorraine, dans les Vosges et ailleurs. On les connaissait aussi en Angleterre et en Italie, où le *sigisbéisme* est un reste affaibli de cette coutume. (Voy. *Hist. de Nancy*, t. I, p. 34. — *Descript. hist. et géogr. de France.* — M. le vicomte Fr. de Villeneuve, *Hist. de René d'Anjou*, t. III, p. 249, 251, 252. — *Mémor. univ. de l'industrie franç. des sciences et des arts*, 53e Liv. — M. le marquis de Paulmy, *Mél. d'une grande Biblioth.*, lettre D, p. 144.) — Le bon René d'Anjou et l'aimable duc d'Orléans, son contemporain, parlent plus d'une fois dans leurs poésies de l'association des *Valentins*. Ce dernier appelle sa *Valentine* une dame à laquelle il dédie ses *rondels*.

lors ce n'est plus par l'agrément et le plaisir qu'on en espère, que les femmes deviennent les objets de nos attentions; cet intérêt sensuel qui, quoiqu'embelli du prestige de l'amour, n'en est pas moins lui-même une sorte d'égoïsme, cède ici sa place à un sentiment pur et généreux. Ces êtres doux et faibles, auxquels on ferait trop d'injure si on ne les aimait que lorsqu'ils ont en partage la grâce et les attraits, ne doivent-ils donc en effet nous plaire que lorsqu'ils sont les fragiles complices de nos désirs? les femmes ont-elles besoin d'être belles pour nous plaindre et nous consoler? le titre d'amante l'emportera-t-il sur celui de sœur et de mère? Un jour, peut-être des siècles matériels ne parleront que du beau sexe, aujourd'hui nous disons encore le sexe faible, et c'est là son droit le plus sûr à notre dévouement et à nos respects.

Je quittai la ville d'Aix par un de ces beaux jours qui sont les fêtes de la nature; les champs étaient couverts d'azéroliers aux fruits couleur de rose, et d'orangers aux fruits d'or. L'odeur du jasmin et de la cassie parfumait les airs; l'*alipum*, que les Provençaux ap-

pellent l'*herbe terrible*, croît en abondance dans ces campagnes, où l'élégance de sa fleur et ses coupes d'azur donnent encore quelque chose de plus mystérieux à l'effroi qu'inspire cette plante [1].

Je dirigeai mes pas vers Marseille; chemin faisant, je voulus visiter la Sainte-Baume. Une grande forêt y conduit, et prépare les pèlerins au recueillement et à la prière. On en voit à toute heure du jour et de la nuit traverser cette forêt, avenue imposante du désert, où l'on dit que Madelaine avait été en ermitage dix-sept années. A travers l'ombre des chênes, on entend ces pieux pèlerins réciter de leur mieux leurs patenôtres, psalmodier des litanies, et chanter des cantiques en l'honneur de Madelaine, sœur de Marthe et de Lazare, laquelle, pour éviter les persécutions des juifs, s'embarqua après l'ascension de Jésus-Christ, et fut poussée par un orage

[1] On trouve surtout du côté de Moulières cette plante purgative, que le peuple appelle peut-être l'herbe terrible à cause des tranchées violentes qu'elle cause lorsqu'elle n'est pas bien préparée par les apothicaires du pays, qui l'appellent *turbith blanc*.

sur les côtes de la Provence. Un chemin âpre et difficile, digne chemin de pénitence, taillé sur les flancs d'un roc élevé, aboutit à la grotte célèbre où la sainte donna ses dernières larmes à des péchés que cependant le Seigneur lui avait pardonnés de vive voix, eu égard à ce qu'elle avait beaucoup aimé. Mais attendant le ciel promis à tant d'amour, purifié par tant de repentir, qu'avait-elle de mieux à faire que de gémir sur une terre où le cœur qui a le plus aimé connaît plus que tout autre le néant des biens d'ici-bas, et les fausses promesses de la vie ! Que dis-je ? dans le sein même de ce rocher et dans les ténèbres de cette grotte sauvage, Madelaine jouissait déjà de ce ciel qu'allaient chercher ses extases. C'est là, disent les desservans du saint lieu, qu'aux sept heures canonicales les anges élevaient sept fois en l'air la belle pénitente, puis la récréaient à leur manière d'une douce harmonie, puis la reposaient sur le sable de la caverne, pour qu'elle y continuât ses pleurs et sa pénitence [1].

[1] Boussingault, *Théât. de l'Europ.* — Simph. Champier, *Nef des Dames vertueuses.* — *Cosmographie uni-*

C'est à la sainte Baume que l'official envoie de préférence en pèlerinage les filles qui ont péché par amour[1]. Il en vient surtout au printemps un si grand nombre, que c'est pitié ! Il en vient aussi quelques-unes dans les autres temps, et même en hiver ; car, en quelle saison n'a-t-on pas aimé ? Ces jeunes filles, qui pour l'ordinaire sont les plus belles, viennent, les cheveux épars et tenant à la main le rosaire, ce présent que la vierge Marie fit aux humains, pour leur faire encore mieux connaître les saintes voluptés de la prière. Leurs pieds délicats, qui naguères ne foulaient que des litières de verdure et de fleurs, ou les riches tapis du manoir paternel, sont nus et déchirés par les épines, par les

vers., fol. 340. — *La Madelaine au désert de la Sainte-Baume*, poëme spirituel en douze chants, par le P. Pierre de Saint-Louis ; Lyon, 1700.

[1] Ce fut là que fut conduite l'infortunée Madelaine de D..., fille d'un gentilhomme provençal qui accusait Louis Gaufridy de l'avoir séduite. On sait que Gaufridy fut brûlé comme sorcier à Aix, le 30 avril 1611, dans le beau temps de la renaissance des lumières ; de pareilles horreurs ne se voyaient pas dans la naïve ignorance du moyen âge.

pointes du rocher; n'importe, c'est ainsi que la pénitence traite ses élus; c'est ainsi qu'il faut soumettre au paisible et solennel empire de notre âme des sens usurpateurs et révoltés. Mais voici qui achève le tableau de ces mystérieuses douleurs, de ces sacrifices volontaires faits au détriment de la terre à des espérances que la religion, qui ne trompe jamais, ne nous promet franchement que dans un autre monde; des amans viennent ensemble et d'eux-mêmes au désert où pleura Madelaine, pour y pleurer comme elle. Hier encore, ils étaient perdus l'un par l'autre, dans des plaisirs auxquels ils eussent sacrifié tout l'univers, et qu'aujourd'hui même ils ne veulent immoler qu'à Dieu seul. Qui donc leur a tout à coup inspiré, au sein de ce qu'ils croyaient la félicité suprême, un si grand besoin de larmes et de repentir? Ils ne viennent pas des confessionnaux du grand pénitencier; l'infidélité de l'un d'eux n'a pas fait prendre à l'autre le monde en dégoût; un billet découvert, une fleur comprise, n'a point révélé à des parens irrités un amour qu'ils réprouvent. Ces deux amans

sont libres, tendres, fidèles, et c'est cependant à force de tendresse et de fidélité qu'ils ont craint que tant de bonheur leur fût compté pour leur paradis, et que s'accoutumant trop bien sur la terre ils ne songeassent pas à l'éternité. L'éternité! A ce mot leurs cœurs ont tressailli, et leur amour a voulu se précipiter dans l'infini, où ceux qui s'aiment ne sont plus séparés. Voyez-les tous deux, et l'un près de l'autre, agenouillés sur la pierre, renonçant à leur amour pour mieux le conserver, ou plutôt voulant le sanctifier pour être en droit de le goûter à jamais; pour le donner en dépôt à la religion compatissante, qui le leur rendra fidèlement au-delà de l'espace et du temps. Ils se repentent et ne s'en veulent pas; ils n'osent pas relever la tête, pour ne point montrer leurs visages trempés des larmes de leur secret : l'abondance même de leurs pleurs atteste l'immensité de leur tendresse, et ce langage a d'autant mieux sa touchante volupté qu'il regrette et ne désire plus.

La montagne de la Sainte-Baume est couverte de plantes aromatiques. Le jour de la

Saint-Jean, les Provençaux viennent en foule sur cette montagne odorante, bien long-temps avant l'aurore. Quelques-uns d'entre eux gravissent le sommet du *Saint-Pilon* pour épier le lever du soleil ; dès qu'ils ont vu son premier rayon jaillir dans l'immensité, ils l'annoncent avec leurs *buccins*. A ce signal femmes, enfans, vieillards, s'empressent de cueillir des herbes miraculeuses auxquelles on attribue mille vertus. Pendant plusieurs jours, les marchés de toutes les villes de Provence sont couverts de ces simples merveilleux ; on les conserve en des flacons d'huile d'olive, où elles se convertissent en un baume qu'on appelle *oli rouge*, employé avec succès pour les brûlures et pour un grand nombre de maladies [1].

[1] *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 225.

CHAPITRE CI.

Lorsque j'entrai à Marseille je crus que c'était jour de fête, ou qu'on y tenait quelque grande foire, tant cette ville me parut animée et bruyante. Ce n'était pourtant qu'un jour ouvrable; mais les Marseillais joignent à la vivacité provençale une agitation qu'ils doivent aux pratiques de leur industrie et de leur commerce. L'activité des affaires aiguillonne sans cesse une population de 80,000 âmes [1]. Mais ici, à la différence de la bonne ville d'Aix, le mouvement brusque et précipité a plus de saillies que de grâces, plus d'ardeur que d'élégance. C'est le bourdonnement de la ruche laborieuse, et non les aimables caprices du papillon errant sur l'émail des fleurs.

[1] Sous les Romains la population de Marseille s'éleva jusqu'à 150,000 âmes. Au VIe siècle elle n'en comptait que 80,000; au XIVe, 67,900. Cette population est aujourd'hui de 118,000 âmes.

Au XIVe siècle Aix avait 20,250 âmes, aujourd'hui elle en a 22,000.

Fouque Isnard, syndic de la ville d'Aix, m'avait donné des lettres de recommandation pour son ami Guigne Flotte, viguier de Marseille, qui, déjà prévenu de mon arrivée, me reçut très-cordialement : instruit du but de mon voyage, cet homme, sage et expert en toutes sortes de matières, ne crut pouvoir mieux faire que de me conduire sur les ports et dans les ateliers de Marseille. Nulle ville de France ne peut, en effet, se vanter d'être plus commerçante et plus riche. Trois ports contiennent à peine ses vaisseaux. Le plus grand est l'ancien port [1], le second est le *Porto Gallo*, et le troisième le port de Saint-Lambert. Au fond du grand port sont les chantiers de la marine [2], l'arsenal et les magasins des agrès pour douze galères, douze brigantins et cent grosses barques, état ordinaire des forces maritimes de Marseille, qui peut les doubler en temps de guerre. Outre ces forces, l'abbé de Saint-Victor est tenu

[1] *Portus antiquus*, c'est le seul qui existe à présent, mais il était alors plus spacieux qu'aujourd'hui.

[2] La marine de l'état, les chantiers de la marine marchande étaient à Rive-Neuve.

d'entretenir un certain nombre de brigantins pour la défense du port Saint-Lambert et de la côte, jusqu'à la Ciotat.

A l'arsenal sont des écoles d'instruction pour la construction des vaisseaux de la navigation. Après avoir servi quelque temps, les matelots entrent dans le corps des *Lamaneurs*, qui fournit les pilotes. On prend pour mousses les enfans naturels, élevés jusqu'à dix ans à l'hôpital du Saint-Esprit.

Marseille entretient des consuls à Gênes, à Pise, à Florence, à Rome, à Naples, en Sardaigne, en Sicile, à Venise, et dans tout l'Orient.

Le commerce d'Italie se fait sur des *tartanes*, à voiles latines ou triangulaires, et le commerce du Levant sur de gros vaisseaux, à voiles carrées, appelés *Caravelles.*

Mille vaisseaux balançaient sur des flots dociles les banderolles et les couleurs de tous les peuples. Il y en avait là de Smyrne, d'Alep et d'Alexandrie, débarquant sur le rivage embaumé de tous les aromates de l'aurore, l'encens, la myrrhe, la cannelle, la rhubarbe, la casse, des grains, des dates, du riz et du

coton; tandis que de nombreux navires frétés par les négocians marseillais mettaient à la voile, pour porter aux extrémités du monde le produit de notre sol et de nos manufactures.

Les fabriques de Marseille sont les plus anciennes et les plus belles de France. Guigne Flotte, qui me mena d'abord voir les savonneries, me dit qu'elles dataient de la fondation de Marseille, et qu'alors les Gaulois faisaient une grande consommation de savon, employé dans la médecine, et pour changer la couleur des cheveux[1]. Mais alors, et longtemps encore après, le savon était liquide ou en pâte molle; mais depuis la conquête de la Sicile, on a rapporté de cette île le secret de le fabriquer en pâte ferme, et de le diviser en madriers. Le corail se fabrique aussi de haute antiquité à Marseille; le meilleur se pêche sur les côtes de Majorque, de Catalogne, de la Corse, du Languedoc et de la Provence. On le travaille avec un art admirable, mais on le

[1] Pline, *Hist. Natur.* XXVIII, 12. — Martial, *epigr.* XIV, 27. — Boetiger, *Sabina* 62.

vend peu en France, et seulement pour orner quelques reliquaires ; les plus belles parures sont envoyées dans le Levant, où les femmes grecques en raffolent, et surtout dans le royaume d'Afrique. On me montra un diadème de corail qu'avait commandé le mirabolin pour son couronnement, et trente paires de bracelets de cette matière vermeille, qu'il réservait en présens aux noires odalisques de son harem.

La *curaterie* et la *papeterie* tiennent aussi le premier rang parmi les fabriques de Marseille. La *curaterie* est l'art de préparer les peaux, que les tanneurs tirent de la Provence, de la Romagne, de la Barbarie, et qu'ils préparent avec l'écorce du chêne vert, réduite en poudre, pour en faire des cuirs et des bazanes. Les maroquins sont aussi fabriqués à Marseille, où ils sont tannés avec le sumac, fabrication dont la découverte est due à la conquête de la Sicile par Charles d'Anjou.

Les princes catalans ont introduit à Marseille la fabrication des *berrets,* ou bonnets catalans. Cette coiffure, adoptée par le peuple,

est faite d'une laine qu'on appelle *couleur de la bête ;* elle est tricotée, puis légèrement foulée. Les gens riches portent des bonnets feutrés, espèce de toques à bords roulés, dont Marseille fait un commerce immense.

Depuis près de deux cents ans on connaît dans cette ville industrieuse l'art de faire le papier avec le coton qu'on tire d'Alexandrie, et qui vient de l'Inde par la Mer-Rouge. Ce coton, réduit en pâte sous le foulon, est coulé dans des formes, et quand il est sec on le lisse et on le saupoudre d'alun, pour que sa surface épaisse et soyeuse ne boive pas l'écriture.

Depuis cent ans environ on fait le commerce de la soie à Marseille ; les ouvriers savent la tisser et en composer des vêtemens d'un grand prix : car la soie est très-rare en France, et on la tire presque toute de Florence et de Gênes [1].

Ses ateliers d'armes sont une notable partie de la gloire industrielle des Marseillais.

[1] Il paraît qu'elle ne resta pas long-temps à un prix élevé, puisqu'au milieu du XIIIe siècle les femmes de Marseille en étaient fréquemment vêtues. (Voy. *Statuts de Marseille*, de 1253, liv. II, ch. XXXVIII.)

Telle est leur célébrité, que les vicomtes de Marseille les avaient établis dans leur propre palais. Le bruit des épées et des armures, retentissant sous le marteau du fourbisseur, ne déplaisait point à ces seigneurs belliqueux. On trouve dans la rue des Fabres d'autres ateliers de ce genre, où les arbalétriers font des armures complètes. Leurs lames ont la trempe de damas; rien n'est comparable à la richesse et à la perfection du travail.

Les parties les plus lucratives du commerce marseillais, après les objets dont on vient de parler, sont les salaisons, le thon mariné, les câpres confites au vinaigre, les sardines, les figues et les raisins secs, les draps, les toiles peintes, les filets de pêche, les hameçons, les clous, le *chaudrelage* et l'orfévrerie.

Quelle que soit leur nature, les marchandises de Marseille ne paient aucun droit; cette ville est un port franc, et son conseil considère cette franchise comme la condition de sa prospérité.

A la vue de tant d'industrie et de richesse, je sentais par degrés s'évanouir les préventions qu'on m'avait données aux foires de Troyes

contre le commerce extérieur, lorsque je fus ramené plus fortement à ces préventions par le viguier de Marseille lui-même, qui, me voyant par trop émerveillé, se prit à dire : « Cette ville a connu les bonnes et les mauvaises chances du commerce ; déjà même, subissant l'inconstance et les caprices de sa fortune aventureuse, elle n'est plus ce qu'elle a été. Sans parler de sa prospérité et de sa gloire, quand elle voyait les Phocéens ses fondateurs enlacer au trident de Neptune l'olivier de Minerve et les lauriers d'Apollon ; sans rappeler les temps où ses écoles partageaient avec celles d'Athènes et de Rome la jeunesse de l'univers, combien n'a-t-elle pas vu depuis, les vicissitudes du commerce pousser leur flux et leur reflux sur ses rives tour à tour opulentes et misérables ! Au IXe siècle, Marseille unie aux négocians d'Avignon envoyait deux de leurs flottes privilégiées dans l'Arabie, où des caravanes entassaient pour elle les parfums du Désert et les épiceries de l'Inde, qu'elles rapportaient ensuite en triomphe dans leur port natal, d'où ces richesses étrangères étaient distribuées à prix d'or aux

nations voisines. Sous les comtes de la maison de Barcelonne elle avait stipulé d'avantageux traités de commerce avec les empereurs de Constantinople, avec les rois de Chypre et le soudan d'Égypte : elle était propriétaire de plusieurs quartiers dans les villes d'Alep, d'Antioche, de Jérusalem, d'Alexandrie et de Saint-Jean-d'Acre ; elle entretenait une armée de terre et des flottes considérables. Mais depuis que les Vénitiens ont concouru à la prise de Constantinople, ils ont arraché à Marseille cette branche fertile, qui long-temps avait fructifié dans ses mains, et Gênes, achetant plus tard des avares empereurs de Byzance le droit de trafiquer exclusivement dans les mers orientales, ne laissa à notre pays que ce qui fut dédaigné par elle.

« D'un autre côté nos draps perdent leur réputation devant ceux d'Italie ; plusieurs villes de France nous disputent déjà l'art de fabriquer la soie ; enfin, le ralentissement du zèle pieux qui précipitait l'occident vers la Palestine, et qui choisissait nos rives pour prendre son essor, tarit encore au préjudice de nos marins la source immense de richesses

qu'ils trouvaient dans le passage des croisés. C'est ainsi que de notables parties de nos générations sont tout à coup soustraites à des habitudes actives, à des genres d'industrie, à des gains accoutumés, et passent brusquement de l'occupation à l'oisiveté, de la fortune à l'indigence, avec des vices et des besoins qui leur rendent peu supportable leur changement de position. »

Le viguier de Marseille m'exposa ensuite quelle était la forme du gouvernement de la ville. « Le viguier est nommé par le comte, et à son tour il nomme, conjointement avec six prud'hommes choisis dans les six quartiers, les conseillers qui régissent les affaires importantes, et les syndics qui, avec le viguier, gouvernent les affaires journalières et veillent sur la police. Ces syndics reçoivent vingt francs par an, afin que chacun entretienne, pour l'honneur de sa charge, un cheval de parade, qu'on appelle pompeusement le *palefroi* [1]. Cent chefs de métiers veillent à la loyale confection des marchandises et à leur débit.

[1] M. de Ruffi, *Hist. de Mars*, t. I, l. XII, ch. II, p. 238.

Les Six de la Guerre veillent sur les armes et les intérêts maritimes et commerciaux de la communauté, nom qu'on donne à la ville de Marseille depuis qu'elle ne porte plus celui de république. Sous les *Six de la Guerre* sont les trois ouvriers des murailles, nommés chaque année, pour visiter toutes les semaines les remparts et pourvoir à leur entretien. De deux mois en deux mois, la ville donne à chacun des *Six de la Guerre* deux flambeaux de cire et six livres de chandelle [1].

« Le corps des notaires est fort respectable, et l'on assure qu'il existait à Marseille, cent vingt-cinq ans avant la naissance de Jésus-Christ [2]. L'empereur Auguste accorda à ces notaires le privilége de porter au doigt un anneau d'or. Ils sont agrégés aux tribunaux et aux conseils. On les appelle souvent comme

[1] M. de Ruffi, lieu cité, l. XII, ch. II, p. 238.

[2] Quoique le plus vieux registre de ce corps ne soit que de l'an 1214, les autres ayant été enlevés par Alphonse d'Arragon, et portés à Barcelonne où ils sont encore, on pense que ce même corps fut établi à Marseille, en même temps que la loi romaine, et par conséquent cent cinquante-deux ans environ avant Jésus-Christ.

un auxiliaire de sagesse et de sapience dans les délibérations publiques.

« C'est surtout dans les grandes assemblées de conseillers dont j'ai parlé que la communauté de Marseille manifeste sa puissance et sa dignité. Ces conseillers, élus annuellement le 7 octobre, entrent solennellement en exercice le jour de la Saint-André, après avoir entendu la messe du Saint-Esprit. Ils sont au nombre de cent cinquante; mais on a depuis long-temps le projet de les réduire à quatre-vingt-trois, parce qu'on reconnaît généralement qu'une réunion trop nombreuse est plus favorable au faste des passions qu'aux délibérations prudentes[1], et que, selon le dire des sages, *trop de parlement ne fait pas grand besogne*[2]. Nul ne peut être élu conseiller s'il n'est citoyen, et s'il ne possède une propriété foncière de la valeur de cinquante marcs d'argent fin[3]. Nos pères, me dit Guigne Flotte,

[1] Le nombre fut en effet réduit à quatre-vingt trois en 1376; plus tard, Marie de Blois, mère de Louis II, et régente de ses états, introduisit une autre réforme.

[2] M. de Ruffi, *Hist. de Marseille*, l. XII, ch. II, p. 237.

[3] *Ibid.*, lieu cité.

ont pensé qu'il ne pouvait y avoir des vertus civiques et l'amour de la patrie là où l'on n'avait pas d'habitudes de famille, et ils ont également pensé que ces habitudes ne pouvaient se former qu'au giron d'une propriété fixe et héréditaire. Mais cette sage disposition ne produit guère son effet que dans l'âge d'or des sociétés humaines, alors que les biens de famille ont quelque chose de sacré qui les rend pour ainsi dire inamovibles, et alors que le bonheur qu'on trouve dans des foyers décorés de vertus patriarcales, nous rend odieux tout changement de condition. Quelle garantie la chose publique trouverait-elle dans une propriété qui, ne tirant plus sa valeur des souvenirs, n'est plus pour le citoyen, qui peut en trafiquer d'un jour à l'autre, qu'un misérable intérêt pécuniaire incapable de nourrir en lui quelque étincelle d'esprit national? Cet intérêt positif, et qu'il peut évaluer, l'empêchera-t-il de se précipiter dans une sédition s'il espère y trouver de l'or, des honneurs et des dignités, biens préférables à ses yeux au champ stérile et à la masure abandonnée qu'habitaient ses pères? La clause

que vous admirez a donc perdu toute son efficacité, et paraîtra de plus en plus insignifiante, à mesure que les immeubles deviendront des marchandises d'une transmission facile; à mesure que le luxe et l'ambition nous apprendront à dédaigner des mœurs héréditaires pour des positions nouvelles. Déjà même les sages et les prud'hommes de la communauté de Marseille ont senti le besoin de prévenir une partie de ces abus, et il a été décidé que les conseillers, après être sortis de leur charge, ne pourraient y rentrer avant trois ans, ni en accepter aucune autre[1].»

Ne craignez-vous pas, interrompis-je, que cette exclusion défiante et rigoureuse ne prive votre communauté des services d'une foule de citoyens recommandables, dont vous aurez appris à connaître le zèle et la capacité durant l'exercice de leurs fonctions?

« Il se peut, en effet, reprit Guigne Flotte, que cette prohibition éloigne des affaires publiques plus d'un homme fait pour les gouverner; mais un état prospère bien moins par les talens des citoyens que par

[1] M. de Ruffi, lieu cité.

leurs vertus, et c'est suffisamment travailler à sa gloire et à sa félicité, que d'éloigner ce qui peut corrompre la morale publique et trahir les libertés traditionnelles. Les princes eux-mêmes y sont plus intéressés que les autres, et mieux vaudraient pour eux des résistances héroïques lorsqu'ils sont injustes, que de molles complaisances lorsqu'ils sont corrupteurs; car la résistance qu'on oppose à leur arbitraire est compatible avec le dévouement et la fidélité qu'on leur porte lorsqu'ils sont dans leur bon droit; tandis qu'ils ne peuvent attendre d'un peuple corrompu que des bassesses lorsque la fortune leur sourit, et des trahisons dès qu'elle leur devient moins favorable.

« Si les députés que la communauté de Marseille appelle chaque année aux conseils où se traitent ses plus grands intérêts, et où se votent les impôts, pouvaient être réélus et accepter d'autres places, leur unique étude serait trop souvent de plaire au pouvoir, et leurs votes mercenaires seraient le perpétuel hommage qu'ils offriraient à d'ignobles espérances. On se pousserait dans les emplois

publics pour y trafiquer de sa conscience, pour y vivre de son déshonneur, pour sacrifier à de petites ambitions particulières les droits, les franchises de ceux qui, dans une confiance si lâchement trompée, croyaient assurer de dignes défenseurs à la grande communauté sociale. Quels abus, quels vices, quels crimes sortiraient en foule de ces honteuses déceptions! Le peuple, pris pour dupe, retirerait ses affections d'un ordre de choses où ses droits n'auraient servi que de pâture à l'intrigue, et de facilité à la servitude. D'un autre côté, ceux qui se laisseraient ainsi corrompre, devenus assez puissans pour n'avoir plus à redouter l'opprobre, iraient jusqu'à proscrire la vertu toutes les fois que sa rigidité leur semblerait une censure indirecte de leur conduite, pour n'être plus exposés à rougir encore par la rencontre inopinée de quelques nobles caractères ; ils les flétriraient de noms dérisoires, et apprendraient à les haïr afin de rester maîtres d'un champ que moissonnerait leur iniquité. Ne permettant que la médiocrité dans le gouvernement et l'indifférence au dehors, ils tourneraient le dos au dé-

vouement; ils demanderaient à l'énergie, *Que voulez-vous?* ils diraient de l'enthousiasme, *A quoi bon?* ils diraient de la probité, *Qu'est-ce que ça rapporte?* et, tendant la main à toutes les nullités fraternelles, ils s'écrieraient : *Soyons unis.* »

Les craintes de Guigne Flotte me parurent exagérées, et il était par trop invraisemblable qu'il existât un jour quelque gouvernement assez ennemi de lui-même pour introduire une pareille école de tromperie, de scandale et d'immoralité.

On ne voit à Marseille ni nobles ni bourgeois; les diverses classes de la société sont les négocians et les marchands, les docteurs désignés sous le nom de *clercs*, les *courratiers*, qui, réunis aux changeurs, aux essayeurs et aux *grabeleurs* [1], forment une corporation dirigée par des syndics; les mariniers, les revendeurs et brocanteurs, appelés *regrattiers;* les pêcheurs, les ouvriers, et le menu peuple.

[1] Les *grabeleurs* étaient des experts commissionnaires chargés de constater la qualité de la marchandise, et d'y apposer une marque, après quoi on la recevait aveuglément.

Les négocians et les marchands sont la noblesse de Marseille; ils remplissent toutes les charges municipales, et possèdent toutes les terres et tous les capitaux. Chacun d'eux a sa *bastide*, ou maison de plaisance, où il fait travailler à grands frais les pauvres paysans.

Les négocians ont des maisons de commerce, non-seulement à Marseille, mais dans les ports étrangers, où ils envoient leurs enfans mâles. Ils sont les patrons de toutes les familles qui sont employées sur leurs bâtimens ou dans leurs comptoirs.

Les marchands acheteurs et vendeurs ne peuvent faire la commission; ils ont aussi leurs clientelles, qui se composent des détaillans et colporteurs, portefaix et artisans.

Les fils des négocians et marchands entrent en qualité de commis dans les maisons de commerce renommées par leur loyauté et l'étendue de leurs relations.

Les artisans sont classés en syndicats ou corporations. Chaque corporation a ses maîtres, ses ouvriers et ses apprentis; la famille de l'apprenti, après l'avoir fait inscrire chez les syndics élus chaque année par les maîtres, la

veille de la fête du patron de la communauté, pour veiller à l'exécution des règlemens, s'oblige à le faire travailler durant un certain nombre d'années, moyennant la nourriture et le logement, chez un maître qui, de son côté, est tenu de lui enseigner les règles de son art. Après avoir fait son temps, l'apprenti est promu au grade d'ouvrier; alors il reçoit de son maître une *tessère*. C'est une plaque de métal, de cuir ou de pierre, sur laquelle sont gravés son nom, sa profession, et une devise allégorique. Muni de ce signe d'un honnête travail, il doit voyager dans les principales villes du royaume. Lorsqu'il est sans argent, il se présente à un maître de son art, qui, à la vue de la *tessère*, doit recevoir ce pèlerin de l'industrie. Quand il se croit assez habile, l'ouvrier retourne dans sa ville natale avec toutes les *tessères* des maîtres où il a travaillé, et aspire à la maîtrise. On lui donne alors les principaux outils de sa profession, qu'il a droit de porter comme insignes. C'est avec ces outils qu'il fait son chef-d'œuvre pour être reçu maître.

Je fus curieux d'entrer dans le grand con-

seil, qui avait précisément une séance publique, ainsi que l'annonçait la cloche de Sauveterre, qui sonnait la convocation[1]. L'assemblée se tenait en plein air et dans le cimetière des Accoules, comme pour siéger avec les ancêtres, dont on respectait les sages coutumes. On voyait autour des murailles de ce cimetière national les tombeaux des citoyens qui avaient bien mérité de la ville : c'était dans ce lieu funèbre et sacré, qu'on avait publié en 1257 les chapitres de paix, qui sont les chartes de la communauté de Marseille. Les cent cinquante conseillers siégeaient sur les tombes des trépassés; chacun d'eux a le droit de proposer ce qu'il juge à propos dans l'intérêt public : à cet effet, il monte sur une pierre qui est dressée au milieu de l'assemblée, et qu'on appelle *Lapis parlatorii*, et en français, la *pierre des propositions*. Quand il

[1] La cloche de l'église des Accoules, et qu'on appelait la cloche de *Sauveterre*, sonnait la retraite et les conseils de communauté. Cette église des Accoules est bâtie sur les ruines du temple d'Apollon : elle est dédiée à Notre-Dame, et était autrefois sous la direction des religieuses de l'abbaye de Saint-Sauveur.

a parlé, tous les autres opinent, et l'on recueille les voix, dont la majorité change les délibérations en lois.

Lors des élections où le conseil vote à huis-clos, il s'assemble dans la salle verte de la maison de ville, dont le grand balcon domine le cimetière des Accoules. Après la délibération, le viguier et les échevins en grand costume viennent sur ce balcon annoncer au peuple quel en est le résultat, que le peuple approuve ou rejette par ses acclamations ou ses murmures.

Le jour où j'assistai à l'assemblée du grand conseil, on discuta pendant très-long-temps une affaire dont les Marseillais avaient fort à cœur de voir la fin, car les anciens disaient que la bonne foi de la communauté s'y trouvait engagée : voici le fait. L'année précédente la peste avait ravagé une partie de la Provence et causé une grande disette. Les Marseillais, qui en souffraient beaucoup, crurent pouvoir, en payant, s'emparer de sept cents septiers de blé qu'un vaisseau transportait d'Arles en Arragon. Le duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc, écrivit aux Marseillais qu'ils eussent à restituer

ce blé; mais il était consommé, et l'on avait éludé la satisfaction demandée. De nouvelles injonctions forcèrent le grand conseil à délibérer.

C'était une petite affaire en apparence; mais je fus édifié de voir avec quelle sollicitude ces citoyens délibéraient sur les intérêts publics. Un orateur monta sur la *pierre des propositions*, et dit :

« Les menaces du duc d'Anjou ne sauraient nous effrayer, car le prince qui gouverne le Languedoc est, grâce à Dieu, sans pouvoir sur la Provence; et il suffit d'ailleurs que le blé ait été saisi dans les états de notre reine, pour que nous ne devions compte de cette affaire qu'à cette souveraine bien-aimée (ici tous les conseillers ôtèrent leurs chapeaux); mais en examinant la chose, non pas comme forcés et contraints par des menaces que nous saurions braver si besoin était, mais d'après les maximes de la justice et de la bonne foi, il nous semble, en effet, que le grain a été saisi au mépris de ces saintes maximes, puisqu'il ne nous était pas réservé, et qu'il était la propriété d'un sujet de l'Arragon, avec

lequel nous ne sommes pas en guerre. La loyauté est utile à tous les peuples, mais surtout aux peuples commerçans, et à ne consulter même que notre propre intérêt, il faudrait encore nous condamner franchement dans cette circonstance. Nous ne pouvons, il est vrai, restituer le blé en nature; et si nous n'en donnions que le prix, la réparation ne serait pas entière, puisque nous aurions vécu en temps de disette, au préjudice d'autrui et par force majeure. J'estime donc qu'il y a lieu à payer, en outre, des dommages et intérêts qui puissent largement indemniser du tort causé par notre faute. »

Cette proposition fut mise aux voix, et accueillie à une grande majorité.

CHAPITRE CII.

Ce que le viguier de Marseille m'avait conté des fâcheux résultats du commerce de cette ville ne me parut pas devoir être mis en doute, lorsqu'ayant résidé quelques jours au milieu de ses habitans, je reconnus que les mœurs des commerçans étaient toutes différentes des mœurs de ceux qui étaient étrangers au négoce. On n'eût jamais cru que ce fût un seul et même peuple. Les premiers, républicains orgueilleux, étaient en quelque sorte la secte de l'avenir, et les autres tenaient fortement au passé. Ceux-là, ne regardant jamais en arrière, y laissaient dépérir souvenirs, coutumes et croyances, pour courir après les nouveautés qu'un luxe mobile faisait mouvoir à leurs yeux sous mille aspects séduisans et trompeurs; ceux-là, au contraire, que rien ne détournait de leurs habitudes et de leurs traditions, restaient enfoncés dans le miel et l'alvéole de leur condition paisible. Et lorsque, d'une part, on ne voit qu'idées, modes et inventions nouvelles, de l'autre on trouve

des usages qui remontent aux Phocéens, ou pour le moins à l'origine du christianisme en Provence [1]. C'est dans cette précieuse portion de Marseille, et notamment dans le quartier Saint-Jean, que se conservent les vieilles mœurs, les vieux usages; c'est là qu'au son des cloches qui annoncent la naissance d'un enfant, les voisins et les parens divisés se rendent autour du berceau, pour se réconcilier devant cette âme innocente et pure, sortie tout nouvellement des mains de Dieu; c'est là que tous ceux qui ont assisté à un même baptême, se donnent le nom de *compères* et de *commères*, alliance d'où résulte des devoirs et des sentimens; c'est là que toutes les fois qu'un nouveau-né éternue on s'empresse de dire *saint Jean te bénisse*, parce qu'on croit que l'enfant fait un effort pour se délivrer des mauvais génies; c'est là qu'au printemps, on célèbre la fête des fleurs, et qu'on voit à l'entrée des rues les plus fré-

[1] Du Cange, *Gloss.*, vol. II, p. 406, art. *Focaria*. — Bérenger, *Soirées Provençales*, t. I, p. 142. — Millin, *Voyages dans les départemens du midi de la France*, t. III, p. 288 et suiv.

quentées un siége orné de guirlandes, où s'assied une jeune fille couronnée de roses, entourée d'autres jeunes filles qui composent la cour de cette reine champêtre, qu'on appelle la *Belle de Mai;* c'est là que les voisins et amis s'invitent réciproquement pour se féliciter ensemble, lorsqu'au printemps une hirondelle vient s'établir sur le toit de leur maison ; c'est là qu'on se lève, et que l'on se couche avec le jour; que l'on vit avec une sobriété exemplaire, et que le vin n'est permis qu'aux hommes ; les jeunes garçons n'en boivent que lorsqu'ils ont fait leur première communion ; c'est là qu'à la fête de saint Éloi on bénit de petits pains pour les animaux malades, et qu'on met aux enchères l'honneur de porter le *gaillardet*, ou drapeau du saint; c'est là que le jour des Morts on assiste en famille au repas des *Armettos*[1], durant lequel les vieillards entretiennent les jeunes gens des vertus et des mérites de ceux qui ne sont plus ; c'est là que dans les fêtes baladoires

[1] On appelait *Armettos* les âmes du purgatoire : ce repas funèbre se composait de châtaignes et de vin cuit.

des beaux jours, les jeunes femmes sont coiffées du *garbalin*, bonnet pyramidal, garni tout autour de pommes et d'oranges; c'est là que la vue des *chevaux frux*, la danse des *Olivettes* et le grotesque brancard du *Caramantran*, excitent des transports de joie; c'est là qu'on distribue aux indigens le *pain calendal*, que l'on fait provision du sel de saint Blaise pour le mal de gorge, des *biscotins* de saint Denis contre la rage, et des gousses d'ail rôties au feu de la Saint-Jean, contre les fièvres; c'est là qu'on mange des pois chiches le jour des Rameaux, et des châtaignes avec du vin cuit le jour de la Toussaint, et une dinde à Noël.

A côté des hôtelleries somptueuses où descendent les philosophes et les savans de la Grèce, que les patrons des navires marseillais ramènent par centaines de Constantinople, où ils ont fait tout le mal qu'ils pouvaient faire, on voit de bons bourgeois ou des gens de profession, aussi superstitieux que dans les crédules campagnes de notre Poitou, mettre à la porte de leurs maisons, le jour de la Chandeleur, des croix de cire bé-

nite, pour conjurer les maléfices, éloigner l'esprit malin, et détourner la foudre[1].

Ce jour-là chaque mère de famille revient de l'église avec une bougie allumée, et l'on regarde comme un pronostic fâcheux si elle vient à s'éteindre dans le trajet. Cette bougie bénite reste suspendue au coin du lit, et on l'allume aux temps d'orages, aux accouchemens, et dans toutes les circonstances difficiles[2].

Pendant les quatre semaines qui précèdent Noël, les jeunes gens donnent des aubades aux jeunes filles qu'ils recherchent en mariage. Ces jeunes gens choisissent entr'eux l'*Aba*, auquel chaque fille remet un gâteau qu'elle a pétri elle-même, et qui porte son nom. Deux jours après la jeunesse se rassemble sur une place, où l'on apporte dans une grande corbeille tous les gâteaux, qui sont mis tour à tour à l'enchère. L'*Aba*, qui les offre successivement aux enchérisseurs,

[1] Marchetti, *Explication des usages et coutumes des Marseillais;* Marseille, 1683, in-8°, t. I. — *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 212.

[2] *Ibid.*

désigne celle qui l'a pétri et loue ses vertus, ses qualités, ses attraits. Si dans le cours de l'année elle a manqué aux saintes lois de la pudeur, de la modestie et de la sagesse, un silence réprobateur est sa punition, et son gâteau est adjugé à vil prix ; mais si elle est restée fidèle à ses devoirs, si elle est attentive et soumise près du fauteuil de son grand-père, pieuse aux autels de Marie, bonne et tendre au berceau de son jeune frère ; si elle n'a senti qu'elle aimait en effet que le jour où sa mère lui en apporte dans un baiser le doux privilége, en lui parlant pour la première fois de son mariage, alors, le gâteau pétri par des mains aussi pures, est disputé par la foule, empressée de louer une si bonne fille. On le porte à une forte somme, qui devient la mesure de l'éloge.

Cette coutume est pour les filles de Marseille ce que celle des Mamons est pour les habitans d'Aix ; elle a pour objet de nourrir les bonnes mœurs par une émulation publique et la crainte d'une censure authentique.

La valeur de tous les gâteaux est réservée

en partie aux pauvres, et le reste sert à payer les ménétriers pendant toute l'année.

Ceux-ci ont beaucoup à faire ; ils sont sans cesse par les carrefours ou bien à la porte des belles, ou dans les salles du festin, ou sous les treilles qui prêtent leurs frais abris aux jeux et aux farandoles de la Provence. Mais c'est surtout le premier jour de l'An et à la fête de Noël, que ces ménétriers, quel que soit leur nombre, ne peuvent suffire à la joie qui les réclame. Pendant un mois ils font entendre par la ville les *aubades de Calène*, et sont appelés dans chaque famille la nuit solennelle où des flots d'huile et de vin arrosent le *Calignaou*, nom qu'ils donnent à la bûche de Noël, que le père de famille et le plus jeune de ses enfans apportent sur le foyer, où chaque soir elle est rallumée et éteinte jusqu'à la veille du jour de l'An [1]. Les Marseillais, qui à cette époque se livrent à de grandes réjouissances, donnent des repas de famille, où les parens se rendent de fort loin.

[1] Les Provençaux attribuaient beaucoup de vertu au *Calignaou*. Selon Marchetti, on croyait que cette bûche enflammée ne brûlait pas le linge.

Ces repas durent trois jours. Le dernier, on fait la *bourride* et l'*ayoli;* c'est le repas d'adieu, après lequel l'aïeul raconte à toute la parenté les faits les plus honorables des annales de la famille, et accompagne ses récits de conseils et d'exhortations [1].

La communauté de Marseille entretient aussi pour sa part trois ménétriers qui, les trois derniers jours du carnaval, vont jouer des tambours, du hautbois et des timballes, sous les fenêtres de la salle verte de la maison commune, près l'hôpital du Saint-Esprit [2]. Le soir les musiciens se rendent à la loge des marchands, où il y a grand bal, et à dix heures on reconduit les dames chez elles à la lueur des torches de cire blanche.

Le premier jour de Pâques Fleuries, les Enfans-Trouvés, qui sont en assez bon nombre, à cause des étrangers et des femmes folles de

[1] *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 230.

[2] C'est là qu'au XIVe siècle se tenaient les assemblées ordinaires de la communauté; mais cet édifice, qui était fort ancien, tomba bientôt en ruines, et l'hôtel-de-ville se logea ailleurs au XVe siècle.

leur corps, qu'on appelle l'*Ordre des belles femmes de Marseille*, que la dissolution des mœurs a forcé de tolérer, dit-on, pour que le danger n'allât pas jusque dans les familles[1]; les Enfans-Trouvés, dis-je, se promènent par les rues avec des branches de laurier, ornées de fruits et de gâteaux ; ils ont le privilége (et quelle âme sans pitié pourrait le leur ravir!) de dire *mon père* et *ma mère* à tous ceux qu'ils rencontrent. De cette façon, un nom si doux aura du moins passé une fois sur les lèvres de ces infortunés. Souvent on en vit qui, sentant trop bien, hélas! que ce n'était là qu'une feinte, prononçaient ce nom de père et de mère les larmes aux yeux. Souvent aussi tant d'innocence et de malheur ont ému les passans à qui s'adressaient au hasard des paroles caressantes, et l'adoption ou d'abondantes aumônes étaient alors les fruits de cette compassion féconde. Voilà donc comment nos pères, comprenant fort bien une religion de charité et d'amour, vou-

[1] Du Cange, *Gloss.*, art. *Focaria.* — Bayle, *Dictionn.*, vol. II, art. *Fontevraud*, p. 1189.

lurent que nul être ne fût laissé toute sa vie dans l'ignorance du bonheur. De quoi ne se sont-ils pas avisés pour faire participer aux avantages de la société les créatures les plus pauvres et les plus obscures!

La fête de saint Lazare, à laquelle j'assistai, m'offrit une nouvelle preuve de cette louable sollicitude. Cette fête attire à Marseille un nombre infini d'étrangers, curieux de voir le branle de *saint Elme*. Ce branle est une danse de tous les garçons et de toutes les filles de petit état, qu'on habille le plus magnifiquement possible. La ville leur fait faire des vêtemens de brocard, et les dames de Marseille se font un plaisir de prêter à cette pauvre et honnête jeunesse des parures du plus grand prix [1]. Telle chambrière, tel artisan, porte des perles et des pierreries pour plus de trois ou quatre cent mille francs, et il est notoire que jamais dans cette confusion de tant de richesses, il ne s'est rien perdu ou larronné. On ne saurait dire combien le branle de

[1] Le branle de *saint Elme* eut lieu jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. (*Voy.* M. de Ruffi, *Hist. de Marseille*, t. II, l. XIV, ch. VI, p. 400.)

saint Elme cause d'allégresse à toute la ville lorsqu'il défile au son des tambours. Tout frivole que semble cet usage, il entretient entre les riches et les indigens de durables rapports, parce qu'ils proviennent de souvenirs agréables, et que les petits services sont mieux appréciés que les grands, par la raison qu'ils tiennent de plus près à nos sensations, et entrent plus avant dans les cœurs. Un collier prêté avec grâce fait naître à la fois la confiance, la gratitude et le dévouement. C'est un patronage d'un nouveau genre, dont les avantages sont d'autant moins oubliés qu'ils brillent sur le fond d'une vie obscure. Cet usage met bien du repos et de la joie parmi les pauvres gens qui cessent d'être jaloux de l'opulence, parce qu'elle ne leur est pas interdite, et qu'ils sont associés à quelques-unes de ses jouissances. Le ver luisant ne se croit plus un insecte lorsqu'il se revêt de lumière, et devient l'astre des humbles gazons.

Mais il est une autre classe de malheureux à qui la religion a promis aussi sa fête; captifs dans les fers des Barbaresques, ces infortunés semblaient oubliés, car on ne les

voyait plus; mais la religion voit clair au fond des cachots, et entend de loin les gémissemens. Un matin je fus réveillé à Marseille par une grande sonnerie; je me levai, les rues étaient jonchées de fleurs, et tendues de tapisseries de haute-lice. Tout annonçait une solennité imposante; je crus d'abord que la reine Jeanne allait faire son entrée avec son cortége nuptial, ou que Charles V faisait un pèlerinage en Provence pour visiter la sainte Baume. C'était la procession de la délivrance des captifs, que les Trinitaires, établis en Provence au XIIe siècle, par Jean de Matha et Félix de Valois, avaient été racheter en Barbarie, et qu'ils ramenaient au milieu de leurs frères. Je les vis : ils marchaient deux à deux, entre la croix et les étendards du Dieu rédempteur. Leur teint livide, leurs membres décharnés, les haillons dont ils étaient couverts, la marque de leurs chaînes et leurs cicatrices vives encore, annonçaient combien leur esclavage avait été douloureux. Privés de la lumière et de la liberté, sans cesse menacés des bourreaux, frappés et meurtris, ils invoquaient la mort; tout à coup ils sont

libres, les voilà dans leur patrie, accueillis, fêtés, baignés de larmes fraternelles ; comme tous les autres, je pleurais d'attendrissement ; comme eux je revoyais des frères : car moi aussi j'étais chrétien, et les fêtes de la religion sont de véritables fêtes de famille. Touché du dévouement sublime qui conduisit de pauvres religieux sur les sables africains, pour y racheter leurs semblables, je voulais me prosterner devant ces êtres évangéliques ! Hélas ! je les eusse en vain cherchés, presque tous étaient demeurés en otage dans les fers de l'infidèle. Satisfaits d'avoir rendu la liberté, la vie à des infortunés qu'ils ne connaissaient pas, ils bénissent le seigneur dans les prisons, où ils se trouvent heureux de souffrir seuls[1]. Marseille s'est agrandie beaucoup depuis vingt-cinq ans ; ce qui exige de nouvelles murailles. Elles sont en pierres de taille, flanquées de tours et garnies de gros boulets de pierre froide, pour faire rouler en temps de siége sur les assaillans.

[1] Héliot, *Hist. des Ord. monastiques*, art. des *Trinitaires et des Pères de la Merci.*

L'embouchure du port est défendue par la tour de Malbert, où les Marseillais ont le dépôt de leurs armes et harnois de guerre[1].

La ville est divisée en six quartiers, qui sont le sixain de Saint-Jean, le sixain des Accoules, le sixain de la Draperie, le sixain de Saint-Jacques, le sixain de Saint-Martin et le sixain de la Calade[2].

Les édifices les plus remarquables de Marseille sont le palais des anciens vicomtes, qui a la forme d'une tour[3]; le château Eaboin, qui appartenait également à ces seigneurs, dont le sommet éclaire pendant la nuit sert de phare pour les vaisseaux qui rentrent de nuit au port; la maison épiscopale, près l'église Saint-Canmat, dont les salles sont spacieuses et magnifiques; la *Major*, ou l'église majeure, qui, dit-on, est la plus ancienne des Gaules, et qu'on assure avoir été fondée par le Lazare que ressuscita Jésus-Christ.

[1] Elle fut démolie en [illegible], et rebâtie en [illegible], par le roi René, sous le nom de Tour Saint-Jean.

[2] Plus tard ces quartiers furent réduits à quatre.

[3] Elle est abattue et remplacée par la Halle de la Grande-Boucherie.

Mais rien ne mérite davantage l'attention du voyageur que l'abbaye de Saint-Victor, qui, soit par son antiquité et la sainteté de ses mœurs, soit par les reliques précieuses dont elle reste dépositaire, l'emporte sur tous les autres monastères de France. Là où elle fut bâtie était une grotte cachée sous des forêts, dont la sombre épaisseur avait depuis la création écarté les rayons du soleil. Ce fut là, qu'à son arrivée de la Palestine, et avant de s'être établie dans la sainte Baume, Madeleine fit sa première pénitence. Un lieu si merveilleusement consacré fut bientôt choisi pour l'emplacement d'un monastère, et ce monastère fut appelé la *Porte du Paradis*, parce que les vertus et la piété de ses religieux préparaient les voies du ciel. Lorsque venait à s'altérer la discipline des autres cloîtres, on envoyait à Saint-Victor quelques-uns des moines pécheurs, et ils revenaient édifier leur ordre et le régénérer [1]. Plus souvent encore, c'était un religieux de Saint-Victor

[1] M. de Ruffi, *Hist. de Marseille*, t. II, l. XI, ch. [illegible], p. 115.

qui se rendait dans le monastère déréglé, où sa présence et son exemple ne tardaient pas à rétablir l'ordre.

Je vis trois espèces de religieux, ceux qui y sont cloîtrés pour la vie, les *temporaires* et les *reclus*, qui demeurent solitairement dans des cellules séparées, et à l'extérieur de l'abbaye. Quant aux premiers, ce sont les religieux proprement dits; ils vivent tels que les gouvernent les règles austères de saint Benoît. Les *temporaires* sont, pour la plupart, des nobles, de hauts et puissans seigneurs, qui, tout à coup, frappés au milieu des illusions du siècle par quelques adversités salutaires, ou tourmentés d'une maladie incurable, ou se sentant dépérir par quelque peine secrète, ne voient plus d'autre remède que la prière et la pénitence ; alors ils se font conduire dans le cloître de Saint-Victor; et, s'il arrive qu'ils y retrouvent la paix et la santé, ils peuvent quitter le monastère, à condition d'en porter l'habit et d'en suivre les règles. Guillaume Ier, vicomte de Marseille, atteint d'une maladie mortelle, y vint aussi, mais trop tard. Ne pouvant se résoudre à se séparer d'une épouse

qu'il aimait tendrement, il hésitait à franchir le seuil religieux, interdit au sexe de cette épouse chérie ; enfin, l'espoir de guérir l'emporta ; mais hélas ! ce fut en vain ; la vicomtesse venait chaque jour sous les arbres voisins de l'abbaye, d'où l'on entendait chanter les pieux solitaires; elle écoutait si, parmi tant de voix qui montaient au ciel, il en était une qui allât à son cœur; ne l'entendant point, elle revenait en se disant : il n'est pas encore convalescent, demain peut-être; mais pour elle il n'y avait plus de lendemain; il était échangé pour l'éternité, et c'est ce que bientôt la religion lui fit comprendre.

Quant aux reclus qui sont dispersés autour de l'abbaye, chacun d'eux a un petit ermitage composé d'un jardin, d'une chapelle et d'une cellule. Ils ne sortent jamais de cet enclos étroit, dont la porte extérieure est scellée du sceau de l'abbé. Les séculiers peuvent communiquer avec eux par une petite fenêtre, mais seulement pour se confesser, ou pour les consulter sur la conduite qu'ils doivent tenir en certaines circonstances difficiles. Quelquefois on met un novice près de ces

pieux anachorètes, pour qu'il prenne goût à la vie ascétique, et qu'il s'y pénètre d'une odeur de sainteté.

On oublierait le temps à rêver au pied des fameux tombeaux que garde l'abbaye Saint-Victor; car nulle sépulture parmi toutes les sépultures, ne parle plus fortement au cœur de l'homme. Les illusions de la gloire, celles de la fortune, de la jeunesse, de la beauté, de l'amour même, sont venues s'évanouir sur ces tombes, couvertes des palmes du martyre ou du sacrifice! Oh! que la terre paraît petite et éloignée, vue de ce port funèbre, où tous les faux biens ont échoué, où tous les véritables ont grandi tout à coup; de ce port, où la religion allume son fanal pour que le chrétien pût découvrir un nouveau monde au moment où il quitte celui-ci pour toujours. Parmi ces tombeaux célèbres, je saluai celui de saint Maurice et de ses vaillans compagnons; celui de quatre saints, du nombre des sept dormeurs; celui de deux vierges, qui souffrirent le martyre avec sainte Ursule; celui de quarante religieuses, qui, à l'exemple de sainte Eusébie, leur abbesse, se mutilèrent

le visage pour tromper le brutal désir des Sarrasins[1]. Mais le tombeau le plus mystérieux, le plus poétique, le plus saint; le tombeau sur lequel on trouve en toute saison des fleurs, des flambeaux, et des chrétiens qui prient, c'est celui de saint Chrysante et de sainte Darie, son épouse. Chrysante ayant été éclairé des lumières de la foi voulut, avant de descendre dans l'arène des martyrs, faire adorer à son épouse bien-aimée le Dieu pour lequel il allait mourir. La jeune et belle Darie avait été vierge de Minerve, et c'est de l'autel de cette divinité païenne qu'elle était venue à la couche nuptiale; c'était là toute sa vie : elle ne connaissait ni d'autre Dieu, ni d'autre bonheur, et voilà que tout à coup Chrysante lui fait échanger les indulgentes fictions du paganisme, contre les supplices, les bourreaux, et la fosse aux lions. Le martyre est le premier tribut qu'il faut payer à cette religion : elle vient de lui faire connaître un légitime amour; et cependant... ô mystère trouvé tout vivant dans l'abîme des cœurs ! c'est là ce

[1] M. de Ruffi, t. II, l. X, p. 58.

qui séduit le néophite ; il sent que la vérité seule a droit de mettre l'homme à de pareilles épreuves, et que le mensonge eût trop risqué à demander le sacrifice de la vie. Darie aimait tant qu'elle fut facile à persuader ; sa belle âme, peu liée à la terre, revola volontiers au ciel avec l'âme de son époux [1].

Une châsse d'argent, ornée de pierres précieuses, offre le chef de Saint-Victor à la piété des fidèles.

Ce saint, qui conduisit l'aigle romaine à la victoire jusqu'au jour où, rendant son épée aux Césars, il alla cueillir la palme du martyre, avait reçu le jour dans l'antique Marseille. Pour honorer sa mémoire, les Marseillais, le jour de sa fête, élisent un d'entre eux *chevalier de Saint-Victor*. Ce chevalier, armé de pied en cap, tenant en main un guidon de satin cramoisi, à l'image de Saint-Victor, et suivi de pages aux livrées de la ville, se rend à l'extré-

[1] Leurs ossemens furent transférés de Rome au IXe siècle, d'abord dans le prieuré de Saint-Goar, de là dans le diocèse de Trèves, et ensuite dans le monastère de Saint-Victor. Saint Chrysante et sainte Darie souffrirent le martyre en 284, sous le règne de Numérien.

mité du port, où il attend la file des religieux, qui portent la châsse du saint patron. Dès qu'il les voit, le chevalier met pied à terre, et après avoir reçu à genoux la bénédiction du prieur, il remonte sur son cheval, et vole sur un autre point où il retrouve la procession. Il fournit cinq courses de cette manière, et la procession s'arrête chaque fois qu'il se montre devant elle. Il arrive ainsi à l'abbaye de Saint-Victor, où il est reçu magnifiquement. Le reste du jour est consacré à des réjouissances publiques. C'est un grand honneur que d'être choisi pour *chevalier de Saint-Victor*. Cet honneur, qu'on appelle communément *faire courir l'étendard*, est brigué par les principaux habitans de la ville [1]; c'est une des mille et mille dignités créées par nos devan-

[1] Les notables habitans de Marseille recherchèrent cet honneur jusqu'au XVIIe siècle. Frédéric Despinassi est le dernier qui *fit courir l'étendard*. Le raffinement des mœurs et l'altération des coutumes firent négliger cette course, qui, depuis, a été abandonnée à un valet des consuls habillé en cavalier, grossière parade qui dura jusqu'à la révolution.

ciers, pour satisfaire à peu de frais l'amour-propre des citoyens, et les attacher à leur pays, où le cercle de l'année ramène sans cesse des solennités, des plaisirs et des anniversaires.

CHAPITRE CIII.

Je m'embarquai sur un bâtiment qui allait de Marseille à Narbonne. Une nacelle me mit à terre ; car cette ville, dont le port accueillait jadis le commerce oriental, a vu la mer se retirer de ses murs, et ne laisser aux lieux où abordaient fièrement les navires de la Grèce et de la Syrie, que des marais fétides et des grèves stériles. L'air de ces lieux est mal sain ; le bois sacré que les anciens avaient planté près de Narbonne, et qui la garantissait des vents impurs, est tombé sous l'imprudente cognée. Mais c'est principalement dans l'enceinte de cette fameuse capitale de la Septimanie[1], que tout porte les traces des

[1] La Septimanie, ainsi nommée des sept principales cités qui la composaient, fut long-temps possédée par les Visigoths, d'où elle prit le surnom de *Gothie*. Elle comprenait tout le Languedoc, à l'exception des anciens diocèses de Toulouse et d'Albi, d'Uzès et de Viviers. Unie à la couronne par Pepin-le-Bref, elle en fut distraite par Charlemagne, et fit partie du royaume d'Aquitaine. Sous Charles-le-Chauve la septimanie fit deux marquisats; l'un eut pour capitale Narbonne, et l'autre

peuples destructeurs qui l'habitèrent tour à tour. Bourguignons, Ostrogoths, Sarrasins, Normands, tout ce que la Scythie et l'Afrique ont vomi sur l'occident de barbarie et de fureurs, ébranla, sans avoir pu les abattre tout entiers, les mille édifices dont les Romains avaient orné ces bords. De vastes champs sont couverts de leurs débris. Le sol est jonché de tronçons de colonnes et de fragmens de statues [1]. Dans ce cimetière des beaux-arts où sommeille l'antiquité, l'habitant de Narbonne vient fouiller depuis des siècles, non pour restituer à l'admiration ces chefs-d'œuvre du génie, mais pour les jeter comme des matériaux vulgaires, dans les fondemens et les murailles de ses constructions gothiques. Seulement on voit quelquefois un Grec, un Arabe, que les vicissitudes de la fortune exilent des rives du Bosphore et de la suave Andalousie, venir rêver au milieu de ces

Barcelone. (*Voy.* l'*Art de vérifier les dates*, édition de 1818, t. IX, p. 363.)

[1] Sous François Ier, lorsqu'on répara les murs de la ville, on y fit entrer ces débris de manière à ce qu'ils fussent visibles. — M. Millin, *Voy. dans les départemens du midi de la France*, l. IV, 1re part., ch. XIX.

décombres qu'ils savent comprendre ; ils ne s'y trouvent plus étrangers, et l'humilité du proscrit fait place à l'orgueil de l'être civilisé.

En suivant les bords de l'Aude, j'arrivai à Carcassonne; cette ville, par un sort différent de celui de Narbonne, qui, florissante sous les Romains, est chétive et délaissée aujourd'hui, n'était au contraire, au temps de ces vainqueurs des Gaules, qu'un poste militaire, tandis qu'elle est de nos jours une des villes les plus commerçantes du Midi. Elle vécut long-temps glorieuse et fortunée sous des comtes, dont les nobles dynasties remontaient à Oliba Ier, père de Wilfred-*le-Velu*, qui régnait en 819. Elles prirent fin en 1227, sous Raymond Trencavel, qui, excommunié dans les guerres des Albigeois que son père avait favorisés, fut dégoûté de la puissance dès qu'il ne put rendre heureux ses peuples, qu'opprimait Simon de Montfort, le plus inflexible des catholiques et des conquérans : dès lors ce malheureux comte céda tous ses fiefs à saint Louis [1].

[1] *Hist. des comtes de Carcassonne*, par Guillaume Catel. — Le P. Bouge, *Hist. de la ville de Carcassonne.*

Enfin j'arrivai, non sans émotion, dans la grande et célèbre ville de Toulouse. Mais, hélas! cette reine du Languedoc ne portait plus la couronne de ses comtes. Réunie à la France, elle ne connaissait plus ses maîtres que par des agens despotiques et ambitieux qui faisaient haïr l'autorité royale. Je vis bientôt les résultats de ce gouvernement occulte et arbitraire, qui, succédant à la bénigne puissance des suzerainetés paternelles, semblait intolérable aux Languedociens[1]. En me voyant passer, quelques-uns me lançant un regard ombrageux, se disaient : « Cet étranger ne serait-il pas un des suppôts que nos tyrans nous envoient pour lever des subsides, et violer ouvertement nos franchises? Ne serait-ce pas ce que les gens du gouverneur appellent si plaisamment dans leur nouveau jargon un *fonctionnaire public?* Autrefois, sous nos comtes, que Dieu bénisse, il n'était aucun de nos magistrats et de nos officiers qui ne fût de notre connaissance. Nés au milieu de nous, comme notre suze-

[1] Bardin, de 1303 à 1380. — La Faille, *Annales de Toulouse*, p. 40 et suiv.

rain lui-même, ils ne pouvaient se passer d'estime et d'amour; mais à présent, qu'importe à ces employés de passage d'être honorés et chéris dans un pays d'où ils partiront dès qu'ils l'auront bien rançonné? aussi ne craignent-ils pas d'y commettre des excès, et d'y recevoir des malédictions[1]. » C'est ainsi que les habitans de Toulouse me rudoyaient de ces paroles, tandis que je me rendais chez Raymond d'Aurival, pour lequel mon hôte de Marseille m'avait donné une lettre de gîte.

Lorsque j'entrai chez ce notable personnage, je le trouvai grandement ému : sa femme et ses enfans pleuraient autour de lui, et une foule d'amis et de voisins partageaient leur désolation. Ma présence parut les alarmer; car, en me voyant remettre une missive à d'Aurival, ils crurent que c'était un nouveau message du duc d'Anjou, pareil à celui qui causait leurs craintes.

[1] Les sénéchaux, baillis et autres juges ne pouvaient, d'après une ordonnance récente, être natifs du lieu de leur juridiction, et y acquérir des propriétés. (*Voy.* D. Vaissette, *Hist. générale du Languedoc*, t. IV, p. 34 et 507.)

Raymond d'Aurival était un vieillard dont les cheveux blancs couvraient les épaules légèrement courbées par l'âge. Sa figure était noble et fière; après m'avoir salué, et avant d'ouvrir ma lettre, il dit aux siens : « Calmez-vous, je vous prie, et sachez bien que rien ne changera ma résolution; » mais dès qu'il eut parcouru cette lettre, il fit le signe de la croix, et levant au ciel des regards vénérables, il s'écria : « Amis, c'est une fausse alerte; nous n'avons rien à redouter de ce brave gentilhomme, et notre compère Gaufridy le Marseillais, que Dieu assiste en toutes choses, veut bien nous faire participer à l'honneur qu'il eut de lui offrir l'hospitalité. Qu'il soit le bien-venu, et bannissons pour le moment nos inquiétudes. — Non, non, lui dis-je, et si vous avez quelque raison de vous affliger, ne vous contraignez pas en ma présence; heureux si je pouvais adoucir votre peine. » Comme je disais ces mots, les capitouls Guillaume Garaud et Jean Quinbal entrèrent dans l'assemblée, où il se fit un grand silence. — Eh bien, maître Raymond, dit l'un de ces magistrats, avez-vous à la fin senti tout

ce que votre désobéissance aurait d'offensant pour notre seigneur le duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc au nom de son frère Charles V, notre très-redouté souverain? Son messager Loys est au château Narbonnais, où il attend votre réponse : la ferez-vous convenable et respectueuse? — Je vais la préparer, dit Raymond en s'éloignant un moment; et, l'un des voisins de ce notable, profitant de son absence, apostropha en ces mots les deux capitouls : « De quel droit venez-vous intimer des ordres ou donner des avis dans les foyers du père de famille, vous que méconnaît Toulouse, dont votre ambition outrage les saints priviléges? Votre élection est nulle, puisque Louis d'Anjou vous nomma de sa propre autorité, et au mépris des chartes et franchises de la ville ; ne sait-on pas que, pour vous faire continuer dans votre gestion usurpée, vous avez payé six cents écus d'or un acte arbitraire [1]? Périsse avec vous le souvenir d'un exemple aussi scandaleux. Jadis les

[1] Bardin, *Chron.*, an. 1373. — La Faille, *Annales de Toulouse*, p. 220.

charges, ainsi que l'indique leur nom, étaient acceptées comme des tâches pénibles imposées par la confiance pour l'utilité commune; mais, à votre avidité suspecte, on croirait volontiers qu'elles ne sont plus que des occasions de fortune ménagées dans un intérêt privé. Malheur à nos contrées d'avoir les premières donné l'idée de ce nouveau genre de trafic, inconnu avant que vous et que vos pareils eussiez fait surnommer le XIVe siècle le *règne des Gascons*[1].

« — Ce discours, jeune séditieux, répondit le capitoul Jean Quinbal, prouve que les cendres de Pons de Boissac et de ses complices sont encore fumantes : au lieu d'imiter leurs égaremens, souvenez-vous que l'archevêque d'Albi a prêché qu'on ne pouvait, en conscience, s'opposer à la volonté du roi.

« — Le chevalier Pons de Boissac, reprit l'ardent Toulousain de Raymond, fut le héros des libertés publiques. Comme nous gémissons tous, il gémissait lui-même, depuis que

[1] *Mém. et Notices relatifs à la Provence*, par le président Fauris de Saint-Vincent; Aix, 1817, p. 7.

l'odieux traité de Paris fit sortir le Languedoc du pouvoir patriarcal de ses comtes, pour être, au nom d'un roi que ses vertus rendaient digne, il est vrai, de toutes les couronnes de la chrétienté, gouverné par des officiers qui, loin des yeux de ce prince, foulaient aux pieds nos droits, nos coutumes, nos franchises[1]. Depuis saint Louis jusqu'à Charles-le-Sage inclusivement, il ne nous est arrivé de la cour que des fabricateurs d'impôts, que des inquisiteurs cruels[2], que des gouverneurs avares, qui, se mettant au-dessus des lois et des traités, détruisirent nos sauve-gardes, nos garanties, et mirent leur bon plaisir à la place du suffrage de nos états[3]. Dès lors tout devint

[1] *Voy.* sur ce fameux traité, *Alber. Chron.*, an. 1229. — Guill. de Pod., ch. XXXIX. — Raynald, an. 1228, n° 26. — D. Martenne, *Thes. Anecd.*, t. I, p. 943. — D. Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. III, l. XXIV.

[2] Martenne, *Coll. Ampl.*, t. V, p. 510 et seq. — Reg. 16 du *Trés des Chartres*, n° 16.

[3] Catel, *Hist. des comtes de Toulouse*, p. 381 et seq.; 585 et suiv. — *Trés. des Chartes de Toul.*, sec. 9, n° 83. — Bardin, an. 1313, 1357, 1379. — D. Vaissette, *Hist. générale du Languedoc*, t. IV, aux *Preuves*, p. 360. — Laurière, *Ord. des rois de France*, t. II, p. 179.

confusion et anarchie, là où la sagesse de nos pères avait si admirablement assuré le bon ordre, la justice et la sécurité publique. Le sénéchal entreprend sur l'autorité du viguier, le viguier empiète sur les prérogatives des capitouls; le parlement de Toulouse a été cassé, parce qu'il déplaisait au gouverneur, et les plaideurs sont forcés d'aller suivre leurs appellations à Paris, au risque d'y laisser leur fortune, et d'en rapporter de mauvaises mœurs; pour construire des bastides, les bourgeois sont obligés d'attendre éternellement une ordonnance [1], et les lieutenans du roi ont l'audace de contraindre les nobles terriers à résider dans les villes, afin de les y tenir en otage, et de leur enlever d'un seul coup le crédit et les vertus qu'ils trouvaient dans leurs domaines [2]. Plus récemment encore, le duc d'Anjou a défendu à cette noblesse humiliée de sortir de la province sans sa permission [3]. Mais qu'est-il arrivé? c'est que ne vivant plus sous l'œil providentiel

[1] La Faille, lieu cité, p. 86 et 88.

[2] Domaine de Montpel. sénéch. de Carcass., 3 *Cout.*, n° 4.

[3] *Rec. des Ordonn.*, t. v, p. 485.

de nos comtes héréditaires, qui connaissaient nos besoins, et savaient y subvenir, des milliers de pauvres, rugissant de désespoir, dans les temps de famine, en trouvant les greniers d'abondance vides et abattus, se répandaient dans la campagne, où ils paissaient l'herbe comme les troupeaux [1]. Et nous, accablés par les impôts de la *gabelle*, du *capage*, et mille autres non moins odieux, nous ne pouvions soulager une misère dont nous-mêmes étions menacés. Voilà les abus et les maux contre lesquels se souleva le généreux Pons de Boissac, et tandis que du haut de l'échafaud glorieux où le firent monter des magistrats serviles, il criait Liberté! tout le Languedoc répondit Liberté! Des milliers de citoyens l'arrachèrent au supplice, et rapportèrent à leurs tyrans et leurs fers et la mort [2]. Aujourd'hui, perdant la mémoire de ces révoltes nécessaires, de ces soulèvemens légitimes, puisque nous ne prêtâmes fidélité au roi que sous la réserve expresse de nos privi-

[1] Bardin, an. 1313 et 1314. — La Faille, *Annales de Toulouse*, p. 45 et suiv.

[2] *Ibid.*, an. 1310. — La Faille, p. 40 et suiv.

léges et de nos coutumes[1], le duc d'Anjou renouvelle des actes arbitraires, qui font fermenter nos provinces; Nismes, Carcassonne, Clermont-Lodève, Montpellier, Toulouse, toutes nos cités, jalouses de leurs droits, n'attendent plus qu'un signal, pour répéter le cri imprescriptible et sacré Liberté! Liberté[2]! »

A ces mots, tous ceux qui étaient là portant épées, tirèrent leurs armes et les agitèrent, en criant Liberté! Les capitouls pâlirent, et ne surent plus que résoudre, lorsque Raymond d'Aurival rentra dans la salle, et d'un signe de la main droite fit rentrer dans l'ordre cette foule impétueuse et mutinée.

Que faites-vous? leur dit le vieillard avec sévérité; la licence, loin de reconquérir la liberté, ne peut que justifier le despotisme, et ce n'est point par l'anarchie que vous retrouverez l'ancien gouvernement de vos pères.

[1] D. Vaissette, *Hist. gén. du Languedoc*, t. IV, l. XXVII, p 4.

[2] Marten., *Ampl. Coll.*, t. VI, p. 479. — Baluz. vit. pap. aven., t. I, p. 488 et seq. — *Thr. des ch.*, reg. 117, n° 37. — Daniel, *Hist. de France*, t. II, p. 700. — D. Vaissette, *Hist. du Lang.*, t. IV, p. 129 et suiv.; 367 et suiv.

Ignorez-vous que les vagabonds et les révoltés peuvent, comme vous le faites imprudemment, tirer le glaive et pousser des clameurs? mais il n'appartient qu'aux citoyens, amis de leur pays, d'aviser sagement aux moyens de conserver leurs droits sans trahir le respect qu'ils doivent au pouvoir, ce grand élément de toute agrégation sociale. N'avez-vous pas la voie des remontrances, le recours à vos états généraux, la noblesse et les communes de la province, les assemblées de vos notables, et enfin le cri d'amour et d'espérance, qui ne fut jamais poussé en vain du côté du trône, d'où tant de fois nous vinrent d'éclatantes réparations aux abus que l'on osait commettre en son nom et à son insu[1]? Et vous, nobles capitouls[2], excusez une ardeur qui, blâmable dans ses excès, est respectable par sa cause. Nous avons long-temps

[1] Bardin, an 1328. — La Faille, p. 67. — D. Vaissette, t. IV.

[2] C'est par politesse qu'il leur donne la qualité de nobles. Car la noblesse ne fut donnée aux capitouls qu'en 1420. (*Voy.* Catel, *Mém.*, p. 247. — D. Vaissette, *Hist. générale du Languedoc*, l. XXIV, p. 452.)

vécu, vous le savez, sous la suzeraineté toute débonnaire de nos comtes; leur gouvernement avait une douceur charmante. Nous leur devions nos priviléges; loin d'y attenter, ils leur souriaient comme à leur propre ouvrage, et les augmentaient sans cesse [1] : aussi les chérissions-nous comme on chérit un père, et l'on nous vit, dans leur mauvaise fortune, nous exposer pour eux aux foudres de l'excommunication, et à la terrible épée de Simon de Montfort [2]. Ces temps sont encore présens à notre mémoire, car nos devanciers nous ont transmis leur reconnaissance et leur affection pour la race glorieuse et infortunée de Raymond. Un temps viendra où ce souvenir sera moins vif : ne connaissant plus alors que par des traditions presque effacées, ce règne d'amour et de liberté, nos regrets seront moins impétueux, et nous supporterons

[1] Catel, *Hist. des comtes de Toulouse.* — D. Vaissette, t. III, l. XX et suiv.

[2] Petr. Val., ch. XXXVII, XXXVIII, XL, LXXXIII. — Acta Concil. Vaur., p. 760 et seq. — Gall. Christ., t. VI, p. 100 et seq. — Guill. Pod., ch. XXVII, XXX et seq. — Percin. Dehoeres Albig., part. 3 et 4.

sans murmure les actes illégitimes, jusqu'à ce qu'il vienne des siècles d'ambition et de délire, où sous prétexte de ressaisir des libertés qu'on ne sera plus digne de comprendre, on agitera les torches des guerres civiles. Mais aujourd'hui les émotions du Languedoc ont du moins un motif sacré, et ne sont pas un vague besoin de révolutions. Aussi voyez-vous, chaque fois que la France et son roi sont en danger, nos habitans donner les premiers le touchant exemple d'un dévouement sublime, et des plus héroïques sacrifices [1].

— Il est vrai, répondit l'un des capitouls, et c'est même pour récompenser votre admirable conduite pendant la captivité du feu roi, que le duc d'Anjou vous a nommé sénéchal à Beaucaire. Et voici, ajouta d'Aurival, ma réponse à ce gouverneur :

« Haut, puissant et redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grâce, tant et aussi humblement que je le puis. Qu'il vous plaise savoir que par Loys, porteur de ces

[1] Bardin, an 1358. — La Faille, *Annales de Toulouse*, p. 102.

présentes, ai reçu les lettres que vous avez daigné m'écrire, et desquelles il résulte que le vouloir du roi, notre sire, est de me commettre en l'office du sénéchal à Beaucaire, vacant par décès. C'est le plus grand honneur et état que jamais je pouvais recevoir de votre bénignité. Toutefois, et dès que la nouvelle de cette haute et étrange faveur s'est répandue par la ville de Toulouse, ma maison s'est remplie de doléances et appréhensions; car parens, amis et voisins, s'alarmaient pour moi, dans la crainte de me voir quitter mon lieu natal pour résider en une ville où je n'ai aucune accointance de famille; ce qui paraît à tous les miens un dur exil, qui les afflige plus que je ne saurais vous le dire en ces présentes. Et pourtant, mon redouté seigneur, ne croyez pas que ce soit leur chagrin qui amollisse mon cœur en ce moment; ni que j'aie pu me laisser aller au regret de la ville et du pays, non plus que de ce petit héritage, où depuis deux cents ans chacun de mes aïeux a mis le hoyau et la bêche; ne croyez pas que je sois arrêté par l'idée de changer d'air, d'habitudes, d'usages, et de manière de vivre;

car il n'est aucune chose que je ne voulusse repousser pour courir où m'appelle votre service, au désir duquel je donnerais, non-seulement mon vaillant, mais aussi bien ma fortune et ma vie. Mais ne connaissant personne en la ville de Beaucaire, il me serait trop facile d'être trompé sur les vertus ou les vices de ceux de ma juridiction; et eux, de leur côté, ne m'ayant non plus ni vu ni connu de père en fils, auraient défiance de mon autorité : par ainsi, monseigneur, sachant que de moi vous n'y seriez pas servi ainsi qu'il appartient, vous ne voudrez pas que telle faveur tourne par mon défaut à déplaisir ou dommage. Je vous supplie donc qu'il vous plaise m'avoir pour excusé, et je prie Dieu qu'il vous donne très-bonne vie et entier accomplissement de vos très-nobles désirs[1]. »

[1] Dans ces temps où la baguette de la centralisation ne faisait point aller tous les fonctionnaires de France, du nord au midi, et de l'est à l'ouest, un déplacement, ou en langage de bureaucratie une mutation, semblait un événement extraordinaire; de tels refus devaient être fréquens. (Voyez-en un exemple semblable dans l'*Hist. de René d'Anjou*, par M. le vicomte de Villeneuve, t. III, p. 63.)

Après avoir lu cette lettre, Raymond d'Aurival la remit aux deux capitouls, qui se retirèrent sans faire nulle objection, et quand ils furent partis, mon hôte s'écria : «J'ai de moins un grand poids sur le cœur. Dieu soit béni, je ne vous quitterai donc pas en ma vieillesse, murs sacrés, où les Téctosages rapportèrent à la patrie les dépouilles du temple de Delphes [1], antiques monumens de la Daurade et du Capitole, palais des comtes de Toulouse, verger merveilleux où les enfans du gai savoir venaient gagner, au son de la lyre, des fleurs d'or et d'argent, et vous, foyers où mon bisaïeul me tenait entre ses genoux aux Pentecôtes et aux Épiphanies, et vous tous, dont j'ai souvent partagé les plaisirs et les peines...» A ces mots, tous vinrent se jeter tour à tour, en pleurant d'aise, dans les bras du vieillard.

Le banquet fut joyeux ; on y porta la santé de Charles V, et l'on cria par trois fois vivent *le roi et les priviléges du Languedoc !*

[1] Cæs., *De Bell. gallic.*, l. VI.—Cicer. orat. pro Fonteio. — Justin, lib. XLIII, cap. IV.—La Faille, *Annales de Toulouse*, ch. II.

Le lendemain je pris le chemin d'Auch : cette ville, située sur un coteau, est la résidence des comtes d'Armagnac. Là, régnait Jean II, dit *le Bossu*, qui alors faisait la guerre avec Gaston Phœbus, comte de Foix : c'était entre eux une guerre héréditaire, que leurs amis voulaient terminer par la médiation du duc d'Anjou. Mais celle qui, cinq ans plus tard devait être le gage de cette paix miraculeuse entre de si fiers voisins, croissait alors en grâce et en beauté, sous le nom de la *gaie Armagnaise*.

CHAPITRE CIV.

Arrivé à Tarbes, capitale du Bigorre, je devais prendre à ma droite pour gagner Pau, et de là Orthès, noble résidence du fameux Gaston Phœbus, comte de Béarn. Mais quand j'eus vu devant moi les Pyrénées, découper l'horizon de leurs sommets inégaux, et des nuages lumineux s'arrêter sur les flancs rembrunis de ces hautes montagnes; quand j'eus vu des vallées romanesques et solitaires m'ouvrir leurs frais, leurs silencieux Élysées, comme pour m'aspirer tout entier dans l'ombre de leurs forêts, dans la vapeur de leurs torrens, alors un charme irrésistible m'entraîna, et, n'ayant plus ni but ni dessein, j'errai à l'aventure, comme si après avoir tant voyagé pour m'enquérir du monde et de ses usages, je devais mieux qu'un autre, goûter le bonheur de tout oublier pour la nature et la liberté! Ah! c'est alors que si la main de la belle vicomtesse de Thouars n'eût pas dû être le prix d'une si longue et si pénible absence, j'aurais éprouvé quelque secrète

confusion, en sentant que mes recherches et mes études fastidieuses, au milieu des sociétés humaines, avaient pour premier résultat de me faire frissonner de joie à la vue des solitudes les plus sauvages ! Je m'enfonçai avec délices dans leurs profondeurs impénétrables, éprouvant à la fin le besoin de me cacher à toutes les illusions mensongères que ma course à travers la France attirait autour de moi, telles que ces feux follets et ces troupes de lutins, qui, du fond des marais impurs, suivent les traces du pèlerin.

Le dirai-je sans heurter l'orgueil des merveilles que je venais de parcourir, et qui toutes sont si fières de leurs inventions, de leurs richesses, de leurs progrès dans les sciences et dans les arts? la plus douce, la plus agréable impression que je ressentis pendant deux années passées loin des toits paternels, je la dus aux déserts des Pyrénées, à ces agrestes campagnes, où, depuis le commencement des siècles, le montagnard suit fidèlement les coutumes primitives, qui, de même que ses forêts, ne doivent rien au travail et à la culture. Je voulus enfin m'arrêter

et reprendre ma route; mais comment résister aux séductions qui m'attendaient à chacun des détours que formaient les vallées, en serpentant autour des monts qui leur servent de remparts ! En effet, ces vallées d'abord riantes et gracieuses à Tarbes, à Bagnères, à Campan ; puis prenant un caractère plus austère dans les gorges de Bastan, de Luz et de Saint-Sauveur, deviennent enfin à Gèdre, à Estaube et dans les lieux voisins, un véritable chaos, où la nature brisant tous ses liens avec les hommes, oppose à leur approche le désordre de ses élémens et l'entassement de ses horreurs sublimes ! ou plutôt on dirait que ces vastes espaces ne sont pas encore soumis aux lois de la création, et que l'Éternel, avant d'y porter la vie et l'ordre, a voulu voir ce que les mortels feraient de la portion de terre qu'il rendit accessible et habitable pour eux. Les rochers roulant pêle-mêle, les eaux jaillissantes, les nuages rampant à fleur de terre, les neiges tenues en réserve sur le faîte de ces monts, sont là comme des matériaux prêts pour la continuation du grand ouvrage.

Mais plus l'homme est étranger à ces lieux redoutables, et plus l'Éternel les remplit de sa terrible magnificence, en telle sorte que si nous en sommes d'abord éloignés par une sorte d'effroi, nous y sommes attirés par un attrait religieux. Les montagnards, dont la vie pastorale se réduit à si peu de besoins et à si peu de notions, mettent dans le sentiment religieux la poésie et la sensibilité dont leur existence habituelle est à peu près dépouillée. Dans l'endroit le plus inabordable de cet affreux chaos, entre les précipices d'Héas, un autel s'est élevé là où le chevrier n'aurait jamais osé suspendre un abri contre l'orage. Les Romains eussent dédié cet autel ainsi caché par les nuages au-dessus des régions de la foudre, à leur grand Jupiter tonnant ; les Gaulois y seraient venus adorer leur dieu des tempêtes ; le christianisme y plaça le culte de la Vierge. O bonté ineffable ! ô grâce pleine de mystère et de douceur ! la religion, qui planta la croix sur les bords de l'abîme, consacre l'image d'une vierge compatissante dans ces contrées de ténèbres, de dangers et de mort. Cette image miraculeuse balance dans

ces épouvantables solitudes les âpretés de la nature, et y apporte, avec le don de la prière, le printemps des vertus et la sérénité de l'âme. Plus Dieu se montre grand et sévère sur le trône de nuages et de vapeurs qui couvrent la vallée d'Héas, plus les mortels ont senti le besoin d'avoir près de lui pour intercesseur un être de merci et de pitié. Le 8 octobre, lorsque les premiers vents d'une saison lugubre, joignant leurs sombres harmonies au deuil de ces lieux, font jaunir le peu de verdure qui s'y rencontrait, on voit des milliers de pèlerins accourir dans la chapelle d'Héas, qu'on croit avoir été bâtie par trois maçons, que trois chèvres venaient chaque jour nourrir de leur lait. Je m'y trouvai précisément à l'époque où les habitans de toutes les vallées du Bigorre et du Béarn viennent prier la vierge d'Héas. Les uns l'implorent pour le retour d'un fils ou d'un ami absent, les autres pour la guérison d'une mère expirante. Alors, cette étroite vallée où le reste de l'année on n'entend que le bruit sourd des torrens et le cri des corneilles, retentit de cantiques chantés par des chœurs de jeunes filles, dont les

voix s'élèvent, meurent et renaissent au fond de ce triste désert. Sur la crête des ravins profonds, formés par d'immenses éboulemens, des troupes de chasseurs s'agenouillent, et tendent leurs mains jointes vers la chapelle dont souvent ils ont invoqué la vierge, quand, poursuivant l'ysard sur les pentes escarpées du pic du Midi ou du mont Perdu, ils entendaient sur leurs têtes se déchaîner les frimas, et gronder l'avalanche foudroyante.

Douze mille personnes sont là réunies, et rapportent dans leurs cabannaires, avec leurs rosaires bénits, la paix du cœur et l'espérance [1].

Des émotions non moins imposantes m'attendaient à Gaverine, enceinte désolée et sublime, formée par un demi-cercle de rochers droits comme des murailles, et si hauts,

[1] Ce pèlerinage fameux est très-ancien, et comme les traditions se conservent dans les montagnes encore mieux qu'ailleurs, il est toujours très-fréquenté. (*Voy.* à cet égard, M. Bérenger, *Voyage dans les Pyrénées franç.*, p. 169. — M. Millin, *Voyage dans les départemens du midi de la France*, t. IV, 2e partie, ch. CXXVII.)

que leur cime se couvre de neiges virginales et pures, que nul être vivant n'a touchées, et qui ne sont effleurées que par les molles clartés de l'astre des nuits. Derrière ces rochers, d'autres roches s'élèvent comme les forteresses des Titans, comme le palais des hivers, du sommet des pics de Gaverine, et se précipitent sur de vastes bancs de roche qu'on prendrait pour des gradins qu'un peuple de géans aurait taillés dans ce désert, pour l'étonnement des générations futures; dix torrens s'élancent comme de la nue, se brisent de cascades en cascades, tombent, jaillissent, retombent, s'élèvent, et volent au loin en poussière, remplissant l'air ému de couleurs humides et brillantes. Cette onde sacrée, après avoir été le vent et l'arc-en-ciel, se rassemblant sur une arène toute ruisselante de ses débris écumeux, devient le torrent et la foudre; puis se dérobe tout à coup aux regards stupéfaits, en s'enfonçant dans un pont de neige, d'où elle sort plus loin sous le nom du Gave. Le Gave, tourment de ces rivages, et seul tyran de ces solitudes profondes qu'il épouvante, assourdit et déchire le cirque de

Gaverine; cet amphithéâtre de la nature, où les élémens viennent lutter entre eux, semble reculé aux bornes de la terre, et l'on ne voit plus loin que confusion, qu'horreurs, que monts hérissés de glaces éternelles. Et cependant, ô prodige! par delà même cette barrière du monde s'élèvent d'impérissables témoignages de la gloire française. La brèche de cette immense montagne est la trace profonde de l'épée du paladin Roland; ces tours de glace sont le palais d'acier, le séjour de l'enchanteur Altant, que combattirent Gradasse et Roger; au bord de ce précipice, se mesurèrent Féragus et l'immortel neveu de Charlemagne [1].

Frappé de l'ineffaçable souvenir de tant de beautés solennelles, je me rapprochai lentement de la nature habitable, m'arrêtant encore çà et là dans ces vallées, qui depuis long-temps étaient plongées dans l'obscurité,

[1] On sait que le merveilleux de l'*Arioste* est dû, en grande partie, à des traditions répandues dans les Pyrénées, bien long-temps avant ce poëte. (*Voy.* Orl. For., cant. II; st. 47, 51, 74, cant. III; st. 69, cant. IV; st. 2 et suiv.)

lorsque les cimes des monts qui les couronnaient étincelaient des derniers rayons du jour ; j'attendais parfois, en rêvant au bord du torrent, dont les eaux aiguillonnées par les pointes des rochers répandaient en passant le nuage de leurs rosées sur des forêts entières ; j'attendais que la lune apparût dans les cieux toute brillante des promesses d'un beau jour ; la nuit ne m'inquiétait point, toutes les cabanes des Pyrénées sont hospitalières.

Les habitans de ce pays sont simples comme la nature ; plus d'un vieillard meurt sans avoir vu une cité, sans avoir été visité d'un médecin, sans avoir bu du vin, et sans avoir mangé de la viande. Ils vivent du lait de leurs troupeaux, les femmes filent pour leurs vêtemens ; ceux des hommes sont les peaux de l'ours, qu'ils vont tuer dans les montagnes : ils l'attaquent avec l'arc ou la fronde ; s'ils le manquent ils l'attendent de pied ferme, et au moment où la bête féroce s'élance et saisit son adversaire pour l'étouffer, celui-ci l'éventre avec un poignard.

Ils ont des seigneurs, parce que telle est la

loi de la nature, et qu'il faut que les petits se rapprochent des grands, ne fût-ce que pour apprendre à aimer. Du reste les seigneurs ne les gouvernent presqu'en rien. Leurs rochers sont leurs forteresses, ils se défendent eux-mêmes, et ne paient jamais de subsides. Cinq villages forment un *vic* dont les assemblées se composent d'hommes *licts*, c'est-à-dire choisis. Les anciens conservent la mémoire des *fors* ou coutumes. Ils n'ont pour registres que des morceaux de bois taillés d'une certaine façon. Le père de famille est presque dans tous les cas le législateur et le juge souverain de ses serviteurs et de ses enfans, qu'il peut bannir sans appel. Quand il meurt quelqu'un, l'un des anciens fait son éloge en sortant du cimetière; s'il se tait, c'est que le défunt n'a pas bien vécu; mais on n'en prie pas moins pour lui, et même au contraire, car il y a urgence : durant la cérémonie funèbre, les femmes chantent des élégies rimées que personne ne comprend, et voilà pourquoi elles se conservent si bien.

Étrangers aux inventions sociales, ils ne connaissent les heures du jour que par l'ombre

des arbres ou le cours des astres ; ils ne connaissent les saisons que par les fleurs, les fruits ou les neiges.

Quand ils sont malades leurs enfans vont en pèlerinage, ou vont chercher au château quelques simples, quelque baume que la damoiselle apprit à connaître pour soulager les gens de petit état. Leurs mœurs, leurs façons, leur langage, sont ce qu'ils furent toujours : les siècles les effleurent à peine. Toutes leurs pratiques sont immémoriales. En voici quelques exemples : Quoiqu'ils soient de pieux et fervens catholiques, on voit parmi eux des prêtres mariés, parce que le concile de Trente, qui prescrit le célibat des prêtres, n'a pas encore transpiré dans ces vallées, où il faut bien des années pour faire connaître une ordonnance ou adopter un usage nouveau[1]. Par suite du respect que les Gaulois avaient pour les femmes qu'ils appelaient en leurs conseils, ces bonnes gens servent leurs

[1] Les Anglais qui, vers cette époque, étendaient leur domination sur le Bigorre, ont publié les *Rôles gascons* et l'*état du Bigorre*. On y trouve des priviléges des années 1318 et 1355, *pro clericis et pro tonsuratis conjugatis, etc.*

compagnes à table quand viennent certaines époques de l'année, et ne manquent pas de les consulter en toute occasion : de plus, lorsqu'un coupable est condamné, il obtient sa grâce s'il parvient à se réfugier près de la dame du manoir voisin. Les habitans du Bigorre se persuadent que, tout criminel qu'il puisse être, l'homme se purifie en respirant sous le toit qu'habite une femme dont le crédit peut donner encore à ses avis une plus forte influence.

Ce privilége d'un sexe déjà si révéré ajoute aux sentimens qu'il inspire, et une femme peut aller seule de jour et de nuit dans ces contrées, sans avoir à redouter la moindre offense. Partout elle trouve le dévouement et l'admiration [1].

Ces habitans ont une horreur invincible pour les nouveautés et les alliances contractées hors de leurs peuplades. Il existe dans plusieurs de leurs vallées des êtres soupçonnés d'avoir une origine étrangère, et quoi-

[1] *Voy.* les *Rôles gascons* précités, et le *Voyage dans les Pyrénées françaises*, par M. Bérenger, p. 158.

qu'ils demeurent depuis des siècles avec eux dans les mêmes cantons, le temps et le voisinage n'ont pu adoucir l'aversion que leur ont léguée leurs ancêtres pour ces malheureux que l'on appelle *Cagots* ou *Capots*, qui, de génération en génération, sont signalés à la haine de la postérité, comme un reste des *Goths* ariens échappés dans les gorges des Pyrénées, à l'épée qui exterminait leurs races vaincues et proscrites. Les habitans du Bigorre, trop humains pour répandre le sang des *Goths* qui se réfugiaient au milieu d'eux, ne voulurent point les livrer aux guerriers de Clovis, qui avaient juré sur leur barbe et leur chevelure de les exterminer tous. Ils leur permirent de vivre; mais craignant que le voisinage de ces étrangers n'infectât d'hérésies et de coutumes nouvelles, des mœurs qu'ils mettaient leur gloire à conserver intactes, ils prirent des précautions sévères pour empêcher toute espèce de rapport et de mélange avec eux. Afin d'y mieux parvenir, ils répandirent que les *Goths*, qu'ils appelaient par corruption *Cagots*, étaient lépreux, et avaient dans leur souffle la peste et la mort. Repoussés en

eux-mêmes, et ne pouvant contracter aucune alliance qu'avec leurs semblables, les *Cagots*, dont le sang finit par s'arrêter et croupir durant des siècles dans les mêmes familles, virent par degrés s'accroître au milieu d'eux des maux héréditaires, qui donnèrent à quelques-uns d'entre eux des formes hideuses, des infirmités épouvantables. A la vue de ces monstres, l'ancienne antipathie s'accrut d'un nouvel effroi, et l'on acheva de rayer de la liste des humains, des êtres qui perdaient en effet les traits de l'humanité. Tels sont, notamment les *Cagots* de Bercugnas, de Saint-Mammet, et ceux du Béarn, en quelques endroits. Leurs cous nourrissent, aux dépens des autres parties de leurs corps, des tumeurs effrayantes; débiles et stupides, ils restent des jours entiers assis aux bords des chemins peu fréquentés. Heureux quand le sommeil vient les surprendre, et leur dérober l'effrayant tableau de leur misère et de leur dégradation. Cependant, une telle infirmité n'étant pas la cause première de la réprobation qui proscrit les *Cagots* du reste de la société, on en voit un grand nombre qui, sains de corps et

d'esprit, n'en sont pas moins soumis aux injurieuses distinctions qu'un préjugé intraitable impose à ces sectes étrangères ; on me dit qu'ils étaient obligés d'habiter des maisons isolées de toute autre demeure : les seules professions de charpentiers ou de tonneliers leur sont permises; ils ne peuvent entrer à l'église où ils ont leurs bancs et leurs bénitiers séparés, que par une porte latérale à eux réservée ; il leur est défendu de paraître en public, sans avoir sur leurs habits la figure d'une pate d'oie, afin que, prévenu à leur approche, on puisse s'en garantir. Il leur est également défendu de se mêler aux danses et aux divertissemens, de paraître dans les foires, de toucher aux marchandises, et de marcher les pieds nus dans les rues, afin de n'y pas laisser de traces de la lèpre, dont on les suppose infectés. En justice il faut le témoignage de sept *Cagots* pour balancer celui d'un autre habitant. Tant d'exclusions et de rigueurs me firent croire d'abord que le sort des *Cagots* était insupportable, car nous prêtons à ceux que nous croyons malheureux notre sensibilité, notre délicatesse dédaigneuse, nos sub-

tiles répugnances, et tous les sentimens inhérens à notre position personnelle; mais je vis parmi eux ce que je trouvai chez les *Coliberts* de La Rochelle, les *Cagous* de la Bretagne, les *Gesitains* de la Bresse, et les *Agotas* du pays des Basques; toute misérable que me parût leur position, ils y étaient nés, et dès lors c'était leur nature; or, tout ce qui est nature et accoutumance n'admet ni honte, ni regrets, ni chagrins, ni plaintes. Bien plus, les causes que suscitèrent contre ces individus d'origine étrangère, le mépris et la persécution, leur inspirent aussi la crainte de se mêler à ceux qui n'ont pas leurs usages, leurs coutumes, car c'est là qu'est leur liberté; les institutions qui prescrivent leur isolement sont donc loin de leur être odieuses; les goîtreux seuls auraient à se plaindre des résultats de cette séparation des races. Mais, outre que l'habitude de leur sort émoussant leur susceptibilité physique et morale, les rende presque insensibles à leur dégénération, et que voyant en eux les pivots sacrés sur lesquels ont tourné de temps immémorial les antiques familles de ces *Goths*, appelés du

fond de leurs déserts pour porter les premiers coups à l'Occident, jugé et condamné par l'Éternel, on les révère comme les mystérieuses accumulations d'un seul et même sang; ou encore que, débiles et languissans, ils aient droit, plus que les autres, aux secours et à la protection ; j'observai que ces êtres sont, en quelque sorte pour les leurs, l'objet d'une tendresse particulière, et même d'une sorte de respect et de culte : car là où les lois de la Providence n'ont pas encore été dérangées, nul doute que la faiblesse et la force n'aient été mises en regard que pour aller de l'une à l'autre, afin qu'il en résulte des services, des sentimens, et par degrés la société tout entière.

Des préjugés superstitieux, mêlés à ces sentimens, font regarder les Cretins comme des gages de bonheur pour les familles où ils naissent.

Les *Cagots* sont donc, je le répète, moins à plaindre qu'ils ne le semblent : j'eus occasion d'en juger par moi-même, et le lecteur pourra en juger aussi.

Surpris par la nuit dans la vallée de Luchon, et n'apercevant qu'une chétive cabane,

je me hasardai à y demander l'hospitalité, quelle que fût la mauvaise apparence de ces toits escarpés : peut-être même, me doutant bien que c'était la demeure d'une famille de *Cagots*, désirais-je en secret connaître la manière de vivre de cette race répudiée. Ma présence y causa un étonnement, mêlé à la fois de plaisir et d'inquiétude; car, si l'on y sentait quelque joie à recevoir un étranger, on craignait que cet honneur extraordinaire ne fût brusquement désavoué, dès que j'aurais appris en quel lieu je me trouvais.

Égelric, c'était le nom du chef de la famille, posa en me voyant la hache et les traits qu'il aiguisait; puis, se hâtant de mettre sa chaussure et sa robe, empreinte de la marque infligée à ses pareils, il attendit, les mains jointes, et avec une noble résignation, les signes de mépris et d'effroi que la foule ne manquait pas de laisser éclater à la vue de cette livrée de la réprobation publique. Je sais ce que vous voulez m'apprendre, lui dis-je, et je le savais déjà en franchissant le seuil de votre porte : que la paix soit avec vous.

La chaumière était éclairée par la flamme des morceaux de sapin qu'une vieille faisait brûler dans une petite niche creusée dans le mur, et dont elle rejetait ensuite les charbons sur le foyer voisin [1]. En face, et sur une escabelle plus élevée que les autres, était un adolescent si difforme, qu'il m'inspira d'abord un sentiment d'horreur. Sa tête plate et chauve était engagée dans un cou, dont l'enflure monstrueuse était plus grosse que le reste de son corps; ses membres rabougris étaient ramassés dans une grotesque attitude; ses yeux et son rire avaient quelque chose de fixe, qui à la fois devenait effrayant : il était là comme un de ces pénates révérés, dont les figures bizarres sont reproduites dans le bronze et l'airain, que le soc de la charrue fait sortir des champs qu'habitèrent les Romains.

Au fond et dans l'ombre, une jeune fille qui semblait fort émue d'un entretien tout

[1] Il en était de même dans les temps héroïques de la Grèce. (*Voy.* Homère, *Odyssée* XVI, 306. — Cette manière de s'éclairer est encore pratiquée dans le Bigorre; *voy.* aussi M. Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. IV, 2e partie, ch. CXXVIII.)

récent, cachait sous ses mains un visage baigné de larmes. Aux tresses de ses cheveux, d'un blond cendré, s'enlaçaient de longs rubans noirs : sa taille, son corsage, la blancheur d'un sein, dont l'agitation trahissait les contours, sous une toile brodée en fil de pourpre, tout m'annonçait un objet plein d'attraits. Étonné que la nature pût produire dans la même famille des êtres aussi dissemblables, je regardais tour à tour le monstre qui riait, et la beauté qui gémissait tout bas, lorsqu'Égelric dit d'une voix sévère : « Anicia, levez-vous, et préparez le bain de ce noble étranger. » Alors la jeune fille prit son capulet, dont l'étoffe rouge la couvrit toute entière, et alla puiser de l'eau à la fontaine.

Quand l'eau fut tiédie, Anicia vint, selon l'usage antique, pour laver les pieds du voyageur ; mais le voyageur s'y étant refusé, elle se retira, rougissant de confusion, et pensant que je répugnais à l'attouchement d'un être que le préjugé flétrissait. Pour lui prouver que telle n'était point ma pensée, il me fallut bien ramasser la fleur tombée de son corset lorsqu'elle s'était penchée vers moi ; et,

tandis que j'en respirais les derniers parfums, Anicia baissa les yeux, et sourit; elle ne pleurait plus, mais une larme tremblait encore sur sa joue ronde et vermeille : ainsi, quand revient le beau temps, la rose garde une goutte de pluie, comme pour être consolée de l'orage.

Et lorsqu'un repas frugal, pris à la table d'Égelric; lorsqu'une nuit passée sous les roseaux de son toit solitaire; lorsque les confidences de la mère et le sourire de la fille eurent fait en quelque sorte de moi l'ami de ces bonnes gens; lorsque le Crétin lui-même eut cherché, par ses glapissemens sauvages et ses gestes convulsifs, à exprimer la brute allégresse que lui causait ma présence, je désirai connaître le sujet du chagrin dont on avait caché les traces à mon aspect, et bientôt il ne fut plus un secret pour moi.

Un jour, Anicia ramenant plus tard qu'à l'ordinaire ses agneaux au bercail, avait rencontré le bel Arnold, qui lui parla longtemps, sans apercevoir le signe de proscription qu'elle portait, soit à cause de la brune, soit parce que ses yeux ne pouvaient détour-

ner un seul de leurs regards du visage inconnu dont il admirait la pudeur et la grâce. Tous deux trouvaient, à cet entretien, un plaisir extrême; car il y avait dans ce rejeton de deux races, qui ne s'étaient jamais confondues et enlacées, une originalité piquante que n'avaient pas pour eux les êtres de leur sorte qu'ils fréquentaient chaque jour. Un autre langage, une manière inacoutumée, tout leur semblait nouveau, et cet attrait ne fut pas le seul qui devait les porter à se retrouver bientôt ensemble.

Ils se revirent au grand jour, et cette fois Arnold pâlit, en voyant qu'Anicia avait sur le côté gauche de sa robe un signe abhorré; et Anicia, non moins tendre, pâlit en voyant qu'Arnold n'avait pas cette marque. A vrai dire, ils en furent un moment troublés. Arnold rompit le silence, en se rappelant sans doute les contes absurdes qu'on débitait sur les *Cagots;* il s'écria involontairement : « Les menteurs ! » — Qui sont les menteurs? reprit en tremblant celle qui venait de connaître à la fois et la crainte et l'amour. Alors son amant répliqua : « Les menteurs ne sont ni

mes yeux qui te disent je t'aime, ni les sermens qui te le jurent... » Anicia l'arrêta, car il ne lui fallait pas tant de preuves pour croire à ce qu'elle désirait elle-même.

Arnold ne quitta sa mie, qu'en promettant de faire tous ses efforts pour que ses parens consentissent à leur union : l'espoir de l'obtenir prouvait à quel point il était amoureux; l'amour et un amour extrême, pouvant seul tenter un miracle que la religion même n'avait pu faire; car, jusqu'au pied des autels où ils venaient prier, les *Cagots* étaient soumis à des distinctions avilissantes[1]. Et cependant, qui l'eût pensé? Anicia trouva plus de résistance près de son père, qu'Arnold près du sien.

Dès qu'elle eut dit à Égelric la rencontre du soir et celle du matin, le fier descendant des *Goths*, secouant la poussière dont huit siècles avaient terni l'éclat de cette race belliqueuse et superbe, devint en quelque sorte un autre homme, et s'indigna que sa fille eût pu songer à s'allier à ceux qu'il appelait les descen-

[1] Oihenart, *Notice sur la Gasconne.* — Marca, *Hist. du Béarn*, l. 1, ch. XVI.

dans des esclaves; à ceux que les fléaux de Dieu eurent mission de châtier et d'anéantir. C'était à ce sujet qu'Anicia pleurait lorsque je me présentai; et maintenant que la confiance était établie entre nous, Égelric reprit avec sa fille l'entretien qu'avait interrompu mon arrivée; il lui fit de nouveaux reproches, qu'il entremêlait à sa façon des récits de la gloire, dont il disait que les siens s'étaient couverts : il citait de grands noms, de grands royaumes vaillamment conquis et sagement gouvernés. Tous les faits s'étaient altérés depuis le temps, et l'on reconnaissait à peine, à ces lambeaux d'histoire cousus aux traditions les plus fabuleuses, quel était le sujet de cet orgueil opiniâtre.

A quelques syllabes retentissantes dans le passé, à quelques couleurs que les vents et les tempêtes n'avaient pu effacer, on devinait par intervalle qu'Égelric voulait rappeler l'apparition des *Goths*, qui, ébranlant tout à coup le monde, firent tomber à leurs pieds, sceptres, couronnes et trésors. Il parlait d'un Ataulphe, qui épousa la sœur de l'empereur; d'un Sigeric, d'un Wallia, qui régnèrent à

Toulouse; d'un Totatila, qui faisait boire un troupeau de rois dans l'auge de ses coursiers; d'un Thédor, qui rapporta la force à des peuples débiles, la sagesse à des gouvernemens insensés; tout ce qu'il en racontait était sans doute un souvenir corrompu de l'insolence d'Attila envers les souverains, qui suivaient son camp, du beau règne de Théodoric en Italie, et des rois des Visigoths, qui établirent leur puissance dans les murs de Narbonne et de Toulouse[1].

Mais Égelric insistait particulièrement sur la honte dont il se couvrirait, s'il souffrait que les coutumes et les usages des *Cagots* et des *Coliberts* se perdissent dans la manière d'être d'un autre peuple; il répétait contre nous tout ce que nous disions contre eux, et soutenait, même au milieu des affronts dont lui et ses frères étaient sans cesse accablés, qu'ils étaient supérieurs aux autres par leur origine, leurs mœurs, leurs vertus, et surtout parce qu'ils vivaient sans mélange avec des races étrangères.

[1] La Faille, *Annales de Toulouse*, 3e partie, ch. I, II et III.

J'eusse été bien coupable d'enlever à Égelric la bonne opinion qu'il avait de lui et des siens; pourtant je lui fis entendre que sa vanité pouvait être fondée, mais que le bonheur d'Anicia lui conseillait de déroger pour cette fois; que probablement le fier Totatila n'en saurait rien, et que le sage Thédor ne le trouverait pas mauvais; que d'ailleurs, puisqu'il avait deux enfans, il pourrait garder plus aisément dans sa famille le garçon qui paraissait être l'objet de sa prédilection. J'ajoutai beaucoup d'autres raisons qui ne le touchèrent pas davantage, et comme je parus fâché, il me dit: « Vos beaux discours, loin de me convaincre, ajouteraient à ma résistance, en me rappelant à quelle race parleuse et subtile on veut que j'allie mon Anicia; mais vous êtes le premier chrétien qui s'étant assis à mes foyers, n'a pas craint de reposer sous cet abri. Je veux consacrer la mémoire de votre bienfait, et je vous accorde par reconnaissance, et non par conviction, ce que vous me demandez. »

Anicia vint me remercier, comme si l'alliance était déjà conclue; sa joie me faisait

pitié, car je connaissais l'invincible antipathie que les habitans du Bigorre ont pour les *Cagots*, qu'ils croient hors de l'espèce humaine. Il fallut la prévenir des obstacles qui restaient à surmonter, pour qu'elle ne livrât pas trop abondamment son pauvre cœur à l'espérance. Et quand je lui disais, « ceux qui ne vous voient pas disent que vous êtes d'une race ladre et difforme ; ceux qui ne respirent pas votre haleine, plus pure que la brise du matin qui passe entre les fleurs, disent que vous répandez la lèpre ou le mal des ardens, » Anicia riait et rougissait tout ensemble. Alors je repris : « Ne riez pas, car tous ces contes et beaucoup d'autres empêcheront peut-être qu'Arnold soit votre mari. Cependant, quand vous le verrez, remettez-lui ce billet. » Cela fait, je pris congé de mes hôtes.

Un an après cette aventure, je vis arriver dans mon fief de Marans Anicia et Arnold devenu son mari, avec la famille de ce dernier, à qui j'avais proposé, dans mon billet, de venir, s'il craignait le blâme de ses voisins, s'établir lui et les siens sur mes terres, où l'on ne saurait rien de rien. Quant à Égelric

et sa vieille compagne, ils ne voulurent jamais consentir à s'éloigner du lieu natal. Ils avaient perdu le Crétin, et s'étaient promis de rester sur le coin de terre où était enseveli cet infortuné, dont l'âme dégagée d'une enveloppe hideuse, et acquittée de la dette de la vie, revenait peut-être maintenant sous des formes pures et angéliques consoler ceux qui n'avaient pas craint de l'aimer, lorsqu'il n'était pour tous les autres qu'un objet d'épouvante. A l'égard d'Anicia, elle pleure encore, quoique heureuse; elle pleure chaque fois qu'elle se rappelle ce que lui dirent ses parens, en lui donnant leur bénédiction, et en s'efforçant de lui sourire dans un dernier adieu.

CHAPITRE CV.

Mes courses dans le Bigorre et les Pyrénées étaient une digression de mon voyage en l'honneur de la nature; je repris la route du Béarn, et passai à Pau, simple village qui doit son nom à trois *pals* plantés pour marquer le gué de la rivière. Ce village est célèbre par une fontaine des fées, où les vieilles femmes viennent se laver les pieds la veille de la Saint-Jean, dans l'espoir de rajeunir; de toutes les erreurs superstitieuses du même genre, c'est, dit-on, celle qui s'accrédite davantage : car, en sortant de cette eau de Jouvence, nulle femme n'est assez désintéressée pour convenir qu'elle ne se sent pas plus jeune, et nul homme n'est assez peu galant pour la désabuser.

Enfin j'approchais d'Orthès en Béarn, manoir fameux en France et chez les nations voisines, école de prouesses et de bonnes pratiques chevaleresques, précieuse terre d'honneur et de puissance, où la féodalité qui, ailleurs est dépouillée et flétrie, règne

dans toute sa gloire, comme au temps fameux de Philippe-Auguste et de saint Louis. Je n'avais aucune lettre de crédit pour l'illustre Gaston Phœbus, mais pas n'en avais besoin; car c'était lui complaire que de venir en ses foyers, et chacun y venait en effet de très-loin pour prendre en échange des nouvelles qu'on apportait, des leçons de courtoisie, de guerre, de justice et de bon gouvernement. Là, étaient donc en toute saison, chevaliers et écuyers, à cause de la noblesse et de la renommée de cet excellent prince. Mais tout ce que j'en avais ouï conter était encore bien au-dessous du véritable taux de ses mérites, ainsi qu'on le verra ci-après.

En arrivant à Orthès le cœur me battait un peu : je descendis à l'hôtel de la Lune, où demeurait un écuyer du comte, lequel écuyer, nommé Ernauton-Dupuy, avait charge de recevoir les étrangers, et de les conduire au château. Il me reçut joyeusement, et nous montâmes ensemble audit château, où, pour commencer, je vis plus de deux cents serviteurs bravement vêtus de pourpoints verts garnis de velours noir, et coiffés de bonnets

à plumes flottantes. Arrivés dans les galeries, on nous dit que Gaston reposait; et c'était en effet son usage de dormir quelques heures quand il avait dîné. Après ce léger somme, et ayant appris que j'étais là, il me fit introduire par un chambellan. Gaston III, comte de Foix et seigneur de Béarn, avait pour lors quarante-cinq ans. Nul chevalier, nul prince n'était mieux fait, et de plus beau visage : c'est parce qu'il avait l'éclat du jour qu'on le surnomma Phœbus. L'habitude d'une grande puissance, et la dignité qui résidait en toute sa personne, donnaient à ce magnifique seigneur quelque chose d'imposant et de sévère: aussi était-il besoin que parfois ses yeux bleus, si doux et si sereins, répandissent des regards hospitaliers, et que son sourire, achevant l'œuvre de bienveillance, dissipât à sa lueur magique le trouble involontaire que causaient tant de splendeur et de majesté. Quant à moi, il me mit de suite à l'aise, en m'apprenant les particularités de mon voyage, comme j'aurais pu le faire moi-même. Sire Tristan, me dit-il, vous êtes du pays d'Aunis, où je connais de bons chevaliers; vous allez

être l'allié du vicomte de Thouars, avec lequel j'ai fait la guerre; vous avez parcouru la Bretagne et la Normandie, où plusieurs de mes vassaux vous ont rencontré; vous êtes venu en la cour de Charles d'Évreux, mon beau-frère, et de là à Paris, où plusieurs chevaliers hébergés depuis en mon logis, vous ont vu à l'audience du roi, au petit séjour du comte d'Étampes, et en la compagnie de la belle Alix; mais nous n'en dirons rien à votre dame. Un des miens vous entendit parler sagement à Troyes au sujet du commerce, et deux de mes chambellans joutèrent à vos côtés, au pas d'armes de l'arbre de Marcenay. A Lyon et à Grenoble on n'eut pas le loisir de vous saluer de ma part, tant y fut rapide votre passage en ces villes, et l'on vous eut joint chez le baron de Sassenage, mon loyal ami, si vous n'étiez pas tombé aux mains des routiers. J'appris votre aventure au duc d'Anjou, qui s'approcha de ce pays pour s'entendre avec moi sur quelques différends, et mettre le siége devant Marzine. Ce prince envoya un de ses trésoriers pour payer votre rançon, lorsqu'il apprit que vous aviez

été délivré par votre frère d'armes, le chevalier Vert. Des marchands de mes domaines, vous virent à Beaucaire et à Marseille; le sénéchal de Toulouse, qui dîna hier en ma compagnie, se trouva avec vous dans cette dernière ville, et vous venez pour le moment du Bigorre, où vous n'auriez pas voyagé avec tant de plaisir, si le connétable n'était pas venu soumettre, il y a quelques mois, les places que les Anglais tenaient en ce pays[1]. Soyez donc le bienvenu, et faites chère lie en ce manoir; car il est vôtre, tant qu'il vous plaira y résider, pour notre satisfaction.

Seigneur, lui dis-je, que me restera-t-il donc à vous conter? Certes, il faut qu'un esprit des mieux avisés soit appointé parmi vos commensaux, pour vous apprendre ainsi tout ce qui se passe au loin, et recueillir même les moindres faits. — Vraiment, ajouta-t-il, en souriant, il en pourrait bien être quelque chose; demandez ce soir à la veillée l'histoire du sire de Carasse-Monvoisin. Mais ce sont-là

[1] Preuves de l'*Hist. de Du Guesclin*, p. 380. — D. Vaissette, l. XXXII, t. IV, p. 355.

de futiles propos ; alors il me fit signe de le suivre, et il me mena, à travers des galeries somptueuses, dans une salle où était nombreuse compagnie. On se leva respectueusement à son aspect, et il se fit un tel silence, qu'on entendait un moucheron bourdonner le long du vitrage.

« Beaux seigneurs et belles dames, dit-il d'une voix claire et sonore, voici le chevalier Tristan, qui est un bon renfort pour la causerie de nos veillées ; c'est un habile compagnon d'avoir si bien pris son temps pour voyager ; car depuis cinquante ans sont advenus plus de faits d'armes et de merveilles au monde, qu'il n'en est arrivé trois cents ans devant[1]. Traitez-le donc selon ses mérites. » A ces mots il sortit, et une foule de seigneurs le suivirent jusqu'à son appartement.

Cependant l'écuyer Ernauton-Dupuy vint à moi, et me prenant dans l'embrasure d'une croisée, il me dit d'un air de jubilation : « Êtes-vous content ? — Je suis ravi, répon-

[1] Froissart, l. III, ch. II.

dis-je, et il n'est, je pense, en deçà de la mer, et par delà de plus noble seigneur. — Que direz-vous donc, reprit-il, quand vous le connaîtrez mieux? Prud'homme à régner, courtois à la veillée, brave au combat, incomparable chasseur, s'amusant volontiers de tournois et d'amour, plus libéral qu'un roi, intrépide catholique, champion de l'évangile; en toutes choses il est accompli. Dès l'âge de quinze ans il avait fait ses preuves en Espagne, et depuis il fit ses prouesses en vingt batailles et cent combats. Il étouffe un ours et tue un sanglier, comme ses veneurs tueraient le timide ysard de nos montagnes. Accessible à toutes gens, il leur parle doucement, amoureusement, le rire sur les lèvres, et le sentiment dans les yeux; nul chevalier ou écuyer ne quitte son château sans recevoir un don; il a pour cet effet des coffres de réserve, où il met le superflu de ses revenus, et sa libéralité est encore le bon ordre[1]. Tous les jours il fait donner de grandes aumônes, en petite monnaie, à la porte de son château. Douze notables choisis

[1] Froissart, l. III, ch. XII.

par lui, administrent ses terres, et sa fortune est en si bel état, qu'il n'assied aucune taxe sur ses sujets, qu'au contraire, il secourt au besoin, et auxquels il rend encore la justice par dessus le marché, et sans frais. Aussi ceux du Languedoc, enviant notre bonheur de vivre sous un aussi bon prince, eux qui n'ont plus de seigneur à eux, mais bien un roi qui ne les connaît pas, et des commis qui les tourmentent, s'agitent en secret pour que du moins Gaston Phœbus, qui est leur voisin, soit par occasion leur gouverneur, au lieu et place du duc d'Anjou, qui, au mépris de leurs franchises et priviléges, leur parle à tout propos de sa grâce spéciale et de la plénitude de sa puissance [1].»

Ernauton-Dupuy, comme tous les fidèles vassaux, s'extasiait sur les bonnes qualités de son maître, et dissimulait ses vices. Je m'aperçus plus tard que si l'on ne pouvait, sans injustice, retrancher quelque chose au portrait flatteur que le bon écuyer faisait du comte

[1] Anonyme de Saint-Denis, *Vie de Charles VI*, l. I, ch. I, II.

Gaston de Foix; l'historien véridique y joindrait pourtant quelques ombres, et dirait que ce prince parfait, sous tant de rapports, avait un caractère vif, impétueux, dont les premiers mouvemens pouvaient lui apprêter beaucoup de chagrins, à lui et aux autres.

Agnès de Navarre avait plus d'une fois éprouvé les emportemens de ce fier suzerain, son époux et seigneur. Belle encore, et négligée à un âge où souvent les femmes ne pardonnent cet affront qu'en se vengeant, celle-ci ne cherchait des consolations que dans sa piété, et dans le sentiment chaste et spirituel qu'elle avait pour le fameux poëte Guillaume de Machaut : aucune présidente des Cours d'amour ne poussa aussi loin le platonisme et le désintéressement des sens ; elle était de si bonne foi sur ce point, et se sentait la conscience si pure et si tranquille, qu'elle avait choisi pour intermédiaire de ses liaisons avec ce poëte, son chapelain pour écrire ses lettres, et son confesseur pour rétablir entre elle et son ami la bonne intelligence quand ils étaient fâchés. Un jour celui-ci ayant ressenti de la jalousie sans aucun motif, elle

lui envoya ce prêtre, auquel elle venait de se confesser, afin qu'il lui certifiât officiellement que ses soupçons étaient injustes[1]. Au surplus, je n'aurais pas raconté ces choses, si elles n'étaient pas connues à la cour de Béarn, où Agnès de Navarre, non moins naïve que vertueuse, loin de craindre les mauvais propos, invitait le poëte Machaut à publier l'histoire de leurs tendres relations pour l'édification du siècle. Mais ce qui achève de peindre ces pactes mystiques, dont les provinces du Midi offrent encore beaucoup d'exemples, c'est que le cœur et les sens y suivent deux routes séparées où ils ne se rencontrent jamais; en telle sorte que, sans encourir le blâme, l'amant a souvent à la fois dans ces contrées indulgentes, la dame de ses pensées, et ce qu'il appelle sa *maîtresse de nature*[2]. Et lorsque je m'étonnais de cette distinction subtile, on me répondait que ma surprise était l'effet de la corruption et de l'égoïsme,

[1] M. le comte de Caylus, *Mém. de l'acad. des inscript.*, t. xx, fol. 413.

[2] *Ibid.*, lieu cité. — L'abbé de Sade, *Mém. pour la Vie de Pétrarque*, t. 1, p. 118.

qui commençaient à se glisser jusque dans le plus pur des sentimens. Un jour viendra, disait-on, que les sens seront associés pour une si grosse part dans le contrat d'amour, qu'on rira des temps où il n'avait rien à prétendre; et cependant, qu'y a-t-il de commun entre ces sens et l'âme, qui jamais n'est plus expansive, plus noble et plus tendre que lorsqu'elle n'est pas gênée par la présence de ces roturiers corporels, qui sont plutôt ses geôliers que ses vrais compagnons? Et lorsque deux âmes, ainsi dégagées de ce grossier esclavage, viennent à se rencontrer entre ciel et terre, ont-elles besoin d'imaginer d'autres voluptés que de s'élever ensemble, et l'une par l'autre, à une contemplation où elles peuvent se retrouver sans rougir jusqu'en face de Dieu? que de se prêter des forces mutuelles pour atteindre à la perfection, et pour contempler en elle les glorieux effets de cette émulation céleste?

Tels étaient les principes qu'avaient répandus dans le Béarn Agnès de Navarre et Guillaume de Machaut. Lorque je fus présenté à cette princesse, elle attachait des feuilles

d'argent à un cercle d'or pour en composer la couronne dont elle devait ceindre, aux fêtes de Noël, le front de son poëte. Elle me demanda si on parlait beaucoup des œuvres de Machaut à la cour de France, et, sur ma réponse affirmative, elle me donna une copie des vers qu'elle avait composés pour lui [1].

Le comte de Foix ne soupait qu'à minuit; les veillées étaient donc fort longues, et ne le paraissaient guère. Quand je m'y rendis, un clerc lisait à haute voix un livre, intitulé *l'Arbre des batailles*, par Honoré Bonnor, prieur de Salon, lequel raconte toutes les batailles, à commencer par celles des bons et des mauvais anges. Il y traite beaucoup de questions telles que celles-ci : « Le monde peut-il toujours rester en paix? un clerc doit-il aider son évêque ou son seigneur? peut-on garder ce qu'on a pris à un larron qui voulait vous dépouiller? » A chaque instant la lecture était interrompue, afin de discuter le pour et le contre de ces questions.

Le comte entra, et l'on garda le silence

[1] M. le comte de Caylus, *Mém. de l'acad. des inscript.*, t. XX, fol. 413.

comme de coutume; car personne ne parlait s'il ne l'interrogeait, ou s'il n'y avait nécessité : les princes, les ducs, les comtes régnans et les dames étaient seuls exceptés de cette règle; il se trouva dans la compagnie une foule de personnes arrivées dans le jour, et qui n'avaient pu encore lui rendre leurs devoirs. Il vit dans la foule un petit Gascon noir et trapu, de fort mauvaise apparence, et à lui demandé par Gaston de Foix, qui il était : il répondit, en lui baisant la main, « qu'il se nommait Mayrinac, et qu'il avait quitté le service de son ancien maître pour s'attacher à lui, comte de Foix, comme au plus puissant seigneur. » Gaston, qui ne goûtait guère ces façons serviles, lui dit : « Vous ne parlez pas sagement, car si tous les hommes voulaient aller au plus fort, ils videraient les provinces pour aller près du roi, sauf à le quitter quand ils en connaîtraient un encore plus fort; pour vous, qui êtes simple gentilhomme, il suffit que votre suzerain soit plus puissant que vous, car il est lui-même dans le patronage d'un seigneur supérieur à lui, lequel relève à son tour d'un chef encore plus élevé

dans cette hiérarchie sociale, où il y a de justes rapports de faiblesse et de force, et où tous les sentimens et les devoirs sont appareillés avec les habitudes et les fortunes. Que chacun se tienne donc fidèlement sous le maître paternel que le sort lui a donné. » Le Gascon répondit qu'il ne faisait que suivre le bon exemple de saint Christophe. « Ce saint, dit-il, résolut de s'attacher au plus fort. Il servit d'abord un roi, pour lequel il combattit vaillamment, mais il s'aperçut que ce roi craignait le diable. Saint Christophe en conclut que le diable était le plus fort, donc il le prit pour son seigneur ; mais un jour qu'ils passaient ensemble devant une croix, le malin trembla de tous ses membres, et saint Christophe lui en ayant demandé la cause, Satan lui apprit que Jésus-Christ était plus fort que lui ; dès lors le saint l'abandonna, et s'attacha pour toujours au fils de Dieu. »

Puisqu'il en est ainsi, répliqua en riant le comte de Foix, il faut vous faire moine, et non pas courtisan, car Dieu est au-dessus de tous les princes de la terre.

Le souper était servi; on passa dans la salle, où douze valets tenaient douze torches de cire allumées; autour de la table principale où Gaston prit place avec les évêques de Pamiers et de l'Escale, le vicomte Roquebertin d'Arragon, le vicomte de Bruniquiel, messire Willoughby, envoyé du duc de Lancastre, et beaucoup de dames de France et d'Espagne; il y avait six autres tables, où étaient les sires Raimond de Châteauneuf, de Chaumont, de Montferrand, de Corasse, de Copane, Pierre de Cabestain, Pierre de Vaux en Béarn, et cent autres chevaliers ou écuyers[1]. Les fils des grands seigneurs étaient debout pour servir leurs pères à table. Le fils de Gaston, pour lors âgé de douze ans, et dont on négociait le mariage avec la fille du comte d'Armagnac, appelée la *gaie Armagnaise*, était lui-même derrière son père avec ses pages de bonne maison qui servaient pour cet illustre seigneur.

On faisait bonne chère, car les cuisiniers du comte voyaient tant d'étrangers, qu'ils

[1] Froissart, l. III, ch. XVIII.

savaient les mets et les sauces de tous les pays ; ils servaient avec un égal succès le brouet d'Allemagne, le chaudeau de Flandre, les œufs à la Florentine, les perdrix à la Catalane, la chipolata d'Italie, l'oille de l'Arragon, et le pilau des Turcs [1]. Ils excellaient dans les tartes aux raves, aux courges, à la fleur de sureau et à la crème; dans les pâtés, dont la croûte argentée ou dorée, selon les circonstances et la solennité des fêtes, recelaient un chevreuil entier, six perdrix, six lapereaux, une langue de veau hachée, deux livres de graisse, vingt-six jaunes d'œufs, du safran et des clous de girofle [2].

La table principale était garnie d'un *dormant*, représentant une pelouse verte, ornée par les bords de longues plumes de paon et de fleurs d'étoffe peinte. Au milieu de la pelouse, s'élevait une volière en forme de tour, et remplie de toutes sortes d'oiseaux vivans, dont les pates étaient dorées.

[1] M. le marquis de Paulmy, *Mélanges d'une grande bibl.*, lettre C, p. 44.

[2] *Le Livre du grand et très-excellent cuisinier Taillevent T*, nos 3,838, 5,583 des mss. de la Biblioth. du roi.

Le comte de Foix, qui aimait la poésie et la musique presque autant qu'il aimait la chasse, fit signe aux ménétriers, qui étaient dans les tribunes, de jouer de leurs divers instrumens; ensuite aux clercs de réciter des rondeaux et virelais [1].

Le château ne pouvant héberger la multitude des convives habituels, ce généreux seigneur avait à Orthès plusieurs maisons où l'on allait loger à ses frais : Ernauton-Dupuy m'emmena hôtel de la Lune, où nous couchâmes dans la même chambre. Mais j'avais l'esprit trop agité de tous les mouvemens de la journée pour céder au sommeil, et mon compagnon trop poli pour s'endormir sans moi, me demandait ce qui m'avait le plus frappé à la veillée? Je lui répondis que c'était l'air sérieux du sire de Corasse, et que je désirais savoir ce que le comte de Foix m'avait voulu faire entendre au sujet de ce personnage, en me parlant d'un lutin familier. Le moment est mal choisi, reprit-il, pour vous conter cette mystérieuse histoire, que je n'en-

[1] Froissart, l. III, ch. XIII.

tends pas, même en plein jour, sans redouter l'apparition de quelques sorciers; mais, enfin, la nuit assaisonnera mieux encore ce merveilleux récit qui fait l'entretien des Béarnais.

A sept lieues d'Orthès est la ville et le château de Corasse. Il y a un an que Raimond, seigneur de ce lieu, perdit à Avignon un procès contre un clerc de Catalogne, au sujet des dîmes ecclésiastiques de la ville de Corasse. Des bulles du pape ayant adjugé le dîmage au clerc, celui-ci voulut le lever; mais Raimond, qui est violent, s'y opposa de vive force, et le pauvre tonsuré s'en alla, en lui disant : « Je ne puis résister à vos armes, mais je vous enverrai le plus tôt que je pourrai, tel champion que vous redouterez plus que moi. » Le sire de Corasse ne tint compte de cette menace, et ne songeait plus au dire du clerc de Catalogne, lorsqu'une nuit étant couché près de sa femme, des messagers invisibles commencèrent à tempêter, comme s'ils devaient tout abattre. La femme de Raimond lui disait, toute transie de peur, « écoutez... » et lui, feignant de rire, assurait que c'était le vent et l'orage.

La nuit suivante, plus grand ravage encore; et Raimond, qui ne riait plus, cria par trois fois qui est là? — *Moi*, répondit une voix étrange. — Qui t'envoie? — Le clerc de Catalogne. — Ton nom? — Orton. — Raimond voyant que ce lutin causait volontiers, prit de l'assurance, et ajouta : « Tu me parais un agile messager, et c'est grand dommage que tu sois au service d'un clerc qui te donne peu d'occupation; je t'en donnerai davantage, reste avec moi. » Orton y consentit, et chaque nuit il revenait lui conter des nouvelles d'Angleterre, d'Allemagne, de Hongrie, d'Italie, de Portugal, et par ce moyen le sire de Corasse savait d'un jour à l'autre ce qui se passait au bout du monde.

Le comte de Foix, étonné de voir Raimond mieux instruit que lui-même, l'interrogea, et apprit avec envie quel trésor possédait son heureux voisin : désirant acquérir un messager semblable, il lui demanda quelle figure avait Orton. — Vraiment sire, répondit Raimond, vous me faites penser que je ne l'ai pas encore vu; mais je le verrai sans retard. — La nuit suivante il pressa donc Orton de se

montrer à lui, mais le messager merveilleux résista long-temps, et dit enfin : «Je cède, et peut-être vous repentirez-vous de votre curiosité : la première chose que vous rencontrerez en vous levant ce sera moi. Le chevalier se leva de bonne heure; mais il eut beau regarder par les portes et les fenêtres, il ne vit rien dont il put dire : *Voici Orton.* La nuit venant, il reprocha à cet être mystérieux d'avoir manqué à sa parole; Orton l'assura qu'il s'était montré, et Raimond, à force d'y songer, se souvint d'avoir vu sur le plancher deux longs fétus, qui jouaient et tournaient ensemble. — C'était moi, dit le lutin. — Oh! cette forme ne me suffit pas, et il faut que tu en prennes une plus visible. — Vous en ferez tant que vous me perdrez, et puisque vous le voulez, vous me verrez demain à votre lever. — Et le lendemain, Raimond ouvrant ses volets, vit dans sa cour une truie d'une grandeur démesurée, mais très-maigre, et ouvrant d'une manière effrayante sa gueule, hérissée de dents horribles... Dormez-vous, sire Tristan? me dit Ernauton-Dupuy dont la voix s'affaiblissait par degrés. — Vraiment

non, répondis-je; rassuré, il continua ainsi : « Le sire de Corasse ne se doutant pas que cette truie pût être Orton, ordonna qu'on lâchat sa meute de chiens contre cette bête sinistre, qui soudain poussa des hurlemens, et disparut. Depuis ce moment, Orton n'est pas revenu, et l'on assure qu'il est maintenant au service de notre seigneur Gaston de Foix, qui par ce moyen sait tout ce qui se passe sur la terre. »

Après avoir entendu cette histoire, je plaisantai Ernauton-Dupuy sur sa frayeur; l'écuyer en fut piqué, et me dit que si je ne tremblais pas plus que lui, il pourrait me conter une aventure bien plus surprenante encore, et qui concernait Pierre de Béarn, frère bâtard du comte Gaston, qui n'avait pas paru au souper, parce qu'il dépérit de mélancolie. Ayant invité Ernauton-Dupuy à continuer, il me dit : « Pierre de Béarn est un intrépide chasseur; un jour qu'il chassait dans les montagnes de Biscaye, un ours d'une grosseur prodigieuse tua quatre de ses meilleurs chiens : irrité de cette perte il se rua sur cet animal féroce, et après une lutte

terrible il le mit à mort à coups d'épée : il revint au château suivi de ses gens qui portaient l'ours sur un brancard. Chacun s'étonnait de la grosseur de ce monstre et de la force du chasseur. La fille du comte de Biscaye, qui avait épousé Pierre qu'elle aimait tendrement, vint pour l'embrasser au retour de la chasse, et ayant comme tous les autres regardé la dépouille de l'ours, elle perdit couleur, et se pâma dans les bras de ses femmes : quand on l'eut remise en lumière, elle poussa des sanglots, et tomba dans une tritesse mortelle, sans vouloir en dire la cause.

« Après trois jours passés dans les plus dolentes angoisses elle dit à son mari : « Monseigneur, je n'aurai jamais repos et santé que je n'aie été en pèlerinage à Saint-Jacques ; donnez moi donc congé d'y aller, et laissez moi emmener mon fils Pierre et ma fille Adrienne. » Le mari répondit sans se douter de rien, « je vous le requiers volontiers. » La dame partit donc emportant ses hardes, joyaux et tout son trésor; car bien savait qu'elle ne retournerait plus vers son mari.

Elle se retira dans la cour du roi de Castille, son cousin, qui depuis apprit au comte de Foix le sujet de la douleur et de la départie de cette noble dame. C'est qu'elle avait reconnu l'ours pour celui qu'avait chassé son père, le comte de Biscaye, et tandis qu'il le chassait, une voix lamentable lui dit : « Tu m'as blessé, et pour ce, tu mourras de mauvaise mort, et celui qui me tuera passera toutes les nuits dans la tourmente et les fureurs. En effet, après cette fâcheuse rencontre, le comte de Biscaye fut mis à mort sans nulle cause par Pierre-le-Cruel. La fille de ce malheureux comte ne douta donc pas qu'il n'arrivât pis encore à son mari, et dès lors elle voulut s'enfuir ; ce dont elle fut blâmée, comme elle devait l'être de toutes les personnes honnêtes. Depuis ce moment Pierre de Béarn sort de son lit chaque nuit, tire son épée, et semble être assiégé par des légions de lutins... « A ces mots Ernauton poussa un cri, jurant qu'il entendait du bruit dans la chambre, et ayant prêté l'oreille, j'entendis aussi frémir l'air et agiter les courtines de mon lit ; l'écuyer courut au foyer

pour y ranimer quelques étincelles; mais à peine avait-il élevé la lumière dans ses mains tremblantes, qu'un souffle violent l'éteignit : «Oh! oh! dis-je, en courant sur mes armes; voyons donc quelles formes ont les lutins de ce pays;» et lorsque l'écuyer demi-mort eut rallumé un brandon, nous vîmes voler en cercles redoublés autour de notre chambre... une chauve-souris qui s'y était réfugiée, et le brave Ernauton se rassura en voyant qu'elle avait encore plus peur que lui. Le jour ne tarda pas à paraître; nous nous levâmes à la hâte pour suivre la chasse du comte Gaston Phœbus.

CHAPITRE CVI.

Aucun peuple sur la terre n'est comparable aux Français dans l'art de la chasse [1], et parmi les Français, nul ne peut être comparé dans ce noble exercice au duc de Bourgogne; à Jean, comte de Sancerre; à Tancarville; à Huet de Nantes, et surtout au comte de Foix et de Béarn [2].

Ce seigneur, qui avait seize cents chiens courans de première qualité et des oiseaux en proportion, était le plus savant et le plus habile de tous les chasseurs. Quand il était de belle humeur il disait volontiers que trois passions l'avaient ému, l'amour, la guerre et la chasse. Que quant à l'amour, discrétion commandait le silence, et que modestie le forçait de se taire sur ses faits d'armes; mais qu'il pouvait se vanter de savoir chasser mieux qu'homme de France, tant en forêts

[1] Egin. *vit. Carol. Magn.*

[2] *Trésor de la Vénerie*, par Hardouin. — Choisy, *Hist. de Charles VI*, p. 222. — La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. histor. sur la chasse*, 2e part.

qu'en rivières; tant les *bêtes sauvages* que les oiseaux qui *phaonnent en l'air;* qu'il avait de belles manières, et de belles voix pour parler à ses chiens, et qu'il pouvait sonner aussi bien que le sire de Montmorenci l'un des héros dans l'art des corneurs.

Gaston savait d'après l'inspection du *pied*, des *portées*, des *fourrées*, des *viandis* et du *frayoner*, si la bête est bonne à chasser, si elle est de *refus* ou *non*, *grasse* ou *maigre*, *lasse* ou *alerte*. Il enseignait quelles précautions prévenaient les accidens à la chasse, quels remèdes conviennent aux chiens et aux faucons malades, comment on approchait toute sorte de bêtes sans les épouvanter pour les tirer de plus près. Il savait chasser le loup en le faisant amener par une battue dans une enceinte fermée en partie par des toiles, et garnie à ses issues de lévriers hardis et de gens armés de pieux. Il savait chasser le renard, en faisant garnir de bourre l'ouverture des terriers, ou en les étoupant, s'il est dehors et en l'abandonnant ensuite aux lévriers. Enfin cet illustre comte a perfectionné l'art de la chasse, par une étude réglée et suivie,

si bien que ses vassaux l'ont supplié, pour que de si belles méthodes fussent conservées à la postérité, de les leur transmettre dans un écrit de sa façon; pour accéder à leur désir et cédant à sa propre envie, il composa un livre intitulé : *Le miroir de Phœbus, des déduits de la chasse, des bêtes sauvages et des oiseaux de proie.*

Mais l'habileté de Gaston de Foix faisait quelquefois son tourment et celui de ses gens, dont il exigeait autant d'adresse et de savoir qu'il en avait lui-même. Malheur au fauconnier qui lavait la viande qu'il donnait aux faucons avant qu'ils ne fussent perchés, ou qui oubliait de mettre des cocardes de rubans et des vervelles dorées aux éperons, ou qui donnait le vol aux oiseaux par un grand vent, le jour de la Saint-Hubert et de la Saint-Nicolas; malheur! trois fois malheur! à ceux qui, n'entendant rien à sonner de la trompe, faisaient plus de tort aux chiens que de plaisir, ou qui, ayant reçu l'ordre de donner du cor d'après la manière usitée dans le Maine et l'Anjou, sonnaient sur les notes de Bretagne et de Bour-

gogne[1]; malheur surtout à ceux qui par trop d'empressement ou de lenteur lui faisaient manquer la bête : de dures paroles, et quelquefois un plus rude châtiment, leur faisaient expier leur faute.

Le jour qui allait luire sur le Béarn était un grand jour pour Gaston Phœbus; c'était celui où la chasse au sanglier allait pour la première fois succéder à celle du cerf, qu'on ne chassait que l'été. Alors les veneurs quittaient l'habit vert pour prendre les fourrures de gris. Dès la veille, les plus grands amateurs de la chasse, les virtuoses du cor, et des chiens, s'étaient rendus avant tous les autres dans les bois, et là, sur des matelas de peau enflés avec des soufflets d'orgue empruntés à l'église Saint-Nicolas, ils s'étendaient en extase pour entendre les premiers, le son lointain des instrumens, les belles voix des chiens d'Artois et de Bretagne[2], les langages plaisans des piqueurs; ils en étaient ravis à ce point qu'ils s'écriaient que pour le moment il n'é-

[1] Voy. *Trésor de la Vénerie*, composé en 1334, par Hardouin, seigneur de Fontaine-Guerin.

[2] Jacques de Fouilloux, *Traité sur la chasse*.

tait personne qui voulût un autre paradis [1].

Les veneurs partirent dès l'aube du matin pour se mettre en état, par des brisées de toute espèce, de retrouver les lieux que le sanglier avait parcourus; tous ceux à qui les buissons et les halliers avaient été distribués, vinrent, dans la clairière de la forêt où l'on s'était donné rendez-vous, exposer au comte ce qu'ils ont observé; après ces préparatifs on déjeune sur le gazon. Pendant le repas Gaston recommande aux piqueurs de ne pas abréger, par l'impatience de la curée, le plaisir de voir *courir et requêter les chiens;* il enjoint aux pages des chiens courans, aux gouverneurs de valets de chiens, terriers et lévriers, de ne découpler les chiens qu'à propos, et il en fait mettre à part une trentaine pour sa réserve particulière. Cependant la forêt s'échauffe, les aboiemens des meutes ardentes, et les cris des chasseurs, et les chants forestiers se mêlent au bruit des flacons et au hennissement des coursiers. Le comte fait en-

[1] Que il n'est home si les ot qui voulsit autre paradis. (*Voy.* Gasse de La Bigue, *Des Déduits de la chasse.*)

tendre le sifflet d'argent qu'il porte à sa ceinture; c'est le signal de découpler les chiens et de lancer la bête. Le sanglier découvert quitte sa bauge pour une course de mort; rapide par sa force plus que par sa vitesse, il rompt plus d'une fois la ligne et l'enfonce, rugissant et hérissé de fureur, dans l'épaisseur des ombres; les veneurs à l'aide d'un *chien de confiance qui relève le défaut* remettent sur la voie tous les autres chiens, qui, le nez au vent et l'œil ardent, sont rappelés vers un seul point; ils recourent, et cent d'entre eux se précipitent sur les traces enflammées que leur odorat subtil effleure au passage. C'est le moment où les poumons des chasseurs exhalent, dans les cercles du cor retentissant, ces airs que les dévots de la chasse préfèrent aux voix des chantres de la chapelle royale. Les chiens les plus intrépides coiffent le sanglier; vingt autres le harcellent et luttent dans le sang et la poussière avec le monstre, qui secouant fortement ceux qui se sont attachés à lui, les lance au loin dans les ravins et les buissons; il éventre les uns, disperse les autres, et toujours assailli par des relais

nouveaux, est tenu en arrêt entre un double rempart de gueules affamées. Alors le comte, suivi d'une douzaine de seigneurs tous à cheval et de belle prestance, s'avance à travers les chiens dociles; il met pied à terre malgré les remontrances de ses vassaux; car il y a folie à attaquer le sanglier à pied; mais le comte armé d'un épieu perce la bête avec une adresse admirable. Le cor change de note et sonne un grand air de victoire, tandis que les valets dépouillent le sanglier et donnent aux chiens le *forhu* qui est leur droit, en criant *appelle! appelle!*[1]

Le soir je me rendis à la veillée, où il y avait grands parlemens entre les officiers de la fauconnerie et ceux de la vénerie. Il est d'usage qu'à la Sainte-Croix de mai, qui est le temps de mettre les oiseaux en mue, les veneurs vêtus de vert, avec leurs trompes et armés de gaules vertes, viennent bouter les fauconniers hors de la cour; mais quand la Sainte-Croix d'hiver est arrivée, le grand

[1] Le *Miroir de Phœbus des Déduits de la chasse*, par Gaston Phœbus de Foix, seigneur de Béarn. — *Mém. histor. sur la chasse*, 2e part., p. 224.

fauconnier vient à son tour chasser les veneurs; et ces rivalités facétieuses provoquent, durant le reste de l'année, de joyeux débats sur la prééminence des uns sur les autres [1].

Le maître veneur soutenait que le *déduit des chiens* était préférable au vol des oiseaux; il citait, en l'honneur des chiens, l'histoire du chien d'Aubery de Montdidier; il ajoutait que la chasse aux chiens était une noble et périlleuse image de la guerre, qu'elle exerçait la force et montrait la valeur, et qu'une telle chasse produisait les trois espèces de biens que définit Isidore: le profitable, l'honnête et le délectable; qu'après le plaisir de la chasse aux chiens il ne fallait pas non plus dédaigner la bonne chère, qu'elle fournissait aux tables des châteaux. Que les pâtés de venaison étaient plus succulens et plus substantiels que ceux des hérons, canettes et alouettes; qu'enfin le diable dit, que ceux qui s'adonnent aux oiseaux vont en enfer, tan-

[1] *Voy.* le fameux ouvrage de Gace ou Gasse de La Bigue, composé par ordre du roi Jean, sous le titre: *Des Déduits de la chasse*, mss. du Roi, n° 7626.

dis que l'église approuve la chasse, puisque plusieurs rois en font payer la dîme aux curés.

Le maître fauconnier prétendit à son tour que la chasse aux oiseaux était plus noble, plus savante et plus agréable. Pour faire pendant au chien de Montargis, il cita un épervier qui, lâché à propos par un mari complaisant, fut ressaisir dans les airs un étourneau échappé de sa cage et le rapporta sain et sauf à la dame qui pleurait la perte de cet oiseau parleur [1]. Le fauconnier prétendait que la chasse aux chiens était plus dispendieuse que celle des oiseaux, et que l'on ne prend pas un cerf qui ne coûte cent livres parisis; mais il tire ses meilleures raisons de ce que la chasse aux chiens est bruyante, périlleuse, qu'elle exclut les femmes de son rude exercice, tandis que les plus timides châtelaines peuvent jouir de la chasse aux oiseaux; que cette chasse agréable semblait même inventée par la galanterie, tant le chevalier courtois peut s'y montrer assidu et complaisant près

[1] Gasse de La Bigne, lieu cité.

de sa dame. Quel bonheur pour lui de suivre celle qu'il aime, entre les bois et les rivières, lorsque par un beau jour et assise sur son palefroi, qui marche l'amble, elle porte sur son poing le faucon de Norwège, dont les pates sont ornées de sonnettes mauresques! ou bien encore le gerfaut de Barbarie, si habile à terrasser les grues et les hérons! attentif aux moindres mouvemens de la belle chasseresse, tantôt il l'aide à ôter le chaperon à son oiseau pour lui faire prendre son vol et son vent; il crie à l'aguet! à l'aguet! il l'anime de la voix, ou fait résonner le sifflet d'argent et va promptement dégager des serres de l'oiseau, la proie qu'il ramène à terre; tantôt il donne le signal à de petits tambours pour faire lever les grives, il fait revenir le faucon au leurre, puis lui remet le chaperon sur les yeux, puis le replace sur le poing de sa dame.

Chacun prenait parti pour et contre les deux champions, des oiseaux et des chiens, lorsque Gaston Phœbus entra dans la salle; instruit du débat il décida que la *vénerie* et la *volerie* avaient toutes deux un mérite égal;

qu'on disait l'amour et le déduit des oiseaux, comme l'amour et le déduit des chiens. Le comte fit ensuite un grand éloge de la chasse en général, et soutint qu'elle était une voie de salut et menait tout droit au paradis; parce qu'au moyen de son exercice bienséant à tous princes et grands seigneurs, on écartait oisiveté, mère de tous vices; que notre imagination abandonnée à elle-même poursuivait vaguement des chimères, des illusions; tandis que séduite par un art qui donne un aliment positif à ses vagues désirs, elle ne pouvait jamais produire de pensées déréglées; que d'ailleurs la chasse occupant tous les loisirs de ses amans, ne laisse dans leurs jours aucun vide par où puisse entrer le péché : qu'en fortifiant le corps elle fortifiait l'âme et la rendait par conséquent plus propre aux vertus et aux grandes actions [1].

Cependant l'historien, Jean Froissart, que Gaston attendait depuis long-temps arriva à Orthez où il comptait passer l'hiver : ce fut

[1] Le *Livre de Gaston-Phœbus*. — *Mém. histor. sur la chasse*, 2e part.

une grande joie pour le suzerain Béarnais, auquel il amenait d'Angleterre quatre beaux lévriers. Chacun fêta cet habile écrivain dont la conversation était pleine de naïveté, d'enjouement et d'instruction. Il savait par cœur toutes les guerres et tous les tournois de France, de Brabant, d'Espagne et d'Angleterre; traités de paix, alliances, voire même aventures galantes et amourettes, le bon chanoine savait tout; car chanoine il était, sans trop le donner à connaître aux autres et sans trop le savoir peut-être lui-même. Les seigneurs et les chevaliers les plus huppés le cajolaient et lui faisaient les yeux doux, pour qu'il ne les oubliât pas dans ses belles et bonnes chroniques, et lui, il répondait : « Mon histoire est un miroir poli mais sincère où se réfléchiront au naturel le bien et le mal d'un chacun. »

Après souper, Gaston qui aimait à ouïr le bon homme Froissart, l'excita en lui disant qu'il le trouvait moins gai que de coutume, et qu'il avait sans doute laissé sa belle humeur à la cour d'Angleterre, ou que peut-être il regrettait d'avoir laissé cette cour puissante en gré du simple manoir d'Orthez; pour

toute réponse Jean Froissart, dont quelques rasades de vin de Roussillon coloraient déjà la face ouverte et réjouie, nous chanta une pastourelle qu'il avait faite et que Guillaume de Machaut accompagna sur sa guitare [1].

Ansel en gardant son troupeau,
Se croyant seul loin du hameau,
Au son de sa douce musette,
Répétait cette chansonnette :
« Quand un berger est amoureux
« D'une jeune et fraîche fillette
« Qui vient à lui sous la coudrette,
« Que pourrait-il demander mieux ?

« Mon père me dit l'autre jour,
« Garçon l'on ne vit point d'amour ;
« Faut épouser la métayère
« De Préaux et de Chenevière ;
« Allons lui faire les doux yeux,
« Elle n'a beauté, ni jeunesse,
« Mais grand'aisance et grand'richesse,
« Que pourrais-tu demander mieux ?

« Seras à bouche que veux-tu ?
« Nourri, logé, couché, vêtu;
« Tu porteras fine jaquette,
« Chapel de feutre et collerette.
« Ah ! lui répondis-je, mes vœux
« Point ne tournent vers la fortune,
« Mais ils vont tout droit à ma brune,
« Et je ne puis demander mieux.

[1] Cette chanson, que Froissart composa dans sa jeu-

« Annette a de si beaux cheveux,
« Un si beau teint, de si beaux yeux,
« Que ma foi je ne rêve guère
« Aux écus de la métayère;
« Il ne me faut pour être heureux,
« Que de la voir tendre, fidèle,
« Et d'être toujours auprès d'elle;
« Jamais ne demanderai mieux. »

La bergère qui doucement
Entendait chanter son amant,
Sortant alors du vert feuillage,
Lui tint à son tour ce langage :
« S'il ne te faut pour être heureux
« Que le cœur de ta bergerette,
« Pour ta félicité parfaite
« Tu ne pouvais demander mieux. »

On applaudit à cette pastourelle; et, quoique le sens en fût assez clair, chacun voulut y voir des énigmes, des allusions, et donna son explication comme la clef de cette énigme poétique : l'aumônier du comte, dont l'imagination, à force de méditations, avait deviné

nesse ainsi que beaucoup d'autres poésies légères, est traduite assez fidèlement. Plus d'un lecteur n'aurait pu la comprendre dans le style original. (*Voy.* sur ces poésies badines l'abbé Goujet, dans ses *Annales poétiques.* — M. le marquis de Paulmy, *Mél. d'une grande bibl.* — La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. de l'acad. des inscript. et belles-lettres.*)

que les dix cors du cerf représentaient les dix Commandemens de Dieu [1], et qui, conciliant son respect pour la cour de Rome avec son admiration pour la chasse, disait que le pape était le cerf des cerfs, *servus servorum*, prononça gravement que la chanson de Jean Froisart était une profonde allégorie, par laquelle le docte chanoine publiait la préférence qu'il donnait à la gentille suzeraineté du comte de Foix, désignée sous le nom d'Annette, sur la riche métayère qui représentait visiblement la Grande-Bretagne; il appuya sa définition de beaucoup de citations savantes. C'est ainsi, dit-il en finissant, que l'amour du bien-aimé pour la brune Sulamite dans le Cantique des Cantiques, est le pieux symbole de l'union de Jésus-Christ et de son Église.

Tout ce que je voyais à la cour d'Orthez me persuadait que Gaston Phœbus était le plus heureux de tous les seigneurs de la fleur de lis; mais, hélas! un bonheur parfait n'est pas de ce monde, et le comte de Foix cachait lui-même plus d'une blessure cuisante sous la

[1] *Le Livre du roi Modus et de la reine Ratis.*

vaine apparence de sa prospérité. Lorsque je fus prendre congé de la comtesse sa femme, il était près d'elle, et l'un et l'autre semblaient fort soucieux. Sans le savoir je ranimai le sujet de leurs querelles domestiques. Agnès de Navarre m'ayant demandé « si je poursuivais mon voyage jusqu'à Pampelune, où pour le moment le roi Charles son frère tenait sa cour, et si dans ce cas je désirais une lettre d'elle pour ce prince? » Gaston l'interrompit avec une vivacité brusque et ironique : « Le chevalier Tristan l'a déjà vu à Évreux, madame; et peut-être jugera-t-il prudent de ne pas renouveler cette visite; car je ne pense pas qu'il voyage pour étudier la politique adroite et astucieuse d'un roi déjà tombé tout vivant dans les mains de l'histoire, qui l'a surnommé *le Mauvais* ». Agnès rougit comme si le reproche lui était personnel; et le comte, averti par ce signe de pudeur et de confusion qu'il avait provoquées dans son impétuosité naturelle, sentit que la dignité de sa position lui commandait de faire violence à son caractère fougueux. « Il ne faut pas rougir, madame, dit-il avec plus de douceur, d'un re-

proche qui vous est étranger; la nature inégale en ses partages vous donna les vertus qu'elle refusa à votre frère. » — « Si je rougis, seigneur, » répondit-elle, « c'est le sang que vous accusez qui se soulève en moi, et qui se montre avec plus de force en tous mes traits au moment où l'on semble le méconnaître. » — « Madame », dit le comte en se contraignant avec peine et parlant très-lentement pour mieux tenir en bride son emportement : « ce même sang qui a fait éclore en vous la rose de Navarre a pu faire germer ailleurs des poisons. Je le répète, l'histoire est là trop authentique et trop notoire pour que je croie révéler de simples secrets de famille en me plaignant du roi votre frère devant un tiers. — Seigneur, si l'histoire est là, prenez-y garde vous-même; car elle pourrait dire à la fin que vous avez mal vécu avec votre beau-frère; et si elle apprenait que le sujet de votre rupture est un intérêt pécuniaire, quel contraste ne ferait pas une telle imputation avec le souvenir de votre magnificence et de vos libéralités? Si Charles de Navarre a reçu du sire d'Albret 50,000 francs pour vous payer la rançon de

ce dernier, son trône n'est-il pas une assez bonne garantie de votre créance?»—«J'aimerais mieux,» reprit Gaston avec aigreur, «avoir pour débiteur un charbonnier qu'un roi cauteleux et méchant [1]; vous savez que peu me soucie de cette somme; mais Charles, en la gardant, s'est joué de sa parole et de ma confiance : il a manqué à la bonne foi, à la loyauté, et voilà ce qui pèse sur mon cœur. Puis se tournant vers moi, il ajouta en passant la main sur son front fortement coloré : « Ne parlons plus de tout ceci, non que je vous en demande le secret, car je n'ai pas à me reprocher mes paroles; mais je suis fâché d'avoir employé à les débiter, si mal à propos, quelques-uns des momens que vous avez à rester en ces lieux. Quant à vous, madame, je n'ai pas assez d'amour-propre pour regretter de vous avoir fourni l'occasion de faire briller à mes dépens votre tendresse envers votre frère ». A ces mots, où l'ironie dominait encore, il la salua d'un mouvement de tête et d'un geste de la main, puis se retira en me laissant assez em-

[1] Froissart, l. III, ch. XIII.

barrassé près d'Agnès de Navarre; et comme je m'excusais envers cette noble dame d'avoir été la cause d'une explication désagréable, elle me dit : « Je suis bien aise que vous soyez témoin du sujet de nos discordes domestiques; car le moment approche où j'aurai besoin que des gens d'honneur attestent que, si j'ai quitté ce manoir, ce n'est pas sans de bonnes raisons »; et, comme la comtesse remarqua ma surprise, elle se hâta d'ajouter : « Ne croyez pas qu'en vous parlant ainsi je veuille accuser le comte de quelques torts envers moi; à Dieu ne plaise que je me plaigne de mon seigneur : loyal, courtois, sincère, il est en ses foyers tel qu'il se montre au dehors. Je l'aime par nature autant que je le révère par devoir; et, quand je voudrais ajouter à son bonheur, je gémis d'être sans cesse, à cause de mon frère, une occasion de mécontentement. Du moins quand il ne me verra plus, continua-t-elle en essuyant une larme, la source de nos amers entretiens sera tarie.» — «Hé quoi!» m'écriai-je, « pourrez-vous, madame, si vous le chérissez comme vous le dites, consentir à l'abandonner?» — « Que lui importe

ma présence? » reprit Agnès de Navarre. « Son rang, sa fortune et ses goûts lui interdisent les charmes de cette vie domestique, où l'amitié conjugale est douce parce qu'elle est consolante, paisible parce qu'elle est obscure, éternelle parce qu'elle est nécessaire. J'ai pour rivale la France, l'Europe entière, avide de connaître ce Gaston qui combattit glorieusement les rois d'Angleterre, de Navarre, d'Arragon et d'Espagne; qui, par sa beauté, fût la merveille d'un sexe, et par son courage fît l'étonnement de l'autre; dont les talens et la courtoisie forcèrent à l'aimer ceux-là même qu'il avait vaincus. Au milieu de tant d'hommages, la tendresse d'une épouse est éclipsée, et il n'apprendra à me connaître à mon tour, que s'il est un jour malheureux, et puisse-t-il à ce prix ignorer à jamais ce qu'il y avait de bonne volonté dans mon cœur. » — « Mais il me semble, noble dame, » répliquai-je à mon tour, « que le bon accord est facile à rétablir entre vous : il suffirait que de votre côté vous prissiez moins vivement le parti d'un frère contre lequel votre époux a, dit-on, plus d'un grief. » — « Et voilà précisément, » ré-

pondit-elle,» ce que je ne pourrais jamais obtenir de moi-même. L'univers entier se soulèverait contre Charles, que seule je le défendrais encore. Gaston, favori de la fortune, respecté de ses voisins, estimé des étrangers, n'a pas besoin qu'on l'assiste, qu'on le venge ou qu'on adoucisse, par quelques preuves de dévouement, un destin rigoureux... Mais Charles, haï, calomnié et mis au ban du royaume, est pour la France entière un objet de crainte ou d'horreur : c'est donc près de lui que je dois aller, pour partager ses dangers et ses chagrins...» Le troubadour Guillaume Machaut étant survenu, elle ajouta : « La Navarre nous appelle, gentil troubadour; la cour de Pampelune est digne d'entendre tes vers, et les rives de l'Èbre, renommées par les derniers chants d'Orphée, pourront t'inspirer aussi bien que les sauvages torrens du Gave». —«Ah! Madame,» répondit le poëte mystique, «les plus beaux lieux, ceux qui sont la vraie patrie de ma lyre, sont les lieux que vivifie votre présence, ou plutôt, depuis long-temps la terre a disparu pour nous, et le ciel seul peut comprendre nos espérances et nos vœux.

Quelques années plus tard, j'appris que le départ d'Agnès avait causé bien des malheurs. Son fils, qui l'aimait tendrement, ayant obtenu de son père la permission de l'aller voir à Pampelune, y demeura quelque temps près d'elle ; et, quand il fallut revenir à Orthez, son oncle Charles le prit à part et lui remit une petite bourse pleine de poudre rose, que ce méchant roi conseilla à son neveu de servir secrètement à son père, afin que par la vertu de cette poudre magique il sentit renaître de l'amour pour sa femme. L'enfant, bien content d'une telle assurance, car il aimait tendrement ses père et mère, s'en revint gaîment à Orthez, et il guetta l'occasion de secouer un peu de la poudre merveilleuse sur les mets du comte Gaston. Celui-ci en fut avisé en voyant les cordons de la bourse pendre sur la poitrine de son fils; il la tira en demandant ce que c'était ? l'enfant devint tout blanc de peur, quoiqu'il ignorât au fond la vérité. Le comte ayant mis un peu de la poudre sur une tranche de pain, siffla un lévrier qui, dès qu'il en eut tâté, tourna les yeux, dressa les pieds et mourut. Alors Gaston crut que son fils

avait voulu l'empoisonner pour hériter, et dans sa colère il le fit jeter en prison, ordonnant, au surplus, que le conseil s'assemblât pour le juger. Les prélats et les notables du pays étant réunis, dirent au comte : « Monseigneur, sauve soit votre grâce, mais nous ne voulons point qu'il meure; car c'est votre héritier, et plus n'en avez d'autre. » Le peuple répéta les mêmes paroles en criant merci.

Cependant le pauvre jouvencel, renfermé dans une tour, conçut une si grande tristesse, non de la perte de sa liberté, qui n'était plus rien pour lui, mais du risque qu'il avait couru d'empoisonner son père et seigneur, et du crime dont il était si injustement soupçonné, qu'il résolut de se laisser mourir de faim, car pour lui la vie venait trop à mal. Comme il faisait peu clair dans la tour, les serviteurs ne voyaient pas que la nourriture restait entière, et le premier qui s'en aperçut, après trois jours de cette cruelle abstinence, vint tout effrayé conter le fait au sire de Béarn qui, pour le moment, se faisait les ongles, et tenait dans sa main un petit coutel. Il accourut fort irrité près de son fils, lui demandant s'il n'a-

vait pas assez fait pour perdre son âme, et s'il était encore besoin d'un suicide? et, le forçant à manger, il lui porta en forme de menace le poing à la gorge, oubliant qu'en sa main était le petit coutel, dont la lame sortait à peine de l'épaisseur d'un gros tournois. L'enfant sentit la pointe qui, par hasard, lui ouvrit une veine; il se retourna de l'autre côté, mourant sans se plaindre, et priant pour son père, encore plus malheureux que lui; et, quand on vint annoncer sa mort à Gaston, il ressentit une grande douleur, se fit raser et couvrir de noir; ses serviteurs firent de même, et l'on ensevelit, aux Frères mineurs à Orthez, celui qui de son vivant avait été fiancé à la *gaie Armagnaise* [1].

Et ceci est une page de l'histoire de Gaston, comte de Foix, seigneur de Béarn, que j'estimais le plus heureux de tous les suzerains de France; tant sont trompeurs les jugemens des hommes; tant sont impénétrables les jugemens de Dieu!

[1] Froissart, l. III, ch. XIII.

CHAPITRE CVII.

La fortune allait m'offrir un exemple encore plus frappant de ses vicissitudes. En quittant le Béarn, pour traverser l'Aquitaine où régnait l'illustre prince Noir, j'appris que ce héros, l'orgueil de l'Angleterre, le vainqueur de Poitiers et de Navarette, l'honneur de la chevalerie, expirait lentement à Bordeaux au milieu de sa cour taciturne et sombre. O gloire! où sont tes promesses? O renommée! où est ta réalité? Biens trompeurs de ce monde, où est le moment de vous goûter? Ainsi, disais-je à la vue de ce beau fief qui donna pied à l'Anglais sur les terres de France depuis qu'il fut restitué sans contestation par Louis-le-Jeune après son divorce avec Éléonore, dans un siècle où la loyauté l'emportait sur la prudence, et où la politique ne craignait pas davantage un acte de faiblesse qu'un trait de mauvaise foi. Je ne m'arrêtai nulle part, et j'étais déguisé en pèlerin, car les officiers du prince de Galles étaient devenus plus soupçonneux que ja-

mais, à cause de la maladie de leur maître : ils craignaient que les sujets de Charles V ne vinssent épier ses derniers momens pour revenir au sang de France, en criant : *Noël! Noël! Montjoie et Saint-Denis!*

La malheureuse cité de Limoges portait les traces funèbres des soupçons et de la cruauté de ces insulaires, qui tous semblaient éprouver l'agonie du fils d'Édouard, agité du noir délire qui parfois poussait ce grand prince à des excès de fureur. Déjà j'avais pénétré dans le sombre et sauvage Limousin, élevé sur un immense plateau, d'où les eaux s'échappent en courans agiles : aussi n'y voit-on point de lacs ni de marécages, mais en revanche le pays est presque inculte : on parcourt des déserts où les ajoncs et la fougère ont rebuté la charrue, et des terres sablonneuses agitées par d'éternels orages. Dans les meilleures parties sont des pâturages et de vastes forêts de châtaigniers, où paissent de grands troupeaux. Des collines aux formes arrondies sont revêtues de mousses lumineuses, dont le frais éclat contraste avec les rochers de granit où les teinturiers au visage violet viennent

cueillir la parelle pour teindre leurs tissus [1].

Je couchai à la collégiale de Saint-Yrieix, qui avait été autrefois une magnifique abbaye, où la règle de saint Basile fut en honneur; mais, sous Charlemagne, les moines demandèrent à être rendus au siècle : le grave motif qu'en donnaient les bons pères, c'est qu'ils manquaient de poisson pour les jours d'abstinence, et que le moine sans poisson était le poisson sans eau : *Monachus sine pisce, est quasi piscis sine aqua* [2]. Le lendemain, reprenant ma route au matin, je vis les pâles rayons de novembre argenter les créneaux de la tant célèbre ville de Châlus. Je m'assis sur une pointe de rocher qu'on appelle *la Pierre de Maulmont*, et sur laquelle était Richard Cœur-de-Lion, quand, pressant le siége de la place, il fut frappé d'une flèche empoisonnée [3]. Ce prince avait appris que le vi-

[1] *Statist. génér. de la Fr., départ. de la Haute-Vienne*, ch. I, p. 43.

[2] Le P. Bonaventure de Saint-Amable, *Hist. de saint Martial, apôtre des Gaules*, t. II, p. 14; t. III, p. 183 et suiv. — *Mémoires sur les ch. du Limousin*, p. 469 et suiv.

[3] *Bulletin de la Société royale d'agriculture, des sciences et des arts de Limoges*, t. I, p. 225, 226 et 227.

comte de Limoges, dont Châlus était l'apanage, avait dans cette forteresse un trésor inestimable : c'était, dit-on, des figures d'or massif, représentant le proconsul Capréolas et les membres de sa famille. Peu soigneux de sa gloire en cette occurrence, le héros de l'Idumée, le vainqueur de Saladin, va profaner ses armes sacrées dans un assaut dont son avidité a donné le signal. Mais un guerrier sans nom l'a vu du haut des remparts, et veut venger son père et ses frères moissonnés sous l'épée de Richard : il vise le roi de la Grande-Bretagne, et le bruit de sa flèche retentit d'un bout de la terre à l'autre. Un évêque qu'il avait chassé de ses États, et qui pour lors officiait à Rome, vit tomber un trait au pied de l'autel, et entendit ces mots sous les voûtes du temple : « Le trait de Limoges a tué le lion d'Angleterre. » *Telum Limogiæ occidit leonem Angliæ* [1].

Sur le penchant d'une colline d'où l'œil suit le cours de la Vienne, serpentant au loin entre

[1] *Voy.* sur les circonstances de ce siége mémorable, D. Martenne, Duchesne, le moine Godefroy, de Cologne,

des vallons et des coteaux, je découvris la ville de Limoges, si l'on peut donner ce nom de ville à un amas de décombres et de cendres. A peine quelques vieux murs échappés aux flammes, se relevant avec timidité parmi les ruines, jalonnent l'étendue de cette antique cité, que le Troyen Lemovix a dit-on fondée et nommée. Après le sac d'Illion [1], c'était une des quatre cités rouges de la Gaule, ainsi que l'attestent ces vers :

> Lyon, Le Mans, avec Limoges et Bourges,
> Furent jadis les quatre cités rouges [2].

Les armoiries de Limoges étaient un chef d'argent en champ de gueules, avec la figure ou image de Lemovix, son premier fondateur; mais depuis que saint Martial, apôtre, eut converti ce pays, on prit le chef ou demi-corps du saint avec une S. M. aux deux côtés, et par la suite des temps on y ajouta trois fleurs de lis en chef d'azur, sur la permission

Velly, l'*Art de vérifier les dates;* et les *Annales du père Saint-Amable.*

[1] Coignet, addit. à l'*Épitome d'Ortellius.*

[2] André Duchesne.

des rois de France, qui par là voulurent faire paraître que saint Martial était le protecteur de la couronne et du royaume. Limoges était une ville considérable, embellie de monumens et d'édifices majestueux sous les Romains, lorsqu'elle fut remise aux mains paternelles de ses vicomtes [1]. Mais pourquoi rappeler sa splendeur quand elle est ensevelie dans son désastre, et que quelques-uns de ses habitans fugitifs osent à peine y venir pleurer sur les restes de leurs parens impitoyablement massacrés? J'étais plongé dans la tristesse, à la vue de tant de misères, lorsqu'un moine de l'hôpital Saint-Gérald me voyant consterné, me demanda si j'étais de la feue cité de Limoges, et si je cherchais à découvrir la place de ma maison; offrant de m'aider à la découvrir, attendu qu'il n'avait pas quitté ces lieux où il avait couru mille dangers, pour rester au milieu des morts et des mourans, afin de donner aux uns la sépulture, et d'administrer aux autres les consolations de la religion.

[1] M. Allou, *Descript. des monumens des différens âges observés dans le département de la Haute-Vienne*, p. 49, 262.

Lui ayant répondu que j'étais étranger, et que j'apprendrais avec intérêt le récit d'une si grande calamité, il me répondit : « Hélas, mon fils, quel souvenir allez-vous réveiller en moi ! mais, puisque mes larmes épuisées ne peuvent plus couler sur les sanglans débris de Limoges, que du moins les vôtres honorent le cercueil de tout un peuple chrétien tombé à la même heure sous le courroux d'un prince, dont jusqu'alors l'Europe avait admiré la vaillance et l'honneur. Ce prince, qu'au surplus Dieu va tenir bientôt dans ses terribles mains, était déjà frappé du mal qui le tue, lorsqu'un faux bruit d'abord faible et craintif, et bientôt grossissant avec l'espérance et l'audace, annonça la mort du prince Noir. Quelques notables assurent même qu'ils avaient assisté à ses funérailles, dans les murs d'Angoulême. L'amour que les habitans de Limoges avaient conservé aux rois de France, si long-temps comprimé sous la fortune des Édouard, prend son ancien essor ; et, déjà dans cette enceinte, l'ancienne place qu'occupaient les bannières des lis que les ducs de Berry et d'Anjou faisaient flotter sur ses remparts,

sont préparées à les recevoir de nouveau[1]. »

A cette nouvelle, le royal moribond se soulève sur sa couche, et pâle de son prochain trépas, il jure d'entraîner avec lui, au fond du tombeau, Limoges et sa population entière. L'armée du léopard brûle d'accomplir cet exécrable serment; le prince lui-même, plus spectre que guerrier, se fait porter sur un char, en disant : « Allons voir mourir avant de mourir nous-même. » Tant que dura le siége de Limoges, la fureur qui le transportait lui rendit la force, la voix, la couleur; ses yeux éteints étaient pleins d'un feu sombre, moins terrible encore que ses accens semblables au roulement du tonnerre. Déjà ses soldats ont miné cent coudées de murailles, qui, renversées par l'explosion du soufre et du bitume, ouvrirent une vaste brèche au démon de l'Angleterre qui n'a pas voulu d'autre porte, bien que les clefs lui fussent apportées par les vaincus, lui deman-

[1] *Voy.* Bonav., p. 659. — *Abr. des Ann.*, p. 373. — *Hist. de Fr.* de Velly, t. v, p. 407, éd. de 1770. — M. D., p. 187. — *Chron. man.*, p. 93. — *Hist. de Limoges*, par M. B. de R., ch. III, p. 401. — *Descript. des monum.*, par M. Allou.

dant grâce à genoux. Un sourire apparut sur ses lèvres livides; c'est le premier depuis que l'art se trouvant impuissant, même pour sauver l'héritier d'un trône, l'abandonna au cours d'une hydropisie incurable. Ce sourire, tel qu'on n'en vit jamais, était à la fois l'affreux bonheur de la vengeance, et une insulte à la vie et à la terre qu'Édouard allait quitter! O prince, jadis si magnanime! ce n'était pas ainsi que tu souriais, quand ton noble père te laissant gagner tes éperons d'or, te voyait plus grand que le danger n'était extrême, goûter aux champs de Poitiers les primeurs de ta gloire; et, quand servant toi-même à table ton illustre prisonnier dans les palais de Londres, tu te consolais de sa défaite en lui racontant ses exploits; tu ne souriais pas ainsi, quand, joignant tes gracieuses prières à celles de ta mère, vous fléchissiez ensemble l'orgueilleux vainqueur de Calais, en faveur de six bourgeois fidèles. Malheureux prince! aie pitié de ta renommée, épargne-toi, pense à l'histoire! et, lorsque tu vas périr, songe du moins à reparaître pur et sans tache dans l'astre de ton immortalité! Mais c'en est fait!

et cet astre ne sera plus qu'un météore sanglant, qui, à travers tous les siècles, signalera tes cruautés et l'effroi qu'inspirait ta mémoire!!

Au signal que donna le prince de Galles, la ville brûlée et saccagée vit ses habitans égorgés, dans le seul espace qui s'étend depuis l'église Saint-André où nous voici, jusqu'à la cathédrale; dix-huit mille infortunés furent immolés en un instant[1]. La foule qui s'était réfugiée dans les temples fut écrasée sous le déluge des plombs fondus et la chute des combles enflammés. Ensevelis sous les ruines, le feu enveloppait ceux qui échappaient au fer de l'anglais. Les vieillards et les enfans furent précipités dans le gouffre commun, et les femmes ne trouvaient pas même dans la brutalité qui les déshonorait l'effroyable avantage de racheter leur vie par la honte. Tout périt ou fut dispersé; pendant deux années je demeurai seul au milieu de ces ruines,

[1] *Voy.* sur tous ces faits, arrivés le 19 septembre 1370, le P. Bonaventure de Saint-Amable, t. III, p. 659. — *Hist. du Limousin*, par l'abbé Le Gros, 1 vol. petit in-fol. — Velly, *Hist. de France*, t. V, p. 407. — *Essai histor. sur la sénatorerie de Limoges*, p. 187, 188 et 189.

où le silence de la mort, avait succédé aux cris du désespoir, et au retentissement des armes inexorables. La troisième année je vis revenir çà et là dans cet enclos funèbre, quelques pêcheurs, qui se firent des cabanes près des bords de la Vienne ; quelques meuniers qui, du bruit de leurs moulins isolés, vinrent tirer de sa torpeur nos lugubres solitudes [1]. Cependant Duguesclin disputant cette province aux Anglais, y prit les châteaux de Mortemart, de Rochechouart, de Breuil, et les fameuses tours de Châlusset; ces conquêtes et la protection du pape, leur compatriote, rassurèrent peu à peu les anciens habitans de Limoges, qui depuis un an commencent à sortir des antres et des bois où ils s'étaient cachés pour venir dans le pays natal, qu'on chérit même lorsqu'on ne doit plus qu'y souffrir. La religion, pour les engager à rentrer dans ce domaine de douleurs, est revenue la première sur ces rivages; les religieux repeuplent leurs monastères; le clergé réédifie

[1] Bonaventure de Saint-Amable, lieu cité. — *Statistique du département de la Haute-Vienne*, p. 125. — M. Allou, lieu cité, p. 18.

ses autels. Je dois assister demain à la bénédiction de la nouvelle église, où, pour la première fois depuis leurs désastres, les habitans de Limoges vont se trouver réunis, afin de prier ensemble le dieu qui a daigné les éprouver : ainsi pressons-nous aujourd'hui de visiter les lieux qui méritent votre attention, puisque le devoir qui m'appelle ailleurs me privera de guider vos pas à travers nos tristes décombres.

Je remerciai le bon père, et nous parcourûmes le reste de la ville, qui, toute méconnaissable qu'elle était, offrait encore des objets dignes d'attention. On y distinguait bon nombre d'édifices romains, qui ayant déja vu cinq fois la capitale de Lemovice renversée de fond en comble par les Goths, les Maures et les Normands, comptaient ce sixième désastre comme une nouvelle victoire que ces impérissables monumens semblaient destinés à remporter sur les révolutions des siècles et les fureurs des hommes [1]. Cependant leurs

[1] Bonaventure de Saint-Amable, *Hist. de saint Martial*, t. III, p. 126, 348, 349. — *Calendrier civil et ecclés.*

masses étaient toujours debout; et je ne le vis pas sans quelque peine, les Limousins en arrachaient des pierres pour rebâtir leurs maisons; les prenant toutefois de préférence aux anciens temples païens, ce dont ils se faisaient d'autant moins scrupule, qu'ils considéraient que ces dilapidations étaient autant de conquêtes sur les restes du paganisme : l'un de ces édifices, consacré à Apollon sous le nom d'*Espelou-Dahu*, m'ayant plus particulièrement frappé par son architecture et son origine, je témoignai le regret qu'il ne fut point excepté de cette pieuse proscription : « Gardez-vous bien, me dit mon vénérable compagnon, gardez-vous bien de parler tout haut sur pareil sujet; il y a peu de temps qu'un voyageur qui, ainsi que vous, en parcourant ces ruines, se permit de faire les mêmes remarques, fut rudement admonesté par des gens du peuple, qui, s'attroupant autour de lui, le traitèrent d'idolâtre, d'hérétique, ajoutant qu'autrefois les

des Limousins, de 1778 et 1779. — *Statist. du département de la Haute-Vienne*, p. 140.

prêtres païens d'*Espelou-Dahu* avaient fait battre saint Martial en la place publique, et qu'aussitôt ce saint les frappa d'aveuglement [1]. »

Poursuivant mon chemin à travers ces ruines fécondes, en ses tristes et magnifiques souvenirs, je distinguai parmi quelques anciens monumens celtiques et romains, un souterrain gaulois traversant les arènes, et qui servait de passage aux animaux féroces qu'on menait à l'abreuvoir [2]. Je m'enfonçai dans ses vastes profondeurs, le suivant jusqu'à son issue, qui aboutit à la rivière de la Vienne, sa clôture naturelle. Près de là, est la cave du diable, taillée dans le roc, au milieu de laquelle se trouve un autel de pierre, où sont scellés cinq gros anneaux de fer, dont les druides se servaient pour attacher leurs victimes, que dévoraient les flammes allumées sur l'autel. Les traditions lamentables de ce sol, qui de ses entrailles jusqu'à sa surface, semble encore tout ému de ses désastres,

[1] *Statistique générale*, ch. III, p. 132.

[2] *Ibid.*, ch. III, p. 130. — *Sénatorerie de Limoges*, ch. VI, p. 50.

me rendirent plus triste encore, et tellement soucieux, que jamais la douce pensée du terme que j'allais atteindre ne me fut plus secourable.

Continuant mon chemin dans cette vague rêverie, je vis çà et là quelques restes d'amphithéâtre et de voies romaines, de l'histoire desquelles ma préoccupation m'empêcha de m'enquérir; je me trouvai bientôt sur l'emplacement où était le beau palais Jogondiac, que Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve vinrent habiter [1]. Le premier de ces deux princes, après être sorti de la captivité où l'avaient retenu ses enfans, croyant devoir cette faveur à l'intercession de saint Martial, arriva en pèlerin à Limoges avec trois cents gentilshommes, se prosterner sur la tombe du saint, et se mettre sous sa protection. Pour laisser à la postérité la souvenance du bienfait et de la reconnaissance, il bailla le château de Limoges avec ses dépendances, aux moines de l'abbaye de saint Mar-

[1] *Essai sur la sénatorerie de Limoges,* par M. Duroux, p. 112. — *Hist. du Limousin*, p. 361. — *Description des monum. de la Haute-Vienne,* par M. Allou, art. 11, p. 284 et 285.

tial[1]; ce qui, par la suite, devint la source de grandes contestations entre ceux-ci, les vicomtes de Limoges et les bourgeois, jaloux de leurs priviléges, qui leur paraissaient sans cesse menacés par la ruse ou la violence des dominateurs, qui tour à tour venaient prendre possession de cette malheureuse province, toujours conquise et disputée, depuis la disparition de ses premiers maîtres.

Pressé que j'étais d'aller visiter la place qu'occupait le renommé château de Valerie, dont l'histoire touchante a traversé les temps sans rien perdre de sa puissance sur les cœurs, de tendre et pieuse nature, j'allais prier le bon père de nous diriger vers ce but, quand il me proposa d'aller voir d'abord un des monumens les plus anciens de la cité, et qui lui fournit en toute saison des eaux pures et abondantes. C'est la fontaine d'*Eygoulène*[2],

[1] Le P. Bonaventure de Sainte-Amable, IXe siècle, p. 310. — *Sénatorerie de Limoges*, ch. XVI, p. 112.

[2] L'origine de ce nom peut s'attribuer raisonnablement à ces mots latins *aqua lenis*, qui signifie eau douce. — M. Duroux, ch. XVII, p. 110 et 111. — Le P. Bonaventure de Saint-Amable, p. 286, 539 et 569. — *Table chronol.*,

dont le peuple s'obstine à attribuer le nom à un certain roi d'Afrique nommé *Aigolan*, qui descendit en Aquitaine, et curieux de visiter Limoges s'y arrêta quelque temps : il prit en gré la belle source où souvent il venait sommeiller, selon les habitudes indolentes de sa patrie sauvage. Voulant laisser aux habitans un monument qui témoignât du plaisir qu'il avait goûté au frais murmure de ces eaux si pures et si limpides, il fit don, pour en payer les frais, de « sa charrette d'or entourée de pierreries. » La chronique ajoute « que ledit Aigolan fut ensuite tué par Charlemagne, et ses gens déconfitz. »

Ce vieux récit est article de foi sans controverse pour ce peuple très-attaché à ses anciennes croyances, où il fait entrer de vive force le merveilleux, comme pour conjurer de tristes réalités. Les gens de moyen état, ainsi que ceux de la dernière classe, ont en général un air sauvage et à la fois craintif : leur physionomie a une sorte de triste accointance avec l'aspect du pays et la nature

8e col., 13. — *Rec. d'antiq.* — *Statisq.*, p. 134. — *Feuille hebdom.* de 1786, p. 94 et suiv.

de son sol; les cheveux longs et plats, qui pendent sur leurs épaules et ombragent en partie des yeux sombres et inquiets, leur donnent on ne saurait dire quoi d'étrange et de quasi farouche, qui volontiers soulève une déplaisante impression; ce qui est cause que, si par hasard on vient à faire rencontre de quelques-uns portant par exception la tête haute, le front joyeux et les yeux ouverts, on sent une sorte d'émoi comme au-devant d'un ami qu'on aviserait loin du foyer natal. Les hommes de notable condition se montrent peu : sollicités aux pratiques de la vie intérieure par tant de nombreux désastres, ils vivent retirés, évitant l'approche des étrangers par le sentiment amer de la déchéance de leurs fortunes et du rang que tenait cette ville parmi les villes importantes du royaume, tant par ses richesses et son commerce que par les priviléges nombreux dont elle avait toujours joui. Les Limousins ou Limogeaux étaient noblement hospitaliers, curieux des arts et valeureux en guerre, ainsi que les peuples de ces contrées; mais leur caractère distinctif, comme j'aurai occasion de le prouver ailleurs,

est un attachement exclusif, passionné pour toutes les choses occultes et merveilleuses; ils sont aussi, en général, sobres, patiens, courageux, fidèles à la foi jurée et à cet amour des rois de France, dont leurs malheurs récens offrent une preuve sans réplique.

Les femmes sont avenantes et jolies, malgré la disgrâce de leur accoutrement imaginé par une coquetterie défaillante, dont l'influence de quelques moines rigides avait exclu ce bon goût qu'elles ont de nature. Ayant eu autrefois la gorge très-découverte, elles prirent, par capitulation de conscience, des collets appelés *capitégia*, qui, tout en étreignant le cou et la poitrine, étaient taillés de façon à laisser apercevoir le haut des épaules : la coiffure des femmes de qualité ressemble assez bien aux cornets des droguistes : de ces bonnets pointus descend une écharpe de soie blanche; et, dans les temps de prospérité, c'était souvent de la gaze brodée d'argent; sur le devant de la tête, qui n'est point cachée par le bonnet, ainsi que sur le front, sont étagées des bandelettes en velours noir.

Le commerce de cette ville était depuis

long-temps déchu de sa splendeur ancienne; il n'est plus même debout depuis ses dernières catastrophes : des ouvrages d'émaux, des fabriques d'épingles, des clous, des trébuchets, occupaient l'active industrie des marchands et artisans; l'art des émaux était très-perfectionné [1]; il s'en fait au loin des envois considérables, et ils sont tellement estimés par la beauté du travail, que de toutes parts on en commandait, et notamment pour les princes et souverains; mais ces divers trafics sont en piteuse langueur au temps présent.

Le château dit de Sainte-Valérie ne se montre plus que par des fragmens de murs et des vestiges, qui ne sauraient guère intéresser que par le nom qu'ils conservent. Cet édifice paraît avoir été bâti sur un coteau qui descend vers la Vienne; une terrasse élevée domine la rivière et la contrée à une assez longue distance. Cette position solitaire, tout encombrée des vestiges

[1] Ces ouvrages étaient connus sous le nom d'*OEuvres de Limoges.—Descript. des monum. de la Haute-Vienne*, par M. Allou, p. 126 et 127, art. 2.—*Hist. du Limousin*, par M. B. de V., sect. 3, p. 495.

d'une grandeur disparue depuis des siècles, tandis que les eaux modestes qui coulaient doucement à ses pieds, témoins passifs de ces vicissitudes, n'en ont pas moins poursuivi sans trouble et sans altération leur cours uniforme et tranquille; le silence et la mélancolie qui régnaient dans tout ce tableau m'inspirèrent une sainte et bonne dévotion à cette vierge héroïque dont je foulais ici le sol patrimonial.

Valérie était fille de Léocade, proconsul d'Aquitaine, et d'une noble dame nommée Suzanne. Son père étant mort, elle fut demandée en mariage et accordée à Junius Silanus, successeur de Léocade dans le proconsulat; mais, dans ces entrefaites, l'empereur Claude, son parent, voulant s'adjoindre ce vaillant capitaine pour lui aider à tenter la conquête de la Grande-Bretagne, le manda près de lui. Après cette expédition, Junius Silanus, dont le devoir avait un instant vaincu l'amour, revint plus épris et plus empressé, réclamer l'accomplissement des paroles données mutuellement. Mais, pendant son absence, Valérie avait perdu sa mère; et celle-ci, ainsi que sa fille et tous ceux de leur maison,

embrassèrent la religion chrétienne par l'effet des prédications de saint Martial; dès-lors, soit que cette princesse crût devoir renoncer à ses sentimens, que comme chrétienne elle ne pouvait plus accorder à celui qui professait les erreurs du paganisme; ou soit que Junius ne consentît point à lui laisser le libre exercice de son nouveau culte, elle refusa de ratifier leurs premiers engagemens. Le proconsul outré de colère, et n'écoutant que les conseils d'une atroce vengeance, ordonna dans son aveugle transport à l'un de ses centurions de lui trancher la tête [1]. Cet homme, nommé Horatius, instrument trop docile des volontés de son maître tomba mort à l'instant aux pieds de sa victime. Cette tragique et sanglante exécution, suivie d'un châtiment si foudroyant, frappa de terreur l'amant barbare de cette jeune et belle Valérie, dont il expia la mort par sa conversion et d'éternelles douleurs : il se fit baptiser, et changea son

[1] *Voy.* sur Valerie et le duc Étienne, le P. Bonaventure, p. 51 et suiv., 1er siècle, t. III. — *Sénatorerie de Limoges*, ch. VIII, p. 59. — *Hist. du Limousin*, ch. 1er, p. 328 et suiv.

nom de Junius en celui d'Étienne; tous ses officiers et 15,000 hommes de son armée suivirent son exemple. Saint Martial ressuscita le centurion, et le duc Étienne, ou en langue vulgaire Thève-le-duc, passa le reste de sa vie à pleurer son crime, et à pratiquer toutes sortes de bonnes œuvres pour en obtenir le pardon. Il fonda, en l'honneur de celle qu'il avait sacrifiée, un hôpital pour trois cents pauvres, afin que le nom chéri de Valérie soit tous les jours invoqué par la souffrance et le malheur, et redit aussi tous les jours par la foi et par l'espérance.

La ferveur catholique des Limogeaux est nourrie de pieuses légendes qui rappellent incessamment à leur mémoire les faits et miracles de plusieurs saints dont Limoges fut la patrie. Saint Martial est de tous le plus célèbre et le plus révéré : on entend ce nom à chaque instant répéter, tant il a été donné à une infinité de lieux publics, de monumens, de médailles, d'objets d'art ou d'utilité!

Cette ville est gouvernée présentement par ses consuls au nombre de six, élus entre les habitans, qui les choisissent parmi les nota-

bles. Pendant la tyrannique domination des Anglais, c'était pitié de réclamer et le commandement et l'obéissance, car nul n'avait pouvoir d'agir; mais, dès qu'ils furent chassés d'ici, les magistrats et bourgeois se hâtèrent de députer vers Charles V trois des plus considérables d'entre eux, avec pouvoir et procuration expresse, selon leurs instructions signées et scellées pour mettre la ville et le château en l'obéissance de ce monarque[1]. Ces députés furent très-bien reçus à Paris; et, en considération de ce message de franche et loyale volonté, par lequel sans être sommés ni contraints, ils se soumettaient les premiers de toute l'Aquitaine, sa majesté octroya de bon gré aux consuls et habitans de beaux priviléges et franchises par lettres-patentes, que Laurens Sarrasin, l'un de ceux envoyés au roi, et que je trouvai en exercice aux archives me fit voir : elles étaient enfermées dans un coffret appelé *bahut*, de matière richement dorée, et ciselée avec tant de soin et de finesse, qu'il

[1] *Hist. du Limousin*, p. 403, ch. III, l. III. — Le P. Bonaventure Sainte-Amable, p. 661, siècle XIV, 3e part., t. III.

passe pour être de saint Éloi, maître en cet art qu'il avait long-temps enseigné à Limoges. Ce coffret était orné par-dessus, d'une plaque en émail représentant le saint évêque. Charmé de l'attention curieuse qu'il me voyait apporter aux choses remarquables dont j'avais hâte d'augmenter mes annotations, l'honnête consul me demanda si je ne voulais pas bien l'accompagner jusqu'à la place où se rebâtit une église considérable; ce que j'acceptai d'autant mieux que le religieux qui m'avait guidé le premier jour était, ainsi qu'il m'en avait prévenu, retenu par de pieux devoirs. Chemin faisant, nous entendîmes la cloche funèbre de Saint-Étienne, dont les tintemens lugubres ne me semblaient point appeler à quelqu'une des joyeuses solennités de la vie : je ne me trompais pas. Laurens Sarrasin s'arrêtant tout à coup, leva dévotement les yeux, fit une courte prière, et me dit ensuite : « C'est l'agonie d'un criminel qui sort à l'heure qu'il est de son cachot pour être conduit au lieu du supplice; les âmes charitables sont averties ainsi de prier pour lui. » Nous nous détournâmes pour ne pas rencontrer ce lugubre cortége; ce qui me

donna l'occasion de remarquer que chaque coin de rue a sa statue de saint; les unes encore entières et d'autres à moitié brisées, mais dépouillées des riches étoffes dont elles étaient vêtues autrefois, et qui avaient plus ou moins de magnificence, suivant le degré de fortune ou de dévotion, des quartiers où elles étaient placées.

L'église de Saint-Michel-des-Lions, dont les fondemens ont été posés depuis dix ans passés, se reconstruit avec une lenteur qui ne peut s'expliquer chez ce peuple dévot que par sa pauvreté actuelle, qui ne lui permet pas d'en faire les frais plus promptement. Son clocher aura deux cent dix pieds d'élévation; quoique la voûte ne soit point achevée, on peut juger qu'elle sera remarquable par sa forme et sa légèreté : l'ancienne église, que remplace celle-ci, datait du VIe siècle. Elle reçut la dénomination des *Lions* parce qu'elle était bâtie sur une partie de l'emplacement de l'ancien château du prince *Sédulius*, qui s'élevait majestueusement au milieu de quatre lions en pierre. On assigne diverses origines à la représentation multipliée de ces animaux, qui

servaient de siéges, disent quelques-uns, aux juges civils et autres, pour tenir leurs assises. Au reste, plusieurs de ces lions de pierre ont par privilége leur histoire particulière, qui rappelle les causes et l'origine de cette allégorie, dont le sujet semble être assez fabuleux. Dans la foi crédule et opiniâtre de cette population, elle préférerait de beaucoup admettre un mensonge que courir le risque de rebuter une seule vérité; ce qui introduit dans tous ses usages des pronostics, des talismans et des mystères symboliques, dont les exercices nombreux d'une religion plus vraie ne sauraient la détourner. En revenant des processions de confréries, en sortant des temples du Dieu que dans leurs nécessités ils ont dû implorer, ils vont trouver le magicien ou la docte matrone dont les enchantemens promettent la guérison des maux du corps et des souffrances de l'âme. Ici vous voyez entrer furtivement, chez la diseuse de bonne aventure ou chez le justicier des hautes œuvres, des femmes dont le temps n'a qu'à peine ménagé les traits flétris, chercher dans le jeu des nombres, ou le jus de certaines herbes, ou

l'emploi de certains cosmétiques, le secret de faire disparaître le goître importun, ou l'excroissance indiscrète qui va leur enlever un hommage, hélas! le dernier peut-être! Là de jeunes filles pressées d'hymen vont faire le tour d'une croix, et y suspendent la jarretière de laine qu'elles détachent de leur jambe gauche : cette croix, dit-on, en est toujours pourvue en grande abondance. Mais voici une façon de prier les saints qui n'est pas, que je sache, de coutume usuelle. Le patron de Darnac a le privilége extraordinaire de faire passer toutes les maladies; cependant si le mal est au bras, à la jambe ou à la tête, il faut lancer un peloton de laine à la jambe, au bras ou à la tête du saint; et si le coup vient à manquer, on en jette un second, un troisième, et enfin jusqu'à ce qu'il atteigne le membre correspondant à celui qui est malade. Le même peloton ne peut servir qu'une fois; c'est la petite fortune du sacristain qui les ramasse. Si le mal s'obstine, de retour au logis on met un brin de paille dans un vase d'eau; on le tourne, et quand la paille s'arrête, la direction du petit bout in-

dique la paroisse d'*où bouge le mal;* ce qui signifie qu'il faut y aller faire sa dévotion.

Les bonnes fontaines de Saint-Martin sont réputées *guérisseuses;* mais il faut en faire trois fois le tour, et y jeter sans les compter des pièces monnoyées.

Le pain fait la veille de Noël a la propriété de guérir sans délai, et à l'effet de quoi il n'en faut que très-mince parcelle. On en fait exprès pour cet usage; il se conserve toute l'année sans altération; le beurre de mai, a le même privilége pour plaies et blessures.

C'est vraiment merveille, de voir avec quelle intégrité, se conserve la mémoire des calamités survenues en ces contrées il y a des siécles; mais c'est pour ne point oublier par quel miracle elles ont cessé. Cette reconnaissance ingénue et traditionnelle n'a pas manqué de comprendre dans ses causes *le mal des ardens,* qui date du temps où vivait Saint-Martial, et qui a été guéri miraculeusement comme tant d'autres épidémies, dont Limoges a été de tous temps en désolation; le souvenir de ce fléau a laissé de profondes impressions, qui ont fait ensuite imaginer une foule de

merveilleux préservatifs. Il y en a aussi contre le tonnerre, et entre autres, celui de mettre sous le lit où couche le croyant, un charbon de la *souche de Noël.* Les plus sages se contentent de prier trois fois le *Salve;* «cela, disent-ils, fait peur à la vilaine bête, qui est le diable.»

Mais les maladies et dangers n'ont pas épuisé tous les antidotes et toutes les sauvegardes; les cérémonies du mariage ont dû en retenir qui fussent proportionnés pour ces bonnes gens, aux craintes et aux espérances qui se rattachent à cet engagement solennel : ainsi le marié met gravement du sel dans sa poche avant de se rendre à l'église, et pendant la célébration, il ne manque pas de s'agenouiller sur la robe de sa prétendue, car alors il sera maître au logis; en rentrant dans la maison commune, la mariée doit trouver à la porte un balai qu'elle essaie tout d'abord; c'est la promesse d'être laborieuse. Mais quand par mésaventure plusieurs mariages se trouvent ensemble au portail d'une église, la lutte est inévitable pour emporter le pas, attendu que celui des couples qui le dernier sortira mourra le premier.

Les funérailles revendiquent également leurs paraboles et coutumes singulières, quelquefois inexplicables, mais plus souvent encore empreintes d'une tristesse aussi ingénieuse qu'éloquente, dans le choix de ses symboles. C'est ainsi que celle de mettre au défunt la chemise qu'il portait le jour de ses noces, et que depuis il n'avait point revêtue, semble avoir été imaginée comme pour charmer la mort et adoucir l'horreur de la destruction par ce linceul mystérieux, vestige d'une époque fortunée, dont la tendre souvenance est inséparable de l'âme appelée à l'immortalité.

Ces naïves crédulités, si nombreuses qu'on ne saurait les décrire toutes, ne nuisent en rien aux respects assidus de la multitude, pour les rites et les graves devoirs qu'impose une religion divine, et d'autant plus douce aux cœurs simples, qu'elle leur fait une loi d'aimer, de croire et d'espérer. Les églises sont incessamment remplies, et surtout aux bonnes fêtes qui sont fréquentes, tant Limoges a compté de saints personnages, dont on conserve les anniversaires! mais c'est surtout aux

temps des *ostensions*[1] que rues, places et carrefours, se peuplent d'une foule curieuse et empressée de la vue du chef de Saint-Martial, exposé ainsi que d'autres saintes reliques à la dévotion des fidèles, qui arrivent de toutes parts pour recevoir les bénédictions et divines influences promises à leur ferveur. C'est alors que les rues se jonchent de fleurs, que les airs retentissent de cantiques, de prières ou d'actions de grâces au puissant intercesseur, dont l'image et les restes précieux sont portés en procession et exposés sur les autels. La solennité des *ostensions* est souvent déterminée, outre les fêtes spéciales, par l'arrivée de quelque personnage éminent; mais s'il voulait contre le vœu de l'évêque, de l'abbé ou des religieux, se faire ouvrir de vive force la châsse du saint, les clefs et les fermetures résisteraient à cette violence impie, et tant haut et puissant seigneur fût-il, faudrait qu'il s'en départît; sauf à lui de fléchir la résistance des gens d'église, qui sont faciles à

[1] *Descript. des monumens de la Haute-Vienne*, par M. Allon, p. 167. — Le P. Bonaventure de Sainte-Amable, t. II, p. 664.

des cérémonies, par lesquelles ils entretiennent la foi de ce peuple, qui stationne dans l'ignorante simplicité d'une enfance que la civilisation a rebutée en passant. Cette ville languissante et flétrie par de longs malheurs, ne recevant aujourd'hui de mouvement et de vie que par la dolente industrie du menu peuple, suit sans dériver, le courant de ses vieilles allures, et dédaigne de chercher dans la réalité positive de l'avenir ou du passé ce que pourrait y ajouter de bonheur ou d'infortune, des chances qu'il ne cherche point à connaître. Je conserve comme le monument le plus étrange d'une simplicité presque sauvage leur prière quotidienne, qu'on appelle *la petite patenôtre blanche*, et qui est récitée de génération en génération depuis des siècles dans sa forme originelle. Je la transcris en quittant cette ville et ces contrées dont les traditions historiques et les souvenirs encore vivans mériteraient les études d'un meilleur loisir; car, à vrai dire, le mien est tout entier au pouvoir des distractions amoureuses qui agitent le joyeux pèlerin, à la veille de quêter le doux prix d'hymen promis à sa fidélité.

Pate nôtre blanche.

« Que Dieu fit, que Dieu dit, que Dieu « mit en paradis. Au soir m'en allant cou- « chir, je trouvis trois anges en mon lit « couchis, un aux pieds, deux au chevet, « la bonne vierge Marie au milieu, qui me « dit, que je me couchis, que rien ne doutis. « Le bon Dieu est mon père, la bonne vierge « ma mère, les trois apôtres sont mes frères, « les trois vierges sont mes sœurs; la che- « mise ou Dieu est né, mon corps en est « enveloppé. La croix de Sainte-Marguerite « en ma poitrine est écrite. Madame s'en va « sur-le-champ, à Dieu pleurant, rencontrit « monsieur Saint-Jean. — D'où venez? — Je « viens de loin. — Vous n'avez pas vu le bon « Dieu? — Si fait, il est à l'arbre de la croix « les pieds pendans, les mains clouans, un « petit chapeau d'épine blanche sur la tête. « Qui la verbe à Dieu saura, sur la planche « passera, au bout de la planche s'asseoira. « Qui la dira trois fois au soir, trois fois au « matin, gagnera le paradis à la fin. »

CHAPITRE CVIII.

Ne me demandez pas ce que je vis durant les huit derniers jours de mon voyage, car une fois sur la route de Thouars, il me fut encore plus impossible de penser à autre chose qu'à celle dont la douce vue allait me consoler de trois ans d'absence. Son image venait sans cesse entre moi et tous les objets. Cependant au milieu de cette préoccupation rêveuse, une chose redonna un moment pleine vie à mon attention distraite. Le jour avant celui où je devais enfin arriver à Thouars, je m'arrêtai près de Loudun à la chapelle des *trois Moûtiers*, pour y rendre grâce à Dieu de mon retour en des lieux si chers. Dans le coin le plus obscur de ce saint hermitage, une femme priait avec une telle ferveur, qu'on l'eût prise pour une statue de marbre blanc agenouillée sur la pierre du sépulcre. Et lorsque après avoir dit son rosaire, elle se leva et passa devant le cierge qu'elle avait allumé à l'autel de la vierge, je crus à la lueur de cette pâle lumière reconnaître la vicomtesse de Thouars

elle-même. Je ne voyais point ses traits; mais c'était sa longue chevelure, sa taille élégante et sa démarche où la décence était la grâce, où le mouvement était l'harmonie. A cette vision mon trouble fut tel que je ne songeai point à la suivre, et je l'eusse en vain essayé. Mon sang retiré tout à coup vers mon cœur, comme pour y concentrer toute la vie dans une palpitation d'amour, mon sang ne réchauffait plus le reste de mon corps, qui froid et inaccessible se refusait à toute action. Mes genoux fléchissaient, mes lèvres étaient desséchées sous une aride amertume, mes regards ne distinguaient plus les flambeaux qu'à des rayons douteux, que l'ombre rendait et reprenait tour à tour. Cet état d'immobilité fut suivi d'une sorte d'extase où je restai plongé quelques heures, et d'où je ne fus tiré que par le bruit des pas pesans que traînait un vieux moine, dont les galoches retentissaient sur le pavé des bas-côtés de la nef, où il allait de chapelle en chapelle, éteindre les cierges et ramasser l'aumône dans les bassins.

Il était trop tard pour me remettre en

route; mais le lendemin, 29 novembre, jour de la Saint-Saturnin, j'arrivai à quatre heures du soir à Thouars; mon imagination s'était trop tendue vers ce but, si long-temps désiré, pour qu'elle n'eût pas à redouter quelques mécomptes dans le manoir que je croyais occupé de moi, comme j'étais occupé de lui. Je sortais d'un monde d'illusions où l'idéal a plus de vie que la réalité, et l'avenir plus de flatterie que le présent. J'aurais dû songer que je revenais dans un pays resté fidèle à sa routine, et où l'enthousiasme n'intervient pas à tous propos comme à Paris, et dans les romanesques provinces du midi. Mais telle était alors mon erreur que dans mon émotion extrême, je croyais que maîtres et serviteurs, tous à mon aspect allaient bondir de surprise et se pâmer de joie; j'allais même jusqu'à me faire scrupule de ne pas ménager assez la sensibilité des habitans du château, en y paraissant tout à coup, sans les avoir préparés à la nouvelle de mon retour.

Une brume épaisse, qui retranchait encore aux journées déjà si courtes de la fin d'automne, voilait à mes yeux ce fief que j'avais

laissé au milieu des fleurs et des rayons du printemps. Une bise froide et piquante sifflait entre les machicoulis des remparts, et parfois faisait tinter la cloche du beffroi qui, un moment balancée, laissait échapper des sons isolés et lugubres. Les lumières de l'intérieur du château ne jetaient à travers l'humide vapeur, que reflets amortis et blafards. Sous l'arcade de la porte d'entrée, l'écuyer du vicomte demandait à deux serfs qui passaient, s'il était vrai qu'on eût vu un troupeau de loups entre Saint-Varent et Oiron? et un serviteur attendait la fin de ce colloque, pour lever le pont et placer la gaiete sur la tour d'observation. Ce fut alors que je me nommai d'un air triomphant; mais à peine l'écuyer me connaissait-il, et tout en me conduisant au manoir, il me demandait avec une froideur polie si j'étais de l'Angoumois ou du pays d'Aunis, attendu qu'il y avait des chevaliers de mon nom en ces deux contrées. Cet impassible écuyer me précéda pour m'annoncer dans la salle où j'entendis une douce voix lui répondre; mais il n'y avait là ni cris de surprise, ni évanouissement; enfin j'entrai

et trouvai ma dame au coin de l'âtre flamboyant, ayant près d'elle la fille d'un forestier à laquelle elle apprenait le catéchisme pour l'amour de Dieu. Sa main que je baisai me parut tremblante; mais je crus ensuite m'être trompé, voyant avec quel calme elle me demandait comment je me trouvais de mon pèlerinage? « J'espère, lui dis-je, que je m'en trouverai bien... » Je ne pus continuer, car, il me semblait sortir d'un long rêve ou de cet état d'ivresse, qui, après l'espérance et l'audace, abandonne le cœur à la débile défiance et à la timidité. Déconcerté de trouver un tel accueil au lieu des transports et des caresses que j'attendais, je me pris à dire : « Cette salle n'est-elle pas celle où le faisan de Pâques reçut certains vœux que tout le monde n'a pas oubliés?... Qu'est devenu ce gentil oiseau?...—Vraiment, dit-elle, il eut un revers de fortune assez commun à son espèce; après avoir été conduit au son du hautbois, et couvert de roses à Pâques fleuries, il a été rôti et mangé au dîner de la *Quasimodo.* — Grand-Dieu! m'écriai-je, n'y aurait-il plus que dans mon cœur souvenance de

fidélité? — Ne vous fâchez pas, dit-elle, avec un demi-sourire, je crois que mon frère en le servant à ses convives leur a proposé de boire à votre santé.—La réparation est satisfaisante...— Mais ce cher frère sera fort aise de vous voir, et on a peut-être oublié de lui dire que vous étiez arrivé. — A ces mots elle fit résonner un sifflet d'argent, et un page reçut l'ordre de prévenir à l'instant même le sire de Thouars. De plus en plus étonné je restais silencieux et boudeur, lorsque ma dame se pencha vers moi et regarda attentivement la manche de mon habit. Je crus d'abord qu'elle allait à l'enquête de mon *emprise;* mais craignant que j'eusse en effet cette idée, elle me dit avec indifférence : « Est-ce une étoffe de Paris ? elle est d'une finesse extrême, » ajouta-t-elle en passant la main sur le tissu où elle sentit le cercle de mon vœu. « La doublure comme vous voyez, » lui dis-je, « en est durable et de toute saison. »

Le vicomte de Thouars entra bientôt, poussant des cris de joie, et se jetant dans mes bras avec toute la vivacité d'un sentiment que l'absence avait encore accru. Un si tendre

accueil ne servit qu'à m'attrister, par comparaison avec la froide retenue de celle dont mes illusions et mes espérances attendaient, au contraire, des témoignages d'allégresse et de fidélité. Mais tandis que le sire de Thouars mêlait mille questions aux démonstrations de sa franche amitié, je remarquai un nouveau personnage qui, étant entré avec ce dernier, s'était assis sans façon près de la dame de Thouars, dont il tenait la main droite dans les siennes. Il lui parlait bas en souriant, et elle rougissait en souriant aussi. Cet homme, dont la vue me porta au cœur un rude coup, me parut étranger. Il avait trente ans environ. Sa barbe et sa chevelure étaient noires. Son teint basané, ses yeux pleins d'un feu malin, ses traits réguliers, sa physionomie expressive et mobile. Il portait une robe de soie couleur amaranthe, toute parfumée et brodée en fleurs d'argent, telles que j'en vis aux Orientaux que je rencontrai à la cour du pape et à Marseille. « Docte Arthésias, lui dit le sire de Thouars, « sublime élève d'Aristote et de Gallien, vous prenez bien votre moment pour tâter le pouls de notre sœur ;

le trouvez-vous raisonnable? — Il est fort agité, reprit le médecin grec, car c'en était un qui, ayant embrassé le parti de l'empereur Cantacuzène, détrôné par Jean Paléologue, avait fui de Constantinople. Venu d'Orient en Angleterre, et allant d'Angleterre à Bordeaux, près du prince Noir, il avait été forcé par les vents de relâcher dans les ports de Bretagne, d'où il regagnait par terre la capitale de la Guienne avec une suite nombreuse.

Cette explication, indispensable à mon repos, me permit de trouver le descendant des Hellènes aussi spirituel et aussi instruit qu'il l'était réellement. Jusqu'à l'heure du souper il nous entretint de l'ancienne Grèce, de sa riante mythologie, de ses fictions ingénieuses, de ses poëtes et de ses héros immortels. Et moi, qui revenais avec tant de coutumes grossières et de superstitions bizarres, je rougissais en écoutant le proscrit de Bosphore, tantôt racontant le dévouement d'un Léonidas, l'équité d'un Aristide, l'atticisme d'un Périclès, l'éloquence d'un Démosthène, la sagesse d'un Socrate, la sensibilité religieuse

d'un Platon; tantôt nous transportant sur les rives du Scamandre avec Homère; dans les théâtres d'Athènes avec Eschyle, Euripide et Sophocle; dans les champs d'Olympie avec Pindare, et sous les myrtes de Lesbos avec la tendre Sapho. Il traduisit avec une molle et facile élégance les vers où cette amante de Phaon soupirait son amoureux délire; et lorsque tout fier de l'admiration qu'il excitait en faveur des Grecs, il apprit que je revenais moi-même d'un long voyage en France, il jeta sur moi un regard distrait en disant avec une légère ironie : « En France seulement?... Que pouvez-vous en rapporter? — Je rapporte, lui dis-je, des vers de cette Sapho, la Grèce les avait perdus; ils se sont retrouvés dans l'ancienne Rome, et m'ont été donnés à Avignon. — Se pourrait-il, s'écria Arthésias avec transport? faites-nous en part, je vous en conjure. » Alors je lus la traduction imparfaite des vers délicieux où l'amante s'exprime ainsi :

« Que le sujet de mes chants est pénible! je me plains de celui que j'aime plus que chose qui soit au monde; mais près de lui

rien ne me sert; ni la beauté, ni l'esprit que les autres vantent en moi! L'ingrat! il m'abandonne, comme si j'étais coupable envers lui!

« Moi, coupable! ah! le Ciel me garde que la cause d'une rupture vienne de moi. Ce qui me console en ma douleur, c'est que je n'ai point justifié par ma faute un tel abandon. Ami trop cher! je vous aimai plus qu'Hélène n'aima Pâris! je me complais encore à penser que je vous surpasse en tendresse, comme vous me surpassez par vos qualités brillantes!

« Pourquoi vous, dont tout le monde admire la grâce et la bonté, ah! pourquoi réservez-vous vos manières froides et sévères à celle qui en est affligée jusqu'aux larmes? Serait-il juste qu'une autre m'enlevât votre cœur? quelles que soient pour vous ses prévenances et le charme de son sourire, je ne les crains pas, si vous n'avez point oublié les prémices de notre amour.

« Sans doute qu'en ces climats ou dans les pays lointains, celle qui veut risquer d'aimer fait un digne choix en vous préférant. Mais

vous qui vous connaissez en amour! vous savez qu'elle est la plus tendre, la plus sincère de toutes celles qui ont le doux besoin d'aimer et d'être aimées. Si vous l'ignorez, cherchez son nom dans le souvenir de nos accords?

« Si l'on pouvait aisément rassurer la tendresse alarmée, je devrais compter sur mon rang, mes attraits et ma célébrité ; cependant voyez comme me voilà tremblante en vous demandant pourquoi vous me traitez d'une manière si dure et si barbare!... Allez, mes vers! allez dire à l'infidèle que l'indifférence ou l'orgueil ne peuvent loger dans son noble cœur! »

« Admirable! exquis! délicieux! » s'écria Arthésias, « voilà l'inimitable expression du sentiment le plus exclusif ; peut-être ces vers sont-ils préférables à ceux que nous connaissions déjà de Sapho; car ce n'est plus seulement ici l'amante qu'agite une sensibilité matérielle, que tourmente le feu qui pétille en ses veines où il allume des désirs passagers; ce n'est plus, comme notre Euripide le dit de Phèdre, cette femme vaincue et palpi-

tante sous les traits de Vénus à sa proie attachée [1]; c'est une amante chaste et délicate dont l'amour parle éloquemment dans son cœur, et garde dans ses sens un pudique silence.

— Eh bien, repris-je, ces vers sont d'une Sapho de notre France; ils sont de la belle comtesse de Die [2]. —

— Je n'en suis point surpris, répondit le Grec avec un secret dépit qu'il cherchait à dissimuler, car le génie de l'amour est de tous les pays, et il est juste que les dames françaises le ressentent et l'expriment aussi bien qu'elles l'inspirent. — Cela n'arrive pas toujours, répliquai-je en lançant un coup d'œil à la vicomtesse qui le reçut en plein; car, ne s'attendant pas à cette apostrophe, elle me regardait alors paisiblement avec ses grands yeux, que sa pâleur inaccoutumée semblait rendre encore plus beaux. — Peut-être, dit-elle, les Saphos provençales

[1] Eurip., tragéd. d'Hippolyte, act. 1er, scènes 1re et II.

[2] M. Raynouard qui les rapporte, p. 42 de sa *Dissertation sur les Troubadours*, pense également qu'ils sont bien supérieurs à ceux de Sapho.

vous ont-elles rendu plus difficile et plus exigeant ? —

On annonça le souper, la dame de Thouars était sans appétit, et Arthésias lui touchant le pouls une seconde fois, lui trouva de l'émotion et de la fièvre, ce dont je fus enchanté. — Madame, lui dis-je, j'ai suivi les écoles de médecine; ne puis-je comme un autre donner mon avis sur l'état de votre santé? Confiez-moi donc votre belle main. — Vraiment, mes beaux seigneurs, reprit-elle, ma santé n'est pas mise au concours de votre savoir, et abandonnée à vos expériences. J'ai peut-être aussi le droit de prononcer si je me porte bien ou mal, et je vous assure qu'à cette heure, je suis on ne peut mieux. — Notre sœur, ajouta en riant le sire de Thouars, craint que l'on ne trouve son secret au fond de sa fièvre; si pourtant quelqu'un doit entreprendre sa cure, il convient que ce soit le chevalier Tristan ; car c'est un adage de droit : que chacun est tenu de réparer le dommage qu'il cause... — Mon frère! mon frère! s'écria la belle vicomtesse, comme si elle eût été blessée dans la partie la plus vive de sa pu-

deur, et ainsi que parlerait la sensitive si elle pouvait se plaindre du doigt indiscret qui l'effleure. A ce tendre reproche, qui semblait implorer le silence, nous changeâmes aussitôt d'entretien. Quant à moi pouvais-je en demander davantage?

Le reste du repas, et long-temps après dans la veillée, Arthésias nous reparla de la Grèce, des merveilles de sa civilisation, où les peuples d'Occident encore assis dans les ténèbres viendraient allumer tour à tour le flambeau des arts. « La Grèce, disait-il, ne peut plus rien pour elle-même; elle peut tout pour les autres. Les chefs-d'œuvre de philosophie, de législation, de poésie et d'éloquence, qui ne sauraient plus agir sur nous, peuple vieilli, peuple esclave, peuple sans enthousiasme, sans illusions, sans jeunesse et sans avenir, peuple que tour à tour ont subjugué les tyrans et les sophistes, les paradoxes et les hérésies: ces chefs-d'œuvre, pour opérer de nouveaux prodiges, ont besoin de générations encore vierges, dans leurs impressions et leurs sentimens. Comme le soleil qui se couche dans la brûlante poussière du soir, il faut que leur

éclatante immortalité vienne se rafraîchir dans les rosées d'une nouvelle aurore. Nations franques, nations obscures, quelle jouissance vous est réservée lorsque la nuit qui vous couvre vous livrera en se dissipant aux reflets du génie de la Grèce, tout un monde intellectuel peuplé des images et des formes d'un monde idéal! Hélas! nous ne pouvons plus les éprouver ces nobles élans, ces transports de l'enthousiasme, ces émotions ravissantes qui poussent un cœur aux actions les plus généreuses, aux vertus les plus sublimes! Le Grec dégénéré ressemble, dans les bras de son immortelle et séduisante patrie, à l'époux vieillissant d'une divinité toujours jeune et toujours belle! Cependant une autre gloire nous attend; c'est de porter en des climats barbares les trésors des sciences et des arts! Le moment approche, peut-être! ou Bysance, menacée depuis douze siècles par de farouches conquérans qui déjà campent au pied du mont Olympe et dans les murs sacrés de Pergame, de Laodicée et d'Éphèse[1], tombera

[1] Dès le commencement du XIVe siècle les Turcs avaient

sous leur foudroyante épée, léguant au genre humain ses trésors impérissables! Lors nos frères fugitifs se feront une autre Salamine de cet Océan de lumière, qui, roulant désormais de rivage en rivage, ira murmurer jusqu'aux extrémités du monde le doux nom des Hellènes! »

A ces mots le visage d'Arthésias brilla d'un éclat céleste, et ce mouvement prophétique se communiquant à nos cœurs, les fit tressaillir d'une émotion jusqu'alors inconnue.

Je passai une de ces nuits sans sommeil, où l'esprit est en proie à mille fantômes effrayans. Le doux avenir dans lequel depuis trois ans plongeait si délicieusement mon espérance, s'était tout à coup évanoui; au lieu d'une amie tendre et fidèle, je ne retrouvais qu'une femme dont la froideur mal déguisée trahissait l'inconstance. Parfois je me rassurais, il est vrai, en rassemblant en ma mé-

enlevé les provinces grecques de l'Asie mineure. (Voy. l'*Essai histor. sur l'état des Grecs*, par M. de Villemain, p. 150.)

moire quelques mots, quelques regards, qui, échappés à la dame de Thouars, attestaient ses sentimens secrets; mais alors, me disais-je, pourquoi cette réserve odieuse qui contraste cruellement avec le gracieux abandon de ses adieux et le voluptueux épanchement de ses lettres? D'un autre côté, j'étais tout humilié de voir l'intérêt de mon voyage disparaître devant les récits d'Arthésias, qui en quelques heures avait appris plus de choses que je n'avais pu en recueillir pendant ma longue absence. Mon amour et ma vanité se trouvaient en tel découragement, qu'au milieu de la fièvre dont j'étais agité, je résolus de partir dès le lendemain pour aller ensevelir dans mes fiefs du pays d'Aunis mon dépit et mes chagrins.

Cependant le léger sommeil du matin qui reste fidèle même aux paupières trempées de larmes, vint rafraîchir mon imagination brûlante, et remettre un peu de calme et d'ordre dans mes idées. En me réveillant en plein jour, je vis le sire de Thouars, auquel je confiai une partie de mes peines : il poussa des

éclats de rire; puis, reprenant son sérieux, il me tint ce gentil langage. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

L'inutilité des recherches qui ont été faites pour trouver la fin de ce chapitre, qui devait être celle de l'ouvrage, semble prouver malheureusement que la subite maladie dont l'auteur a été atteint est la seule cause de cette interruption; et quoique son intention sur la nature du dénoûment ne puisse être douteuse, nous ne déplorons pas moins vivement de n'en avoir pu recueillir les grâces naïves et originales : cependant nous ne saurions nous refuser encore à l'espérance que cette feuille, qui eût été dépositaire de ses dernières inspirations, ne se retrouve quelque jour, par un de ces hasards imprévus, à la vérité peu communs, mais non pas impossibles. Au surplus, en comparant ensemble les chapitres, et le sixième volume avec les précédens, il est aisé de se convaincre que cette lacune suppose deux ou trois pages au plus de texte, de la privation desquelles nous ne prétendons pas affaiblir les justes regrets, mais dont nous devions toutefois l'explication au public.

GLOSSAIRE ET ANNOTATIONS

A L'APPUI DE CE SIXIÈME VOLUME.

Page 2. — Il vint au camp des routiers un astrologue enchanteur.

L'astrologie judiciaire a traversé les temps anciens avec ses erreurs et ses conséquences, aussi absurdes qu'elles ont été souvent déplorables. Les premiers peuples qui s'en soient occupés sont les Chaldéens qui s'adonnaient entièrement à l'étude de l'astronomie. Mais cette science sublime, quand elle est dépouillée de ses mystères occultes, ne put long-temps échapper aux calculs du charlatanisme. C'est alors que pour abuser les profanes il y ajouta des pratiques, des signes et des analogies précurseurs de bonheur ou d'infortune, qu'adoptait avidement leur crédulité.

La doctrine des Chaldéens se répandit successivement en Égypte, en Grèce, et depuis dans le monde entier, avec d'autant plus de facilité qu'elle fut tantôt tolérée et tantôt approuvée par les princes et les rois, qui s'en servirent pour appuyer leur politique. Elle le fut également quelquefois par une religion mal éclairée, et presque toujours par les mathématiciens, les poëtes et les orateurs des temps reculés, qui en faisaient le sujet de leurs figures ou de leurs compositions.

Mais comme les hommes, trop souvent dans leurs haines ou leurs admirations, vont au delà du but indiqué par la nature, la morale et la religion, on traita ceux qui

s'adonnaient à cette étude mystérieuse avec une rigueur plus digne des temps barbares que de la civilisation de l'époque.

Cependant, il faut bien le dire, l'astrologie judiciaire, avec ses mystères et ses prévoyances de l'avenir, doit exercer naturellement une sorte de séduction sur les imaginations vives et rêveuses. Saint Augustin avoue ingénument dans ses *Confessions* qu'il prenait plaisir, avant sa conversion, aux croyances de cette bizarre étude. Mais il ajoute que, revenu à la religion, il se refusa dès lors à y ajouter foi désormais. Effectivement si l'astrologie judiciaire est contraire à la raison et à l'expérience, elle ne l'est pas moins à la véritable piété, ainsi qu'on pourrait en chercher la preuve dans l'écriture et les pères de l'Église. Voici ce que Dieu mit dans la bouche du prophète Isaïe quand il fit paraître sa colère contre la malheureuse Babylone.

« C'est moi, dit le Seigneur, qu'il faut consulter; c'est « moi seul qui ai tiré du néant le ciel et la terre; c'est moi « seul, et je n'ai point d'associé pour gouverner toutes les « créatures; c'est moi qui rends vains et inutiles tous ces « signes prodigieux sur lesquels les devins et les astro- « logues fondent leurs prédictions; c'est moi qui renverse « ces savans présomptueux, et qui fais que toute leur sa- « gesse n'est qu'une pure folie. » (*Proph. Isaïe*, ch. XLIV.)

Et ensuite, quand cette Babylone fut renversée, voyez comme Dieu la raille dans son malheur : « Eh quoi, dit-il, « pauvre Babylone, te voilà perdue et renversée de fond « en comble, malgré cette quantité de sages que tu avais « coutume de consulter dans tes besoins et dans tes né- « cessités! Ah! maintenant que tu es abattue, invoque, « invoque les augures et les astrologues pour te relever;

« implore le secours de ces savans qui contemplent les « astres, qui supputent les années, les mois, les jours, « pour prévoir ce qui devait arriver. Mais, hélas! pour- « suit-il, je ne vois pas qu'ils puissent te prêter secours « dans ton malheur; car ma colère les ayant précipités « dans le feu éternel, ils sont maintenant comme un peu « de paille brûlée, et ne s'en pourront jamais retirer. « Et ainsi, pour avoir mis ton appui ailleurs que sur ton « Créateur, il ne faut plus que tu attendes aucun secours « favorable qui te puisse délivrer. » (*Isaïe*, ch. XLVII.)

La médecine, qui a prétendu s'appuyer du secours de l'astrologie, a été non moins désapprouvée par les sages de cette profession, et malgré l'autorité des siècles contre ces vaines et funestes expériences, accueillie et rebutée tour à tour, elle est pourtant arrivée jusqu'à nous, malgré la philosophie moderne qui, dans son repoussement aveugle, a fait justice sans distinction des vérités et des erreurs. Cependant on assure que son dédain est venu souvent échouer au laboratoire de la sibylle de nos jours. *Sapiens dominabitur astris.*

Page 12. — Ce jeu de *la mourre* qui faisait les délices de nos pères.

Le jeu de *la mourre* est d'une haute antiquité, puisqu'il date du siége de Troie : Hélène le jouait avec Pâris.

Page 24. — Le jour j'y demeurais caché, et la nuit j'errais dans les campagnes.

C'est une tradition historique et fondée sur les faits, que lors de la destruction de l'ordre des Templiers, un de ces religieux resta caché dans les ruines du monastère d'Élagnols, en Dauphiné, et porta long-temps, par ses apparitions nocturnes, l'effroi dans les environs. (*Voy.* ce qu'en dit M. Delacroix, *Statistique du département de la Dróme,* ch. 11, p. 331.)

Page 71. — Par un contrat frauduleux.

L'acte du 13 juin 1348, par lequel la reine Jeanne cède la ville d'Avignon à Clément VI, moyennant 80,000 florins, a été pendant plusieurs siècles l'objet des critiques de la Provence. On y soutenait que cet acte était nul.

Premièrement, parce qu'Avignon était inaliénable de sa nature; d'abord par sa souveraineté, et ensuite parce que des clauses fidéicommissaires, introduites dans le testament et les édits du roi Robert, imposaient à sa fille l'obligation de transmettre ce sacré patrimoine à ses successeurs légitimes. *Secondement,* parce que la reine Jeanne étant encore mineure, n'avait point capacité pour aliéner valablement, et que dans tous les cas il lui fallait l'assistance de son conseil. *Troisièmement,* parce qu'il y avait lésion dans le prix de la vente; encore le vil prix énoncé dans l'acte n'avait-il pas été payé, si bien que la prétendue vente ne formait qu'une donation déguisée. (*Voy.* Ange Constanzo, *Hist. del reg. di Napoli,* p. 148. — Bonfinius, *Res. Hungar.*, dec. 2, p. 10, 33, éd. de Basle. —

Flavius Blondus, dedic. 2, l. 10, p. 367. — Felinus Sandœus in epist., *De regno Apuliæ et Siciliæ*, ch. XXI, p. 227.)

Quatrièmement, parce que Clément VI s'étant déclaré juge de la reine Jeanne, accusée du meurtre d'André, son premier mari, ne pouvait, tandis que le sort de cette princesse était en ses mains, lui faire souscrire la cession de son héritage; car nos lois défendent aux juges de traiter avec leurs justiciables dans le cours d'un procès, et surtout d'un procès criminel. (Voy. *Rec. des Ordon.*, t. I, p. 71. — *Mém. pour le procureur général du parlement de Provence*, t. II, § 3.)

Les avocats italiens réfutaient assez mal de pareils argumens. A les entendre, la reine Jeanne avait été relevée contre le défaut d'âge, en déclarant sous serment qu'elle renonçait au bénéfice de minorité. (*Voy.* Vantoni, l. II, ch. V, n° 16, p. 212. — Baldus deus in l. non dubium 16, *De Legib.*, n° 28. — Mathæus, *De affictis decis.* 322, *et in annotat.*, *fachine controv. jur.*, l. III, ch. XI et XII. — Godefroy, sur l'*Authent. sacram. puber C. si advers vendis*); que la lésion était couverte, parce que dans le contrat la reine avait donné la plus-value : (*voy.* aussi Fantoni, sect. 2, ch. V, p. 220. — Rognier, *Hist. de l'égl. d'Avignon*, p. 133. — *Mém. pour le procureur général du parlement de Provence*, t. II, p. 421.) A les entendre, la loi qui a voulu prévenir les parties contractantes contre leur fragilité, leur permet d'éluder sa prévoyante sollicitude. Ce n'est point ainsi que l'entend notre vénérable jurisprudence coutumière, et quand elle donne un appui à la faiblesse, ce n'est pas pour qu'il rompe entre ses mains.

Page 75. — Sur la montagne.

Le Cirque ou l'arc d'Orange, situé dans une grande plaine, à quatre cents pas des dernières maisons de la ville de ce nom, sur la route de Lyon à Marseille, a soixante pieds de haut et soixante-six de largeur. On crut pendant long-temps qu'il avait été érigé à César : au XVIe siècle il s'établit, en l'honneur de Marius, pour perpétuer le souvenir des éclatantes victoires qu'il remporta sur les Cimbres et les Teutons. Plusieurs antiquaires, et notamment Vadianus, dans ses notes sur Pomponius Mela, p. 155; Isaac Pontanus, dans son *Itinéraire de la Gaule;* et surtout Jacob Gronovius, veulent que cet arc ait été érigé en l'honneur de Domitius Ænobarbus, et de Fabius Maximus Æmilianus.

Malgré tous les raisonnemens, dont ces savans appuient leurs assertions, plusieurs antiquaires, adoptant la version populaire, prétendirent qu'il était difficile de ne pas se ranger à cette opinion, quand on la trouve si bien en rapport avec les monumens historiques. Nul doute que selon eux, Marius et son compagnon Catulus n'aient remporté en cet endroit une victoire; nul doute que ces deux vainqueurs n'aient été reçus à Orange avec des transports de reconnaissance; nul doute que sur les écussons mêlés parmi les trophées d'armes qui décorent cet arc, on ne lise le nom de Marius. (*Voy.* Greg. Fabric. in suâ Româ, cap. 15. — *Description des Antiquités de la ville et cité d'Orange.* — Moreri, *Dictionn.*, t. IV, p. 64, 8e édit. — Lapise, *Hist. d'Orange*, pl. 1, 2, 3, 4 et suiv. — Aujourd'hui même les archéologues sont divisés sur l'origine de ce monument. M. Millin, dans son *Voyage*

au midi de la France, t. II, ch. XLV, pense qu'il n'a jamais été dédié à Marius, parce que du temps de ces Romains on n'élevait pas de semblables édifices, et que d'ailleurs c'est près d'Aix, et non près d'Orange, qu'il vainquit les Teutons. Reste, il est vrai, le nom de Marius, qui figure parmi les trophées dont cet arc est décoré; mais ce nom qui s'y lit au datif *Mario*, peut être celui d'un Gaulois, etc.

L'arc de triomphe d'Orange est d'un travail admirable; il est défiguré en partie par de lourds pans de murs, des constructions gothiques. Plusieurs historiens se sont demandé d'où provenait cette addition d'une maçonnerie grossière? La voici : un des princes d'Orange de la maison de Châlons trouva cet arc de triomphe si beau, qu'il voulut l'englober dans son habitation : en conséquence, il le fit investir de fortes murailles et entourer de fossés; puis il y établit son domicile. Plusieurs de ses successeurs y résidèrent également.

Page 84. — Car la puissance souveraine est celle qui juge et qui n'est pas jugée.

L'Église qui, comme l'observe avec raison le savant Bellarmin (*de summo Pontif*, ch. III), est gouvernée d'après le régime monarchique, devait donc appliquer à sa puissance un principe qu'on n'a jamais contesté aux souverainetés monarchiques. Si l'Église n'était pas une autorité souveraine, et comme telle infaillible, elle n'aurait ni l'ascendant qui fait l'unité, ni l'unité qui fait l'universalité. Elle ne serait pas par conséquent l'église apostolique et catholique, mais elle se diviserait et subdiviserait bientôt en communions diverses, en patriarchats indé-

pendans, en synodes constitutionnels, en presbytères républicains.

L'Église est donc infaillible. Maintenant comment l'est-elle? Est-ce par l'organe des papes, ou bien l'infaillibilité de l'Église ne réside-t-elle que dans les conciles œcuméniques? Nous ne nous permettrons pas de traiter ces graves questions qui exercèrent, et exercent encore les plus grands génies du moyen âge et des temps modernes.

La doctrine de l'infaillibilité de l'Église a eu d'opiniâtres adversaires, et cependant elle est la conséquence de toute puissance en dernier ressort. Car là où l'on juge en définitive, il y a une vérité, sinon de fait au moins de droit, et par conséquent infaillibilité. Car si chaque église et chaque concile pouvait attaquer l'infaillibilité de l'Église, tout serait incertitude et confusion là où il ne peut y avoir ni incertitude ni confusion; Bossuet n'a donc pas raisonné avec son énergie et sa logique accoutumée, lorsqu'il a prétendu que la doctrine de l'infaillibilité n'a commencé qu'au concile de Florence, et Fleury s'est trompé quand il prétend que Cajetan inventa cette doctrine sous le pontificat de Jules II : car cette infaillibilité est dans la force des choses, c'est la conséquence de toute suprématie dans l'ordre social; ce n'est que la maxime *res judicata pro veritate habetur,* appliquée aux décisions de l'Église.

Si l'on conteste l'infaillibilité de l'Église une et universelle, c'est-à-dire de l'Église représentée par son chef visible, à qui déférera-t-on les décisions de ce chef? cela est assez embarrassant. On voit dans le XIVe siècle des appels de ces décisions au sacré collége; au pape futur; au pape mieux informé; au tribunal de Dieu; à la sainte Trinité; à Jésus-Christ; au futur concile, etc. (*Nat.*

Alex. in sec. 13 et 14, art. 5. — Marchetti, *Crit. de Fleury,* dans l'*Append.*, p. 257 et 260.)

Un concile œcuménique est lui-même infaillible; mais c'est parce qu'il doit faire corps avec le pape, c'est qu'il est assemblé par son autorité et sous sa présidence : car un concile, sans l'aveu du pape, ne serait qu'une église révoltée. (Jos. Aug. Orsi, *De irreformabili rom. Pontificis in definiendis fidei controversiis, judicio.* Romæ, 1772, in-4°, t. III, lib. II, cap. XX, p. 183, 184. — M. de Maistre, *Du Pape,* l. I, ch. II et III.)

Un concile général étant la réunion du pape et de tous les évêques, est sans doute au-dessus du pape; mais si le pape n'y était pas il ne serait rien. En approuvant les décrets du concile, le pape ne fait donc que confirmer son propre ouvrage, comme les souverains sont eux-mêmes soumis aux lois qu'ils ont faites, ou auxquelles ils ont concouru par leur proposition et leur sanction, le pape ne pourrait plus méconnaître ce qu'il aurait approuvé; c'est en ce sens seulement qu'il faut entendre ces paroles de Bergier, qui dit que les décrets d'un concile général ont force de loi, indépendamment de l'acceptation ou de la confirmation du souverain pontife. (Berg., *Dictionn. théol.,* art. *Conciles,* n° 4 et n° 5, § 3.) Les évêques ne sont en quelque sorte que les vicaires du prince des apôtres, lequel est considéré par les pères de l'Église et les docteurs comme la source de l'épiscopat. (*Oper. S. Gregor. Ryss.,* t. III, p. 314. — *Oper. Petri Blesensis,* p. 233. — *Concil. Paris VI*, t. VII; *Concil.*, col. 1661. — S. Leo., *Serm. IV, in ann. assumpt. oper.*, t. II, col. 16, *et epist.* 10 *ad episc.*—*Prov. Vienn.*, cap. I, *ibid.*, col. 633.)

Au surplus, ce qui a été dit de plus sage sur l'infaillibilité et sur les conciles, l'a été par deux Français, qu'on

n'a point accusés d'avoir sacrifié les libertés de l'Église gallicane aux doctrines ultramontaines. L'un a dit : « Les « questions ordinaires dans lesquelles le pape se sent assisté d'assez de lumières, il les décide lui-même, et les « autres auxquelles il ne se sent pas assez assisté de lumières, il les remet au concile. » (Perroniana, art. *Infaillibilité*). L'autre a dit : « Ne nous battons plus pour « savoir si le conseil œcuménique est au-dessus ou au-« dessous du pape. Contentons-nous de savoir que le « pape au milieu du concile est au-dessus de lui-même. » (Thomassin, *in dissert. de conc. Chalced.*, n° 14.)

Bossuet lui-même n'a-t-il pas dit la même chose dans ce passage infiniment remarquable :

« Pierre paraît le premier en toutes manières : le premier à confesser la foi, le premier dans l'obligation « d'exercer l'amour ; le premier de tous les apôtres, qui « vit le Sauveur ressuscité des morts, comme il en avait « été le premier témoin devant tout le peuple ; le premier « quand il fallut remplir le nombre des apôtres ; le premier confirmant la foi par un miracle ; le premier à convertir les Juifs ; le premier à recevoir les Gentils ; le « premier partout. Mais je ne puis tout dire ; tout concourt à établir sa primauté ; oui, tout, jusqu'à ses « fautes... La puissance donnée à plusieurs porte sa restriction dans son partage ; au lieu que la puissance « donnée à un seul, et *sur tous et sans exception*, emporte la plénitude... Tous reçoivent la même puissance, « mais non au même degré, ni avec la même étendue. « Jésus-Christ commence par le premier, et dans ce premier il développe le tout.... afin que nous apprenions « que l'autorité ecclésiastique premièrement établie en la « personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à condition

« d'être toujours ramenée au principe de son unité, et « que tous ceux qui auront à l'exercer se doivent tenir « inséparablement unis à la même chaire.....

« C'est cette chaire tant célébrée par les Pères, où ils ont « exalté comme à l'envi la principauté de la chaire apostolique, la principauté principale, la source de l'unité, et « dans la place de Pierre l'éminent degré de la chaire sacerdotale; l'Église mère, qui tient en sa main la conduite de « toutes les autres églises; le chef de l'épiscopat, d'où part « le rayon du gouvernement; la chaire principale, la « chaire unique en laquelle seule tous gardent l'unité. Vous « entendez dans ces mots saint Optat, saint Augustin, « saint Cyprien, saint Irenée, saint Prosper, saint Avit, « saint Théodoret, le concile de Chalcédoine et les autres; « l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient, l'Occident unis ensemble,... puisque c'était le conseil de « Dieu de permettre qu'il s'élevât des schismes et des hérésies, il n'y avait point de constitution ni plus ferme « pour se soutenir, ni plus forte pour les abattre. Par « cette constitution, tout est fort dans l'Église, parce que « tout y est divin et que tout y est uni, et comme chaque « partie est divine, le lien aussi est divin, et l'assemblage « est tel que chaque partie agit avec la force du tout... « C'est pourquoi nos prédécesseurs ont dit : *Qu'ils agissaient au nom de saint Pierre, par l'autorité donnée à « tous les évêques en la personne de saint Pierre, comme « vicaires de saint Pierre.* Et ils l'ont dit, lors même qu'ils « agissaient par leur autorité imaginaire et subordonnée, « parce que tout a été mis premièrement dans saint Pierre, « et que la correspondance est telle que dans tout le corps « de l'Église, ce que fait chaque évêque selon la règle « et dans l'esprit de l'unité catholique, toute l'Église, tout

« l'épiscopat et le chef de l'épiscopat le fait avec lui. » (*Sermon sur l'unité.*)

Ce passage est visiblement inspiré par saint François de Sales, qui s'est exprimé en ces mots sur le même sujet :

« Est-ce une maison? dit-il; elle est assise sur son « *rocher* et sur son fondement ministériel, *qui est pierre.* « Vous la représentez-vous comme une famille? voyez « notre Seigneur qui paie le tribut comme chef de la « maison, et d'abord après lui saint Pierre, comme son « représentant. L'Église est-elle une *barque?* saint Pierre « en est le véritable patron, et c'est le Seigneur lui-même « qui me l'enseigne. La réunion opérée par l'Église est-« elle représentée par *une pêche?* saint Pierre s'y montre « le premier, et les autres disciples ne pêchent qu'après « lui. Veut-on comparer la doctrine qui nous est prêchée « (pour nous tirer des *grandes eaux*) au filet d'un pê-« cheur? c'est saint Pierre qui le jette; c'est saint Pierre « qui le retire : les autres disciples ne sont que ses aides; « c'est saint Pierre qui présente *les poissons* à Notre Sei-« gneur. Voulez-vous que l'Église soit représentée par « une *ambassade?* saint Pierre est à la tête. Aimez-vous « mieux que ce soit un *royaume?* saint Pierre en porte « les clefs. Voulez-vous enfin vous la représenter sous « l'image d'un *bercail* d'agneaux et de *brebis?* saint Pierre « en est le *berger* et le *pasteur général* sous Jésus-Christ. » (*Controv. de saint François de Sales*, disc. 42.)

Page 85. — Doivent donc avoir entre leur puissance spirituelle une puissance temporelle.

Plusieurs auteurs ont déclamé contre l'ambition des papes : un écrivain, d'ailleurs fort recommandable, (M. de Ferrand, *Esprit de l'Histoire*, lettre XL, t. II, p. 399) a dit : « Que les papes avaient quelquefois pro-« fité de leur puissance temporelle pour augmenter leurs « domaines. » Cette assertion est inexacte. Un seul, le pape Jules II, acquit le duché de Parme par un traité fait à la suite des guerres qu'on peut reprocher à ce pontife d'avoir aimées ; mais il ne posséda pas longtemps cette acquisition, et il est vrai de dire que l'héritage des papes est resté à peu près le même depuis son origine.

Voltaire, qui en général se montre si peu favorable à la cour de Rome, reconnaît lui-même que les papes ne firent la guerre à l'Allemagne que pour défendre leurs domaines ou pour protéger la liberté de l'Italie contre l'empire, qui embarrassait tant de peuples en Europe de sa suzeraineté imaginaire. (*Voy.* Voltaire, *Essai sur l'Hist. génér.*, t. I, ch. XXXVIII, p. 529 à 531; *voy.* aussi, à ce sujet, M. de Maistre, *Du Pape*, t. I, l. II, ch. VI.)

Page 108. — Où le péché n'est point entré.

On ne conçoit plus aujourd'hui la possibilité d'un amour idéal et contemplatif, tel que le connaissaient les preux du moyen âge et les galans justiciables des Cours d'amour. Laure qui faisait partie de ces fameux tribu-

naux, avait imposé à son fervent adorateur le respect le plus profond et une réserve si chaste et si pure, que pour toute faveur, Pétrarque n'obtint de celle qu'il immortalisa par ses vers, que quelques paroles d'intérêt et quelques regards moins sévères que ceux dont il se plaignait ordinairement; c'est ce que prouvent toutes ses poésies; c'est ce que démontre M. l'abbé de Sade dans les doctes et intéressans Mémoires qu'il a publiés sur Pétrarque.

Cependant, nous le répétons, on ne peut comprendre aujourd'hui une semblable continence, et de grossières traditions succédant aux souvenirs d'un amour honnête et délicat, désignent Pétrarque et Laure comme des amans abandonnés l'un à l'autre, et vivant dans le commerce le plus intime. Tous ceux qui ont visité Vaucluse en ont rapporté cette idée; ils débitent que Pétrarque habitait un château sur le haut d'un rocher, et que vis-à-vis, Laure en habitait un autre; qu'un souterrain unissait ces deux demeures, et permettait aux deux amans des réunions nocturnes. Il suffit de lire les *Lettres familières de Pétrarque* et ses *poésies*, pour savoir que ce poëte n'habitait à Vaucluse qu'une petite maison; que le château situé sur le rocher appartenait aux évêques de Cavailhon, qui probablement ne l'auraient point prêté pour un pareil usage : ce qui, au surplus, eût été fort inutile, puisque Laure n'a jamais demeuré à Vaucluse, et qu'elle ne cessa pas d'habiter avec son mari dans la ville d'Avignon.

Un auteur moderne (M. Ozanam, t. III, p. 343) renchérissant sur toutes ces erreurs, a osé sans doute, d'après d'autres écrivains, avancer que Laure eut de Pétrarque onze enfans, et que deux seuls vécurent, Jean

et François. Ce qui a pu tromper quelques-uns de ces écrivains, c'est que Pétrarque eut réellement d'une fille obscure un enfant appelé Jean, ainsi qu'il le raconte lui-même dans ses épîtres. (*Sen.*, l. 1, ep. 2. — M. l'abbé de Sade, *Mém. pour la vie de Pétrarque*, t. 1, l. II, p. 313.)

Page 109. — Aux Cours d'amour, où présidait la tante de Laure.

Phanette de Ganthelme était tante de Laure. Nostradamus, dans sa *Vie des Poëtes provençaux*, dit en parlant de ces deux femmes célèbres :

« *Toutes deux romansoyent promptement en toute sorte* « *de rithme provensalle, suivant ce qu'en a escrit Le Monge* « *des isles d'Or, les œuvres desquelles rendent ample té-* « *moignage de leur doctrine... Il est vray,* (dict Le Monge,) « *que Phanette ou Estaphanette, comme très-excellente* « *en la poésie, avoit une fureur ou inspiration divine, la-* « *quelle fureur estoit estimée en vray don de Dieu; elles* « *estoient accompagnées de plusieurs dames illustres et* « *généreuses de Provence qui fleurissoient de ce temps en* « *Avignon, lorsque la Cour romaine y résidoit, qui s'a-* « *donnoyent à l'estude des lettres tenans Cour d'amour, et* « *y definissoyent les questions d'amour qui y estoyent pro-* « *posées et envoyées....*

« *Guillem et Pierre Balbz et Loys de Lascaris, comtes* « *de Vintimille, de Tende et de La Brigue, personnages* « *de grand renom, estans venus de ce temps en Avignon* « *visiter Innocent VI du nom, pape, furent ouyr les dé-* « *finitions et sentences d'amour prononcées par ces dames;*

« *lesquels esmerveillez et ravis de leurs beaultés et savoir,*
« *furent surpris de leur amour.* »

Page 146. — On y assigne à comparoir à la chambre d'engagement devant les conseillers du royaume d'Amour.

Voici un acte d'assignation attribué à cette singulière juridiction : nous ne le rapportons que parce qu'il donne une idée de l'esprit du temps.

« L'an de persévérance, le neuf du mois d'assiduité, « en vertu des contraintes du bureau d'Amour, et à la re- « quête de Tircis, amant fidèle, demeurant rue du Sa- « crifice, paroisse de Sincérité, à l'enseigne de la Belle- « Passion, où il a élu domicile ; j'ai, Nicolas de Bonne-Foi, « huissier audiencier ordinaire, immatriculé, exploitant « partout le royaume de tendresse, l'un des officiers de « Cupidon, juge de l'île de Cythère, soussigné, donné « assignation à demoiselle Philis, fille de Cruauté et de « Tyrannie, en son domicile, rue des Rigueurs, paroisse « de Dureté, à l'enseigne du Cœur de Rocher, parlant à « son aimable personne ; à comparoir, deux heures de « relevée, en la chambre d'engagement, par devant mon- « seigneur Cupidon, prince de la Constance, lieutenant- « général de la Fidélité, marquis de la Complaisance, seul « juge du royaume d'Amour ; pour se voir condamner, « la dite Philis, et par corps, à donner dans le jour, et « sans délai, son cœur au dit Tircis, conformément à la « promesse verbale qu'elle en a faite ; lui déclarant que, « faute d'y comparaître, elle sera atteinte et convaincue « du crime d'infidélité ; que défenses lui seront faites à

« l'avenir, de plus hanter personne du sexe masculin, « s'en étant rendue indigne ; sur les peines portées par « les ordonnances et règlemens du royaume d'Amour ; « et en outre, pour l'infidélité par elle commise, et avoir « faussé sa promesse audit Tircis, qu'elle sera pareille- « ment condamnée à une insensibilité perpétuelle ; et à « cette fin, permis au dit Tircis, de donner son cœur à « qui bon lui semblera ; comme de raison, requérant « dépens, dommages et intérêts, attendu les chagrins « et inquiétudes causés par ladite demoiselle audit Tir- « cis; et lui ai déclaré que M. Charles Laimant, procu- « reur, occupera pour ledit Tircis, en la chambre du « bureau d'Amour; et ai, à ladite demoiselle, parlant « comme dessus, laissé copie de la présente, pour sûreté « du tout. Contrôlé en l'île de Cythère, au bureau de « l'Amitié, le jour de la Discorde, l'an de rupture. »

Page 153. — Par l'unique soin de la parure.

Tristan observe judicieusement que les amans cherchaient à se plaire par d'autres soins que celui de la parure; mais ce serait une erreur de penser qu'ils négligeaient le prestige d'une mise élégante et recherchée : les écrits des troubadours et des poëtes du moyen âge contiennent même à cet égard des faits assez minutieux. Nous en rapporterons quelques passages propres à faire connaître la vie privée de ces temps éloignés.

Le seigneur Arnaud de Marsan consulté par un chevalier, lui donne les avis suivans :

« Retenez bien ce que je vais vous dire, et vous serez « passé maître en amour. Soyez vêtu proprement et ga- « lamment, soit que vos habits soient riches ou non ; ayez

« soin que votre chemise soit fine et blanche ; que vos « souliers, vos bas, vos chaussures, vos manches, votre « *surcot* soient si justes, que tous ceux qui vous verront « vous portent envie ; que votre robe, si vous en faites « faire une, soit plutôt courte que longue ; que votre ha- « bit ait de l'ampleur par devant : la poitrine en sera « mieux couverte, et l'on n'y verra rien d'indécent ; que « votre manteau soit de la même étoffe que la robe, et « que la ceinture y soit assortie ainsi que l'agrafe. Rien « ne fait plus valoir un homme que de beaux cheveux. « Lavez souvent les vôtres, et ne les portez point trop « longs : il sied mieux de les avoir un peu écourtés. Les « moustaches et la barbe trop longues font mal aussi. Il « vaudrait mieux qu'elles fussent coupées de trop près ; « mais point d'excès de façon ni d'autre : faites-y at- « tention.

« Les yeux et les mains sont les signes par lesquels « on juge souvent d'un homme. Qu'ils n'aient rien d'i- « gnoble ; que les yeux ne regardent pas effrontément, « et tenez vos mains dans une posture décente. Si vous « voyez à quelqu'un une chose qui lui plaise, et qui vous « fasse envie, n'ayez pas l'impolitesse de la lui ôter des « mains. » (MSS. d'Urfé, pièce 946, fol. 128, r° col. 3, etc. — Millot, *Hist. littér. des Troubadours*, t. III, p. 66 et suiv.)

Un autre troubadour, Amanieu des Escas, donne les conseils suivans à une demoiselle qui le priait de lui enseigner ce qu'elle devait faire pour se bien conduire, et pour s'attirer la considération.

« Amie, je le ferai volontiers, quoique vous ayez dix « fois plus d'esprit que moi ; mais plus on en a, plus on « demande conseil. D'abord je vous conseille de vous le-

« ver toujours de si bonne heure, que lorsque votre dame « vous appellera, elle vous trouve chaussée, habillée et « ajustée proprement. Avant de vous lacer, il faut vous « laver les mains, les bras et le visage. Après cela, ma « chère amie, lacez-vous bien serré. N'ayez pas les ongles « si longs qu'on y voie du noir. Ayez soin surtout de la « propreté de votre tête, ce qu'on en voit le plus, doit « être le plus soigné. Blanchissez vos dents tous les ma- « tins. Faites tout cela avant que personne vous voie : il « faut prendre un miroir, pour examiner s'il n'y a rien « qui puisse déplaire, et le réformer.

« Préparez dès le matin tout ce qu'il faut pour le lever « de votre dame, afin de ne la pas faire attendre. Mais « n'entrez auprès d'elle qu'après le lever de son mari, à « moins qu'elle ne vous appelle; et en ce cas, allez savoir « ce qu'elle désire de vous.

« Si elle veut se lever, que sa robe soit prête sans « qu'elle vous la demande. Avant qu'elle sorte du lit, « apportez-lui du fil et une aiguille, un peigne, et tout « ce dont elle aura besoin pour se coiffer et parer sa tête. « Vous ne la quitterez point que vous ne lui ayez rendu tous « services que vous devez remplir auprès de sa personne. « Quand elle sera habillée, remettez-lui en main un mi- « roir, afin qu'elle voie s'il n'y a pas quelque lacet ou ru- « ban, ou autre chose en mauvais ordre. Ensuite qu'elle « trouve de l'eau claire et propre pour se laver les mains « et le visage. Donnez-lui aussitôt un linge pour s'es- « suyer. Examinez bien partout son habillement, s'il n'y « manque rien.

« Alors vous pouvez aller et venir dans la salle, y saluer « honnêtement ceux qui s'y trouveront; leur répondre « d'une manière gracieuse, sans vous trop presser de parler.

« Soyez posée dans votre démarche, et modeste dans « vos regards, quand vous irez entendre la messe ; que « votre vue ne s'écarte point de côté et d'autre ; mais « ayez les yeux baissés, ou tournés vers l'autel, sans par- « ler ni haut ni bas. Au sortir de l'église, si quelqu'un « vous attaque de conversation, causez avec ceux qui se « présentent, mais sans bruit et sans dispute : car rien « ne déplaît tant qu'une demoiselle qui crie. Les gens les « plus sensés disent que c'est chose très-indécente d'avoir « sa jupe, son *surcot* et tout autre vêtement décousu.

« Quand l'heure du manger sera venue, et qu'on aura « servi, faites-vous approcher de l'eau fraîche, et trempez- « en votre vin de manière qu'il ne puisse vous faire mal. « Car une dame et une demoiselle sont perdues sans res- « source, pour peu qu'elles aient fait excès de vin.... « Ne pressez point ceux qui sont autour de vous de « manger. Il est mal séant de presser ainsi un homme « qui se porte bien : c'est à lui de manger ce qu'il lui faut ; « mais s'il a envie de quelque chose, présentez-le-lui « honnêtement ; coupez ce qui sera sur la table. Les con- « viés seraient peu honnêtes, s'ils n'en partageaient la « peine avec vous. Après le repas, lorsque votre dame « aura lavé ses mains et rincé sa bouche, lavez-vous aussi : « car il n'y a rien de si sain que de se laver après avoir « mangé. Si vous allez laver au buffet, tâchez d'avoir « compagnie, de peur qu'on ne fasse de mauvais ju- « gemens. » (MSS. d'Urfé, pièce 390, fol. 141, r°, col. 2. — Millot, *Hist. littér. des Troubadours*, t. III, p. 199 et suiv.)

Pages 155 et 156. — C'était sagesse de rendre l'amour chose si sainte, etc.

Tous les vieux auteurs parlent de la pureté et de la constance de l'ancien amour : Hugues Brunet s'exprime ainsi :

« J'ai vu le temps qu'un cordonnet, un anneau, un « gant, payaient un amant, des signes, des témoignages, « des protestations d'amour, des couplets et des vers « amoureux de toute une année. Aujourd'hui tout est « perdu si l'on n'obtient sur-le-champ ce qu'on veut. « Dans cet heureux temps, qui n'est plus, on aimait « mieux espérer le bien suprême que de l'obtenir ; et « pourquoi ? l'amant trop tôt satisfait aurait perdu les « douces pointes dont il est piqué par les désirs ; pour- « quoi ? je le répète encore, c'est que le don long-temps « tenu en réserve par l'amour honnête, vaut mille fois « celui que l'autre amour prodigue. »

Eustache Deschamps (poés. mss., fol. 365) en parlant des femmes infidèles qu'il condamnait à être exposées à l'échelle d'amour, s'empresse d'ajouter :

« Ceste eschielle n'estait pas en usaige,
« Au temps jadis que régnait loyauté.
« Pour ce qu'oheur, amour et vasselaige
« Secret déduit, plaisance et honnesté.
« Estaient si es nobles cuers enté,
« Que l'on vivait liement
« Et s'amait l'en très-amoureusement,
« Et faisait-on joustes, festes estours
« Autrement va : Dame qui va changent
« Doit estre mise en l'eschielle d'amour. »

Page 157. — *L'espérance bretonne* est encore pour eux l'espérance.

Le troubadour Bertrand d'Alamanon chante dans ses vers cette persévérance qui était alors la loi suprême des amans, et surtout des amans provençaux.

« On veut savoir, dit-il, pourquoi je fais une demi-« chanson, c'est que je n'ai qu'un demi-sujet de chanter. « Il n'y a d'amour que de ma part; la dame que j'aime « ne veut pas m'aimer. Mais au défaut des *oui* qu'elle me « refuse, je prendrai les *non* qu'elle me prodigue. Espérer « auprès d'elle vaut mieux que jouir avec toute autre. Et « ne pouvant résister à l'empire de l'amour, je ne sais « de moyen pour soulager mes peines, que de penser « qu'un jour peut-être elle m'aimera. »

Un autre troubadour que Nostradamus appelle Aymeri de Belvezur, s'exprime ainsi sur le même sujet :

« Pur et loyal sans fausseté, comme celui qu'amour a « subjugué entièrement, j'ai souffert mes peines sans « murmures, et sans être aimé; j'ai long-temps aimé votre « jolie personne, à qui j'ai voué mon cœur. Puisque merci « ne fait rien pour moi, me retirerai-je? non, je ne le « pourrai. J'attendrai donc avec patience et soumission, « que j'aie de vous quelque assistance; tout au moins, « belle dame, quelque tourment que j'endure, il me sera « glorieux d'espérer : car une riche et noble espérance « vaut mieux qu'un vil don. Je resterai tranquillement « votre ami, jusqu'à ce que je puisse sans mensonge vous « appeler mon amie.

« C'est grande folie à moi, belle dame, d'exalter dans « mes chansons vos charmes et vos vertus, qui vous

« rendent supérieure aux beautés qu'on vante le plus.
« Je devrais bien plutôt vous oublier, que d'augmenter
« votre vanité et ma confusion, en rappelant le sou-
« venir de vos grâces, et l'extrême distance de mon mé-
« rite au vôtre. En dirai-je donc du mal? non, car je
« mentirais.

« Mille fois dans mes rêveries j'ai résolu de vous faire
« mon humble prière. Mais aussitôt la crainte m'arrête;
« la crainte efface ma résolution, comme l'ardeur de la
« chasse fait oublier au chasseur l'objet de ses amours.
« Même, j'oublie tout quand je vous vois, et je croirais
« commettre une faute énorme, si par mon impatience je
« je m'exposais à perdre le plaisir de vous voir et de vous
« parler.

« Je sais bien, madame, que j'ai assez de sentiment
« pour votre mérite, mais je n'ai pas une naissance assez
« illustre. Du reste, vous n'avez rien à me reprocher. Je
« vous en défie, vous et l'amour. Vous n'auriez pas l'in-
« justice extrême de me reprocher mon défaut de no-
« blesse. Il n'est pas d'autre noblesse en amour, que celle
« d'un cœur loyal et exempt de tromperie. »

Mais rien ne donne mieux l'idée de cet amour patient et respectueux que les poésies de Pétrarque. Comme toutes les femmes de la Provence, au XIVe siècle, Laure agréait les hommages de son amant, et repoussait ses désirs : elle en aimait le langage et les soins, mais elle eût puni d'un exil éternel la moindre démarche offensante pour sa pudeur.

Page 175. — Ce fier château, qui s'élève sur un rocher, a vu pâlir à ses pieds ses ennemis les plus intrépides.

Il y a diverses opinions sur le temps où fut construit le château de Beaucaire : quelques-uns pensent qu'il fut bâti par Charles Martel, lorsqu'il vint en Languedoc pour y combattre les Sarrasins ; d'autres attribuent sa fondation à Louis-le-Débonnaire ; mais il y a plus d'apparence qu'il fut édifié par les soins de Bernard, comte de Barcelonne, en 832, vers le temps où le duc de Septimanie favorisait le parti de Charles-le-Chauve contre Pepin.

Ce magnifique château était un des plus forts du Midi, il fut démoli en 1632 ; mais on voit encore des vestiges de son enceinte, et une tour d'une belle structure, qu'on croirait de loin triangulaire, bien qu'elle soit sexagone. (Voy. *Recherches historiques et chronologiques sur la ville de Beaucaire*, ch. 1, p. 8 et 9.)

Page 190. — Les voici, ces priviléges.

La ville de Beaucaire était fière de ses priviléges. A la vérité peu de villes en possédaient un aussi grand nombre. Voici quelques-uns des titres qui les constituent.

Priviléges de Raymond, comte de Toulouse, de l'année 1217, 5 *des calendes d'avril.*

« L'an de l'incarnation du Seigneur, 1217, le 5e des « calendes d'avril ; régnant Philippe, roi de France ;

« étant consuls dans le château de Beaucaire, Raymond « Bermond, Pierre Centulle, Raymond Bernard, Lau- « rent Devinarius, Raymond Ministrat, Raymond Fa- « rella et Pons Bordicétant, leur juge. Je, Raymond, « par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Tou- « louse et marquis de Provence, fils de feu Constance, « sortie de race royale, donne et accorde à perpétuité « pour moi et pour tous mes successeurs, à vousdits « consuls et à vos successeurs; et par vous à la commu- « nauté de Beaucaire, immunité et exemption de toute « tolte et quête violente; et vous accorde et aux vôtres, « et octroye pour moi et les miens, et par vous, à ladite « communauté, immunité et exemption de tous péages « dans l'étendue de ma domination et terre, que j'ai ou « dois avoir et aurai; excepté le péage du sel; aussi je « ne prendrai rien et ferai rien exiger du sel à la porte « de cette ville; et je vous remets à vous et aux vôtres, et « par vous à ladite communauté, le mauvais établisse- « ment du péage... et de l'obligation où étaient les hommes « de la condamine de porter du bois le jour de l'An. Et « j'accorde à votre consulat perpétuellement les revenus « de tous les fossés qu'il y a et pourra avoir autour de la « ville; j'abandonne aussi, et vous quitte et les vôtres, et « par vous, ladite communauté, de tout impôt et charge « fâcheuse à supporter, établie dès ma naissance; j'accorde « aussi, à vous et aux vôtres, et par vous, à ladite com- « munauté, et octroye à perpétuité pour moi et les miens, « le consulat libre, en manière que les consuls aient le « pouvoir et jurisdiction civile? Mais j'entends qu'ils « s'abstiennent de prendre connaissance du crime d'adul- « tère, de l'homicide, du crime de lèse-majesté, du lar- « cin et autres crimes publics; et je vous accorde et à vos

« successeurs, et par vous, à ladite communauté, octroye « le pouvoir de donner l'amende à chaque habitant qui « dira ou fera une injure à votre consulat, ou aux consuls, « ou à toute la communauté dans l'enceinte de la ville, « comme votre conseil ordinaire le trouvera à propos. « Fait à Beaucaire,.... de la maison des Heoirs, de feu « Raymond de Cescrio present, les temoins bas nommés; « Raimbaut, Cambat, Hongas, Laget de Medenis, Guil- « laume de Crota, Guillaume-Hugues de Saint-Pierre le « plus jeune, Bertrand de Saint-Pierre son frere, Guil- « laume de Rochemaure, Raymond d'Arenes, Malsang, « Bertrand de Besiers, André de Rédician, Pierre de Ri- « vieres, Thomas Imbert, Bontils Vacca, Guillaume d'A- « gen, Bertrand Rigord, Firmin Clément, Jean Lombard, « Rostang Brun, Pierre Salin, fils de feu Raymond Salin, « Pierre Angier, Guiraud de Livier, Guillaume-Bertrand « Autaria, Pierre Chabaud, Durand d'Outre-Mer, Durat « de Besiers, Olivier, Pierre Raimbert, moi, Philippe, « notaire à Beaucaire, ai été prescrit à ces choses, et par « le commandement de chaque partie j'ai écrit et signé « cet acte. »

Privilége ou permission de pêcher dans les marais, de l'an 1221.

« L'an de l'incarnation du Seigneur, 1221, le quator- « zieme des calendes de fevrier, regnant Philippe, roi de « France, nous, Bertrand de Cornillon, et Bertrand Gui- « raud, viguiers de Beaucaire, pour le seigneur Raymond, « comte de Toulouse, pour nous et nos collegues; savoir : « Pons et Gaymes, et pour tous nos autres successeurs, « viguiers de Beaucaire, du même, déchargeons et déche-

« rons quittes, vous Raymond Broca, et par vous tous, « les autres qui tiennent des nacelles dans les marais du- « dit seigneur comte de Toulouse, instance, dispute et « demande, que nous pouvions faire contre vous; parce « que vous avez souvent pêché ou fait pêcher dans les- « dits marais, sans rien payer à ladite pêche, à nous et à « nos prédécesseurs; nous déclarons que vous êtes quittes « de toutes demandes, recherches et instances, tant pour « nous que pour nos successeurs; et déchargeons aussi « par vous tous autres, ayant reçu en faveur de cet ac- « cord, cent sols ray mondains neufs, que nous recon- « naissons avoir reçus, renonçant à l'exception contraire; « nous réservant pourtant au nom dudit seigneur comte « et à nos successeurs, six deniers de redevance que vous « avez promis de nous payer annuellement au carême « prenant sur chaque nacelle : et ainsi nous vous donnons « permission de pêcher à l'avenir dans lesdits palus « sans trouble. Les témoins de cet accord sont Raymond « de Rochemaure, Bertrand Cotaram, Raymond Dupré, « Pierre Agreita, Pierre Bertrand, Ornamin Bonaffos- « Duchâteau, Guillaume Petri Amic, Guillaume Amiel, « Pierre Pone, parent de Bertrand de Cornillon, et moi « Bertrand Guillabert, notaire, qui ai écrit et signé cet « acte par le commandement de chaque partie. »

Lettres-patentes du roi Philippe de Valois, de sauvegarde pour les habitans de Beaucaire, et de maintenue en leur privilége. Du 28 *novembre* 1346.

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, au sé- « néchal de Beaucaire et autres, nos justiciers, auxquels « parviendront nos présentes lettres, salut; à la requête

« des gouverneurs et procureurs de notre ville de Beau-
« caire, qui nous assurent qu'ils doivent prendre leur
« sûreté à l'égard de plusieurs personnes ; nous vous
« mandons à chacun de vous, comme à lui appartiendra ;
« que mettant sous notre main protection et sauve-garde,
« lesdits suppliants avec leurs familles, biens, bois... et
« pâturages, et aussi toutes les choses qui regardent les-
« dits gouverneurs et procureurs, et leurs gouvernemens
« et communautés, seulement pour la conservation de
« leurs droits; vous les mainteniez et gardiez dans leurs
« justes possessions, franchises, libertés, droits, usages
« et saisines; desquels vous trouverez qu'eux et leurs
« prédécesseurs ont joui d'ancienneté tranquillement,
« et que vous pourvoyiez à leur sûreté à l'égard des per-
« sonnes de qui ils voudront exiger quelque assurance
« suivant la coutume du pays, et que vous les défendiez
« et fassiez défendre de toutes injures, violences, dom-
« mages, oppressions, troubles, fâcheries, force des
« armes, puissance des laïques, de toutes nouveautés
« injustes, ne permettant point qu'on fasse ou établisse
« des nouveautés injustes contre leurs familles ou biens,
« lesquelles si faites sont, ou ont été, au préjudice de notre
« dite sauve-garde et desdits supplians, vous les réta-
« blissiez ou fassiez rétablir au premier et juste état, et
« vous fassiez payer une amende et auxdits supplians,
« proportionnée raisonnable. Que vous fassiez publier
« notre présente sauve-garde, dans les lieux où il sera
« besoin, et fassiez mettre les pannonceaux de nos armes
« pour marque de notre présente sauve-garde, aux lieux,
« biens et domaines desdits supplians ; sous certaine
« peine payable à nous, qu'ils ne fassent aucun tort aux
« supplians, leurs familles ou biens; et enfin que vous

« leur fournissiez un, ou plusieurs sergens à leurs dépens, « pour faire observer les choses susdites avec plus de « soin, et si vous en êtes requis : lesquels pourtant ne « se mêlent en aucune manière de ce qui demande con- « naissance de cause. Donné à Paris, le 28e novembre, « l'an du seigneur 1346. Ogier. »

Page 192. — D'une souveraineté qu'on croirait imaginaire.

Il n'est pas dans toute notre histoire de point plus obscur que le royaume d'Arles; il fut un problème, même pour plusieurs auteurs, qui vivaient à une époque où l'on suppose que ce royaume existait encore. Nous avons cherché, à l'aide des chroniques de France et de l'empire, à répandre quelque jour sur ce sujet.

Le duc Boson qui, sous Charles-le-Chauve, avait le gouvernement d'une grande partie des provinces méridionales, se perpétua dans le gouvernement, comme presque tous ceux qui tenaient alors des bénéfices révocables, et que par leur usurpation ils rendirent héréditaires dans leur famille. Son fils fut élu roi d'Arles et de Vienne dans une assemblée d'évêques convoquée à Valence en 890. (Duchesne, *Hist. de France*, Script., t. II, p. 530. — Dumont, t. I, p. 83. — Le P. Labbe, *Concil.*, t. IX, col. 424.)

Ce nouveau roi voulut faire la guerre à Bérenger qui régnait en Italie; celui-ci fut vainqueur, lui fit crever les yeux, et le renvoya en Provence, où son ministre favori le duc Hugues prit à sa mort le gouvernement du royaume d'Arles. (Luitprand, *De reb. imp.*, l. II, cap. X et XI. — Le P. Pagi, *Crit. Baron.*, t. III,

l. II, an. 900, n° 13.—Sigonius, *De reg. Ital.*, l. VI, an. 899 et 900. — Chazeau, *Genéal. hist.*, t. IV, l. III, ch. II, p. 172. — L'*Art de vérifier les dates*, p. 577.]

Hugues, reconnu à Arles et à Vienne, alla venger en Italie Louis l'Aveugle : il détrôna Berenger, et prit sa place ; content de l'Italie, il céda le royaume d'Arles à Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane. [*Pagi crit. Baron.*, an. 926, n° 4. — Coring., *De finib. imp.*, l. I, cap. XII, n° 9, p. 110. — Albiens, *De reg. Burgund. transj. et Arelat.*, l. I, p. 41.] Les rois Bourguignons ne paraissent pas avoir exercé une grande autorité dans le royaume d'Arles ; Charles Constantin, fils de Louis l'Aveugle, persistait à s'en dire le maître, et malgré sa faiblesse il se fit reconnaître à Vienne, avec l'appui de Louis d'Outre-Mer. De son côté, Hugues n'ayant pu se maintenir en Italie, revint en Provence avec de grands trésors. Mais ces deux compétiteurs des rois Bourguignons n'ayant pas laissé d'héritiers mâles, les rois Bourguignons furent plus à l'aise en Provence. Conrad-le-Salique et Henri-le-Noir, son fils, sont cependant les seuls qui laissèrent dans ce pays quelques chartes en signe de leur autorité. [Gerv. de Tilsbury, *Script. rer. Brunsvic. decib.* 2, n° 3, p. 914 et 915.—Frodoard, *Chron.*, an. 931. —Mabillon, *Annal. Bened.*, t. IV, l. LVII, n° 12. — Martenne, *Collect. Ampl.*, t. I, p. 401.]

Henri V, dernier empereur de la maison de Franconie, ne laissa que deux neveux. Lothaire, élu roi des Romains, leur enleva le royaume d'Arles, qui cependant était un bien patrimonial propre à leur famille, et qui n'avait fait partie momentanément de l'empire, que parce que ses possesseurs avaient été appelés au trône impérial. Mais en quittant ce trône, ils devaient reprendre leurs biens.

(*Saxi. pontif. Arelat.*, p. 223. — Duchesne, *Hist. des rois de Bourgogne*, l. IV, ch. V, p. 491. — Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 819.) Au surplus, à compter de cette usurpation, les droits des empereurs sur le royaume d'Arles sont plus incertains que jamais, et leur domination était tellement contestée, que dans un mandement adressé par Lothaire à l'archevêque d'Arles, en 1133, ce prince se plaint du peu d'égard pour ses ordres. (Marten., *Collect. ampl.*, t. I, p. 717.) Les écrivains les plus favorables à l'empire ne le dissimulent pas : Dithmar dit que le roi d'Arles n'a qu'un titre et une couronne. *Nomen tantum et coronam habet* (*Chron.*, p. 92). On peut même dire que le royaume d'Arles était entièrement détaché de l'empire, lorsque Frédéric parut un moment le ressaisir par son mariage avec Beatrix, fille de Raynaud, comte de Bourgogne, issue de ces anciens rois bourguignons qui avaient régné sur Arles. (Otho Frising., *De Reb. gest. Frider.*, l. II, ch. XXIX. — Radevic, l. I. *De Reb. gest. Frider.*, ch. II.) Sous son règne la couronne d'Arles brille de quelque éclat, et cet empereur obtint certains actes de vasselage qui semblaient faire revivre les anciens droits de l'empire. (Saxi pontif. Arelat., p. 230. — Bouche, *Hist. de Prov.*, t. II, p. 134.) Mais le dernier descendant de Frédéric, le jeune Conradin, ayant été décapité à Naples, sa mort est regardée par les historiens provençaux comme la fin du royaume d'Arles; mais d'autres auteurs adoptant cette fausse idée que ce royaume était inséparable de l'empire, attribuent sa possession aux princes de la maison de Hapsbourg, qui en effet s'en crurent les maîtres, sans du reste attacher beaucoup d'importance à une souveraineté que Fantoni appelle une souveraineté *presque visceuse*. (Fantoni, t. II.

l. I et VI, n° 18, p. 123). Ils l'offraient au premier venu, puis la reprenaient sans conséquence. C'était une souveraineté *in partibus* qui n'avait rien d'effectif; les annalistes rapportent des traits assez curieux de la facilité avec laquelle les empereurs la cédaient, et oubliaient ensuite qu'ils l'avaient cédée. (Assertor.-Gallicus, p. 229 et 232. — David Hume, *Hist. des Plantagenets*, t. I, p. 485 et 489. — Bouche, *Hist. de Provence*, t. II, p. 824. — M. de Valbonnays, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 269. — Théod. de Niem., lib I, *De Schismat.*, ch. XXV. — Gaufrid., *Hist. de la Provence*, t. I, l. VI.)

Enfin ce royaume fut sérieusement cédé à Louis Ier, duc d'Anjou, par l'empereur Charles IV, qui était son parent et son ami. Charles mourut en 1378, et c'est seulement alors que des auteurs opiniâtres consentent à renoncer à poursuivre le fantastique royaume d'Arles à travers l'incertitude et la confusion.

Page 199. — Ainsi la ville d'Arles fut tour à tour une des plus florissantes métropoles des Césars, puis une province de France.

Constantin et Charlemagne affectionnaient singulièrement cette ville, célèbre dans les annales provençales, par sa richesse, sa population et ses relations commerciales. Son terroir fertile, ses abondantes productions, son commerce actif et étendu y attiraient toutes les nations. La fondation de cette ville se perd dans la nuit des temps, aussi les opinions à cet égard sont très-variées : les uns l'attribuent à une colonie de Phocéens, d'autres lui prêtent une origine plus fabuleuse; car il la font re-

monter à un neveu de Priam, roi de Troie, nommé *Arulus*. On dit aussi qu'Annibal passa le Rhône sous cette ville. Au milieu des opinions plus ou moins contradictoires que cette question a fait naître, on ne s'est trouvé d'accord que sur l'étymologie du nom dont les trois sens différens peuvent éclaircir jusqu'à un certain point ce doute, d'ailleurs assez peu important.

En langue celte, *Arles* signifie *lieu de marée;* en grec, *peuple de Mars;* en latin, *large plaine*. On conclut alors que, commencée par les Saliens, elle a été continuée par les Grecs et les Romains. En effet, on y parlait ces deux langues avec une égale facilité.

Ausone appelait Arles *la Rome des Gaules*. (*Voy.* sur cette ville, *Joinville*, fol. 27. — *Trés. Chr.*, t. II, p. 795. —*Épigr.* d'Ausone. — *Voyageur Français*, t. XXIX, p. 259. — Moréri, t. I. — La Lauzière, *Hist. d'Arles*. — *Chron. de Prov.*, fol. 251. — *Chron. de Turpin*, fol. 42, 43, v° *Bouche*, t. II, p. 306 à 316; t. II, p. 310.)

Page 201. — On regarde comme une faveur d'y être inhumé.

Ce cimetière antique, appelé *Éliscamps*, à cause de son nom originaire *Elysius Campus* (Champs-Élysées), est situé auprès de l'église Saint-Honorat, hors l'enceinte de la ville. Une lettre fort curieuse, de *Michel de Moresio*, archevêque d'Arles, adressée en 1207 aux ecclésiastiques et âmes pieuses de son diocèse, les exhorte à contribuer aux réparations de l'église et des murailles du cimetière vénéré; pour exciter plus vivement leur zèle, il entre dans les détails merveilleux de la vie des saints ensevelis à *Éliscamps;* et comme pour leur donner,

même en ce monde, le présage certain de la céleste béatitude qui environne ce repos des élus, il dit comment on a ouï plusieurs fois résonner sous les voûtes de l'église les accords mélodieux de la voix des anges qui, dans leur divine harmonie, donnent à ceux qui sont encore ici-bas un avant-goût du bonheur dont jouissent déjà les habitans invisibles qui peuplent ce champ du silence et du mystère.

Page 207. — On prendrait encore les Arlésiennes pour les prêtresses de cette déesse.

On disait des Arlésiennes qu'elles avaient la blancheur éclatante des Gauloises, les grâces et la beauté des Phocéennes; mais la perfection de leurs attraits n'était point le seul mérite qui les distinguât. Elles donnèrent l'exemple d'un mâle et héroïque courage à l'époque du siége d'Arles, en ranimant par leur exemple et leurs conseils les habitans effrayés. On vit des femmes de tous les rangs pousser aux travaux leurs pères, leurs maris, leurs frères, leurs amans; c'est ainsi que cette cité, au moment d'être livrée à l'ennemi par le découragement et l'indiscipline, fut tout à coup réveillée par l'élan patriotique de ces femmes admirables, qui se communiqua même aux soldats dont la licence effrénée rendait jusqu'alors le secours inutile; et en moins de treize jours la subordination militaire, l'approvisionnement, les fortifications, reparurent à la fois, et en firent une ville nouvelle, qui, se redressant superbe et fière, se montra désormais en état d'être vaillamment défendue. (*Invasion de Charles-Quint en Provence*, 1536.)

Page 218. — On y voit des châteaux-forts au milieu des landes, sur le bord des marais, sur la cime des monts.

Les ruines de ces vieilles forteresses ne sont pas aujourd'hui le domaine exclusif des investigations romantiques du voyageur; la crédulité des paysans provençaux s'obstine à demander aux entrailles de ces anciens débris ce qu'ils n'ont jamais pu leur donner. Une tradition qui semble remonter au temps des Sarrasins, a laissé la croyance qu'avant leur expulsion ils avaient enfoui dans les tours et citadelles des trésors immenses; en sorte que, dans l'espoir imaginaire de la fortune qu'ils vont découvrir, ces bonnes gens sacrifient tout ce qu'ils possèdent pour aller à la recherche du trésor qu'ils appellent la *chèvre d'or*, la *cabro d'or*.

Plusieurs citadelles et châteaux du département du Var ont conservé ce nom, qui sans doute leur a été donné par une analogie dont l'histoire n'a pas été transmise.

Page 222. — La noblesse des Villeneuve est une propriété de la Provence.

Cette famille célèbre en vertus, courage et sagesse, est de sang espagnol; les anciennes chroniques la font descendre des rois d'Arragon. Romée de Villeneuve, baron de Vence, en commença la notable généalogie; il était connétable, grand sénéchal de Raimond Bérenger, et après la mort de ce prince il fut régent de Provence, et tuteur de la princesse Béatrix : il mourut en 1254.

Il y eut parmi les illustres personnages de ce nom un

Raimond de Villeneuve, chancelier de l'empire romain au XIIIe siècle.

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem comptait aussi un Villeneuve (Hélion) au nombre de ses grands-maîtres. Roseline de Villeneuve, si renommée par ses vertus et sa beauté, était sa sœur.

Louis de Villeneuve, prince d'Aveline, que Louis XII nomma deux fois à l'ambassade de Rome, fut le premier marquis de France, par la possession du domaine de Trans, le premier des fiefs érigés en marquisat : ce titre reste encore à la branche de Trans.

C'est à Christophe de Villeneuve, baron de Vaucluse, sire de Bargemont, que les Huguenots doivent le bienfait de n'avoir point eu leur Saint-Barthélemy.

Les Cours d'amour des XIIIe et XIVe siècles retentissent souvent des sages arrêts de leurs présidentes Mabille, dame de Vence, et Rixende, dame de Trans.

Hélion de Villeneuve de Trans, était viguier de Marseille; il avait suivi le roi Robert en Italie. Il fut général de ses armées et de celles de la reine Jeanne. Sa femme était Mathilde de Pontevèze, fille de Fouquet, surnommé Le Grand; leur fils était cet Arnaud IV, dit Le Grand, aussi bien à cause de sa piété, de son mérite et de sa valeur, que par les richesses qu'il possédait, et qui lui donnaient sur toute sa province une grande autorité. Il comptait quatre-vingts terres dans ses propriétés, tant en Provence que dans le royaume de Naples. Conseiller, chambellan, général des armées de Jeanne, son influence ne put toutefois prévenir l'aliénation du royaume d'Avignon, dont il était en outre gouverneur; enfin il fut blessé, et fait prisonnier dans une des expéditions qu'il commandait pour la reine.

Arnaud-le-Grand laissa un fils nommé Hélion; celui-ci fut élu maréchal, général de Provence, contre Raimond, vicomte de Turenne. Héritant de la sagesse de son père comme de son intégrité, il fut chargé de terminer cette guerre civile, et reçut à cet effet 869,400 livres, qu'il sut distribuer avec tant de discernement et d'à-propos, qu'il finit par obtenir la paix à ce prix.

Le généalogiste Cherin appelait cette noble maison les *Montmorency de Provence :* elle a perpétué jusqu'à nos jours son illustration, surtout dans la marine et la carrière des armes. La révolution ne l'a point épargnée, ainsi que le prouvent les annales sanglantes de Quiberon et du tribunal révolutionnaire. Fécondé par tant de brillans souvenirs, ce nom devait être dès lors une des propriétés les plus fructueuses et les plus honorables de la restauration.

La branche de Vence a été appelée à la pairie; celle de Bargemont consacrée tout entière au souverain et à l'état, compte six frères; quatre préfets, dont l'un est membre de la chambre des députés; un officier supérieur de marine; le sixième, M. le vicomte François de Villeneuve, s'est exclusivement voué à la littérature et aux habitudes de cette vie de l'ancien temps, dont ses compositions naïves et gracieuses nous révèlent tout le charme. Le succès des ouvrages qu'il a fait paraître jusqu'à présent (*Lyonnel et René d'Anjou*) prouvent jusqu'à l'évidence, quoi qu'on en dise, que les profondes retraites où se cache la modestie ne sauraient long-temps soustraire à l'estime publique le vrai talent, quand il puise aux sources du cœur autant qu'à celles de l'esprit et du savoir, la garantie de ses succès. (*Voy.* sur l'ancienneté de cette famille : Robert de Briançon, *État de Provence*, t. III, p. 241. —

Montemajaur, *Diane*, ch. IV. — *Beautés de l'Hist. des chev. de Malte*, p. 95. — Louvet, *ad. et. il*, 11e part., p. 204 et 214. — *Tabl. hist.*, D. L. C. B. — *Dict. généal.*, t. III, p. 453. — Papon, t. III, suppl. — Louvet, *Abrég. de l'Hist. de Prov.*, t. II, p. 292 et 358. — *Troubles de Prov.*, t. I, p. 12. — *Chron. de Prov.*, fol. 127. — *État de Prov.*, t. III, p. 241. — Bosio, *Hist. de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, l. III., ib. — D'Hozier, *Table des illust. Prov.*, p. 161 et 162. — *Hist. héroïque*, t. II, p. 507. — *Généal. de la maison de Villeneuve.* — Boissot, *Hist. des chev. de Saint-Jean*, p. 115 et 120. — Papon, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 267. — Mézerai, Varillas, Vély, *Vida y miraclos de santæ Roselina; Dissertation sur une médaille de Barcelonne aux armes de Villeneuve.* — *Géograph. de Prov.*, t. II, p. 515. — Bouche, t. I, fol. 254. — Magnier, p. 276. — J. Dehaitze, *Hist. de sainte Roseline.* — *Hist. de Fréjus*, l. II, p. 249. — *Art de vérifier les dates*, fol. 428, etc. etc.

Page 226. — J'ai ajouté, continua le bourgeois d'Aix, que Jeanne fut mariée.

Jeanne fut mariée à l'âge de neuf ans à André, roi de Hongrie, qui en avait sept. Leurs caractères se montrèrent dès l'enfance absolument incompatibles. Jeanne, vive, ambitieuse, fut accusée par ses détracteurs de tous les maux qui fondirent sur ses peuples; mais l'amour qu'elle sut leur inspirer semblait l'absoudre de cette accusation, sa beauté captivait l'admiration. Sa grâce affectueuse, franche et toute populaire, charmait jusqu'à l'enthousiasme les cœurs provençaux, qui ne se démentirent ja-

mais dans la fidélité qu'ils avaient jurée à leur souveraine; pour son malheur elle se laissa dominer par une femme nommée Philippia, autrement dite la *Catanoise*, à laquelle le roi de son côté opposa un religieux franciscain appelé Robert, qui avait sur son esprit un empire absolu. Ces deux intrigans achevèrent la désunion de leurs maîtres, et le dénoûment de ces intrigues coupables fut l'assassinat du jeune roi de Hongrie, qu'on attribua à sa femme. On fondait cette imputation sur la circonstance qu'il fut étranglé, pendant la nuit, dans l'antichambre de la reine, et son corps attaché à l'une des fenêtres du palais. Les annales du temps ajoutent que cette princesse tissant un cordon, et André lui demandant ce qu'elle prétendait en faire, elle lui répondit que c'était pour l'étrangler; mais cette allégation, fondée sur un fait non moins grossier qu'absurde, paraît être tombée d'elle-même; d'ailleurs, le roi de Hongrie n'eut pas manqué d'en faire mention dans ses manifestes : ce qui ajoute encore à la conviction de son innocence, c'est que Jeanne, aussitôt après ses couches, donna ordre au comte d'Avelin de faire la recherche du coupable, et à cet effet lui conféra les pouvoirs les plus étendus. La *Catanoise* et ses adhérens périrent du dernier supplice, et n'accusèrent point la reine; et enfin, le pape qui avait fait couronner André, roi de Naples, contre le vœu de Jeanne, écrivit cependant au roi de Hongrie, frère d'André, que Jeanne n'était *accusée* ni *prévenue* du crime qui lui était reproché.

Ce fut alors que, poursuivie par la vengeance de son son beau-frère, Louis de Hongrie, elle fit au pape Clément VI en échange de l'hospitalité qu'elle en avait reçue, cette fameuse aliénation de la ville et état d'Avignon,

pour le prix de 80,000 florins d'or, faisant donation de la plus-value, et renonçant au bénéfice de cette minorité. Cette vente irréfléchie était communément qualifiée : *Vente malheureuse et maudite.* (*Voy.* sur le règne et la vie de Jeanne, Bouche, *Essai sur l'Hist. de Prov.*, t. I, p. 356 et suiv. — Angel, *Const. hist. Nap.*, l. VI. — Fantoni, l. II, ch. V, n° 16, p. 218. — Godefroy, sur l'*Authent. sacram. puber.*, qui est de *Frédéric Barberousse.* — Covarruvias, *in C. quamvis de pactis in* 6. — De Ruffi, Comptes reg. du roi, intitulé : *Arbor. généalog.* — *Hist. de Marseille*, l. V, p. 174. — *Hist. de la ville d'Aix*, par Pithou, ch. IV, p. 180, 181, 182 et 190. — Philipp. de Foresta, *Bergo Mencis.* — Reg. de la mais. de ville, Rubeus, p. 29).

Page 250. — Où l'on dit que Madeleine avait été en ermitage dix-sept années.

On sait maintenant quel fait a donné lieu à cette pieuse erreur. Lorsque les Sarrasins détruisirent le monastère des religieuses cassianites en Provence, une seule échappa à leur férocité. La *Baume* ou grotte, devenue depuis si célèbre, et qu'abritaient des rochers et des forêts, lui servit long-temps d'asile. Ses vertus et sa vie édifiante la mirent au rang des bienheureuses et des saintes. Cette nouvelle sainte Madeleine fut pour la plupart des fidèles, dans un siècle où la piété était plus fervente qu'éclairée, la Madeleine pénitente dont l'histoire est si touchante dans les pages sacrées du nouveau *Testament.*

Pour expliquer son apparition en Provence et son sé-

jour dans la Sainte-Baume, on imagina les diverses circonstances dont le merveilleux et la dévotion des pèlerins ont perpétué le pieux roman. C'est là du moins ce qu'ont pensé des théologiens et des historiens instruits; si l'on a de meilleures preuves que les leurs pour soutenir la tradition populaire, j'y souscris volontiers, étant disposé à respecter toutes les croyances qui tendent à nourrir la piété des fidèles. Au surplus, et en adoptant même la version qui attribue la sainte Baume à la Madeleine *cassianite* et non à la Madeleine *pénitente*, cette grotte sanctifiée par une vie exemplaire et merveilleuse, n'en aurait pas moins droit aux prières et aux dévotions du chrétien. Sous ce rapport on ne peut qu'applaudir au zèle de l'administration locale, qui répara autant que possible les spoliations et l'impiété barbare de la révolution. Par décision du 8 janvier 1823, cette chapelle a été érigée en chapelle royale; cette inauguration avait attiré près de quarante mille personnes.

Dans tous les siècles la Sainte-Baume fut visitée par les pauvres et les rois. Saint Louis, ainsi que nous l'apprend le bon Joinville; le roi Jean, en 1362; Charles VI, en 1389; Charles VII, Louis XI, encore dauphin; Louis XII, Anne de Bretagne, François Ier et la reine Éléonore d'Autriche, Henri II et Catherine de Médicis, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, tous les comtes de Provence, depuis Charles Ier d'Anjou, plusieurs papes et un nombre infini de princes, de ducs et de barons, vinrent faire leurs dévotions à cette grotte célèbre où ils laissèrent des preuves de leur généreuse piété. On y voyait un magnifique autel en marbre, donné par le connétable de Lesdiguières, des lampes d'argent offertes par Charles de Gonzague, plu-

sieurs cœurs d'or et d'argent consacrés par le marquis d'Effiat, etc.

La Sainte-Baume a été célébrée en prose et en vers par un grand nombre d'écrivains, et par Pétrarque lui-même. Au XVIIe siècle, alors que le goût naturel et les grâces naïves d'une littérature toute nationale avaient fait place aux prétentions scientifiques et à la recherche du bel-esprit, on vit paraître un poëme fameux par l'excès du ridicule et de l'extravagance; il est intitulé : *La Madeleine au désert de la Sainte-Baume, poëme spirituel en douze chants, par le père Pierre de Saint-Louis.* Mais si les vers de ce poëme sont absurdes, le sentiment qui les inspira ne manque pas d'une sorte d'intérêt. Pierre de Saint-Louis, né à Vaurias en 1616, devint éperdument épris d'une demoiselle nommée Madeleine. Le désir de lui plaire le rendit poëte, et chaque jour il composait en son honneur des acrostiches et des anagrammes. Touchée de tant d'hommages assidus, Madeleine consentit à donner sa main au jeune Pierre de Saint-Louis; mais elle mourut tout à coup, peu de jours avant celui qui était désigné pour leur mariage. Dans le premier accès de son désespoir, Pierre de Saint-Louis voulut se donner la mort; mais se rappelant que sa maîtresse lui avait fait présent d'un scapulaire, il se persuada que Dieu l'invitait à prendre l'habit religieux, et il se fit carme à l'âge de vingt-six ans. Toujours inconsolable et toujours poëte, il voulut chanter la patronne de celle qu'il pleurait sans cesse. Il travailla cinq ans entiers à son poëme; c'est peu, si, comme l'assurent les biographes, un seul vers l'occupait quelquefois un jour entier. Voici un échantillon de cette étrange poésie.

L'auteur commence son poëme par un sonnet qu'il

adresse à la sainte, pour la prier d'excuser la témérité de son entreprise :

« Belle amante transie aux pieds de votre amant,
« Aux vôtres prosterné je viens vous rendre hommage. »

Il s'adresse ensuite à la *Provence*, à la *caverne;* et, après avoir fait la part de chacun, il débute ainsi :

« Je chante dans mes vers une dame de marque,
« Dont le chef est encore un temple où l'on remarque
« Sur son vieux frontispice, un endroit du milieu
« Empreint et consacré des doigts sacrés de Dieu.
« . . . . . .
« . . . . . .
« Je prêche de Jésus, la grande pénitente
« Qui me tint en travail et la presse en attente.
« Pendant neuf fois, neuf mois portée en mon cerveau,
« D'où, comme une Pallas, elle sort de nouveau. »

A la suite de ce début le poëte entre en matière, et trace de son héroïne les portraits les plus bizarres; c'est la *juive*, l'*amante trahie*, la *pénitente*, la femme *apostolique;* puis il revient *à la belle Madeleine*, errante et libertine, qui, après avoir scandalisé la *Palestine*, entretient les *forêts* de ses *regrets*. Elle les apostrophe en ces termes :

« Majestueux tyrans, vénérables vieillards,
« Supports silencieux de tant de babillards,
« J'entends des oisillons les familles nombreuses,
« De tant de rossignols les troupes amoureuses,
« Qui par cent gazouillis à l'envi des pinçons,
« Sur vos bras verdoyans degoisent leurs chansons. »

Mais bientôt elle rentre dans sa grotte,

« Où la nuit, par un trou tout-à-fait obligeant,
« La lune lui fournit une lampe d'argent ;
« Puis le jour, le soleil, son frère, à l'ordinaire
« Vient par ce même endroit prêter son luminaire.
« Pour cierges ou flambeaux, en de si sombres lieux,
« On peut voir seulement les éclairs de ses yeux,
« Qui sont les bénitiers d'où coule l'eau bénite
« Qui chasse le démon jusqu'au fond de son gîte. »

Au pied du crucifix est une tête de mort qui semble lui faire cette leçon :

« Dans les trous de mes yeux et sur ce crâne ras,
« Vois comme je suis morte et comme tu mourras. »

Elle ajoute beaucoup d'autres choses, et finit cette allocution par ce triste conseil :

« Sers-toi doncques de moy, comme de ton miroir. »

La pauvre Madeleine a beau faire des interrogatoires à tout ce qui l'environne, elle n'obtient que des réponses aussi sauvages que les objets dont elle est entourée ; espérant sans doute que l'Écho sera plus compatissant, elle essaie timidement son bon caractère, et lui parle d'abord de la pluie et du beau temps.

« Que fuyent les oiseaux volans dans ces bocages ?

L'ÉCHO.

« . . . . . Cages. »

Cette réponse l'encourage.

« Mais que fuyais-je, moi, de Dieu, tant d'autres fois ?

L'ÉCHO.

« . . . . . , . . . La voix. »

Après une foule de questions et de réponses aussi

concluantes, elle revient comme par distraction au souvenir de ses jours de mondanité.

« Quels furent donc mes yeux à ceux des regardans... Ardens.
« De qui suivait les pas autrefois Madeleine..... D'Hélène.
« Que faisais-je pour lors étant sur le tapis.....» Pis.

Enfin plus loin elle demande :

« Mais comment me venger de mes belles humeurs...» Meurs.

L'injonction était décisive; mais la questionneuse ne s'en décourage point, et l'honnête auteur fait subir à l'Écho les exigences d'une insatiable curiosité, car elles remplissent la moitié d'un chant. Le troisième est consacré en partie à tancer vertement les femmes mondaines qui lisent de mauvais livres, et qui s'amusent. Quittez, leur dit-il, ces mauvaises lectures, et

« Si vous aimez des vers la grâce et la douceur,
« Les miens en ont assez pour vous gaigner le cœur. »

Prévoyant apparemment que ce conseil salutaire trouvera quelques résistances, il s'échauffe de plus en plus, en parcourant la série des tentations du monde, et déclare tout net à ces dames :

« Qu'elles sont trop promptes et hardies
« ..... Pour le bal et la comédie,
« Et bien souvent quittent la messe et le sermon
« Pour aller contenter au cercle le démon. »

Mais s'il gourmande les *évaporées*, il n'est pas plus indulgent pour celles qui parlent mal du prochain. Les voyez vous, s'écrie-t-il,

« Sur le tapis, après la bonne chère,
« Afficher contre tous leurs langues de vipère. »

Puis, pour les exciter à l'humilité, il montre au doigt les *vaniteuses*

« Ajençant leurs cheveux, ajustant un collet,
« Chantant un air de cour, relisant un poulet;
« Faisant rouler leurs carrosses.....
« Plus superbes cent fois qu'un paon qui fait la roue,
« Sans jamais réfléchir qu'elles ne sont que boue. »

Mais la manière dont il dépeint les *distraites curieuses* à l'église est originale et plaisante, malgré l'étrangeté grotesque des expressions et des images.

« Hélas! combien de fois avez-vous à la messe
« Fait voir vos vanités avec votre paresse,
« L'esprit toujours distrait et les yeux esgarés,
« Aux idoles unis, et de Dieu séparés;
« Combien de fois appris ou dit quelque nouvelle,
« Tantôt au damoiseau, puis à la damoiselle,
« Amusant celui-ci, parlant à celle-là,
« Au scandale public de ceux qui venaient là,
« Et faisant dans l'église avecques votre tête,
« Ce que sur le clocher faisait la girouette,
« Qui va de tous côtés et se tourne à tous vents;
« Ainsi que vous faisiez à tous les arrivans,
« Comme pour observer, si chacun à sa place,
« Avait, en priant Dieu, bonne ou mauvaise grâce:
« Ou bien, peut-être aussi, pour remarquer et voir
« Si tous les assistans étaient en leur devoir.
« Et lorsqu'est dans leurs mains le livre de prières,
« Elles n'en lisent pas les feuilles tout entières
« *Sans faire parenthèse* avec quelque douillet,
« Tournant en même temps la tête et le feuillet:
« Cependant l'oraison, pour n'avoir fait que rire,
« Ne s'achève pas là; *cela s'en va sans dire*,

« Que direz-vous après à Dieu pour ce délit ?
« Que direz-vous après que vous n'aurez rien dit ?
« Que si vous avez dit, ce n'était rien qui vaille,
« Faisant comme *Caïn à Dieu barbe de paille.* »

Enfin il termine sa revue par un coup d'œil foudroyant sur ces tapis verts que hantent les *joueuses*.

« Avecques ces beaux *rois*, je vois encor des dames
« De ces pauvres maris, les ridicules femmes ;
« Battez, battez-les bien ; battez, battez-les tous,
« N'épargnez pas les rois, les dames ni les fous,
« Renoncez à carreau, à cœur, à fleur, à pique,
« Et suivez en tous points ces deux suivans distiques : »

Nous en faisons grâce au lecteur, pour arriver plus vite à la fin de cette analyse, qui nous a entraîné plus loin que nous ne nous proposions. L'auteur revient à Madeleine, qu'il nous représente telle qu'elle était jadis, afin de mieux constater les ravages qu'a faits la pénitence sur tant d'attraits.

« Voyez jusqu'à ses pieds cette perruque entière,
« Sans façon négligée, et pleine de poussière,
« Toute en confusion éparse sur son corps.
« . . . . . .
« . . . . . .
« Voyez encore ses yeux qui ne veulent rien voir
« . . . . . .
« Ces glaces, ces miroirs, ces chandelles fondues
« Sur sa joue, et de là sur ces lèvres fendues,
« Coulent jusqu'à sa bouche, autrefois de corail,
« Et maintenant d'ébène, et faite en soupirail. »

Ensuite il appelle les pécheresses à considérer la pi-

teuse figure qu'il vient d'ébaucher, et ne doute pas que la peur de ressembler tôt ou tard à ce vilain portrait, ne soit le meilleur argument pour hâter leur conversion.

« Ne quitterez-vous pas telle et telle pratique ?
« Ou... vous m'entendez bien, sans que mieux je m'explique ;
« Ne rougirez-vous pas de ces pâles couleurs ?
« En un mot, verrez-vous ses angoisses plus fortes,
« Sans aucun sentiment, comme des bêtes mortes.
« Pécheresses, voyez. . . . . »

Cette dernière apostrophe dut être sans réplique; d'ailleurs il ajoute qu'après tout,

« Quand on ne parlait plus que de la Madelon,
« La renommée, pas moins, en jouait au ballon. »

Cependant, pour donner plus de force à son récit, il fait parler la sainte pénitente, qui raconte comment l'amour causa ses désordres, et ensuite sa conversion, en changeant de nature et d'objet; après avoir vu et entendu Jésus-Christ, elle rentre chez elle, éperdue, gémissante, égarée; elle s'en prend à tout, selon notre poëte, qui donne un peu trop de vivacité à son repentir.

« J'entre en mon cabinet, et vuidant les tiroirs
« Je jette mes parfums, je brise mes miroirs ;
« Ces pendus sont rouez, quoiqu'ils me représentent,
« Je les cassai d'abord. . . . . »

Il serait trop long de suivre jusqu'au bout les divagations poétiques du bon père; elles remplissent douze chants : quelques mauvais plaisans du temps ont regretté que Madeleine n'ait pu ajouter au mérite de

ses nombreuses pénitences, celle de lire l'hommage burlesque dont elle fut l'objet.

Page 257. — Trois ports contiennent à peine ses vaisseaux.

Marseille avait conservé ses trois ports jusqu'au XIVe siècle, 1° le grand port, appelé *Portus Antiquus*, est le seul qui existe de nos jours, et qui était alors beaucoup plus spacieux; 2° le port de l'Évêque, appelé *Portus Gallicus*, et en provençal, *Porto Gallo*, était anciennement le port des Romains; il en reste encore une partie, appelée *l'Anse de la Joliette;* 3° le port de Saint-Lambert, qui est maintenant une crique, appelée *l'Anse des Catalans.*

Le premier appartenait à la ville municipale, le 2e à l'évêque, et le 3e à l'abbé de Saint-Victor. Le curage du premier était payé par tiers, entre la ville, l'évêque et l'abbé. Au fond du grand port était l'arsenal, où il y avait des magasins d'armes, de bois et d'agrès. On n'y construisait que des galères et des brigantins de guerre. L'état des forces maritimes était ordinairement de douze galères et de douze brigantins, sans compter plusieurs grosses barques. Au besoin, on avait de quoi doubler ce nombre. La chiourme était servie par des matelots classés qui servaient à tour de rôle. Ces matelots, après un certain temps, entraient dans le corps des *Lamaneurs*, qui fournissaient les pilotes. Les enfans trouvés, recueillis et élevés à l'hôpital Saint-Esprit, à l'âge de dix ans, étaient de droit classés comme mousses.

Les forces maritimes étaient commandées par un capitaine général des galères. Les galères étaient comman-

dées par les capitaines marchands les plus expérimentés, qui choisissaient leurs officiers dans la marine marchande.

Outre ces forces, l'abbé de Saint-Victor était tenu d'entretenir un certain nombre de brigantins pour la défense du port Saint-Lambert et de la côte, jusqu'à la Ciotat.

Les chantiers de la marine marchande étaient à Rive-Neuve. Les bâtimens chargés ou en charge se rangeaient le long du quai de la ville. Un capitaine du port, nommé par les prud'hommes de guerre, en avait la police.

Il y avait à la tour Saint-Jean un phare qu'on allumait toutes les nuits. Cette tour et celle de Saint-Nicolas défendaient l'entrée du port. Entre ces deux tours on tendait toutes les nuits une grosse chaîne de fer.

Les bois de construction étaient tirés des forêts de la côte et de la Sardaigne. Il y avait à l'arsenal des écoles d'industrie pour la navigation et la construction.

Les affaires maritimes et commerciales étaient confiées par le conseil municipal à un conseil de cinq négocians, désignés sous le nom de *Proyomes de Guerra*, prud'hommes de la guerre. C'était une véritable amirauté. Ils avaient une maison sur le port, près de celle où est encore aujourd'hui le tribunal des prud'hommes. Ce conseil avait la police de l'arsenal et du port; dirigeait le département de la marine confié à des commissaires pour les classes, pour les constructions et pour les armemens; faisait l'office de tribunal de commerce, en s'adjoignant des assesseurs; réglait les mesures sanitaires; surveillait les fortifications; prescrivait les droits de douanes, d'ancrages, etc. Il rendait compte tous les dimanches au conseil municipal.

Page 259. — Les Gaulois faisaient une grande consommation de savon employé dans la médecine, et pour changer la couleur des cheveux.

Le savon se fabriquait avec des huiles de Provence, de Gênes, de Calabre, de la Barbarie et du Levant, et des barilles d'Espagne, des cendres de Sicile et du natron d'Alexandrie en Égypte. Le savon se faisait anciennement à froid avec de la lessive forte, et était toujours liquide ou en pâte molle. C'est encore après la conquête de la Sicile qu'on commença à obtenir à Marseille du savon dur et compacte en fabriquant à chaud. Cette fabrication ayant eu un grand débit à cause de l'économie du charroi et de l'usage, acquit en peu de temps beaucoup de perfection. On trouva le procédé du madrage, qui consiste à diviser la pâte avec de la lessive faible en la battant et la brassant avec un madrier. On obtint aussi du savon marbré bleu pâle en y mêlant du cinnabre, du savon bleu vif ou marbré rouge. Cette découverte est du XIVe siècle; auparavant, on ne faisait que des savons blancs qui étaient plus ou moins jaunâtres.

Les savonnettes et la parfumerie se faisaient à Grasse, qui, avant Charles d'Anjou, était aussi une république marchande. Cette petite ville dut sa prospérité à ce genre d'industrie qu'elle possède encore; mais l'entrepôt de ses produits était à Marseille, et il existe plusieurs chartes qui spécifient les rapports commerciaux entre les deux villes.

Page 260. — La *curaterie* et la *papeterie* tiennent aussi le premier rang parmi les fabriques de Marseille.

Avant le XIVe siècle on fabriquait à Marseille du papier de coton qui avait remplacé le parchemin. Tous les registres de l'Hôtel-Dieu, depuis le XII siècle jusqu'au XVIe, sont de ce papier, qui est blanc, et soyeux à la surface. Ces papeteries paraissent avoir existé sur les bords de l'Huveaune. On en expédiait à Venise et dans tous les ports d'Italie. Les villes anséatiques le fabriquèrent beaucoup plus tard à l'imitation de Marseille, et comme le coton leur revenait trop cher, elles essayèrent d'y substituer les vieux linges, ce qui les conduisit à la fabrication du papier actuel qui a fait abandonner le papier de coton; mais on voit que l'origine de cette grande découverte appartient aux Marseillais.

Page 261. — Des bonnets feutrés, espèces de toques.

Les princes d'Anjou et les seigneurs angevins de leur suite apportèrent en Provence des bonnets feutrés et à bords roulés, formant une espèce de toque très-commode, parce qu'on pouvait le rabattre en bourrelet derrière et sur les côtés au moyen d'entailles. A Marseille on eut bientôt appris à fabriquer ces toques. On feutrait des poils de lapins, de loutres et de castors, qui étaient alors assez communs dans les îles du Rhône, où ils sont connus sous le nom de *vibres* et non de *bièvres* comme dans les autres

rivières de la France. Le commerce du Levant donna lieu aussi d'imiter les bonnets ou plutôt les calottes des Arabes qui avaient un grand débit dans tout le Levant. On n'y parvint pas sans peine; les premiers essais sont du XIVe siècle. A cette époque on était parvenu à les faire, mais en laine blanche, et en foulant fortement les bonnets tricotés à larges mailles. On découvrit ensuite la propriété des chardons à bonnetiers, dont on tira la semence du Languedoc, et qui furent spécialement cultivés à Saint-Remi; enfin on trouva l'art de les teindre en rouge avec l'*alisari* qu'on tirait du Levant, et qui fut plus récemment naturalisé en Provence sous le nom de garance. Cette fabrication, aujourd'hui une des plus importantes de Marseille, était peu de chose au XIVe siècle, mais celle des bonnets feutrés, qui a été l'origine de la chapellerie, tenait un rang distingué.

Page 263.—Cette ville a connu les bonnes et les mauvaises chances du commerce.

Dans les temps de barbarie, comme on les appelle, l'industrie avait presque disparu avec le commerce, et durant la première dynastie des comtes de Provence, il n'était resté à Marseille d'autres branches d'industrie que celles qui tenaient à la consommation locale ou à une médiocre exportation, qui n'avait d'autre écoulement que le Rhône par l'entremise du commerce d'Arles. Les branches d'industrie qui, remontant à la civilisation grecque et romaine, avaient survécu à la barbarie, étaient la savonnerie, la préparation des cuirs, les salaisons, les instrumens de pêche, les salines, les laines et

quelques autres moins importantes. Sous les vicomtes de Marseille, il fut établi dans cette ville des élections d'armes, et on y connut dès le xe siècle l'usage des moulins à eau; nous avons des titres de 965 qui font mention des moulins à eau établis sur l'Huveaune et Jarret. Les comtes de Barcelonne apportèrent de Catalogne plusieurs arts utiles, tels que la bonneterie, le feutrage, la sparterie; et enfin les croisades ayant ramené à Marseille le commerce et le régime républicain, il se fit dans peu d'années une révolution complète, dont le résultat fut de faire de Marseille un atelier général d'industrie alimenté par un immense commerce. Cette prospérité industrielle loin de dépérir sous les princes d'Anjou, ne fit que s'accroître des arts de l'Italie, et le xive siècle peut être regardé comme l'époque où elle atteignit son plus haut degré.

Page 264. — D'avantageux traités de commerce.

Sous les comtes de la maison de Barcelonne, la Provence était divisée en deux systèmes politiques. Le pays de Provence proprement dit appartenait aux comtes qui en étaient souverains. Le reste de la province formait des républiques emporocratiques sous la protection des empereurs d'Allemagne, et les comtes de Provence n'y exercaient que des droits seigneuriaux en qualité seulement de grands feudataires. Ces républiques de Provence étaient Marseille, Arles, Tarascon, Avignon, Grasse, Nice et quelques autres moins importantes. Ces villes, liées par des traités avec les républiques d'Italie, et formant toutes

ensemble une confédération du même genre que celle de la ligue anséatique, étaient régies par le conseil de ville présidé par un podestat, lequel était toujours choisi dans un pays étranger. Les Italiens prenaient des Provençaux, et les Provençaux des Italiens; mais cela n'était pas rigoureux et il y a eu de fréquentes exceptions.

L'origine de ces gouvernemens emporocratiques remonte en Provence au temps des croisades. Le commerce, jusque-là languissant, reprit tout à coup une grande activité. Marseille surtout devint le rendez-vous de tous les croisés; ses chantiers se multiplièrent; les négocians armèrent des vaisseaux qui rapportaient des bénéfices immenses. Les princes des nouveaux états chrétiens dans le Levant leur concédèrent de grands priviléges; la classe marchande accapara toutes les richesses, et profitant du besoin d'argent qu'avaient les vicomtes, la ville de Marseille acheta leurs droits l'un après l'autre, et se trouvant ainsi substituée, elle se déclara ville libre et se constitua en république.

Dans ce nouveau mode d'existence, Marseille fut une puissance prépondérante dans le système politique du temps. Elle possédait en Provence, outre son vaste territoire, le port de Bouc, appelé alors *Lancastel Marcellis*, qui lui assurait la pêche et les salines des étangs; la ville d'Hyères, les îles d'Or, et plusieurs places importantes sur différens points de la Provence. Elle avait des traités d'alliance avec les républiques d'Italie, le comte d'Empurias, les comtes de Toulouse, les juges de Sardaigne, les empereurs de Constantinople, les rois de Jérusalem et de Chypre, les princes d'Antioche et de la Grèce, le soudan d'Égypte, etc. Elle avait des consuls dans tous les ports du Levant, et même des quartiers qui

lui appartenaient à Alep, Antioche, Jérusalem, Saint-Jean-d'Acre, Alexandrie, etc. Elle entretenait une armée de terre et des flottes considérables pour protéger le commerce qui était au pair de celui de Venise et de Gênes. Raymond Berenger, le dernier de la maison de Barcelonne, avait voulu soumettre Marseille; mais convaincu de l'inutilité de ses efforts, il avait eu le bon esprit de s'allier à elle et de vivre en bonne intelligence.

Charles d'Anjou, son successeur, sanctionna, à son avénement, cet état de choses, jusqu'à son retour de l'expédition de la Terre-Sainte; alors il profita de l'appui de la cour de France pour obliger les républiques de Provence à reconnaître son autorité. Les richesses et le luxe avaient énervé les négocians; après quelques démonstrations, on parlementa, et ces républiques se soumirent à de certaines conditions; à l'exception de Marseille, toutes perdirent leur importance, mais les *chapitres de paix* assurèrent à Marseille une assez bonne part d'indépendance. Les actes politiques se faisaient au nom du souverain, mais Marseille pouvait contracter des traités commerciaux et les maintenir par ses forces navales. La ville continuait de se gouverner par ses propres institutions; elle conservait son sénat devenu corps municipal, qui avait à sa tête un viguier nommé par le comte de Provence. La ville faisait annuellement un don gratuit à la couronne et administrait elle-même ses finances.

Marseille, dans ce nouveau mode d'existence, était une ville municipale, libre et commerçante, sous la protection des comtes de Provence. Elle eut la sagesse de se tenir dans les limites de ses pouvoirs; et les guerres que les successeurs de Charles eurent à soutenir dans le royaume de Naples leur ayant fait sentir le besoin d'ar-

gent et de forces navales, Marseille s'empressa de satisfaire à ce double besoin en se faisant céder en retour, de nouveaux priviléges. Par cette politique, sauf souveraineté apparente des comtés de Provence, Marseille se trouva durant le XIVe siècle aussi libre et aussi puissante qu'au XIIIe, et avec moins de chances et de périls, puisqu'elle avait fait de son ennemi naturel un protecteur intéressé à sa conservation.

Page 273. — Les artisans sont classés en syndicats ou corporations.

Dès le temps des croisades, on vit se former en Provence des corporations d'ouvriers maçons qui étaient organisés, qui avaient leurs chefs, et qui voyageaient comme les *cyclopes* qu'on sait avoir été les maçons de l'ancienne Grèce. Les chefs de ces nouvelles corporations traitaient avec les conseils de ville, les seigneurs et tous les corps administratifs; ils se chargeaient d'une entreprise quelconque d'architecture à des prix convenus; ils présentaient le plan, les coupes et le devis du monument, ce qui servait de règle et d'appui pendant un siècle que durait quelquefois l'entreprise, interrompue par diverses circonstances avant qu'elle n'arrivât à sa fin. Le traité se faisait toujours au nom de la corporation, laquelle se perpétuait d'âge en âge par des règlemens, des lettres patentes ou des actes administratifs qui fortifiaient son existence en légalisant ses transactions. Plusieurs de ces corporations étaient religieuses, notamment celle dite des *pontifes* ou faiseurs de ponts, dont saint Benezet fut le fondateur, et qui eut des établissemens à Avignon et

dans les environs de Valence. Ce furent ces *pontifes* qui firent les premiers ponts de pierre, entre autres ceux d'Avignon, sur le Rhône; des environs de Marseille, sur l'Huveaune; de la route d'Italie, sur l'Argens, et enfin le pont Saint-Esprit, l'un des plus hardis qui existent. Les chefs de ces corporations étaient des moines, et c'est sur leurs plans que s'élevèrent ces églises magnifiquement gothiques de Notre-Dame de Paris, de Saint-Denis, de Sens, de Reims, et en général celles de toute la France; ces travaux durèrent plusieurs siècles sans que jamais on se soit écarté, dans l'exécution, des dessins et devis originaux. Ces faits, recueillis par un investigateur savant de nos antiquités, et qui a bien voulu mettre quelques-unes de ses observations sur Marseille à la disposition de ce Glossaire, paraissent incontestables, quoiqu'ils aient échappé jusqu'à présent aux recherches des historiens et des artistes. Il est donc à peu près démontré que ces vieux monumens n'appartiennent pas plus au XIIe qu'au XVe siècle, mais bien à une école permanente qui avait ses préceptes, ses règles, ses procédés, en un mot, son système, puisé dans la combinaison d'un mélange de l'architecture romaine et de l'architecture orientale; ce qui a produit ce style composé que nous appelons gothique; il serait à désirer, dans l'intérêt des arts et de l'histoire, que cette ingénieuse découverte fût complétement démontrée par son estimable auteur, qui sans doute a fondé sa conviction d'après ses infatigables et nombreuses recherches.

Page 279. — Les mœurs des commerçans étaient toutes différentes.

Voici comment se traitaient les affaires commerciales, et la vie des négocians ou marchands qui donnaient le mouvement à tout.

Le matin, dès la pointe du jour, on allait livrer ou recetter les marchandises en présence des courtiers. Un commis était chargé de cette opération. Il faisait peser et mesurer par les peseurs et mesureurs publics, qui apposaient un sceau à leurs bordereaux. Après cette opération, le commis du négociant acheteur remettait les colis au chef des porte-faix, qui les faisait porter dans les magasins. Ces magasins, dans le XIVe siècle, appartenaient à la ville, qui en retirait un loyer, et avait des préposés pour veiller à la sûreté et à la bonne tenue des marchandises. Pendant ce temps, le négociant recevait les capitaines de ses navires et leur donnait ses ordres. Au retour du commis on s'occupait d'expédier les patentes des capitaines. On dînait à midi précis. D'une heure à deux le négociant donnait ses ordres pour la destination des marchandises qui devaient être expédiées dans l'intérieur. A deux heures il allait à la Bourse, qui s'appelait *la Loge.*

La Loge se tenait au XIVe siècle à la maison des prud'hommes de guerre, près de la consigne actuelle. C'était une grande salle voûtée et entourée de portiques. Il n'y entrait que les négocians et les marchands; les courtiers se tenaient sous les portiques. Tout négociant ou marchand qui avait manqué à ses engagemens était exclu de la Loge jusqu'à ce qu'il eût justifié des malheurs qui l'y avaient contraint.

Les négocians et marchands s'entretenaient des affaires commerciales, se communiquaient leurs mutuels besoins, sortaient et rentraient pour parler aux courtiers. A trois heures ils venaient sous les portiques où les affaires se concluaient à quatre heures. Le négociant rentrait et dictait sa correspondance jusqu'à huit heures. On soupait, et après le souper on mettait à jour les écritures et le grand livre.

Il est digne de remarque que dès le temps des croisades, époque où peu de gens, excepté les clercs, savaient lire et écrire dans l'intérieur de la France, toute la classe commerçante à Marseille, même les chefs de porte-faix, les peseurs publics, les capitaines de navires écrivaient toutes leurs opérations en langue provençale, qui est un des principaux dialectes de la langue romane. On retrouve quantité de ces écritures proprement tenues et en style fort clair, ainsi que des *grands livres* où tout est classé par *doit* et *avoir* avec beaucoup d'ordre. On comptait en *florins*, *sols* et *deniers*. Au XIVe siècle, le florin valait à peu près un de nos louis, ou, plus exactement, une guinée; le sol, vingt-quatre de nos sous, et le denier, deux de nos sous. Du reste, ce système monétaire était absolument dans le même rapport que celui encore usité en Angleterre. Ce système marseillais n'était pas usité en Provence. Jusqu'à Robert, on avait adopté dans ce dernier pays la monnaie nulgocienne. Robert introduisit les monnaies qui portaient son nom, et auxquelles, sous les rois de France, on substitua les *livres tournois*, qui étaient les mêmes que les *livres sterling* d'Angleterre et les *florins* de Marseille. Tous les paiemens se faisaient à la fin de chaque mois, soit en monnaie, soit en lingots. Il y avait des clavaires ou caissiers payés par des

sociétés de négocians et de marchands ; ces caissiers avaient tous les fonds de leurs commettans. Cet usage existe encore dans quelques villes d'Italie, notamment à Livourne, qui l'a tiré de Pise. Les clavaires, du premier au quinze du mois, remettaient leurs bordereaux, et chaque négociant les comparait avec son grand-livre.

A cette époque il n'y avait point de poste ; la correspondance extérieure se faisait par les capitaines des navires ; pour la correspondance intérieure elle était presque nulle. Ce n'était qu'en cas de nécessité qu'on expédiait des commis voyageurs chargés de dépêches.

On suppléait à cet inconvénient par les marchés et les foires. Les négocians traitaient directement avec les marchands de leur ville. Ceux-ci suivaient les marchés par leurs colporteurs, et se rendaient eux-mêmes aux foires où les affaires se faisaient par échange. La différence était payée en lingots, et quelquefois en assignations qui suppléaient aux lettres-de-change.

Les marchés sont très-anciens en Provence ; ils furent établis par les Grecs phocéens, qui les appelaient *emporium ;* d'*emporium* passé chez les Latins, on fit dans le moyen âge *emphorium*, et comme *en* en provençal équivaut à la préposition *in* des Latins, on décomposa le mot, pour faire *en phorium, en foire,* pour dire nous allons *à la foire.*

Les plus anciens marchés des Grecs ont été décrits dans la statistique du département des Bouches-du-Rhône. Tarascon en était un ; il s'y maintint jusque vers le XIIe siècle. A cette époque les comtes de Toulouse, ayant fait bâtir le château de Beaucaire, y attirèrent la population d'Ugernum en y établissant un marché qui finit par supplanter celui de Tarascon. La foire de Beaucaire

était très-fréquentée au XIVe siècle; c'était l'entrepôt de toutes les marchandises qui circulaient de Marseille par le Rhône dans l'intérieur ou de l'intérieur à Marseille. Les marchands de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux et de Lyon s'y rassemblaient. Les Catalans, les Corses, les Sardes, les Piémontais, les Gênois, les Pisans, les Siciliens venaient s'y fournir. Les comtes de Toulouse y envoyaient des prud'hommes présidés par un viguier qui avait la police de la foire. On payait aussi à la fin du mois, et on y suivait en tout les usages de Marseille, qui sont encore en grande partie conservés.

Aux deux extrémités du territoire de Marseille, il y avait aussi des bureaux de péage établis par les comtes de Provence. Tous les produits étrangers payaient des droits; mais les produits fabriqués à Marseille étaient francs. Marseille avait également ses péages où elle percevait des droits sur certains produits, qui auraient pu entrer en concurrence avec les siens. Les mêmes péages étaient à Bom, aux Pennes, sur la route de Martigues, des Étangs et à Arles.

Marseille recevait de la Provence des huiles, des vins, des blés d'Arles, des bois, des fruits secs, des câpres, des olives, des draps grossiers, des laines, de la viande, etc.; de la France, des grains, des légumes, des draps du Languedoc, des toiles du Dauphiné, du chanvre, du lin, des fers, du cuivre et autres métaux.

La plus grande partie de ces échanges se faisait par mer et par le Rhône. Au XIVe siècle on portait encore tout à dos de mulet, et les personnes riches ne voyageaient qu'à cheval ou en litière. La litière était un hamac porté par deux mulets à bâts, l'un devant et l'autre derrière : on appelait cela en provençal un *Tissiviero*.

Le profit que le commerce intérieur procurait à Marseille était immense. Cette ville fournissait presque toute la France, la Suisse et une partie de l'Allemagne; elle était aussi le seul aboutissant pour les affaires de l'Orient, et dans le XIVe siècle, la qualité d'amie particulière de la maison d'Anjou lui donnait une grande facilité dans les ports du royaume de Naples et du reste de l'Italie. Les cours de France et de Bourgogne, le comte de Toulouse et le duc de Savoie avaient à Marseille des agens accrédités.

A Marseille, le dimanche et les fêtes toute affaire mercantile cessait, et les magasins, les comptoirs, les boutiques étaient fermés. Ces jours étaient consacrés aux affaires publiques et aux exercices religieux qui se liaient à ces affaires. On tenait le conseil de ville le matin; le conseil assistait à dix heures à la grand-messe; à deux heures aux vêpres. Les danses commençaient au sortir des vêpres sur les places publiques, et très-souvent les différentes personnes de la même classe soupaient à l'auberge, causaient des affaires publiques jusqu'à dix heures, où chacun rentrait chez soi pour reprendre le lendemain les affaires commerciales.

Page 291. — Marseille s'est agrandie beaucoup depuis vingt-cinq ans.

La ville de Marseille était entourée de remparts, flanqués de tours, et occupait la partie située au nord du port que nous appelons aujourd'hui la vieille ville. Elle était divisée en quartiers, et selon l'usage oriental que les républiques marchandes de la Méditerranée avaient

tiré de leurs relations avec le Levant, chaque genre d'industrie avait son quartier et sa rue. Le quartier marchand était du côté du port; mais les boutiques étaient réunies au XIVe siècle dans deux rues principales, l'une dans la ville épiscopale appelée jadis *Via Gallica*, puis rue de l'Évêché, dont il ne reste que la partie inférieure qui a conservé ce dernier nom; l'autre, qui a toujours porté le nom de grande rue, *Via Magnia*, *grando carriero*, existe encore dans la ville vicomtale avec les mêmes dimensions et la même destination. Au XIVe siècle, ces deux rues étaient bordées de boutiques des deux côtés, avec des auvents et des portes à coulisses ouvertes sur toute la largeur de la boutique; c'étaient de véritables bazars où toutes les marchandises s'étalaient. Dans la rue Française, seule avenue par terre, où passaient les mulets chargés et les litières, on trouvait tous les comestibles et les objets de consommation pour la vie animale. Là on voyait les boulangers, les marchands de vins et de liquides, les confiseurs, les *regratiers*, qu'on appelle épiciers à Paris; les aubergistes, les cantinières, etc. Le marché à la farine était à l'entrée de cette rue et s'appelait l'*annonerie* : une rue a encore conservé ce nom. Dans la grande rue, au contraire, se trouvaient les marchands de draps et de toiles, les papetiers, les apothicaires, les cordonniers, les chapeliers, et tous ceux qui tiennent des objets d'habillemens.

Les deux marchés principaux ou halles où l'on vendait la viande, le poisson et les herbes, étaient à gauche de cette grande rue, sur l'espace appelé encore aujourd'hui le Grand et le Petit-Mazeau (*Marcellum*, en latin); les savonniers, entre la rue Française et la Major; les tanneries, entre la rue Française et la Grande-Rue la vannerie, dans la rue

du panier; la friperie et les meubles au quartier Sainte-Marthe, occupé alors par les juifs et appelé à cause de cela *la Juiverie;* les serruriers, maréchaux, fondeurs, armuriers, chaudronniers, etc., dans la rue des Sabres, qui, au XIVe siècle, était devenue la rue Royale, destinée aux entrées solennelles des princes, parce que les princes d'Anjou avaient fait, à l'origine de cette rue, la porte dite *Réale;* les orfèvres, bijoutiers, quincailliers, dans la rue qui conserve encore le nom de *Coutellerie;* les menuisiers, tourneurs, fabricans de chaises, etc., dans la rue de la Caisserie.

Ainsi chaque genre d'industrie avait son quartier, et il n'était pas permis de s'établir ailleurs. Ceux qui connaissent Marseille peuvent retrouver tous ces quartiers, parce que les noms de cette époque sont restés aux principales rues affectées à chaque profession.

Page 308. — Surnommer le XIVe siècle, le *règne des Gascons.*

Le XIVe siècle était appelé *le règne des Gascons*, à cause qu'avec ceux du Languedoc et de l'Auvergne ils remplissaient exclusivement toutes les places et évêchés. Il est vrai qu'à cette époque le clergé était fort éclairé pour le temps, et qu'il exercait une grande influence sur toutes les classes, soit par la supériorité de ses lumières soit par une longue habitude de suprématie. La jurisprudence ne lui était pas moins familière que la diplomatie et les belles-lettres, comme le prouvent les lois et statuts que rédigea pour la Provence, par les ordres de la reine Jeanne, Jean Pescis ou Peysonni, évêque de Digne, archevêque d'Aix, qu'elle nommait son *Trebonien.*

Un peu plus tard, c'est-à-dire à la fin du XIVe siècle, vivait en Provence un moine de l'île de Lerius, nommé *Hermentaire Cibo*, surnommé *Moine* ou *Monge des isles d'Or*, auteur d'une description des *isles d'Hières*, qui annonce des connaissances approfondies de la botanique, de la minéralogie, etc. etc. Il a fait aussi l'*Histoire des poëtes provençaux*, et a composé un livre de prières pour la reine Yoland, d'Arragon, femme de Louis II, d'Anjou.

Page 313. — Nobles capitouls.

Il est assez remarquable que dans ces siècles, si décriés de nos jours par les ennemis du privilége, on ne mettait pas de différence entre les simples chevaliers et les bourgeois des principales villes. (*Voy.* pr. p. 157. — Fanton, *Hist. d'Avign.*, l. I, p. 111.) Les comtes de Toulouse et les habitans de Provence passèrent un accord en 1251 pour établir les droits réciproques de leurs états, où il est constaté *que les bourgeois honorables qui avaient coutume de vivre en chevaliers, jouissaient des mêmes priviléges que ces derniers*. On voit encore, entr'autres preuves de cette assertion, une attestation de l'année 1298, donnée sous les sceaux et signatures des principaux habitans de Beaucaire, les uns simples bourgeois, les autres se qualifiant chevaliers ou damoiseaux, « que l'usage et la « coutume, de *temps immémorial*, étaient que les bour- « geois recevaient la ceinture militaire et les autres mar- « ques de chevalerie des mains des nobles et des barons, « des archevêques et évêques, sans la permission du prince, « et qu'ils jouissaient ensuite du privilége des chevaliers. » Ce qui confirme ce fait, dès long-temps reconnu, que la

noblesse, dans son origine, était la liberté. Le service militaire et la possession des fiefs dut établir par la suite des temps cette suprématie naturelle de la force jointe à la propriété, qui sépara désormais les personnes libres en deux classes. (*Hist. génér. du Langued.*, par D. V., t. III, l. XXIV, p. 530. — Pr., p. 407, sur l'*Origine des fiefs*, Fauchat, ch. VI, p. 60.)

Page 319. — La *gaie Armagnaise.*

Le comte d'Armagnac et Gaston Phœbus, comte de Foix, après une guerre héréditaire qui dura près d'un siècle et qui semblait devoir être interminable, convinrent enfin d'accéder aux bases d'un traité de paix entamé par la médiation du duc d'Anjou. Ce traité fut bientôt après ratifié et juré sur le corps de Jésus-Christ; ensuite l'évêque de Laictoure, qui célébrait la messe, partagea la sainte hostie et communia les deux comtes; il divisa également une autre hostie entre leurs deux fils, ensuite ils se donnèrent le baiser de paix. Les fiançailles du jeune Gaston de Foix et de Béatrix d'Armagnac, appelée *la gaie Armagnaise*, se firent le lendemain 4 avril 1370. Ce mariage était une des principales conditions du traité. (Stymer, *Act. publ.*, t. VII, p. 131. — *Thr. des ch. Armagn.*, n° 27, pr. *ibid.* — *Arch. des ch. de Vodès*, pr. p. 354 et seq. — *Hist. du Languedoc*, J. P. Vaissette, t. IV, l. XXXII, p. 361.)

Page 332. — Comme un reste de ces *Goths* ariens, etc.

On a publié beaucoup d'opinions diverses sur l'ori-

gine des *Cagots*. La plupart de nos provinces voyaient dans le moyen âge une aversion héréditaire proscrire ces infortunés. Tant de haines prouvaient assez qu'ils sortaient d'une source étrangère. En Bretagne, on les appelait *Cacvas* et *Caqueux;* à La Rochelle et dans le pays d'Aunis, ils étaient désignés sous le nom de *Coliberts*, dans la Guyenne, ils étaient traités de *Cahets;* en Bresse, de *Gesitains;* chez les basques, d'*Agotas;* dans le Bigorre et le Béarn, de *Cagots* ou *Capots*.

Nul doute que ces infortunés ne soient les descendans abâtardis et dégénérés de ces peuples barbares, qui, dans les premiers siècles, vinrent s'écouler et se perdre dans l'occident. On a quelque raison de croire, par exemple, que les *Coliberts* du pays d'Aunis sont des Ariens vaincus et dispersés sous l'épée des rois mérovingiens, et qu'on désignait plus particulièrement sous le nom de *Taïfaliens*. (M. Court de Gebelin, *Monde positif*. — M. Arcere, *Hist. d'Aunis*.) Les *Gesitains* de la Bresse sont vraisemblablement des Sarrasins, et les mœurs qu'ils ont conservées ne permettent pas de les méconnaître; les *Cagots* du Bigorre et du Béarn semblent tirer leur origine des Goths dont Clovis abattit la puissance. (Marca, *Hist. du Béarn*, l. 1, ch. XVI.)

Ces derniers ont été traités avec plus de rigueur que tous les autres. Les *Cagots* des deux Navarres, du Béarn, des quatre vallées et du comté de Cominges, étaient ravalés à la condition d'esclaves; on les vendait, en quelques-uns de ces endroits, comme des troupeaux. Gaston II, seigneur de Béarn, voulant se marier et ayant besoin du consentement de quelques parens, leur fait présent entr'autres choses d'un *Cagot*. Ce présent ne devait pas être fort agréable, car on fuyait avec horreur la présence

des *Cagots*, qu'on réputait ladres et infects. A l'église, ils avaient leurs bancs et leur bénitier à part; en justice, il fallait sept témoins d'entre eux pour balancer un témoignage ordinaire. Ils portaient sur leurs habits un pied d'oie, afin qu'avertis de leur présence les autres hommes pussent les éviter. Il arriva que ces êtres proscrits, ne pouvant s'allier en dehors de leurs tristes familles, sentirent par degrés se vicier et se corrompre un sang qui, languissant dans les mêmes canaux, s'y compliquait peu à peu de tous les maux héréditaires. Leur espèce dégénéra et devint hideuse. Telle est sans doute la cause du *crétinisme* qui affecte certaines parties des Pyrénées et particulièrement la vallée de Luchon, où l'on trouve encore beaucoup de goîtreux qui ont conservé l'ancien nom de *Cagots*. On a prétendu que le *crétinisme* devait être attribué à la mauvaise qualité des eaux dont s'abreuvaient les habitans de certaines parties des Pyrénées, et dont les particules calcaires déposent dans les vaisseaux lymphatiques de l'homme qui les boit habituellement. Je ne nie point que cette cause n'ait en effet quelque influence sur les cretins du Valais et en quelques-unes des vallées septentrionales des Pyrénées, mais elle ne saurait devenir une solution générale. M. Ramond, dans ses excellentes observations sur les Pyrénées, prouve très-bien que le *Go*, qui coule à Bergugnas et dans la vallée de Luchon où il y a des goîtreux, coule aussi à Bagnères où il n'y en a point, et ne coule pas à Saint-Mammet où il y en a une multitude, etc. Au surplus, l'infirmité des goîtreux, qui n'avait rien de contagieux, ne pourrait expliquer toutes les précautions et les préjugés dont ces malheureux ont été et sont encore l'objet en plusieurs endroits. Il faut chercher l'horreur et la réprobation qu'ils inspirent dans

une tradition immémoriale, et cette tradition, dévoilée par les meilleurs écrivains, c'est, nous le répétons, une origine étrangère.

Page 354. — Il étouffe un ours.

A cette époque où les tournois et les combats entretenaient la vigueur du corps, la force et la vaillance étaient une même chose. Ces qualités surtout devenaient indispensables à ceux qui briguaient l'honneur d'accompagner Gaston de Foix, et d'être admis aux jeux, chasses, exercices et joyeux ébats du châtel d'Orthez, dont le bon Froissart fait la description dans ses Chroniques. Aussi la force prodigieuse des chevaliers n'y est point oubliée; il la met souvent en action, et quelquefois avec une simplicité analogue au sujet, mais qui n'est pas sans grâce, ainsi qu'on peut le voir dans le récit suivant :

« Il advint, dit-il, qu'au jour de Noël, le comte de « Foix ayant dîné en sa salle avec grand'foison de sei- « gneurs, chevaliers et écuyers, comme souvent était « d'usage, et en ce jour-là il fesoit moult froid. Après « dîner, il s'en vint en une galerie qui avoit cheminée où « feu étoit quand y séjournoit monseigneur, et non au- « trement. Mais, comme il ne voit volontiers grand feu, « bien que des bois de Béarn il y ait de quoi chauffer « quand il veut, le petit feu étoit de coutume. Voilà donc « que il gelait fort, et l'air était moult froid. Quand il fut « venu le comte ès galeries, il regarda le feu qui pourtant « lui sembla petit, et dit aux chevaliers qui là étaient : « C'est petit feu selon le grand froid. » « Ernauton, d'Es- « pagne, qui l'entendit, tôt descendit les degrés, car par « les fenestres de la galerie qui regardoient sur la cour, il

« vit là une quantité de ânes chargés de bûches qui ve-
« noient du bois pour le service de l'hôtel. En la cour il
« alla; prit le plus grand de ces ânes avec les bûches que
« il portoit, et le chargea sur son col tout légèrement,
« l'apporta montant les degrés, et ouvrit la presse des
« chevaliers et écuyers qui devant la cheminée étoient, et
« renversa les bûches et l'âne, les pieds dessus en la che-
« minée, sur les cheminaux (chenets), ce dont le comte
« de Foix eut grand'joie; et tous ceux qui là étoient,
« s'émerveillant de la force de l'écuyer, comment tout
« seul il avoit si grand faix chargé, et avec, monté tant de
« degrez. » (Froissart, t. IX, ch. X, p. 287 et 288.)

Page 372. — Que trois passions l'avaient ému, l'amour, la guerre et la chasse.

Gaston Phœbus fut victime de cette passion, qui remplaçait pour lui les exercices guerriers quand ceux-ci lui laissaient quelque trève. Chassant depuis plusieurs jours, entre Orthez et Sauveterre, une bête fauve qu'il avait peine à atteindre, il la prit enfin après l'avoir long-temps et vivement poursuivie. Accablé de fatigue et de chaleur, il se retira pour dîner. C'était au mois d'août, et soit que tout à coup il eût pris froid, ou que la violence de la course eût dérangé quelque organe vital, il tomba mort au moment de laver ses mains dans le bassin qu'on lui présentait. Ainsi finit ce prince aussi brave qu'accompli, dont tous les historiens s'accordent à excuser les fautes, qui, d'ailleurs, furent expiées par de grandes vertus, de grands malheurs et beaucoup de gloire. (Voy. *Hist. de Foix, Béarn et Navarre*, par Olhagaray. — Froissart, t. IX, etc.)

Page 398. — Sur laquelle était Richard Cœur-de-Lion.

La pierre de maulmont (*malo monte*) sur laquelle était assis ce roi au moment où il reçut le coup mortel, est un fragment de rocher inhérent au sol; sa tradition est encore toute populaire dans le pays. On voit aussi la tour même sur laquelle était le nommé Gourdon, celui qui lança le trait; elle est d'une hauteur médiocre, en partie dégradée et environnée de masures. Richard, qui, *à cause de la haine qu'il portait au roi de France*, ne s'était point approché des sacremens depuis sept ans, se confessa et mourut dans les bras de Gauthier, archevêque de Rouen, avec toutes les marques d'une sincère pénitence, le douzième jour après sa blessure.

Ce prince, aussi malheureux que brave, après sa captivité en Autriche qui dura quatorze mois, dut sa liberté aux efforts des Limogeois; les églises donnèrent leurs croix, leurs calices, leurs châsses, leurs reliquaires; le peuple, tout l'argent qui était en sa possession; ce qui produisit 250,000 marcs d'argent, qui firent sa rançon.

Page 410. — L'abbaye de Saint-Martial.

Ce monastère était un des plus anciens et des plus illustres de France. Il fut fondé par Louis-le-Débonnaire, en mémoire des faveurs qu'il crut devoir à l'intercession de saint Martial : il exista pendant sept cents ans. Les priviléges que ce monarque accorda aux abbés de Saint-Martial leur donnèrent un si grand pouvoir, qu'ils prétendirent, dans plusieurs occasions, à la foi et hommage des vicomtes de Limoges. Ils avaient aussi le privilége

de donner le ceinturon et le glaive à un certain ordre de chevaliers. (*Voy.* le P. Bonav. de Saint-Am., t. I, p. 467. — Nadaud, *Dissert. sur la mission de saint Martial et sur les lions de saint Michel.* — *Man.* de MM. Robert. — *Hist. littér. de la Fr.*, t. V et VI. — *Éphémérides de* 1765. — *Essai hist.*, p. 207, 216 et 235. — *Tabl. chron. de Collin* — *Cal. lim. de* 1778, 1779 et 1782. — *Abrég. des Annal.*, p. 136, 382, 481. — *Feuille hebd. de* 1779. — *Art de vérifier les dates*, p. 194. — *Descript. des monum. du dép. de la Haute-Vienne*, par M. Allou. — M. Duroux, etc.)

L'église de Saint-Martial a été en partie incendiée et détruite dans les anciens temps; mais le fonds de l'ancienne architecture existait toujours. Elle fut enfin complétement démolie en 1791, à l'exception du clocher qu'on apercevait encore, mais dont il n'y eut plus vestige en 1807. On sut depuis que dans le même temps où des prisonniers russes étaient employés à cette démolition de l'un de nos plus anciens édifices, il se trouva parmi les prisonniers français à Moscou un grand nombre de Limousins faisant partie des ouvriers qui travaillaient à la reconstruction de la forteresse des czars. (M. Allou, *Descrip. des monum.*) Aujourd'hui, comme au temps de Tristan, on voit encore à Limoges, épars çà et là, un grand nombre de piliers gothiques, de chapitaux, et différens autres débris du moyen âge.

L'horloge de Saint-Martial était remarquable; elle représentait la mort assise sur un panier de fleurs d'où s'élance un serpent. Elle a plusieurs mouvemens distincts, et entre autres celui d'élever de ses deux bras une faux dont elle frappe incessamment le timbre; cette horloge est placée aujourd'hui sur la porte de l'hôtel-de-ville. La figure de la mort y a été remplacée par celle du temps.

Au reste, la dévotion des Limousins à Saint-Martial est si extrême, que « l'on y feroit plus grand péché » dit Scaliger « de parler contre saint Martial que contre Dieu « lui-même. »

Au XVIIe siècle, le peuple proposait à ce *saint* dans les prières qu'il lui adressait, un singulier échange, qui prouve sa bizarre et ignorante naïveté; il dansait en rond dans le chœur de l'église, et chantait à chaque psaume, au lieu du *Gloria patri : Saint Marsau préjas per nous, et nos espingorin* (*espingorin*, ce qui veut dire nous sauterons, danserons, trépignerons) *per vous.*

Dans ce même temps, beaucoup de marchés ou traités se concluaient au moyen d'un papier sur lequel était écrit le nom de saint Martial, et dont chacune des parties gardait la moitié. (*Arb. de Ann.*, p. 211.)

Page 421. — Au milieu de quatre lions en pierre.

Deux de ces lions ornent aujourd'hui la porte de l'église Saint-Michel; un troisième se voit à l'entrée de la porte Imbert, et le quatrième, qui était sur celle de l'église Saint-Martial, est maintenant dans la pépinière des Arènes.

Il y avait une autre lionne en pierre appelée vulgairement la *Chiche;* elle est représentée allaitant des lionceaux. Au bas de cet emblème était une lame de cuivre sur laquelle on lisait ces vers :

Alma lœna, duces sævos parit atque coronat.
Opprimit hanc natus Waifer malè sanus alumnam
Sed pressus gravitate, luit sub pondere pœnas.

Ce fut pour perpétuer le souvenir des victoires de Pepin-le-Bref, son aïeul, sur Waifre, que Louis-le-Débonnaire fit placer cette lionne dans le mur de cette même église de Saint-Martial; mais depuis elle avait été transportée à Paris au musée des Petits-Augustins. (*Hist. du Limousin*, par M. B. de Romanet, p. 322, 358. — *Descript. des monum. de la Haute-Vienne*, par M. Allou, p. 171, 223 et suiv. — *Essai hist. sur la sénatorerie de Limoges*, par M. Duroux, p. 259. — Bonav., M. D., p. 42 et 43. — Nad., *Dissert. sur les lions en pierre qui sont à Limoges*. — *Cal. lim. de* 1778. — *Statist.*, p. 142. — *Recueil d'antiquités*, p. 19 et 98. — Beaum., 2e cah., p. 37, 38 et 49. — Bonav., t. III, p. 595. — *Calend. de la sénat. de Lim. pour* 1807, p. 58, etc.

Page 427. — Ce peuple qui stationne.

Le Limousin est une des provinces de France qui a résisté le plus long-temps aux innovations successives des siècles, et surtout aux rapides progrès de l'industrie moderne. On pourrait citer une foule de traits à l'appui de cette remarque. L'auteur d'un ouvrage sur le Limousin en rapporte un assez frappant. Au temps de ses études, sous les jésuites, en 1759, il demandait à son professeur quelles étaient les maisons où il était convenable qu'il portât les programmes d'une thèse? « Partout où vous verrez des vitres, lui répondit le professeur. » (M. Juge, *Changemens survenus dans les mœurs des habitans de Limoges.*)

Quant aux magiciens et aux présages, ils sont encore aujourd'hui, comme au XIVe siècle, le pouvoir infaillible

consulté par les nécessiteux. Voici, entre autres usages traditionnels, l'un de ceux qui se sont perpétués jusqu'à nous.

Le jour des Cendres on expose sur la cheminée de la cuisine le tableau suivant, composé d'autant de lettres qu'il y a de jours en carême, et l'on efface tous les soirs une de ces lettres :

			m	*o*	*r*	*s*
i	*m*	*p*	*e*	*r*	*a*	*t*
r	*e*	*g*	*i*	*b*	*u*	*s*
m	*a*	*x*	*i*	*m*	*i*	*s*
m	*i*	*n*	*i*	*m*	*i*	*s*
d	*e*	*n*	*i*	*q*	*u*	*e*
o	*m*	*n*	*i*	*b*	*u*	*s*

Ainsi, à Pâques, cette inscription se trouvait entièrement effacée. « On eût dit que l'immortalité d'un Dieu « s'était communiquée à tous les hommes. » (*Changem. survenus dans les mœurs des habitans de Limoges*, par M. Juge.)

Page 441. — Ces vers sont d'une Sapho de notre France.

Tristan pour faire illusion au grec Arthésias, a omis quelques traits dans l'élégie de la comtesse de Die, qui auraient de suite indiqué la véritable école d'où sortaient ces vers. Voilà la traduction plus littérale qu'en donne M. Raynouard, dans sa *Dissertation sur les Cours d'amour et les Troubadours*, p. 42 et suivantes :

« Le sujet de mes chants sera pénible et douloureux. « Hélas ! j'ai à me plaindre de celui dont je suis la tendre « amie ; je l'aime plus que chose qui soit au monde ; « mais auprès de lui, rien ne me sert ; ni merci, ni cour- « toisie, ni ma beauté, ni mon mérite, ni mon esprit. Je « suis trompée, je suis trahie comme si j'avais commis « quelque faute envers lui.

« Ce qui du moins me console, c'est que je ne vous « manquai jamais en rien, ô cher ami, dans aucune « circonstance ! je vous ai toujours aimé, je vous aime en- « core plus que Seguin n'aima Valence ; oui, je me com- « plais à penser que je vous surpasse en tendresse, ô cher « ami ! comme vous me surpassez en brillantes qualités. « Mais quoi ! vos discours et vos manières sont sévères « envers moi, tandis que toutes les autres personnes « trouvent en vous tant de bonté et de politesse !

« Oh ! combien je suis étonnée, cher ami, que vous af- « fectiez envers moi cette sévérité ; pourrais-je n'en être « pas affligée ? Non, il n'est pas juste qu'une autre dame « m'enlève votre cœur, quelles que soient pour vous ses « bontés et ses manières ! Ah ! souvenez-vous du commen-

« cement de notre amour ! Dieu me garde que la cause « d'une rupture vienne de moi !

« Le grand mérite que vous avez, la haute puissance « qui vous entoure, me rassurent. Je sais bien qu'aucune « dame de ces contrées ou des contrées lointaines, si elle « veut aimer, fait, en vous préférant, le choix le plus « honorable : mais, ô cher ami! vous vous connaissez en « amour; vous savez quelle est la femme la plus sincère « et la plus tendre! souvenez-vous de nos accords !

« Je devais compter sur mon mérite et sur mon rang; « sur ma beauté, encore plus sur mon tendre attache- « ment : aussi je vous adresse, cher ami, aux lieux où « vous êtes, cette chanson, messagère et interprète d'a- « mour... oui, mon beau, mon aimable ami, je veux con- « naître pourquoi vous me traitez d'une manière si dure, « si barbare ! Est-ce l'effet de la haine? est-ce l'effet de « l'orgueil ?

« Je recommande à mon message de vous faire souve- « nir combien l'orgueil et la dureté deviennent quelque- « fois nuisibles. »

M. Raynouard fait sur cette pièce les observations suivantes :

« Je ne crois pas que jamais l'élégie amoureuse ait mis autant de grâce et d'abandon à exprimer une affection aussi tendre et aussi passionnée. C'est le sentiment le plus vrai, le plus exquis, qui a dicté cette pièce. J'avoue que j'ai essayé vainement d'en offrir une traduction : le sentiment, la grâce ne se traduisent pas ; ce sont des fleurs délicates dont il faut respirer le parfum sur la plante ; leur odeur s'exhale, leur éclat se ternit à l'instant qu'on les détache de la tige maternelle.

« Que l'on compare cette pièce avec celle de Sapho,

et l'on aura une idée juste de la littérature classique et du caractère de la littérature que créèrent les troubadours. L'amante de Phaon cède à l'entrainement de l'amour, mais de l'amour tel qu'une femme l'éprouvait dans ces temps où la sensibilité était toute matérielle, où la civilisation n'admettait point les femmes à faire l'ornement de la société. L'amante du chevalier parle un autre langage; c'est le cœur, le cœur seul qui s'abandonne; sa sensibilité est toute intellectuelle. Cette femme, aussi tendre que passionnée, ne demande à l'amour que l'amour même. »

FIN DU GLOSSAIRE DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 123 027 5